This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

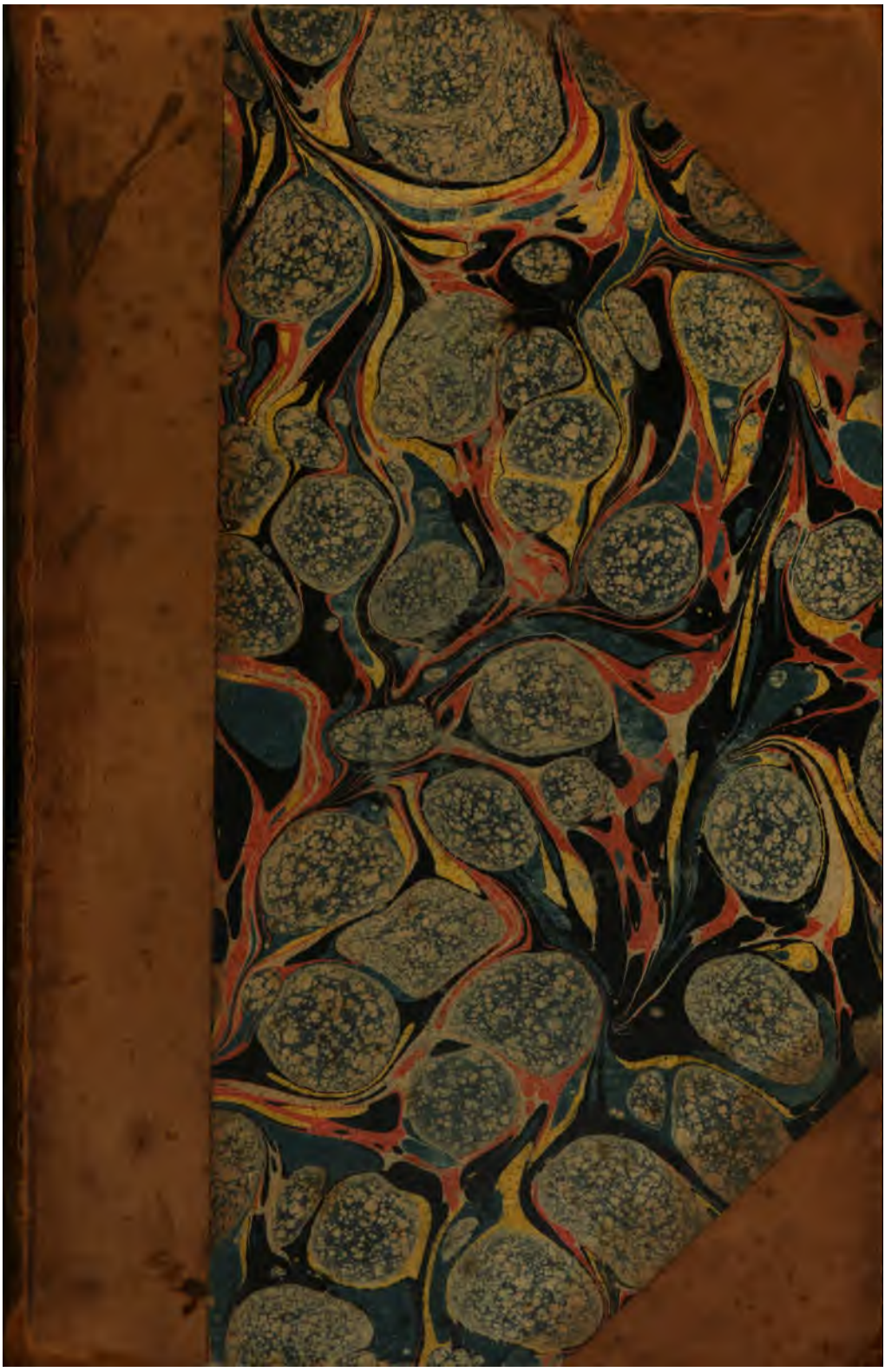

1101

Soc 3974 e. 137
1833

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DE CAMBRAI.

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DE CAMBRAI.

Séance Publique

du 16 Août 1833.

PRÉSIDENCE DE M. LE DOCTEUR LE GLAY.

CAMBRAI.

1833.

Imprimerie de LESNÉ-DALOIN, Libraire, Grand'Place, à Cambrai.

DISCOURS,

PAR M. LE GLAY, PRÉSIDENT.

MESSIEURS,

Il arrive, dans le cours de la vie, une époque où l'homme, frappé tout-à-coup de la rapidité avec laquelle s'enfuient ses heures, ses jours, ses années, inquiet, se demande à lui-même ce qu'il a fait de cette vie si fugitive, comment il a employé ces années qui ne reviendront plus. Heureux si, jetant alors un regard en arrière, il n'a point à gémir sur ce passé sans retour! heureux encore s'il y trouve, pour l'avenir, d'utiles enseignemens! Ce besoin instinctif, cette puissance morale qui porte l'homme à interroger ainsi la portion écoulée de sa vie passagère, les compagnies savantes doivent l'éprouver aussi, elles qui ont contracté des obligations graves envers le public, et qui sont incessamment compta-

bles de ce qu'elles auraient dû faire, comme de ce qu'elles ont fait pour le bien commun.

Ce moment est venu, nous semble-t-il, pour l'Académie de Cambrai. Fondée en 1804 par des hommes éclairés et amis de leur pays, elle a vu disparaître, en moins de trente ans, la plupart de ceux à qui elle doit son origine. Tandis que nous sommes encore assez heureux pour en voir siéger quelques-uns au milieu de nous, ne différons pas l'hommage de reconnaissance qui leur est dû, et si l'institution à laquelle ils ont donné naissance, a fait un peu de bien, sachons leur en tenir compte, nous qui n'avons eu qu'à continuer leur ouvrage.

Encourager, éclairer, faire aimer l'agriculture, cette profession si favorable à l'esprit de famille, à l'amélioration morale et au bonheur des populations qui l'exercent; développer, entretenir dans le cercle qui nous est tracé, le goût des jouissances intellectuelles, l'amour des lettres, et partant, l'amour de tout ce qui est beau, utile et vrai; interroger sans cesse l'histoire de la patrie, évoquer les souvenirs qui l'honorent; en un mot, démontrer à cette jeunesse qui s'élève, que tout n'est pas accompli, quand on a pourvu aux intérêts purement matériels de la vie, qu'au-delà de ces soins, il est d'autres élémens de plaisir et de prospérité, élémens toujours nouveaux,

toujours inépuisables : telle est, Messieurs, la tâche que se sont imposée nos fondateurs, telle est celle qu'ils nous ont transmise. Osons examiner aujourd'hui si cette tâche a été remplie avec conscience, malgré de nombreux obstacles et la difficulté des temps que nous avons eu à traverser.

Douze volumes de Mémoires ont été livrés par nous au public; ce sont là nos travaux; c'est là que nous devons chercher moins ce que nous avons fait, que ce qui nous reste à faire.

Si, en matière d'économie rurale, la Société a publié d'utiles instructions, si elle a combattu d'absurdes préjugés, encouragé de louables expériences, signalé de nouveaux procédés de culture, et naturalisé quelques productions exotiques; si, grâce à elle, l'homme des champs commence ici à reconnaître que l'agriculture est une science véritable qui a ses élémens, ses règles, ses principes, ce ne sont là encore que de premiers progrès. Tant que nous n'aurons pas fait entrer l'enseignement agricole dans le système d'éducation de nos écoles primaires, tant que des fermes-modèles ne seront pas établies dans nos contrées, tant qu'il restera de l'instruction à répandre, des perfectionnemens à opérer, notre besogne sera loin d'être accomplie.

La Société ne croira avoir bien mérité du pays que lorsqu'elle sera parvenue à faire comprendre

tout ce qu'il y a de beau, de noble, dans cette profession d'agriculteur, aujourd'hui trop dédaignée. Ses doctrines, à cet égard, se trouvent résumées dans ce peu de mots qu'écrivait naguère un homme éclairé, qui joint au précepte l'influence plus salutaire de l'exemple : « Alors, » on ne contestera plus à la propriété, les privi- » léges que lui apportent nos lois politiques, » lorsqu'elle prendra rang d'industrie, lorsque » les propriétaires, suivant une direction droite, » se prépareront, par une instruction rationelle » à l'honorable condition de propriétaire-agro- » nome, ou de cultivateur-industriel. »

Si l'agriculture a obtenu nos premiers soins, si elle occupe un rang supérieur dans les attributions qui nous sont dévolues, nous n'avons pas à nous reprocher d'avoir négligé ou dédaigné les sciences physiques qui, de nos jours, ont atteint un si haut degré de certitude, et ont rendu à l'industrie et aux arts économiques d'immenses services. Chaque volume de nos Mémoires contient des notices, des dissertations où une question scientifique se trouve toujours éclaircie. L'histoire naturelle, la chimie, la physique, la médecine ont eu chacune leur part dans ces investigations.

Ce qu'a fait la Société pour l'histoire du pays, nous semble aussi de nature à prouver qu'elle a répondu à ce que le public était en droit d'at-

tendre d'elle. Divers points de topographie ancienne, discutés et amenés à des conclusions satisfaisantes; des notices sur la plupart des hommes distingués dont s'honore le Cambrésis, la description du plus grand nombre de ses monumens, même des édifices qui ont disparu de notre sol; des questions d'archéologie, de numismatique, d'histoire littéraire, approfondies; des prix permanents offerts à tous ceux qui auraient traité avec quelque succès, un sujet quelconque de nos antiquités locales ou nationales, voilà, Messieurs, le sommaire trop succinct des travaux de la Société, dans cette carrière féconde qui long-temps restera ouverte à nos recherches.

Vouée spécialement aux travaux d'utilité positive, l'Académie de Cambrai n'a pourtant jamais cessé de rendre un culte fervent aux lettres, agrément et consolation de la vie ; et d'ailleurs, qui oserait reléguer les études littéraires au rang des choses de pur agrément? celui-là, sans doute, qui ne leur aurait jamais demandé aide et secours, quand des calamités publiques ou des peines privées sont venues briser les forces de son ame. Ah! si quelque part il existe un peuple que déchirent de funestes divisions, un peuple livré aux passions politiques et qui, parvenu à une phase inouïe de civilisation, se tourmente, s'agite, mécontent du présent et inquiet de l'a-

Certes, quand du sein de cette Flandre, réputée néanmoins plus agricole que littéraire, plus commerciale que scientifique, les suffrages électoraux sont allés aux rives du Jourdain et sous les palmiers d'Antioche chercher l'auteur des *Méditations,* pour le faire asseoir au rang des députés de la France, il est permis de croire que dans cette contrée, les cœurs sont ouverts aux plus nobles impressions, qu'ils palpiteront toujours aux doux noms de vertu, de patrie, aux noms magiques de gloire et de liberté.

RAPPORT

SUR

LES TRAVAUX SCIENTIFIQUES DE LA SOCIÉTÉ,

PAR M. A. J. TORDEUX,

SECRÉTAIRE DE LA SECTION D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS.

MESSIEURS,

Amené, par les attributions que vous m'avez confiées, à vous rendre compte des travaux de la Société, concernant l'Agriculture, les Sciences et les Arts, et des ouvrages que de nombreux correspondans vous ont adressés, depuis notre dernière séance publique, je me suis fait un devoir de m'occuper de ce double travail. Mais, à cause du peu d'instans qui me sont accordés dans cette solennité, je suis forcé, Messieurs, de me borner à un simple extrait. Puisse au moins ma concision ne point enlever aux divers travaux dont je vais faire l'analyse, le mérite que je désire signaler à votre honorable attention!

Toujours fidèles au but que la Société s'est proposé, dès sa fondation, d'encourager, par ses efforts, les progrès des sciences, et de répandre l'instruction, vous vous êtes empressés, Messieurs, d'accueillir la proposition de deux de vos membres, MM. Alc. Wilbert et Berthoud. Elle avait pour objet d'établir des cours publics gratuits, professés par des personnes faisant partie de notre académie. D'éclatants témoignages de satisfaction ont prouvé la reconnaissance d'un grand nombre d'auditeurs, à notre savant président, M. le docteur Le Glay, dans ses leçons d'Hygiène; à M. le docteur Hardy, dans ses leçons d'Anatomie; à MM. Gourdain et Cl. Évrard, dans leurs cours d'Arithmétique et de Géométrie appliquées aux arts; à M. H. Leroy, qui a exposé, avec la clarté, l'élégance et la facilité qui lui sont habituelles, les principes du Droit commercial; enfin, à MM. Berthoud et Maignien, pour leurs cours de Littérature.

Nous aurions eu à signaler également le bienfait des leçons de Stéréotomie (coupe des pierres) de notre collègue, M. De Baralle, si son invitation pressante aux ouvriers, stimulée même par les offres les plus affectueuses, eût pu décider les tailleurs de pierre de notre ville, à prendre sur leur repos, une heure par se-

maine, pour la consacrer à leur instruction théorique.

Le projet d'un cours de Physique, auquel vous étiez disposés à donner votre assentiment, pourra, à l'avenir, rencontrer moins d'obstacles, puisque le Conseil municipal, également convaincu de l'utilité de l'enseignement de cette science, qui s'applique à tous les arts, a voté dernièrement des fonds, pour acheter plusieurs instrumens.

Un de nos jeunes concitoyens, M. Ed. Dowa, qui étudie la peinture dans la capitale, vous a envoyé une copie qu'il a faite du portrait, de grandeur naturelle, de M^me^. de Girardin, née Delphine Gay, à qui vous avez décerné la Lyre d'argent en 1831. Vous avez reconnu de bonnes dispositions dans le tableau de M. Dowa, et en témoignage de satisfaction, vous lui avez délivré une médaille d'encouragement.

M. Louis Hollain, d'Iwuy, a été, de votre part, l'objet d'une semblable sollicitude : informés que ce jeune homme, sans autre direction que celle de son génie, avait exécuté, en bois, un Christ destiné à être placé dans le cimetière de sa commune, vous avez nommé une Commission (1) qui s'est transportée chez M. Hollain, a exa-

(1) La Commission était composée de MM. *Ad. Déjardin*, *Cl. Evrard*, le docteur *Ruelle*, *Berthoud* et *De Baralle*.

miné son ouvrage, et a signalé, dans cet essai, des qualités très estimables. Sur les conclusions de votre Commission, vous vous êtes empressés d'accorder une médaille d'encouragement à M. Hollain, et vous avez chargé votre bureau de le recommander à M. le Préfet, pour lui faire obtenir les moyens de s'instruire dans l'art des Phidias et des Praxitèle. M. Hollain est à Paris depuis quelques mois; son aptitude a été reconnue et certifiée par son professeur, le célèbre statuaire M. David. Ainsi le génie de notre jeune compatriote pourra se développer. Second Francqueville de notre pays, puisse-t-il acquérir une illustration qui se reflétera sur Cambrai!

Quoique la Société n'ait point de rapport direct avec l'administration de la Bibliothèque communale, néanmoins, d'un accord unanime, vous avez voulu exprimer publiquement l'intérêt que vous prenez au rétablissement de ce précieux dépôt des connaissances humaines, en décernant une médaille de bronze à M. Doi-Fleury, menuisier, pour la perfection du travail dont il a été chargé. Si la bonne exécution de la menuiserie a mérité une récompense, il était juste, à plus forte raison, d'en accorder une à l'architecte instruit qui l'a si bien dirigé, et vous avez décerné une médaille d'argent à M. De Baralle.

J'ai eu l'honneur de vous communiquer l'analyse chimique de l'eau d'un puits d'Avesnes-lez-Aubert et celle de l'eau du puits de la prison de Cambrai, celle-ci m'a fourni l'occasion de vous rappeler le moyen que j'ai indiqué en mars 1821 (1), lorsque je signalai l'existence de

(1) Ce moyen consiste à humecter d'acide sulfurique hydraté, un résidu salin contenant un chlorure. S'il y existe un nitrate, il se dégagera une odeur bien reconnaissable de chlore, souvent même sans qu'il soit besoin de faire chauffer.

M. Wollaston a recommandé, pour le même objet, de mettre un fragment de feuille d'or et de l'acide sulfurique, dans le liquide chloruré à essayer; la dissolution du métal indique la présence du chlore et celle de l'acide nitrique.

M. Liébig verse dans un semblable mélange, de la solution sulfurique d'indigo ; sa décoloration annonce la production du chlore et la présence de l'acide nitrique.

Tout en reconnaissant la vérité de ces assertions, et en confessant mon profond respect pour ces savans célèbres, je ne puis m'abstenir de regarder le procédé que j'emploie comme plus sensible et plus facile. Six à huit onces d'eau du puits de la prison furent réduites à un gros, par l'évaporation ; j'y ajoutai 2 à 3 gouttes d'acide sulfurique ; rien ne se fit sentir ; je fis chauffer avec précaution et me tins en garde : à la première impression du calorique, l'odeur du chlore se manifesta fugace, à la vérité, mais j'eus le temps de la faire reconnaître par mon élève, qui était près de moi. Certes, cette production de chlore cor-

qui a tant exercé le génie de notre immortel Cuvier, son fondateur, semble faite pour lancer l'esprit dans l'immensité du temps, comme l'astronomie le lance dans l'immensité de l'espace, et la chimie dans l'immensité de la petitesse.

M. Henri Lecoq, votre correspondant, pharmacien et professeur d'histoire naturelle à Clermont-Ferrand, vous a fait hommage de ses *Recherches sur l'emploi des engrais salins en agriculture;* mémoire qui a été couronné par l'Académie royale du Gard.

En dernière analyse, une plante n'est à peu près que de l'eau et du *charbon*, de façon que pour se rendre compte de son accroissement, il faut particulièrement envisager l'augmentation de ce principe. Or, on sait, qu'en grande partie, il ne provient pas du sol, mais de l'acide carbonique disséminé dans l'atmosphère, d'où il est absorbé par ses feuilles. Pour prouver que l'emploi de substances salines bien appropriées, favorise cette absorption, M. Lecoq a fait germer et croître plusieurs espèces de graines, dans du coton humecté, en ayant soin de les arroser avec de l'eau pure ou imprégnée de différens sels; il a trouvé, par exemple, que 20 grammes de graines de trèfle, donnant à l'analyse, 4 grammes de charbon, en ont donné, après deux mois de végétation, 10 grammes,

quand l'arrosement se fesait avec de l'eau pure, et 16 grammes, quand l'eau était imprégnée de chlorure de sodium.

M. Lecoq rapporte les essais qu'il a faits, en suivant une échelle un peu étendue, sur l'emploi de diverses espèces de sels, le dosage, l'époque préférable pour leur emploi, et il termine par des considérations sur l'écobuage.

Il ne paraîtra point superflu de rappeler ici, que la Société de Géologie de France tiendra, cette année, ses séances extraordinaires en Auvergne, et que le rendez-vous, fixé au 25 de ce mois, aura lieu chez M. Lecoq, mon concitoyen, dont je m'honore d'avoir, conjointement avec mon père, guidé les premiers pas, dans l'étude de la pharmacie.

M. le docteur Ch. Herpin, de Paris, déduit de ses expériences, que 100 kilog. de son contiennent en amidon et en matière extractive soluble, la base de plus de 60 kilogrammes de pain blanc de première qualité et 52 kilogrammes de son retenant encore près de la moitié de son poids de matière nutritive très profitable pour les animaux. — La partie extractive soluble retirée par le lavage et utilisée dans la confection du pain, en retarde le hâle et entretient sa fraîcheur.

L'emploi de la *gélatine* comme *substance ali-*

mentaire, a fourni à MM. Milne Edwards et B. De Balzac, le sujet d'un grand nombre d'expériences faites sur des chiens.

Ces savans ont trouvé que ce principe, soit seul, soit en mélange avec du pain blanc, du sel et de l'eau, ne pouvait point suffire à l'alimentation, et que la mort arrivait au bout de deux ou trois mois, quand l'animal, en dépérissant, avait perdu entre un quart et un tiers de son poids, mais lorsqu'à la pâtée, on ajoutait du bouillon de viande de cheval, régulièrement la force et la santé de l'animal renaissaient d'une manière sensible.

M. Girardin, professeur de chimie à Rouen, résume ainsi un rapport qui vous a été adressé : « Il se trouve confirmé, par des expériences » authentiques, dirigées avec autant de soin » que de bonne foi, ce que M. D'Arcet et » les personnes qui partagent ses convictions, » n'ont cessé de soutenir, que la gélatine » préparée convenablement et associée à une » petite quantité de viande ou à des légumes, » peut fournir des mets aussi substantiels et » aussi agréables que ceux qu'on prépare habi- » tuellement avec une bien plus forte proportion » de viande, et bien supérieurs à ceux dans » lesquels il n'entre que des substances végé- » tales. »

La différence de prix est considérable : un litre de bouillon fait avec une livre de viande, revient à 17 centimes 1/2, tandis que le litre de bouillon à la gélatine avec 1/5 de livre de viande, ne revient qu'à 6 centimes 1/5. Notre célèbre philantrope M. D'Arcet, à qui la Société doit ces différentes communications, a ajouté à son envoi, 1° un certificat de la municipalité de Reims, constatant le succès obtenu, sous la direction de M. Commesny, de l'emploi de la gélatine des os, pour la nourriture de la classe indigente.

2° Un cahier de recettes de potages et ragoûts à la gélatine, composées par notre fameux chef de cuisine, feu M. Carême.

3° Une note de M. D'Arcet lui-même, lue à l'Académie des Sciences, le 14 janvier dernier, sur l'usage satisfaisant de la dissolution gélatineuse à l'hôpital Saint-Louis, où il en a été distribué 1,058,000 rations, en trois ans et trois mois.

« De l'avantage qui résulte de l'emploi alimentaire de la gélatine, dit M. D'Arcet, il est » raisonnable, c'est même un devoir d'insister » pour que les administrations auxquelles est » confiée la mission honorable d'améliorer le » sort des pauvres, veuillent bien étudier cette » question et ne pas négliger plus long-temps,

» la puissante ressource qu'elles peuvent trou-
» ver dans l'adoption de ce régime alimentaire. »

M. Emile de Girardin, secrétaire-général du *Journal des connaissances utiles*, vous fait, chaque mois, l'envoi de six exemplaires de ce journal, destiné à porter jusque dans les plus petits hameaux, des notions précieuses et variées, où il est loisible à chacun de trouver des instructions, dont il peut faire son profit. Vous avez accepté, avec reconnaissance, cette offre généreuse, et pour répondre convenablement aux vues patriotiques de son estimable auteur, vous avez décidé que ces exemplaires seraient envoyés, à titre d'encouragement, à six instituteurs de l'arrondissement, les plus distingués par leur zèle.

M. Albert-Montemont, votre correspondant, vous a envoyé un Mémoire sur la fertilité comparée du nouveau et de l'ancien monde, ainsi que la vie du capitaine Cook, qu'il a extraite de l'ouvrage anglais du docteur Kippis.

Vous avez aussi reçu de l'académie royale des Sciences, le rapport de MM. Lacroix, Sylvestre et Girard, sur l'ouvrage important de M. Guerry, intitulé : *Essai sur la statistique morale de la France.*

M. Vigarosy, de Castelnaudary, exprime l'opinion que l'institution des brevets d'inven-

tion devrait être supprimée, parce que toute invention ou tout perfectionnement appartient de droit à la société, laquelle doit, en retour, à l'inventeur, un témoignage d'estime, une marque de bienveillance. Pour payer la dette de la société, l'auteur propose la création d'un ordre du mérite.

M. Clament-Zentz, dans sa dissertation sur la pipe polytube, propose l'emploi de la fumée de l'anti-tabac, dirigée sur la peau, au moyen de ce petit et ingénieux appareil, pour le traitement des rhumatismes.

M. Drapiez, votre correspondant, professeur à Bruxelles, vous a offert son *Résumé d'ornithologie*. Cet ouvrage, riche d'instructions accessoires, présente la classe entière des oiseaux, divisée en 271 genres, décrits et grouppés en un certain nombre de familles, dont les caractères sont suivis du récit plein d'attraits des mœurs et des habitudes de ces hôtes de l'air, de la terre et des eaux. Un atlas, contenant la figure des oiseaux qui peuvent servir de type aux familles, forme le second volume de l'ouvrage.

M. Hécart, votre ancien et zélé correspondant, animé du désir de favoriser l'étude de la conchyliologie de nos contrées, dont personne ne paraît s'être occupé jusqu'à présent, vous a fait parvenir le catalogue qu'il a formé des coquilles

terrestres et fluviatiles des environs de Valenciennes. Le nombre des espèces qu'il désigne, s'élève à 88, qui sont renfermées dans 21 genres, nombre égal, à un près, à ceux que l'on trouve dans toute la France.

M. Fée, correspondant de la Société, maintenant professeur à la faculté de Strasbourg, vous a adressé, avant son départ de Lille, *la vie de Linnée*, qu'il a rédigée sur les documens autographes laissés par ce grand homme.

L'érudition de l'auteur, le talent avec lequel il présente le savant naturaliste, dans toutes les phases d'une vie destinée à l'instruction du monde, un extrait de la correspondance de Linnée, avec presque tous les savans de l'époque, la nomenclature chronologique et raisonnée de ses ouvrages, et un nombre considérable d'anecdotes, font de ce livre, une biographie des plus complettes; on trouve avec plaisir, dans le volume, deux portraits de Linnée, l'un à l'âge de 20 ans, et l'autre à 60 ans, le fac-simile de son écriture, à côté de ceux d'Adanson, de Bernard de Jussieu, de Haller et de J.-J. Rousseau, la perspective de sa maison de Hammarby et le dessin du *Linnea borealis*.

L'ouvrage de M. Fée, qui lui a déjà valu des relations honorables avec le gouvernement Suédois, ne manquera point d'être recherché par tous les naturalistes.

Permettez-moi, Messieurs, de rappeler à votre souvenir, l'intérêt que vous avez pris à la lettre de l'illustre M. Alexandre de Humboldt; vous avez applaudi à l'heureux retour de ce savant, d'un voyage de plus de 5,000 lieues, qu'il a fait dans le nord de l'Asie, à l'Oural, à l'Altaï, à la Sangarie chinoise et à la mer Caspienne, voyage qui a été fécond en observations. « Au milieu de ces vicis-» situdes, dit M. de Humboldt, je suis resté » fidèle à mes anciens amis, fidèle à la carrière » des sciences, à laquelle seule, je suis redevable » de la bienveillance dont je jouis dans votre » belle patrie. »

Cette lettre, remplie d'expressions aussi affectueuses qu'elles me sont honorables, est du 13 avril 1831. La paix de l'Europe était, pour M. de Humboldt, plus qu'un espoir, quoique l'équilibre stable ne fût pas encore atteint dans un pays qui nous avoisine. « Je suis, me dit-il, mon » cher Tordeux, de ceux qui pensent que les » institutions libres se développent plus heureu-» sement, pendant la tranquillité de l'Europe. »

Messieurs, plusieurs académies vous envoient, avec exactitude, le fruit de leurs travaux. Je signalerai particulièrement :

La Société royale et centrale d'agriculture de Paris;

Les Sociétés royales des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille, de Douai et d'Arras.

Les Sociétés des sciences, agriculture et arts de Bordeaux, de Strasbourg, de Besançon, de Bourg, de Troyes, de Tours, d'Angers, de Macon, de Saint-Quentin, de Caen, d'Avesnes, de Valenciennes, la Société académique de Nantes, etc.

Nul doute que, cette année, comme les années précédentes, vous ne mettiez tout l'empressement possible à témoigner votre gratitude à ces honorables et philantropiques Sociétés, par l'offre cordiale du recueil de vos publications.

NOTE

OMISE DANS LE RAPPORT QUI PRÉCÈDE.

Par suite de la demande de M. le Préfet, relative aux moyens à employer pour rendre impropre à l'alimentation humaine, le sel commun (*chlorure de sodium*), destiné à être épandu sur les terres ou mélangé aux alimens des bestiaux, vous avez nommé une commission (1) qui s'est empressée, après mûr examen, de vous faire un rapport dont la conclusion est de proposer de mélanger au sel, dans le premier cas, de la chaux vive, et dans le second, de la poudre de racine de gentiane (*gentiana lutea*).

(1) Cette commission était composée de MM. Deberalle, Feneulle, Le Glay, Cyrille Leroy, Ruelle et Tordeux, rapporteur.

RAPPORT

DE LA

COMMISSION D'AGRICULTURE,

SUR LE CONCOURS;

PAR M. BÉTHUNE-HOURIEZ, RAPPORTEUR.

(Séance du 8 Août 1833).

MESSIEURS,

Vous avez mis au concours un manuel d'agriculture, approprié à l'économie rurale du nord de la France; un seul ouvrage, sur ce sujet, vous a été adressé. L'auteur, dans son préambule, attribue la puissance de la routine à la rareté des écrits propres à retracer à la jeunesse des campagnes, les principes et les préceptes du plus ancien et du plus utile des arts. Il pense comme vous, Messieurs, que le meilleur moyen d'extirper les préjugés nuisibles à l'amélioration des pratiques, est de mettre à la portée des jeunes adeptes en agriculture, les connaissances élémentaires de cet art. Son espoir est d'atteindre

il est présumable qu'il y trouverait, sans trop de frais, la terre convenable à cet amendement, au lieu d'aller chercher au loin cette même terre avec beaucoup de dépenses et une grande perte de temps. Quelques recherches géologiques, avec l'aide des indications locales, auraient sans doute procuré des données sur la nature du sol, à certaines profondeurs, dans les principaux bassins de notre Flandre.

Le manuel contient, sans explication, la nomenclature des instrumens aratoires; les améliorations, les perfectionnemens qu'a reçus la charrue n'y sont point mentionnés; leurs diverses espèces n'y sont point décrites; on ne donne aucun motif de la préférence accordée à l'une plutôt qu'à l'autre dans certaines localités, et cependant, des instructions sur le choix du plus essentiel des instrumens aratoires, suivant la nature des terres, nous paraissent indispensables.

Aux principes généraux donnés sur le labourage, auraient dû être joints les enseignemens de la pratique, sur le nombre et le genre de labours convenables à chaque espèce de terre qui compose le sol de notre pays, sur les divers modes de labourage qui y sont depuis longtemps, ou qui commencent à y être mis en usage; tels sont ceux connus sous les noms de palotage, braquefort, lit-avant, riotage, etc.

etc. Ils servent, les uns à donner, dans les terres humides, un écoulement plus facile à l'eau; les autres à exhausser, dans les terres compactes, les tombes des sillons, à l'effet de soumettre une plus grande superficie du sol aux influences atmosphériques. Aucun de ces procédés n'est indiqué dans le manuel.

Notre auteur recommande avec force la suppression des jachères; nous partageons entièrement son avis. La Société d'Émulation de Cambrai se flatte d'avoir, une des premières, mis cette question au concours; dans sa séance du 12 octobre 1809, sur le rapport de M. le baron Belmas, évêque de Cambrai, elle a couronné le mémoire de M. Drapiez, sur la suppression des jachères. Il nous est doux de penser que nos efforts ont pu contribuer à faire abandonner, dans notre arondissement, le système désastreux de l'assolement triennal. Cependant, Messieurs, nous ne pouvons dissimuler que la suppression *absolue* des jachères n'est point adoptée par quelques-uns de nos cultivateurs, praticiens expérimentés; ils se fondent en théorie sur le passage suivant, extrait du rapport même dont nous venons de parler : « Ni les engrais, ni » l'alternement ne pourront conduire à la sup- » pression absolue des jachères. » Ils prétendent qu'il a été reconnu par la pratique, qu'une terre

médiocre qui, à raison de son éloignement de la ferme, n'a pu recevoir tous les soins qu'elle exigeait, se trouve, après une rotation de culture de sept à huit ans, tellement épuisée de sucs nourriciers, tellement aride et infestée de mauvaises herbes, que le repos d'une année lui est indispensable, et que pendant le cours de cette année, de nombreux labours, les engrais et les influences de l'atmosphère lui rendent sa fertilité; qu'enfin un champ non emblavé leur est utile pour y charrier leur fumier et débarrasser leur basse-cour, où cet engrais, accumulé pendant tout l'été y perdrait, par un trop long séjour, ses qualités fécondantes. Votre Commission, Messieurs, a pensé que ce n'était ici qu'une exception à la règle générale, puisque ces mêmes cultivateurs conviennent que la suppression absolue des jachères est admissible dans les petites exploitations d'environ vingt hectares, dont les terres seraient bonnes et rapprochées de la ferme. Il est certain, d'ailleurs, qu'en semant sur ce champ détérioré, du trèfle, enterré par un labour, quelque temps après la première coupe, on aurait un premier amendement et le temps suffisant pour les labours et le transport du fumier. Quelques cultivateurs obtiennent une demie récolte de la sole traitée en jachère; à cet effet, ils sèment, au moyen du semoir, des

grains, ou des graines oléagineuses, ou plantent des pommes de terre, des carottes, en lignes régulières et espacées entre elles de deux à trois pieds, et même plus, suivant la nature de la plante; l'espace intermédiaire est labouré au moyen d'instrumens aratoires à la main ou à un seul cheval. Ces instructions pratiques d'agriculture ne sont point données dans le manuel.

L'article des modes d'assolement est l'un des mieux traités de l'ouvrage; les avantages du système alterne y sont démontrés; les préceptes généraux sur la succession des récoltes sont donnés avec des explications sur la végétation des plantes. Nous aurions désiré qu'il y fût joint quelques exemples de rotation de culture pendant un certain nombre d'années, appropriée aux diverses natures de terre; qu'on fît connaître d'une manière plus précise, les plantes qui épuisent moins la terre. On pourrait, ce nous semble, en former trois classes : les moins épuisantes seraient le trèfle, retourné par la charrue après la première coupe, le colza de saison, l'œillette et la vesce; puis le colza et la lentille de mars; enfin la betterave, la pomme de terre, la carotte, le lin de mai et la cameline.

Pour appuyer sa recommandation de semer de bonne heure, notre auteur invoque le proverbe: *Plutôt en terre, plutôt hors de terre;* mais il aurait

dû faire observer que dans les vallées, où la terre est très forte, on doit semer plus tard; si la semaille avait lieu dans le mois d'octobre, la plante serait susceptible de s'épuiser par une végétation trop précoce et trop vigoureuse.

Le chaulage n'est indiqué que par un seul procédé; il en est plusieurs autres sur lesquels on aurait pu faire d'utiles observations.

D'après le manuel, on devrait faire passer la herse, afin de raffermir la terre et bien enchausser le blé après l'ensemencement; mais l'expérience a démontré que si la terre a été retournée depuis quelque temps, et si elle est légère, le binot doit être employé de préférence à la herse.

Nous croyons devoir rectifier une assertion qui nous paraît erronée : l'auteur affirme que l'escourgeon ne craint pas la gelée et les rigueurs de l'hiver: c'est, au contraire, le grain qui les redoute le plus, suivant l'avis des praticiens.

Messieurs, l'estime que nous a inspirée l'ouvrage renvoyé à notre examen, nous a engagés à prouver d'une manière plus explicite, le défaut capital d'enseignemens pratiques signalé au commencement de ce rapport; ce défaut nous fait regretter de ne pouvoir vous proposer d'accorder le prix du concours à l'auteur du manuel. Nous pensons qu'il mérite une mention très honorable pour le choix, le développement et le classement des

connaissances théoriques de l'économie rurale ; nous estimons que le même sujet, vû son importance et son utilité, doit être remis au prochain concours.

Nous nous flatterions d'avoir rempli la tâche qui nous était imposée, si les explications et les observations consignées dans ce rapport, pouvaient faire mieux connaître aux concurrens votre intention de procurer à la jeunesse de nos campagnes, un bon livre d'instructions théoriques et pratiques d'économie rurale.

N. B. La Commission d'agriculture était composée de MM. *Evrard*, *Feneulle*, *H. Leroy*, *Tordeux* et *Béthune-Houriez*, rapporteur.

EXTRAIT

DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION.

Séance du 7 Août 1833.

CONCOURS D'AGRICULTURE.

La Société, après avoir entendu le rapport de la Commission d'agriculture, par l'organe de M. *Béthune-Houriez*, vice-président, décerne une mention honorable à l'auteur d'un ouvrage intitulé : *Manuel élémentaire d'agriculture, approprié à l'économie rurale du Nord de la France ;* mais considérant que ce mémoire est susceptible d'être revu et perfectionné, et que l'auteur peut avoir intérêt de garder l'anonyme, afin d'être à même de présenter de nouveau son ouvrage au prochain concours, la Société déclare qu'il n'y a point lieu d'ouvrir le billet cacheté qui était joint audit mémoire.

Pour extrait conforme :

Le Président de la Société,

LE GLAY.

Le Secrétaire de la section d'agriculture, sciences et arts,

TORDEUX.

RAPPORT

SUR

LE CONCOURS D'ÉLOQUENCE,

PAR M. HENRI LEROY,

Rapporteur de la Commission (1).

MESSIEURS,

La Société a offert une médaille d'or de la valeur de 200 francs, à l'auteur du meilleur discours sur un sujet d'intérêt général, et se rattachant, autant que possible, à notre localité.

Un seul ouvrage lui a été adressé; il a pour titre : *Discours sur les duels anciens et modernes.*

Ce discours n'est pas un plaidoyer contre le duel; ce n'est point par la force des raisons, l'enchaînement des pensées, l'entraînement du langage, par les armes de l'éloquence enfin, que l'auteur prétend combattre le plus absurde et le plus cruel des préjugés; et, en effet, qu'eût-il

(1) La Commission était composée de MM. *Delcroix*, *Delcroix*, *Peysson*, *Lefebvre*, *Amédée Lallier* et *H. Leroy*, rapporteur.

pu dire après Rousseau? C'est avec l'histoire qu'il veut démontrer tout ce que cette mode a d'absurde.

Après avoir défini le duel: l'action de prendre les armes pour arbitre d'une querelle privée, dans une rencontre préméditée et convenue d'avance, il montre qu'il a été inconnu aux Grecs et aux Romains, et il en conclut avec Rousseau, que si les peuples les plus éclairés, les plus braves, les plus vertueux de la terre, n'ont point connu le duel, c'est qu'il n'est pas une institution de l'honneur.

C'est dans les forêts de la Germanie, au sein des ténèbres du moyen age, et chez des peuplades aussi féroces que barbares, qu'il en trouve l'origine.

Les combats judiciaires, enfans de l'ignorance et de la superstition, en sont la première période. Il en dit les motifs, en retrace les règles, en rappelle les formes; il en montre facilement l'absurdité; aussi cessent-ils d'être en usage, dès que les ténèbres se dissipent, aussitôt que les lois romaines sont retrouvées, et que la raison les prend pour guide.

Mais le militarisme veut conserver le droit de se faire justice à lui-même, et le duel proprement dit continue de subsister; il reste comme sanction du point d'honneur, dont le code se forme des traditions de la féodalité, sans doute

pour qu'il soit vrai de dire que ce qu'il y a de plus barbare protège ce qu'il y a de plus absurde.

Après une trop longue tolérance de tels abus, l'auteur indique les efforts successifs qui ont été faits pour les extirper; efforts presque toujours vains, parce qu'ils ne pouvaient être avoués par la sagesse. Des lois trop sévères engendrent l'impunité. La noblesse, déjà trop disposée à se mettre au-dessus des lois, se moque de celles qui défendent le duel, qu'elle regarde comme une de ses prérogatives, et les duels continuent malgré les lois rigoureuses qui doivent les punir.

Nous sommes ainsi conduits avec l'histoire jusqu'à cette époque mémorable où l'égalité, qui était devenue un besoin, devint un droit pour tous. Avec la noblesse devait disparaître le duel, son hideux apanage; pour qu'il survive, et par l'inconséquence la plus choquante, nous nous fesons tous nobles; nous recréons, en quelque sorte, l'institution détruite, en faveur d'un de ses plus déplorables abus.

Mais bientôt, le sang qui coule sur les échafauds, qui inonde les champs de bataille, vient faire une horrible trève aux combats singuliers. La paix ressuscite cette image de la guerre; les dissentions politiques multiplient les duels; les libertés même que nous avons conquises au prix de tant de calamités, la presse et la tribune les

alimentent. On s'est soulevé contre la censure des ciseaux, on se soumet à celle du pistolet; l'indépendance du député est proclamée par la loi comme une sauve-garde, et le député n'en jouit que sous le bon plaisir d'un spadassin.

C'est ainsi que l'auteur nous amène à prononcer sur la question qui divise encore les esprits: faut-il par des lois interdire le duel?

On pense bien qu'il se prononce pour l'affirmative; mais il n'indique pas quelles lois seraient les plus propres à atteindre le but.

Ce discours est sagement écrit; il est plein d'érudition; toutefois Montesquieu, Roberston et quelques auteurs qui ont plus récemment écrit sur le duel, ont facilité beaucoup les recherches de l'auteur. Les faits y sont bien narrés; les conséquences en sont philosophiquement déduites; c'est un excellent rapport sur le duel; mais un rapport qui doit nécessairement amener une condamnation; et cette condamnation, c'est la raison, c'est la justice, c'est l'humanité qui s'uniront pour la prononcer.

Votre Commission, dont je suis l'organe, a pensé, Messieurs, que l'auteur d'un tel ouvrage avait des droits à la récompense que vous avez promise à un bon, à un utile discours. Elle vous propose, en conséquence, de la lui accorder.

RAPPORT

SUR

LE CONCOURS DE POÉSIE,

PAR M. FIDÈLE DELCROIX,

Rapporteur de la Commission (1).

MESSIEURS,

A une époque toute positive, où la poésie semble tombée dans une sorte de discrédit, ce n'est pas sans surprise, sans un secret plaisir que nous voyons arriver à nos concours des tributs toujours si nombreux et quelques-uns si remarquables. Cet art divin, cet art charmant auquel nous avons dû tant de pures délices, croyons, Messieurs, qu'on ne saurait l'étouffer sous le poids des pamphlets, des brochures, sous l'indigeste amas de romans où l'auteur pense avoir reproduit la nature, parce qu'il nous l'aura révélée sous son aspect le plus hideux, comme si nous étions arrivés à ce point

(1) La Commission etait composée de MM. *Peysson*, *Maignien*, *Lefranc*, *H. Leroy* et *Delcroix*, rapporteur.

de corruption qu'une pareille littérature fut réellement l'expression de la société actuelle! Ah! tant qu'un sentiment vrai n'aura point abandonné le cœur de l'homme, la poésie vivra pour protester, par ses inspirations généreuses, contre d'aussi affligeantes théories, pour offrir ses consolations au malheur, pour ajouter son charme aux naïfs récits du passé, pour prêter un langage plus animé aux nobles élans de l'honneur et du patriotisme! Telle est, Messieurs, l'émulation que vous éveillez chez les poètes, qui de tous les points de la France, répondent toujours à votre appel, que *cinquante-cinq* pièces de vers ont concouru, cette année, pour le prix de *la Lyre*. De ces divers ouvrages, sans doute beaucoup ne méritent guère un second examen; mais il en est aussi, même parmi ceux dont nous ne parlerons pas, qui nous ont semblé dignes d'estime et de justes éloges. Votre Commission a particulièrement distingué les suivants: une pièce intitulée *Moi*, et qui serait mieux nommée *Persévérance*, nous offre une peinture fidèle, quoique peu neuve, des chagrins, des dégoûts, des sentimens intimes, comme aussi du noble espoir qui, tour-à-tour, affligent, consolent et enflamment le poète, quand, doutant de lui-même, il a besoin d'un succès pour croire à sa vocation et à son génie. Citons quelques passages:

Mais j'atteignais, hélas! à ma vingtième année,
Et le chagrin couvait ma jeunesse fanée.
Mon père, qu'abusait ma feinte oisiveté,
Joignit à ses leçons plus de sévérité;
Et, fatigué déjà des ennuis de l'école,
J'allai, pour lui complaire, analyser Barthole.
Courbé, le long du jour, sur un poudreux écrit,
J'essayais vainement d'y fixer mon esprit;
Seul, mon œil parcourait les effroyables pages
Qu'inspira le démon des noirs aréopages;
Ou si, domptant enfin mes dégoûts ennemis,
J'attachais ma pensée aux dogmes de Thémis,
C'était pour comparer, dans ma tête mutine,
Le style de Merlin à celui de Racine.

L'auteur a tenté, mais sans réussite, les chances toujours incertaines d'un concours académique.

Si cependant mon nom, proclamé dans l'arène,
Eût jailli tout-à-conp de l'urne souveraine;
Si la palme promise au front victorieux
Eût incliné sur moi son orbe radieux,
Quel torrent de bonheur aurait gonflé mes veines!
Mon père, souriant de ses menaces vaines,
Eût lui-même béni mes jours prédestinés;
Et soumis désormais à mes penchans innés,
J'aurais pu, m'éloignant de la route tracée,

Agrandir le domaine où fleurit la pensée ;
Mais rien ! oh ! rien ! — Pas même un suffrage flatteur
Qui console en passant le malheureux auteur.
Puis bientôt à mes yeux, rayonnant d'alégresse,
Un rival a saisi la couronne traîtresse,
L'a ceinte ; et les échos ont trois fois répété
Ces applaudissemens dont je m'étais flatté ;
Et suivant malgré moi la foule émerveillée,
J'ai traîné devant lui ma honte agenouillée !
O torture du cœur, plus cruelle cent fois
Que ces douleurs du corps qui brisent sous leur poids,
Incurable souffrance où, dans l'ame abattue,
La vanité combat le dépit qui la tue !
Rien ! Alors s'est éteint, comme un gaz épuisé,
Cet élan généreux qui m'avait abusé.

. . . . . .

Mais qu'importe au départ une défaite obscure,
Si le temps m'est donné pour réparer l'injure ?
D'autres ont échoué sur ce terrain glissant
Avant de conquérir un nom resplendissant :
Ne puis-je pas marcher sur leurs traces savantes,
Et recueillir le prix de mes veilles ferventes ?
Essayons ! — Au banquet convié d'un matin,
J'avais quitté trop tôt la salle du festin ;
La gloire m'y rappelle, et j'y reviens encore,
J'y reviens étancher la soif qui me dévore.

Aujourd'hui mon talent est mûr : il germé
Dans ce cœur orgueilleux qui l'avait comprimé.
Loin donc, loin cette vie aride et monotone,
Où la fortune suit le hasard qui la donne,
Où la foule se meut comme un chétif essaim :
De plus nobles désirs sont éclos dans mon sein.
Me frayant une route à travers le vulgaire,
Je redirai mes chants, interrompus naguère ;
Il me faut une palme, et je veux l'obtenir.
Le passé m'a vaincu ; je vaincrai l'avenir!

Assurément, Messieurs, celui qui écrit de pareils vers est mieux qu'un versificateur. Il a droit à tout notre intérêt. Combien nous nous estimerions heureux de pouvoir lui décerner cette palme, objet de sa louable ambition, et qu'il ne peut manquer de remporter un jour! Malheureusement, ne vous citer de sa pièce que les morceaux les plus saillants, ce n'est pas, non plus, vous en donner une idée exacte. Plusieurs passages où le besoin de liaison se fait par trop sentir, des vers où la pensée reste vague et indécise, ces défauts, indices d'un travail précipité, ne vous permettraient pas de couronner l'ouvrage ; mais comment refuser à l'auteur les encouragemens qu'il mérite? Il vous sied de consoler sa défaite, car il vous a montré comme on peut succomber avec gloire.

Un petit poème intitulé : *la Vieillesse de Milton,* nous ayant offert des traces de talent, a été examiné avec soin. Il eût obtenu un succès plus complet si le style, qui pourtant s'élève, et plus particulièrement à la fin de l'ouvrage, dans un dialogue vif, serré, énergique, ne nous avait paru, au commencement, trop dépourvu de poésie. D'adroites coupures eussent amené, pour l'ensemble, une amélioration réelle, et l'auteur pouvait ainsi s'enrichir de ses pertes. Le développement de son action, dans un cadre fort simple, n'en eût d'ailleurs aucunement souffert.

Chacun sait que Milton, aveugle et pauvre, passa dans la retraite les dernières années de sa vie. Cet ardent républicain, cet ancien secrétaire de Cromwel, revenu des rêves de l'ambition, et loin des querelles politiques et religieuses qui divisaient alors les trois-royaumes, se livre à la composition du *Paradis perdu.* Rejeté du monde réel, par ses malheurs et par sa cécité, l'Homère anglais s'est créé, dans un monde imaginaire, une existence nouvelle, immense, et que remplissent les sublimes conceptions de son génie. C'est dans cet asile qu'un ami de sa jeunesse, Elvood vient essayer de ranimer sa fougue évanouie, et de le rendre à la scène politique, dans l'intérêt d'un parti que le nom puissant de Milton pouvait servir encore. Le vieillard reste

inébranlable; il ne tarde pas à donner à son ami une idée de ses ineffables plaisirs. C'était l'heure où, demandant des inspirations aux accords de la harpe, mariée à la voix pure et flexible de ses filles, Milton se faisait lire par elles quelques pages d'Homère ou de la Bible. La plus jeune commence, et semble évoquer pour lui les héros et les dieux de la Grèce.

Bientôt une autre en main prend le livre sacré,
Cette Bible où souvent Milton s'est inspiré,
Et dont le style simple et la douce harmonie
Au flambeau de David allumait son génie.
Il croit en l'écoutant que, pour de grands desseins,
Un ange le transporte au fond du saint des saints;
Et là, qu'en actions de grâces éternelles,
Il doit chanter à Dieu des hymnes solennelles.
— Assez, assez, dit-il; vos chants sont achevés.
Dieu m'inspire à mon tour; il me parle: écrivez....

Suit, en forts beaux vers, une description de l'Eden; Milton retrace l'arrivée de Satan dans ces lieux fortunés. Imitation du IV^e^ livre du *Paradis perdu*. Ses chants ont cessé qu'on lui prête encore une oreille attentive.

— Voilà, dit le vieillard, revenant sur la terre,
Et leur parlant alors d'une voix moins austère,
Voilà quelle est ma vie, et ce que, chaque jour,

Je fais, mon cher Elwood, en cet humble séjour ;
Et, si Dieu le permet, je le ferai sans doute
Jusqu'à l'instant fatal que tout mortel redoute,
Où je délaisserai ce plaisir pur et beau
Pour la paix éternelle et la nuit du tombeau.
Puissé-je des heureux y recevoir la palme !

Le visage d'Elwood était demeuré calme
Comme un roc que les flots ne peuvent émouvoir :
— Et moi, s'écria-t-il, puissé-je y recevoir
La palme du martyre, en tombant sur la terre
Pour l'honneur et l'amour de la vieille Angleterre,
En mourant pour la gloire et pour la liberté !
— Il est trop tard, ami ! — Le sort en est jeté !...
Cromwel n'a-t-il pas dit (1) : « Lorsqu'on tire l'épée,
» Et surtout lorsqu'au sang des rois on l'a trempée,
» Il faut en rejeter loin de soi le fourreau. »
J'ai la mienne et je vais..... — Te livrer au bourreau !
— Qu'importe ! Le devoir..... — Où la mort t'y convie !
— Mais toi, qu'espères-tu ? — Plus rien, qu'une autre vie.
Doux espoir !.. Puisse alors le ciel me réserver
Ce que dans mon esprit j'aime tant à rêver !
— Ainsi point de remords pour tes sermens !. — J'abjure
Ces sermens indiscrets ! — Doit-on être parjure ?
— L'homme est libre, dis-tu ?... — Jamais de les trahir !

(1) Paroles de Cromwel.

— Quand l'Angleterre est calme. — Il la faut affranchir !
— Pour l'asservir après !... — Dérision amère !
L'indépendance ! — Erreur ! — La liberté !... — Chimère !
— La gloire... — Illusion !.. — Quoi ! la gloire... — N'est pas,
N'est pas plus à chercher qu'à donner le trépas !
— Mais elle était, Milton, autrefois ton idole !
— La roche tarpéienne est près du Capitole !
— Eh quoi ! pas un regret ? (1) — Né dans de mauvais jours
Et parmi des humains plus méchants, j'ai toujours,
J'ai long-temps poursuivi cette brillante fée,
La gloire... elle m'eût fait subir le sort d'Orphée !.
J'aime mieux vivre obscur. — Et nos indépendans !...
— Quelques ambitieux, sectaires trop ardents,
Esprits fiers, nobles cœurs, fanatiques et braves,
Rebelles au roi Charle, et sous Cromwel esclaves ;
Voilà ces partisans !... — Mais fidèles à Dieu
Comme à l'honneur, ils sont... — Persécutés. — Adieu !...

Telle est, Messieurs, l'analyse de cette composition que nous nous sommes plu à vous faire connaître dans ses parties les moins défectueuses. Vous jugerez sans doute qu'il convient de lui accorder, comme à celle qui précède, une mention honorable.

Votre Commission a lu avec plaisir une pièce ayant pour titre *le Voyageur*, avec soin une

(1) Paroles de Milton.

Méditation sur la liberté de l'homme, et elle a trouvé quelques traits de bonne plaisanterie dans un dialogue intitulé : *Les deux époques*.

Une nuit à Venise, *Un rêve à Venise*; ces deux pièces, qui portent les nos 4 et 40, ont été lues dans vos séances particulières. Vous avez rendu justice au talent qui brille dans l'une et dans l'autre; mais ayant déjà couronné, en 1825, un poème sur *Venise*, et l'identité de lieu amenant naturellement celle de la couleur et des images, il vous a paru que vous deviez, en fixant votre choix sur une autre pièce, chercher le mérite de la variété.

Le Vieillard grec, élégie dans le goût antique, *Charles* II *à Marie de France*, voilà, sans contredit, ce que nous avons trouvé de plus irréprochable sous le rapport du style. Nous avons dû nous arrêter quelque temps à ces deux petites compositions, la première, toute imprégnée de ce parfum d'antiquité dont André Chénier et Millevoye, d'imitateurs devenus modèles, nous ont laissé de si parfaits exemples, l'autre, où respire le sentiment le plus vrai, où s'exhale la douleur la plus touchante. Mais nous nous garderons, Messieurs, de vouloir vous les faire connaître au moyen d'une froide analyse; elles vous seront lues dans cette séance : vous serez ainsi à même de les apprécier mieux. Un choix à faire était difficile,

et, il faut le dire, de chaque côté s'offrait bien aussi quelque inconvénient ; car, si par son sujet, l'un des deux ouvrages pouvait nous attirer un reproche, celui de ne pas sentir assez la nécessité de nous affranchir enfin des lisières grecques et latines, l'autre offrant, comme celui qui précède, trop peu d'importance et d'étendue, ne nous permettait pas, non plus, de louer sans quelques restrictions.

Malgré notre embarras, nous ne tardâmes point cependant, à nous trouver d'accord : un troisième compétiteur avait paru. A l'avantage d'offrir une action intéressante et assez habilement nouée, celui-ci réunissait le mérite d'un style gracieux, facile, trop facile, peut-être, laissant désirer plus de force, et qui, parfois, garde des négligences, mais plein de cet abandon naïf d'où s'échappe souvent quelque trait spirituel et fin, et dont l'auteur semble avoir puisé le secret à l'école de La Fontaine et dans nos vieux fabliaux. Nous ne parlons pas de l'attrait que devait nous présenter un sujet d'intérêt local, emprunté à ce moyen-âge, mine encore si féconde, quoique tant de fois exploitée : de toutes les séductions, c'est celle dont on nous pardonnera de ne pas trop chercher à nous défendre. Mais en vous proposant de couronner le poème intitulé : *Une des sept merveilles du Cambrésis,*

notre amour du pays est ici d'accord avec la justice. Sans connaître l'auteur, nous n'avons vu que son ouvrage; nous avons cherché de bonne foi à nous éclairer, soit en commun, soit par l'examen séparé et réfléchi de nos impressions personnelles. La plus pure satisfaction nous était ainsi réservée; car dans le billet cacheté envoyé en même temps que cette piéce, vous deviez trouver le nom d'un de nos jeunes concitoyens! Qu'il goûte donc dans sa plénitude tout le charme attaché à ce premier triomphe! Notre *Lyre* est aujourd'hui sa conquête. Noble récompense, elle-même illustrée déjà par plus d'un nom célèbre, il faut, qu'à son tour, elle serve à illustrer le mérite encore ignoré, le talent modeste qui, nous l'espérons, saura garder cet heureux attribut, et qui vient se présenter à nos concours, jeune, plein d'avenir, moins recommandable encore par ce qu'il donne que par ce qu'il promet!

EXTRAIT

DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION.

Séance du 13 Août 1833.

CONCOURS D'ÉLOQUENCE.

L'Académie, adoptant les conclusions de M. *Henri Leroy*, rapporteur de la Commission, décerne le prix du concours à M. Fougeroux de Campigneulles, conseiller à la cour royale de Douai, auteur de l'ouvrage intitulé : *Discours sur les Duels anciens et modernes.*

CONCOURS DE POÉSIE.

Du rapport de la Commission, ayant pour organe M. *Fidèle Delcroix*, il résulte que le poème intitulé : *Une des sept Merveilles du Cambrésis*, a été jugé digne de la *Lyre d'argent.* L'Académie reconnaît, en outre, qu'il convient d'accorder une *médaille d'or* à l'auteur de la pièce intitulée : *Le vieillard grec*, une pareille médaille à celui de l'élégie qui a pour titre : *Charles II à Marie de France,* et qu'enfin l'ouvrage intitulé : *Moi*, et le petit poème, *La vieillesse de Milton* méritent les honneurs d'une mention toute spéciale.

La Société décerne en conséquence :

La Lyre d'argent, prix du concours de poésie, à

M. Henri Carion, auteur du poème : *Une des sept Merveilles du Cambrésis ;*

Elle offre une *médaille d'or* à M. Durand de Modurauge, de Marseille, a qui est due l'élégie ayant pour titre : *Le vieillard grec ;*

Une autre *médaille d'or* à M. Charles Lafont, à Lunéville, dont le nom se trouvait dans le billet cacheté joint à l'élégie intitulée : *Charles II à Marie de France ;*

Et enfin, mentionne honorablement M. A. Follet, maréchal-des-logis-chef au deuxième régiment de Lanciers, auteur de la pièce intitulée : *Moi*, et M. Lequenne-Cousin, auteur du poème qui a pour titre : *La vieillesse de Milton.*

Pour extrait conforme :

Le Président de la Société, LE GLAY.

Le Secrétaire pour la section des lettres, ALC. WILBERT.

EXTRAIT

DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION.

Séance du 14 Août 1833.

CONCOURS DES SCIENCES HISTORIQUES.

Ouï, les conclusions de la Commission d'histoire et d'archéologie, ayant pour rapporteur M. *Le Glay*, président, l'Académie déclare que le prix a été mérité également par l'ouvrage intitulé : *Mémoire historique, topographique et stratégique sur la bataille de Bouvines*, et par la dissertation ayant pour titre : *Les Trouvères du Cambrésis.*

En conséquence, adjugeant et partageant le prix entre M. Le Bon, propriétaire à Haubourdin, auteur du premier de ces ouvrages, et M. Arthur Dinaux, de Valenciennes, auteur du second, elle décerne à chacun *une médaille d'or.*

Elle décerne, en outre, une mention très honorable à M. Constant Houillon, qui a présenté une *Notice sur les poètes latins qu'a produits le Département du Nord.*

Pour extrait conforme :

Le vice-Président de la Société,
BÉTHUNE-HOUBIEZ.

Le Secrétaire pour la section des lettres,
ALC. WILBERT.

UNE DES SEPT MERVEILLES

DU

CAMBRÉSIS,

SOUS L'ÉPISCOPAT DE GUI DE COLLEMÈDE.

(1296, — 1305.)

PAR M. HENRI CARION, DE CAMBRAI.

Ouvrage qui a obtenu la LYRE D'ARGENT.

I.

Une Vesprée d'Automne au Cambrésis.

L'an treize cent..... par un beau soir d'automne,
J'aurais voulu me trouver en personne,
Mais seulement comme un gai pélerin
Dont le trésor est un bâton de frêne,
Au beau milieu du tortueux chemin
Qui de Cambrai menait au château d'Esne.
J'aime à rêver, je l'aurais fait sans peine :
Nature alors était riche en tableaux :
Car d'un côté, du sein des verts ormeaux,

D'un long chemin consolantes bordures,
S'élance fière, et se perd dans le ciel,
Comme un fantôme évoqué par Urgel,
La pyramide aux blanches ciselures. (1)
Et d'autre part, sur le noir horizon,
D'un vieux moutier la flamboyante aigrette
Au voyageur qui récite oraison
A Saint-Julien, promet une retraite.
Fils de la nuit, lutins, dragons, follets,
En s'agaçant, sortaient de leurs tanières;
Les airs sifflaient, sillonnés de sorcières
Qui chevauchaient gaîment sur leurs balais.
Au grincement de leurs bruyants cornets,
Tous les bergers (dont l'œil est prophétique)
De leurs troupeaux contraignaient les regrets,
Et pour nos maux cherchant d'heureux secrets,
Interrogeaient la lune au front mystique;
Maint ouvrier bourdonnait un cantique,
Et se hâtait, doublant, triplant le pas:
Du couvre-feu tintait au loin le glas.
Entre ces gens, sous des flots de poussière,
On remarquait, montés sur destriers,
Un chevalier entre deux écuyers,
L'un pardevant, balançant sa bannière,
L'autre, une dague hors fourreau, par derrière;

(1) La flèche de l'ancienne Église métropolitaine de Cambrai a été renversée par un ouragan, dans la soirée du 30 Janvier 1809.

Tous deux bardés de vêtemens guerriers.
Du chevalier mince était l'apparence ;
Pourtant c'était quelque bien haut seigneur ;
Il répondoit avec tant de froideur
Aux bons manans qui, passant en silence,
Chaperon bas, lui faisaient révérence !
Simple surcot, mantel sans ornement,
Fort usé même, était l'accoutrement
Du piteux sire ; il semblait en souffrance :
Dans ses regards errait la défiance ;
Il tressaillait souvent, et ses talons,
Fort assidus sur les flancs de sa bête,
Lui témoignaient, à grands coups d'éperons,
Qu'il s'amusait beaucoup moins qu'à la fête.
Docile était à l'avertissement
Le doux coursier ; bientôt, tout hors d'haleine,
Il annonça, par son hennissement,
Qu'il s'arrêtait devant le château d'Esne.
Un des varlets donna soudain du cor,
Quand il ouït crier la sentinelle :
— « Qui vive ! holà ! n'approchez point encor ! »
Il s'empressa de répondre avec zèle :
« Et tôt, soldats, abaissez votre pont ;
» Voici venir seigneur de haut lignage,
» Sonnez clairons, et lui rendez hommage ;
» Voici venir le sire de Prémont,
» Huon dOisi, qui tient le bailliage

» De notre évêque, un pair du Cambrésis. »
— A ces grands mots tomba le pont-levis ;
Avec respect se redressa la herse,
Et tous les trois, sans autre controverse,
Dans le château se virent accueillis.

II.

Sire Huon d'Oisi et damoiselle Éloïse d'Esne.

« Je ne vois pas ma pupille Eloïse. »
Dit en entrant, le soucieux Huon.
— « Ah? monseigneur, excusez sa surprise ;
» Reprit Gudule, elle est en oraison. »
Pour l'excuser la vieille a sa raison :
Jadis elle a nourri la châtelaine,
Car Eloïse est de ce beau domaine
Seule héritière ; elle est en grand renom
Par sa vertu, sa grâce, son bien dire ;
Et sa beauté!... Point ne veux la décrire ;
Mais que chacun se figure ses traits
Pareils à ceux de la dame qu'il aime,
Chacun aura, je le sais par moi-même,
Le plus charmant, le plus doux des portraits.
« Soit fait venir notre chère pupille! »
Continua l'impatient seigneur.
Gudule court, rappelant sa vigueur,
Prêcher, hâter la pauvre jeune fille,
à plaisir quand venait son tuteur.

Dès qu'elle fut enfin en sa présence,
D'un signe Huon fit sortir l'assistance,
Prit un air grave, et, son œil louche au ciel,
Il débita ce discours solennel :
« Voici dix ans que votre honoré père,
» Beau sire d'Esne, et mon cousin, hélas!
» Malgré sorcier, médecine, prière,
» Fort triste alla de la vie au trépas.
» Or, mon enfant, pour vous garder de piége,
» En trépassant il vous remit à moi ;
» Car votre mère était morte d'émoi,
» En vous donnant la vie, un jour de siége. »
— En cet endroit, de ses yeux attendris,
Par la douleur embellissant ses charmes,
La belle enfant laissa couler des larmes,
Et récita tout bas : *De profundis*.
— « A vos regrets, ma belle j'applaudis,
— « Dit le tuteur, car Dieu sait les richesses
» Que vous légua le sire, en ce castel ;
» Et nous savons qu'Etiennette d'Ostrel,
» En l'épousant lui fit maintes largesses.
» Pleurez-le donc ; mais rendez grâce au ciel
» Qui dans mes mains a remis votre enfance,
» Car vous devez conserver souvenance
» De mon amour, de mes soins assidus ;
» Point n'épargnai pour vous mes beaux écus,
» Comme il appert aux livres de dépense. »

» De notre évêque, un pair du Cambrésis. »
— A ces grands mots tomba le pont-levis ;
Avec respect se redressa la herse,
Et tous les trois, sans autre controverse,
Dans le château se virent accueillis.

II.

Sire Huon d'Oisi et damoiselle Éloïse d'Esne.

« Je ne vois pas ma pupille Eloïse. »
Dit en entrant, le soucieux Huon.
— « Ah? monseigneur, excusez sa surprise ;
» Reprit Gudule, elle est en oraison. »
Pour l'excuser la vieille a sa raison :
Jadis elle a nourri la châtelaine,
Car Eloïse est de ce beau domaine
Seule héritière ; elle est en grand renom
Par sa vertu, sa grâce, son bien dire ;
Et sa beauté!... Point ne veux la décrire ;
Mais que chacun se figure ses traits
Pareils à ceux de la dame qu'il aime,
Chacun aura, je le sais par moi-même,
Le plus charmant, le plus doux des portraits.
« Soit fait venir notre chère pupille! »
Continua l'impatient seigneur.
Gudule court, rappelant sa vigueur,
Prêcher, hâter la pauvre jeune fille,
Lente à plaisir quand venait son tuteur.

Dès qu'elle fut enfin en sa présence,
D'un signe Huon fit sortir l'assistance,
Prit un air grave, et, son œil louche au ciel,
Il débita ce discours solennel :
« Voici dix ans que votre honoré père,
» Beau sire d'Esne, et mon cousin, hélas!
» Malgré sorcier, médecine, prière,
» Fort triste alla de la vie au trépas.
» Or, mon enfant, pour vous garder de piége,
» En trépassant il vous remit à moi ;
» Car votre mère était morte d'émoi,
» En vous donnant la vie, un jour de siége. »
— En cet endroit, de ses yeux attendris,
Par la douleur embellissant ses charmes,
La belle enfant laissa couler des larmes,
Et récita tout bas : *De profundis*.
— « A vos regrets, ma belle j'applaudis,
— « Dit le tuteur, car Dieu sait les richesses
» Que vous légua le sire, en ce castel ;
» Et nous savons qu'Etiennette d'Ostrel,
» En l'épousant lui fit maintes largesses.
» Pleurez-le donc ; mais rendez grâce au ciel
» Qui dans mes mains a remis votre enfance,
» Car vous devez conserver souvenance
» De mon amour, de mes soins assidus ;
» Point n'épargnai pour vous mes beaux écus,
» Comme il appert aux livres de dépense. »

» De notre évêque, un pair du Cambrésis. »
— A ces grands mots tomba le pont-levis ;
Avec respect se redressa la herse,
Et tous les trois, sans autre controverse,
Dans le château se virent accueillis.

II.

Sire Huon d'Oisi et damoiselle Éloïse d'Esne.

« Je ne vois pas ma pupille Eloïse. »
Dit en entrant, le soucieux Huon.
— « Ah ? monseigneur, excusez sa surprise ;
» Reprit Gudule, elle est en oraison. »
Pour l'excuser la vieille a sa raison :
Jadis elle a nourri la châtelaine,
Car Eloïse est de ce beau domaine
Seule héritière ; elle est en grand renom
Par sa vertu, sa grâce, son bien dire ;
Et sa beauté !... Point ne veux la décrire ;
Mais que chacun se figure ses traits
Pareils à ceux de la dame qu'il aime,
Chacun aura, je le sais par moi-même,
Le plus charmant, le plus doux des portraits.
« Soit fait venir notre chère pupille ! »
Continua l'impatient seigneur.
Gudule court, rappelant sa vigueur,
Prêcher, hâter la pauvre jeune fille,
Lente à plaisir quand venait son tuteur.

Dès qu'elle fut enfin en sa présence,
D'un signe Huon fit sortir l'assistance,
Prit un air grave, et, son œil louche au ciel,
Il débita ce discours solennel :
« Voici dix ans que votre honoré père,
» Beau sire d'Esne, et mon cousin, hélas!
» Malgré sorcier, médecine, prière,
» Fort triste alla de la vie au trépas.
» Or, mon enfant, pour vous garder de piége,
» En trépassant il vous remit à moi ;
» Car votre mère était morte d'émoi,
» En vous donnant la vie, un jour de siége. »
— En cet endroit, de ses yeux attendris,
Par la douleur embellissant ses charmes,
La belle enfant laissa couler des larmes,
Et récita tout bas : *De profundis*.
— « A vos regrets, ma belle j'applaudis,
— « Dit le tuteur, car Dieu sait les richesses
» Que vous légua le sire, en ce castel ;
» Et nous savons qu'Etiennette d'Ostrel,
» En l'épousant lui fit maintes largesses.
» Pleurez-le donc ; mais rendez grâce au ciel
» Qui dans mes mains a remis votre enfance,
» Car vous devez conserver souvenance
» De mon amour, de mes soins assidus ;
» Point n'épargnai pour vous mes beaux écus,
» Comme il appert aux livres de dépense. »

» De notre évêque, un pair du Cambrésis. »
— A ces grands mots tomba le pont-levis ;
Avec respect se redressa la herse,
Et tous les trois, sans autre controverse,
Dans le château se virent accueillis.

II.

Sire Huon d'Oisi et damoiselle Éloïse d'Esne.

« Je ne vois pas ma pupille Eloïse. »
Dit en entrant, le soucieux Huon.
— « Ah ? monseigneur, excusez sa surprise ;
» Reprit Gudule, elle est en oraison. »
Pour l'excuser la vieille a sa raison :
Jadis elle a nourri la châtelaine,
Car Eloïse est de ce beau domaine
Seule héritière ; elle est en grand renom
Par sa vertu, sa grâce, son bien dire ;
Et sa beauté !... Point ne veux la décrire ;
Mais que chacun se figure ses traits
Pareils à ceux de la dame qu'il aime,
Chacun aura, je le sais par moi-même,
Le plus charmant, le plus doux des portraits.
« Soit fait venir notre chère pupille ! »
Continua l'impatient seigneur.
Gudule court, rappelant sa vigueur,
Prêcher, hâter la pauvre jeune fille,
Lente à plaisir quand venait son tuteur.

Dès qu'elle fut enfin en sa présence,
D'un signe Huon fit sortir l'assistance,
Prit un air grave, et, son œil louche au ciel,
Il débita ce discours solennel :
« Voici dix ans que votre honoré père,
» Beau sire d'Esne, et mon cousin, hélas!
» Malgré sorcier, médecine, prière,
» Fort triste alla de la vie au trépas.
» Or, mon enfant, pour vous garder de piége,
» En trépassant il vous remit à moi ;
» Car votre mère était morte d'émoi,
» En vous donnant la vie, un jour de siége. »
— En cet endroit, de ses yeux attendris,
Par la douleur embellissant ses charmes,
La belle enfant laissa couler des larmes,
Et récita tout bas : *De profundis*.
— « A vos regrets, ma belle j'applaudis,
— « Dit le tuteur, car Dieu sait les richesses
» Que vous légua le sire, en ce castel ;
» Et nous savons qu'Etiennette d'Ostrel,
» En l'épousant lui fit maintes largesses.
» Pleurez-le donc ; mais rendez grâce au ciel
» Qui dans mes mains a remis votre enfance,
» Car vous devez conserver souvenance
» De mon amour, de mes soins assidus ;
» Point n'épargnai pour vous mes beaux écus,
» Comme il appert aux livres de dépense. »

» De notre évêque, un pair du Cambrésis. »
— A ces grands mots tomba le pont-levis ;
Avec respect se redressa la herse,
Et tous les trois, sans autre controverse,
Dans le château se virent accueillis.

II.

Sire Huon d'Oisi et damoiselle Éloïse d'Esne.

« Je ne vois pas ma pupille Eloïse. »
Dit en entrant, le soucieux Huon.
— « Ah ? monseigneur, excusez sa surprise ;
» Reprit Gudule, elle est en oraison. »
Pour l'excuser la vieille a sa raison :
Jadis elle a nourri la châtelaine,
Car Eloïse est de ce beau domaine
Seule héritière ; elle est en grand renom
Par sa vertu, sa grâce, son bien dire ;
Et sa beauté !... Point ne veux la décrire ;
Mais que chacun se figure ses traits
Pareils à ceux de la dame qu'il aime,
Chacun aura, je le sais par moi-même,
Le plus charmant, le plus doux des portraits.
« Soit fait venir notre chère pupille ! »
Continua l'impatient seigneur.
Gudule court, rappelant sa vigueur,
Prêcher, hâter la pauvre jeune fille,
Lente à plaisir quand venait son tuteur.

Dès qu'elle fut enfin en sa présence,
D'un signe Huon fit sortir l'assistance,
Prit un air grave, et, son œil louche au ciel,
Il débita ce discours solennel :
« Voici dix ans que votre honoré père,
» Beau sire d'Esne, et mon cousin, hélas!
» Malgré sorcier, médecine, prière,
» Fort triste alla de la vie au trépas.
» Or, mon enfant, pour vous garder de piége,
» En trépassant il vous remit à moi ;
» Car votre mère était morte d'émoi,
» En vous donnant la vie, un jour de siége. »
— En cet endroit, de ses yeux attendris,
Par la douleur embellissant ses charmes,
La belle enfant laissa couler des larmes,
Et récita tout bas : *De profundis*.
— « A vos regrets, ma belle j'applaudis,
— « Dit le tuteur, car Dieu sait les richesses
» Que vous légua le sire, en ce castel ;
» Et nous savons qu'Etiennette d'Ostrel,
» En l'épousant lui fit maintes largesses.
» Pleurez-le donc ; mais rendez grâce au ciel
» Qui dans mes mains a remis votre enfance,
» Car vous devez conserver souvenance
» De mon amour, de mes soins assidus ;
» Point n'épargnai pour vous mes beaux écus,
» Comme il appert aux livres de dépense. »

» De notre évêque, un pair du Cambrésis. »
— A ces grands mots tomba le pont-levis ;
Avec respect se redressa la herse,
Et tous les trois, sans autre controverse,
Dans le château se virent accueillis.

II.

Sire Huon d'Oisi et damoiselle Éloïse d'Esne.

« Je ne vois pas ma pupille Eloïse. »
Dit en entrant, le soucieux Huon.
— « Ah ? monseigneur, excusez sa surprise ;
» Reprit Gudule, elle est en oraison. »
Pour l'excuser la vieille a sa raison :
Jadis elle a nourri la châtelaine,
Car Eloïse est de ce beau domaine
Seule héritière ; elle est en grand renom
Par sa vertu, sa grâce, son bien dire ;
Et sa beauté !... Point ne veux la décrire ;
Mais que chacun se figure ses traits
Pareils à ceux de la dame qu'il aime,
Chacun aura, je le sais par moi-même,
Le plus charmant, le plus doux des portraits.
« Soit fait venir notre chère pupille ! »
Continua l'impatient seigneur.
Gudule court, rappelant sa vigueur,
Prêcher, hâter la pauvre jeune fille,
Lente à plaisir quand venait son tuteur.

Dès qu'elle fut enfin en sa présence,
D'un signe Huon fit sortir l'assistance,
Prit un air grave, et, son œil louche au ciel,
Il débita ce discours solennel :
« Voici dix ans que votre honoré père,
» Beau sire d'Esne, et mon cousin, hélas!
» Malgré sorcier, médecine, prière,
» Fort triste alla de la vie au trépas.
» Or, mon enfant, pour vous garder de piége,
» En trépassant il vous remit à moi ;
» Car votre mère était morte d'émoi,
» En vous donnant la vie, un jour de siége. »
— En cet endroit, de ses yeux attendris,
Par la douleur embellissant ses charmes,
La belle enfant laissa couler des larmes,
Et récita tout bas : *De profundis*.
— « A vos regrets, ma belle j'applaudis,
— « Dit le tuteur, car Dieu sait les richesses
» Que vous légua le sire, en ce castel ;
» Et nous savons qu'Etiennette d'Ostrel,
» En l'épousant lui fit maintes largesses.
» Pleurez-le donc ; mais rendez grâce au ciel
» Qui dans mes mains a remis votre enfance,
» Car vous devez conserver souvenance
» De mon amour, de mes soins assidus ;
» Point n'épargnai pour vous mes beaux écus,
» Comme il appert aux livres de dépense. »

» De notre évêque, un pair du Cambrésis. »
— A ces grands mots tomba le pont-levis ;
Avec respect se redressa la herse,
Et tous les trois, sans autre controverse,
Dans le château se virent accueillis.

II.

Sire Huon d'Oisi et damoiselle Éloïse d'Esne.

« Je ne vois pas ma pupille Eloïse. »
Dit en entrant, le soucieux Huon.
— « Ah? monseigneur, excusez sa surprise ;
» Reprit Gudule, elle est en oraison. »
Pour l'excuser la vieille a sa raison :
Jadis elle a nourri la châtelaine,
Car Eloïse est de ce beau domaine
Seule héritière ; elle est en grand renom
Par sa vertu, sa grâce, son bien dire ;
Et sa beauté!... Point ne veux la décrire ;
Mais que chacun se figure ses traits
Pareils à ceux de la dame qu'il aime,
Chacun aura, je le sais par moi-même,
Le plus charmant, le plus doux des portraits.
« Soit fait venir notre chère pupille! »
Continua l'impatient seigneur.
Gudule court, rappelant sa vigueur,
Prêcher, hâter la pauvre jeune fille,
Lente à plaisir quand venait son tuteur.

Dès qu'elle fut enfin en sa présence,
D'un signe Huon fit sortir l'assistance,
Prit un air grave, et, son œil louche au ciel,
Il débita ce discours solennel :
« Voici dix ans que votre honoré père,
» Beau sire d'Esne, et mon cousin, hélas!
» Malgré sorcier, médecine, prière,
» Fort triste alla de la vie au trépas.
» Or, mon enfant, pour vous garder de piége,
» En trépassant il vous remit à moi ;
» Car votre mère était morte d'émoi,
» En vous donnant la vie, un jour de siége. »
— En cet endroit, de ses yeux attendris,
Par la douleur embellissant ses charmes,
La belle enfant laissa couler des larmes,
Et récita tout bas : *De profundis*.
— « A vos regrets, ma belle j'applaudis,
— « Dit le tuteur, car Dieu sait les richesses
» Que vous légua le sire, en ce castel ;
» Et nous savons qu'Etiennette d'Ostrel,
» En l'épousant lui fit maintes largesses.
» Pleurez-le donc ; mais rendez grâce au ciel
» Qui dans mes mains a remis votre enfance,
» Car vous devez conserver souvenance
» De mon amour, de mes soins assidus ;
» Point n'épargnai pour vous mes beaux écus,
» Comme il appert aux livres de dépense. »

» De notre évêque, un pair du Cambrésis. »
— A ces grands mots tomba le pont-levis ;
Avec respect se redressa la herse,
Et tous les trois, sans autre controverse,
Dans le château se virent accueillis.

II.

Sire Huon d'Oisi et damoiselle Éloïse d'Esne.

« Je ne vois pas ma pupille Eloïse. »
Dit en entrant, le soucieux Huon.
— « Ah? monseigneur, excusez sa surprise ;
» Reprit Gudule, elle est en oraison. »
Pour l'excuser la vieille a sa raison :
Jadis elle a nourri la châtelaine,
Car Eloïse est de ce beau domaine
Seule héritière ; elle est en grand renom
Par sa vertu, sa grâce, son bien dire ;
Et sa beauté!... Point ne veux la décrire ;
Mais que chacun se figure ses traits
Pareils à ceux de la dame qu'il aime,
Chacun aura, je le sais par moi-même,
Le plus charmant, le plus doux des portraits.
« Soit fait venir notre chère pupille! »
Continua l'impatient seigneur.
Gudule court, rappelant sa vigueur,
Prêcher, hâter la pauvre jeune fille,
Lente à plaisir quand venait son tuteur.

Dès qu'elle fut enfin en sa présence,
D'un signe Huon fit sortir l'assistance,
Prit un air grave, et, son œil louche au ciel,
Il débita ce discours solennel :
« Voici dix ans que votre honoré père,
» Beau sire d'Esne, et mon cousin, hélas!
» Malgré sorcier, médecine, prière,
» Fort triste alla de la vie au trépas.
» Or, mon enfant, pour vous garder de piége,
» En trépassant il vous remit à moi ;
» Car votre mère était morte d'émoi,
» En vous donnant la vie, un jour de siége. »
— En cet endroit, de ses yeux attendris,
Par la douleur embellissant ses charmes,
La belle enfant laissa couler des larmes,
Et récita tout bas : *De profundis*.
— « A vos regrets, ma belle j'applaudis,
— « Dit le tuteur, car Dieu sait les richesses
» Que vous légua le sire, en ce castel ;
» Et nous savons qu'Etiennette d'Ostrel,
» En l'épousant lui fit maintes largesses.
» Pleurez-le donc ; mais rendez grâce au ciel
» Qui dans mes mains a remis votre enfance,
» Car vous devez conserver souvenance
» De mon amour, de mes soins assidus ;
» Point n'épargnai pour vous mes beaux écus,
» Comme il appert aux livres de dépense. »

— La châtelaine a tressailli soudain :
« Fi ! le menteur, à part soi répond-elle,
» Qui laisse aller tant noble damoiselle
» Vêtue ainsi que fille de vilain. »
Tel compliment ne se doit point entendre.
Huon feignant de ne rien y comprendre :
— « Tout mon devoir, dit-il, n'est pas rempli :
» A mon cousin j'engageai ma parole
» De vous pourvoir d'un époux accompli.
» J'en connais un que votre grâce affole,
« Et qui par vous espère être accueilli ;
» Mais ce n'est pas un damoiseau frivole :
» C'est un seigneur, noble autant que le roi ;
» Il n'est point beau ; ce qui vaut d'avantage,
» Il est très riche, et son illustre emploi
» Des plus huppés lui vaut courtois hommage.
» Pour trancher net, damoiselle, c'est moi ;
» Et dès demain, si vous faites en sage,
» Aurez pour vôtre un pair du Cambrésis,
» Bailli d'évêque, et mari des maris. »
Le compliment fit pâmer la pauvrette.
Mais jeune fille a sa réponse prête
A tel propos. — « Las ! monseigneur Huon,
» J'ai fait promesse à madame la Vierge,
» Dans ce beau jour où je portai son cierge
» Devant l'évêque, à la procession,
» Que de son fils je deviendrais l'épouse ;

» Et d'accomplir mon vœu je suis jalouse. »
— « Si noble chair n'est pas chair à nonnain,
» S'écrie Huon, et je comprends la fable :
» Certain muguet est chez vous en bon train.
» Epousez donc, fut-ce le fils du diable ;
» Oui, j'y consens ; mais, de par tous les saints,
» Il me paîra ma dépense et mes soins !
» Six mille écus peuvent au plus suffire ;
» Nul n'obtiendra votre main qu'à ce prix ;
» Et qu'on se hâte.... Après un court sursis,
» A mon vouloir il vous faudra souscrire.
» Mais il est tard, et la veillée expire :
» Allez en paix demander au sommeil
» Qu'il vous envoie un plus sage conseil. »

La châtelaine alla dans sa tourelle,
Le cœur dolent, rêver à son amour :
Las ! elle aimait, la triste jouvencelle.
Pour le bailli, gagnant la grosse tour,
Il laisse au bas une fidèle escorte ;
A double tour ferme la double porte.
Quand il fut seul, sans haleine et sans bruit,
Comme un larron faisant œuvre de nuit,
Avec sa dague ; au milieu de la salle,
Il souleva, tout tremblant, une dalle,
Revit, compta, baisa des monceaux d'or ;
Puis de son sein tirant certaine bourse

Qui sur la route avait hâté sa course,
Avec ivresse il l'ajoute au trésor ;
Enfin il va, brisé de lassitude,
Vers ses écus les yeux tournés encor,
Prendre un repos rempli d'inquiétude.

III.

La Veillée d'amour.

« Il est minuit ! sentinelles, veillez ! »
Dit le guetteur. Par ces mots redoublés,
De voix en voix les soldats correspondent,
Et tout se tait..... Les échos seuls répondent :
Car le sommeil pèse sur le château.
L'avare Huon au remords est en proie,
Et le vampire, en frémissant de joie,
Suce son sang, torture son cerveau.
Non loin de là, des rêves pleins d'amour
Berçaient Gudule ; et la tranquille mère
Dans ses baisers confondait, tour-à-tour,
Son Eloïse, et son fils, son Hilaire !
La châtelaine en lui voyait un frère ;
Quand il pouvait, compagnon de ses jeux,
L'aimer en sœur. Mais Huon, ombrageux,
Depuis trois ans, dans un exil sévère
Tenait Hilaire éloigné de ses yeux ;
Il fit ainsi d'un frère un amoureux.
Notre exilé, dans les bois de Vaucelle,

Près d'Eloïse, établit son séjour :
Puis, ô miracle ! il devint un beau jour,
Sans y penser, ne rêvant qu'à sa belle,
Le plus savant des bergers d'alentour.
Il n'était pas de si noir maléfice
Qu'avec son filtre Hilaire ne guérît ;
Et de Satan déjouant l'artifice
Le plus adroit, de l'infernal esprit
Il confondait, par son art, la malice.
Mons Lucifer en était au supplice :
Aux environs il travaillait sans fruit.
Quoiqu'il rôdât partout, le jour, la nuit,
Il ne brouillait pas même un bon ménage !
Gudule alors voyait le voisinage
A son enfant adresser tous ses vœux.
Fière d'avoir pour fils un personnage,
Elle dormait du sommeil des heureux ;
Quand tout-à-coup, (sans doute un voile sombre
Vint attrister le tableau de son ombre)
Sa voix forma quelques sinistres mots,
Puis des soupirs, puis enfin des sanglots.....

Ainsi chacun subissait l'influence
Du lourd sommeil sur sa couche arrêté.
Par lui pourtant quelqu'un n'est pas dompté ;
C'est Eloïse. Appuyée en silence
Sur le balcon, son regard s'est porté

Vers un seul point de l'horison immense,
Que dévoilait l'astre au disque argenté.
Voilà qu'aux sons de la plainte éternelle
D'un rossignol, son cœur bat, agité :
Au rendez-vous son Hilaire est fidèle ;
C'est le signal par l'amour inventé :
Au fond des bois, quand loin de son amie
Il s'ennuyait, des doux oiseaux d'amour
Il imitait la tendre mélodie,
Et leur contait ses peines à son tour.
Or, du berger l'ingénieuse ruse
Charme, distrait le soldat qu'elle abuse.
Tandis qu'il rêve, à ces chants attentif,
Tout près de lui, d'une mobile échelle
Glisse Eloïse au bas de la tourelle.
Du haut des flots tel fond un frêle esquif.
Puis, elle fuit, de peur, d'amour tremblante,
Près de la vierge, au bout de son jardin.
Elle attendait : la lune complaisante
Se voile alors d'un nuage..... Soudain,
Le rossignol quitte sa voix touchante,
Se perd dans l'ombre, et rejoint son amante.
Tous deux d'abord firent une oraison
A Notre-Dame, implorèrent sa grâce;
Et, s'asseyant sur un banc de gazon,
Les yeux en pleurs, et face contre face,
Sans dire mot, ils restent à leur place :

Leur cœur se fond en tendre pamoison.
Hilaire enfin retrouve la parole :
« Oh ! damoiselle, aimons ainsi toujours !
» (C'est le début, la fin de ses discours.)
» D'un mois d'ennuis ce moment me console.
» Ainsi qu'aux saints, je vois une auréole
» Sur votre front, qui promet d'heureux jours. »
— « Pleurons plutôt, ah ! pleurons, mon Hilaire;
» Le sire Huon est arrivé ce soir :
» Il m'a crié, d'un ton dur et sévère,
» Que d'un époux il fallait me pourvoir.
» Qu'il soit laid, vieux, sans amour, sans noblesse,
» Six mille écus lui donnent plein pouvoir !
» Il me vendra, l'avare, à la richesse,
» Et mon Hilaire, hélas ! est sans avoir. »
« — Je serai riche, ô sœur ! prenez courage;
» Le ciel aidant, j'ai fini cet ouvrage
» Que, par pitié, saint Eloi m'inspira.
» A quelque prince Hilaire le vendra :
» C'est un miracle ! (il ferait davantage
» Pour vous avoir.) Bien cher on le paîra.
» Et sans repos, ma main travaillera
» Pour retirer des mains de ce fol homme
» Un tel trésor au prix de telle somme.
» Belle Eloïse, est-ce là du malheur ?
» Un seul penser vient déchirer mon cœur :
» Dites, ma sœur, si je perdais la vue,

» Si, pauvre aveugle, il fallait, par la rue,
» Guider mes pas, m'aimeriez-vous encor? »
« Toujours! toujours! dit en fondant en larmes,
» La tendre enfant, mais pourquoi ces alarmes?
» Oh! livrons-nous à nos beaux songes d'or.
» Tes yeux diront : Eloïse, je t'aime!
» Et dans mes yeux les tiens liront de même. »
« — Las! Eloïse, ils ne vous verront plus;
» Ne formons pas des projets superflus :
» Votre patron me l'a prédit : « Hilaire!
» M'a dit la nuit monseigneur saint Eloi,
» La dame en qui tu penses est à toi,
» Si tu consens à perdre la lumière. »
» Moi de crier : « De bon cœur je le veux! »
» Le saint m'enseigne un art miraculeux,
» En ajoutant : « Qu'elle soit ton salaire! »
» Or, à l'aveugle, ici par un serment,
» Promettez-vous, ma sœur, amour constant? »
« — Vierge Marie, à tes genoux je jure
» D'aimer toujours, dit-elle, mon ami,
» Quand à ses yeux le jour serait ravi.
» Fais-moi mourir, si je deviens parjure. »
Elle pleurait en prononçant ces mots.
Puis on reprit les amoureux propos :
La damoiselle aime fort ce langage ;
Un entretien plus animé s'engage ;
De plus en plus l'ami s'est rapproché,

Et d'Eloïse, obéissante et bonne,
L'une des mains à sa main s'abandonne.....
De l'autre main, sous un rameau penché,
De Notre-Dame elle voile l'image :
Ne sais comment, alors son doux visage
Se colora, par un baiser touché.
La vierge ainsi ne vit point le péché,
Si c'est pécher que de rendre un hommage
Au plus charmant, au plus divin ouvrage.

Mais le guetteur, du sommet de la tour,
Vient annoncer la dernière des heures
Qui du soleil précède le retour.
On se redit un dernier mot d'amour ;
En soupirant on quitte ces demeures.
Le rossignol revient, par sa chanson,
Tromper, distraire encor la sentinelle ;
La châtelaine, alors dans sa tourelle,
A saint Eloi récite une oraison,
Pour détourner l'infortune cruelle
Dont le berger doit payer sa rançon

IV.

L'ouvrage miraculeux d'Hilaire.

Le lendemain on voyait vers la ville
S'acheminer un vaste et lourd charriot
Que six chevaux, d'un pas ferme et docile

Au fouet d'Hilaire, entraînaient au grand trot.
Sur le charriot gît une longue armoire :
Elle contient un bien savant grimoire,
Car le berger la couve des deux yeux ;
Du moindre heurt, attentif, il la garde ;
Prudent chartier, jamais il ne hasarde
Ni les ravins, ni les pas périlleux.
Sans accident enfin, joyeux dans l'ame,
Sur les degrés du parvis Notre-Dame
Il déposa son fardeau précieux.
Il était fête, et fête de la vierge :
A pleins poumons chantaient tous les bourgeois.
Dévotement, Hilaire allume un cierge ;
Aux chants sacrés il mêle aussi sa voix.
La messe dite, il ouvre de l'armoire
Les deux battans.... Sa merveille apparaît.
Modeste, en main une baguette noire,
Se tient Hilaire, à l'expliquer tout prêt.
En un clin-d'œil, grande fut l'affluence
Des regardans ; et d'abord, en silence,
Ils contemplaient ce spectacle, ébahis,
« — Que Notre-Dame et son fils soient bénis ! »
S'écrie enfin, naïf en sa surprise,
Un bon bourgeois. « Mais voilà notre église
» Fort joliment taillée en bois de buis ;
« Voilà son porche, et sa flèche à dentelles.
» — Voyez les saints et saintes des chapelles, »

Ajoute un autre. « Et le sauveur Jésus
» Sur cette croix ! — Auprès les douze apôtres,
» Et ces abbés disant leurs patenôtres !
» Quoi ! le soleil ! — La lune ! » — Aux cris confus
Que chacun pousse en voyant son miracle,
Hilaire heureux se réjouit tout bas.
Il veut parler, il agite le bras.
Chacun se tait pour écouter l'oracle :
« Chrétiens, dit-il, avant tout soit loué,
» Le seigneur Dieu qui seul fait notre gloire !
» A cet ouvrage il a contribué ;
» En le voyant, sans peine on peut le croire.
» Or, apprenez que l'un de ses emplois
» Est de marquer et de compter les heures,
» Comme l'horloge à sable en vos demeures.
» Ce n'est pas tout : les ans, les jours, les mois,
» Assujettis à d'immuables lois,
» Sur ce cadran naissent, meurent, renaissent,
» Suivant le cours de ces mobiles dards,
» Qui, par des jeux cachés à vos regards,
» Vont lentement, ou bien hâtés se pressent.
» Ce doigt écrit les révolutions
» Du firmament, et le nom des saisons ;
» Ce soleil marche, ou s'arrête aux solstices,
» Et comme au ciel, ma lune a ses caprices.
» Non satisfait de saisir, d'enchaîner
» Le temps léger qui devant nous s'envole,

» Au temps muet j'ai donné la parole :
» Chaque heure vient à son tour se nommer.
» Pour un chrétien il n'est rien de frivole ;
» Donc, aussitôt qu'une heure sonnera,
» Sous le cadran, chacun de vous verra,
» En s'animant s'agiter ces figures,
» Et rappeler, vivantes créatures,
» La passion de notre doux sauveur ;
» Tandis qu'au haut de la flèche, cet ange
» Par sa trompette, avec un air étrange,
» Fera rêver et frémir votre cœur ! »
— » Oui da ! vraiment ? à d'autres les pilules, »
Disent entr'eux les bourgeois incrédules.
En ce moment le *Gallus* (1) vint corner
La dixième heure : on l'entendit sonner
A notre horloge, et tous les personnages
Se trémoussant, aussitôt de donner
Le vrai tableau des tourmens, des outrages
Que le sauveur chez Pilate endura :
Toute attendrie, une vieille en pleura.
Au même instant, embouchant sa trompette,
L'ange en tirait un air grave et touchant,
Qui semblait dire à la foule muette :
» Chrétiens ! chrétiens ! agissez sagement ;
» Rappelez-vous l'heure du jugement. »

(1) C'est ainsi qu'on nommait, et qu'on nomme encore à Cambrai, le guetteur de la tour du Beffroi, chargé d'annoncer les heures, au moyen d'un cornet à bouquin.

On se regarde, on s'étonne, on admire;
L'étonnement se change en vrai délire :
« Oui ! sous les traits d'un berger du pays,
» Se cache un saint venu du paradis.
» Noël ! Noël ! au saint qu'on rende gloire ! »
Notre berger avait beau pérorer :
« Je suis Hilaire ! » on ne veut pas le croire;
On s'agenouille et l'on va l'adorer.
— « De par l'Eglise et Guy de Colleméde !
(Entendit-on dans la foule crier)
« Bourgeois ! manans ! sus ! fuyez ce sorcier,
» Damné payen, que le démon possède ;
» Signez-vous tous, et dans un bénitier
» Plongez vos corps, pour les purifier ;
» Car, par la croix, jà vous sentez le soufre,
» En trépassés qui reviennent du gouffre.
» Arrière donc ! » — A ces mots foudroyants,
Qu'environné d'une escorte guerrière,
Vomit Huon de sa voix de tonnerre,
On vit la foule, en tourbillons bruyants,
Pâle d'effroi, se ruer dans l'église.
Mais le bailli poursuit son entreprise :
Il fait saisir par un brutal archer
Le pauvre Hilaire, en un cachot de loge..
Malgré ses pleurs, ses cris, pour l'empêcher,
L'infortuné voit passer son horloge
Entre les mains de ses durs ennemis..

Huon la fait porter à son logis.
Seul, il contemple, admire davantage
L'art délicat du merveilleux ouvrage.
Qu'en fera-t-il? ce sont là tous ses soins.
De l'ouvrier, il s'embarrasse moins :
Quelques fagots en feront bon usage.

V.

La Perfidie.

Il poursuivait sa méditation
Sur ce sujet, quand un tumulte étrange,
Qui va croissant autour de la maison,
Vient faire trève à la réflexion.
Dupez le peuple, aussitôt il se venge.
Or, ayant vu qu'on lui donnait le change,
Il était là hurlant et maugréant :
« Mort au bailli! — Los au berger Hilaire!
» — Vengeons, vengeons l'ami du Tout-Puissant!
» Aux arts d'enfer l'horloge est étrangère ;
» L'œuvre est d'un saint, et non pas d'un démon.
» — Vive le saint! Noël! — Mort à Huon! »
Et furieux, ils ébranlent la porte
Du fier seigneur, qui, sûr de son escorte,
Sans s'émouvoir d'un impuissant courroux,
Se disposait à rendre coups pour coups.
Subitement, comme un trait de lumière,
Une autre idée a lui dans son esprit :

Avec le peuple on doit craindre la guerre :
Battu, battant, il n'a point son dédit.
Le front serein, Huon vers eux s'avance :
« Mes compagnons, dit-il, plein d'assurance,
» Ecoutez-moi : j'ai commis une erreur.
» J'ai cru d'abord, vû son œuvre admirable,
» Que le berger était suppôt du diable.
» Il n'en est rien ; je vais lui rendre honneur ;
» Et, pour vous plaire, acheter sa merveille
» Au prix de l'or que j'ai reçu la veille.
» Dans notre église elle sera ce soir ;
» Chez moi venez, en attendant, la voir. » —

Ce beau discours change aussitôt l'orage
En un concert de murmures flatteurs ;
Huon, content des bruits approbateurs,
Délivre Hilaire, et prenant un visage
Riant et bon, ainsi que son langage,
Il rend le calme au berger interdit :
« De vous, dit-il, beau sire, j'ai médit ;
» J'eus un grand tort : aussi, je le répare.
» Que voulez-vous d'une horloge si rare ?
» Fixez le prix vous-même : elle est à moi ;
» Voici de l'or, si vous voulez la vendre. »
— A ce discours, qu'il était loin d'attendre,
L'autre s'écrie avec transport : « Ma foi !
» Mille écus d'or, frappés au coin du roi,

» M'agrèront bien, puisqu'il vous plaît, messire. »
« — Ils sont à vous : mais jurez sur ce bois
» De notre sainte et véritable croix,
» Que vous n'irez à personne le dire. »
Fort sage était cette précaution :
Car notre avare a bien l'intention
De vendre cher son horloge aux chanoines.
Notez qu'avec l'argent de ces bons moines
Il la payait et non de son argent :
A tels marchés un avare s'entend.
— « Or ça, dit-il, au berger en liesse,
» Que ferez-vous d'une telle richesse?
» — Oh! monseigneur, j'aime de tendre amour
» Dame gentille, en fâcheuse détresse :
» Avec de l'or je puis l'avoir un jour,
» Il m'en faudra bien cinq fois davantage;
» Mais patience! et je fais un ouvrage
» Cinq fois plus beau, cinq fois plus merveilleux. »
Notre bailli redevient soucieux,
Et fort suspect lui paraît ce langage.
— « Comme je vois, dame de haut lignage.
» Tient votre cœur en martyre si doux :
» A vous servir, si je puis, je m'engage. »
« — Las! dit l'amant, dans un transport peu sage,
» Tout, monseigneur, oui tout dépend de vous. »
Huon cachant son trouble et son courroux,
Feignit de rire et de ne point comprendre.

Il congédie alors, sans plus attendre,
Notre berger, d'un tel accueil joyeux.
Quand il le vit éloigné de ses yeux,
Blême de rage, à grands cris il appelle
De ses archers l'archer le plus fidèle :
« Landri ! Landri ! va ! cours sur le chemin
» Du château d'Esne, arrête à son passage
» Ce possédé que le peuple en sa rage
» M'ose empêcher de punir de ma main.
» Dans un cachot entraîne-le soudain,
» Devant les yeux de notre damoiselle,
» Que le maudit par magie ensorcelle.
» Quand tu l'auras secrètement puni,
» En l'aveuglant avec un fer rougi,
» De gré, de force, arrache à sa tourelle
» (C'est pour son bien) ta noble damoiselle.
» Amène-là, malgré ses pleurs, ses cris. »
» Tels sont mes vœux. Va ! sois sûr que ton zèle
» Sera payé, si tu les accomplis. »

VI.

Le Chatiment.

Le jour suivant, les cloches ébranlées
Sonnaient partout à bruyantes volées ;
Et les hérault, de leur perçant clairon,
Dans tout Cambrai publiaient l'union
Du sire Huon et d'Eloïse d'Esne.

« Si de ma main vous refusez le don
(Avait-il dit à notre châtelaine)
« Hilaire est mort ; vous ouvrez sa prison
» En m'épousant. » Or, pour briser la chaîne
De son Hilaire, elle acceptait Huon.

On vit bientôt s'avancer vers l'église,
Où l'on devait unir les deux époux,
Leur beau cortége, et les regards de tous
Emerveillés, témoignaient la surprise.
D'abord marchaient les pairs du Cambrésis,
Portant leur lance et leur glaive de cire ; (1)
Puis les varlets qui, fiers, faisaient reluire
L'or et l'azur des guidons du pays ;
Et sous un dais, portés sur des tapis,
Les fiancés essayaient de sourire.
Du sombre Huon le regard faisait mal ;
Sous la blancheur du voile nuptial,
La damoiselle, autrefois si vermeille,
Pâle, cachait ses larmes de la veille.
A Notre-Dame enfin on arriva.
Or, monseigneur l'évêque attendait là
Son cher bailli, qu'il veut bénir lui-même.
Et vers l'autel, pour le serment suprême
On s'avançait, quand chacun s'arrêta

(1) Les douze pairs du Cambrésis, dans les cérémonies publiques, portaient un glaive de cire, dont ils faisaient présent à l'église.

Devant l'horloge. (Huon l'avait vendue
Trois fois plus cher). Chacun porte la vue
Vers l'ange qui, sa trompette embouchant,
Allait jouer son air grave et touchant.
Mais tout-à-coup, ô merveille immortelle!
On vit ses yeux, d'où jaillit l'étincelle,
Se promener sur tous les assistans,
Puis s'arrêter sur Huon, flamboyants;
Et répandant l'horreur et l'épouvante :
« Perfide Huon! qu'as-tu fait du berger? »
S'écria-t-il, d'une voix foudroyante.
A deux genoux, la poitrine haletante,
Le meurtrier conjurait le danger;
En ce moment une voix gémissante
Crie aux bourgeois de punir! de venger!
C'était Gudule, avec son fils Hilaire,
Les yeux sanglants, privés de la lumière!
Sur le bailli, qu'il allait égorger,
Le peuple court en hurlant de colère.
Mais du prélat la dextre salutaire
Les arrêta : « Le meurtre est interdit!
» Laissez au ciel accomplir sa vengeance.
» La mort serait trop douce pour l'offense;
» Et toi, pécheur, que le ciel avertit,
» Si tu ne veux être au grand jour maudit,
» Va-t-en, dix ans, pour faire pénitence,
» En terre sainte éprouver ta vaillance.

» Que ton avoir, trésor d'iniquité,
» Serve du moins à réparer ton crime :
» Oui, tout entier il est à ta victime ;
» Mais à ton tour, subis sa pauvreté.
» Et cela fait, espère en la bonté
» Du Dieu d'oubli, de paix et de clémence. »
Huon docile à cette remontrance,
(Car le miracle a vaincu sa fierté)
Va déposer l'habit des épousailles,
Et prend l'habit de pauvre pélerin ;
Contrit, priant, il se met en chemin.
Le peuple dit, pour toutes représailles :
« Puisse t'occire un jour un sarrasin ! »
— Gudule enfin rappelait à la vie
Son Eloïse, à terre évanouie.
Hilaire cherche et rencontre sa main :
« Voyez, dit-il ; votre ami, votre frère,
» O damoiselle, a perdu la lumière :
» Oublîrez vous le serment du jardin ? » —
L'amante alors, l'attirant vers son sein :
— « Vierge Marie, à tes genoux je jure
» D'aimer toujours, dit-elle, mon ami,
» Quoique le jour à ses yeux soit ravi.
» Fais moi mourir, si je deviens parjure. »
— Le bon évêque, en pleurant les unit ;
Et tout le monde avec lui les bénit.
Au pauvre Hilaire Eloïse fidèle,

Près de Gudule, alla cacher son zèle
Au château d'Esne, afin de l'aimer mieux.
Lorsque parfois il regrettait ses yeux,
Elle guidait ses pas vers son horloge,
Que visitaient maints et maints curieux,
Le consolant au bruit de son éloge.
Près d'elle enfin il coula de longs jours;
Heureux encore à la fin de sa vie,
Il répétait d'une voix attendrie :
« Mon Eloïse, aimons ainsi toujours! »

LE VIEILLARD GREC,

Élégie dans le goût antique,

PAR M. DURAND DE MODURANGE,

Membre de l'Académie des Sciences, Lettres et Arts de Marseille, et de celle des Jeux Floraux.

Pièce qui a obtenu une MÉDAILLE D'OR, au Concours de la Société d'Émulation.

Cui citharæ cordi, cui nigri pocula Bacchi.

POLITIEN.

Colombe des amours, ô ma blanche colombe,
Viendras-tu pas gémir quelquefois sur ma tombe ?

Oiseau cher au vieillard, en tes folâtres jeux,
Avec un doux murmure, et d'un air courageux,
Tu prenais dans ma main, à l'heure désirée,
La plante aux sucs laiteux et la graine dorée;
Dans la coupe d'onyx, au nectar écumant,
Tu plongeais ton bec rose et ton regard charmant;

Et, quand les chants sacrés, quand la douce harmonie
Dans le banquet des Dieux transportait mon génie,
Haletante de joie, et, baissant ton essor,
Tu venais te poser sur la cythare d'or,
Et, saluant l'azur des voûtes éternelles,
Un instinct merveilleux fesait frémir tes ailes.....
Mais le noir fuseau tourne... et peut-être, demain,
Tes cris mélodieux m'appelleront en vain....

Colombe des amours, ô ma blanche colombe,
Viendras-tu pas gémir quelquefois sur ma tombe?

Naïs! je vis Naïs! aux fêtes de Vénus,
Enlaçant en festons le myrte et le lotus,
Selon les rites saints, charmante canéphore,
Elle inclinait son front sous la mystique amphore.
Ses longs cheveux dorés, doux voile des amours,
Flottaient de son sein nu caressant les contours;
Oh! j'oubliai la fête et je ne vis plus qu'elle;
J'oubliai de mes ans la faiblesse cruelle;
Vieillard toujours facile au délire des sens,
Je murmurai mon nom et des mots caressants;
Elle rougit; j'approche en tremblant; je l'entraîne
Aux bords de l'Illyssus, sous des berceaux de frêne,
Et là, brûlant de joie, et baisant ses genoux,
L'excès de mon bonheur rendit les Dieux jaloux....
Je prends ma lyre alors, et ma lyre inspirée

Chante aux bras de Naïs ma vieillesse enivrée,
Et Naïs de ma lyre admira les doux sons,
Et tu devins le prix de mes molles chansons.

Colombe des amours, ô ma blanche colombe,
Viendras-tu pas gémir quelquefois sur ma tombe?

Accueillez, jeunes Grecs, malgré ses cheveux blancs,
L'ingénieux rhapsode aux souvenirs riants!
Le thyrse dans les mains, et les tempes rougies,
Quand Bacchus mène au loin ses bruyantes orgies,
Les nymphes des vallons et les jeunes sylvains
Ne bondissent pas seuls autour du Dieu des vins;
Sur son âne indolent, comme lui hors d'haleine,
Toujours marche avec eux l'aventureux Silène.....
Jeunes Grecs! parmi vous accueillez le vieillard!
Pour aimer, pour jouir est-il jamais trop tard?
Comme le vase pur, dont l'argile choisie
De Cypre ou de Samos enferma l'ambroisie,
Exhale les parfums qui touchèrent ses bords,
Ma mémoire a gardé de précieux trésors;
Oui, des jours écoulés, des âges poétiques,
Mes chants vous rediront les histoires antiques.
O! souffrez le vieillard, encore un peu de temps;
Jusqu'au jour où fuiront mes rêves inconstants,
Jusqu'au jour où ma voix, mélodieuse encore,
Pour la dernière fois aura chanté l'aurore.....

Alors, car un long deuil trouble les doux festins,
Donnez ma place vide, oubliez mes destins.....

Colombe des amours, ô ma blanche colombe,
Viendras-tu pas gémir quelquefois sur ma tombe

Je fus jeune et vaillant; jadis, dans les combats,
Dans les jeux solennels, on ne m'ignorait pas.
De plus d'un prix sacré mon foyer se décore;
Je fus jeune et vaillant; et, maintenant encore,
L'âge semble souvent m'épargner sa rigueur:
Un sang tumultueux fait palpiter mon cœur.....
Dans le bruit des festins, écumante et profonde,
Neuf fois, sans s'arrêter, ma coupe d'or m'inonde.
Des femmes, dont ma bouche effleure les appas,
En dansant je soutiens les pas, les jeunes pas;
Mon sommeil est rempli de riantes chimères;
Et tous les jours, trompant les absences amères,
Oiseau charmant! tu vas porter selon mes vœux
De mes amours secrets les messages heureux

Colombe des amours, ô ma blanche colombe,
Vieudras-tu pas gémir quelquefois sur ma tombe?

O mes jeunes amis! hâtons-nous, jouissons:
Minos n'accepte point d'inégales rançons.
Nous ignorons les jours qui nous sont dûs: la vie

Passe, comme le char aux fêtes d'Olympie.
En de riches palais, j'aurais pu, près des rois,
Jusqu'à mon dernier jour célébrer leurs exploits.
J'ai vu du Nil puissant les rivages fertiles;
Les débris d'Ilion, la Crète et les cent villes :
J'ai vu des mœurs, des lois, et des peuples divers.....
Après tant de travaux, après plus d'un revers,
Ces doux bords ont fixé mon humeur vagabonde;
J'oublie ici la Crète, et l'Egypte féconde,
Et la guerre, et l'exil, et le flot écumant,
Et ma cendre au tombeau dormira mollement.....

Colombe des amours, ô ma blanche colombe,
Viendras-tu pas gémir quelquefois sur ma tombe!

Mais, derrière la haie où le saule et le thym
Aux abeilles d'Hymette offrent un doux butin,
Derrière ces ormeaux dont les sombres dédales
Couvrent les taureaux noirs et les jeunes cavales,
Lorsque humides du fleuve, à l'abri du soleil,
Ils s'étendent sur l'herbe et cherchent le sommeil,
Un rire étincelant a couru sur la rive....
Soudain, lancé vers moi par une main furtive,
Un fruit tombe, effleurant ma coupe aux larges bords;
Naïs!... Naïs!... Ma lyre interrompt ses accords,
Et, désertant aussi la mousse accoutumée,
A ces rires connus, à cette voix aimée,

Ma colombe s'envole, et déjà, sans effroi,
D'une aile insoucieuse elle a fui loin de moi.

Colombe des amours, ô ma blanche colombe,
Viendras-tu pas gémir quelquefois sur ma tombe?

CHARLES II

A

MARIE DE FRANCE (1);

PAR M. CH. LAFONT, A LUNÉVILLE.

Pièce qui a obtenu une MÉDAILLE D'OR, au Concours de la Société d'Emulation.

« *Ambo miseri.* »

Sortez pour un moment de votre rêverie,
Daignez me regarder et m'écouter, Marie,
Il faut que ma douleur s'explique devant vous ;
Je ne suis plus le roi qui porte un diadême,
Je suis l'infortuné qui pleure et qui vous aime,
Et je viens parler à genoux.

Vous souffrez. Qu'avez-vous? Quel ennui vous tourmente?
Un nuage a voilé votre tête charmante,
Vous n'êtes pas heureuse et je le vois assez ;
Vos chagrins seront-ils d'éternelle durée?
Suis-je pour quelque chose, ô princesse adorée,
Dans les larmes que vous versez?

(1) Charles II, roi d'Espagne.

On disait que le sceptre effaçait tant de peines !
N'êtes-vous pas illustre entre toutes les reines ?
Vous êtes la moitié d'un monarque puissant ;
Le jour sur mes états incessamment rayonne,
Et le ciel a chargé d'une lourde couronne
Mon front malade et languissant !

Rarement pour les rois le malheur est à craindre.
Je croyais sur le trône être le seul à plaindre !
Vous ai-je donc livrée au destin qui me suit ?
Souffrez-vous une part des tourmens que j'endure,
Marie, ai-je entraîné votre étoile si pure
Dans l'obscurité de ma nuit ?

Oh ! Non. Non. L'Eternel n'aurait pas le courage
De torturer ainsi son plus parfait ouvrage !
Du mal qui m'a frappé je suis prêt à mourir.
Mais vous, vous n'êtes pas comme moi condamnée ;
Rose d'un ciel lointain, par notre ciel fanée,
Vous pouvez encor refleurir !

Pour bannir vos ennuis que faut-il que je fasse ?
Serait-ce que Madrid vous déplait et vous lasse ?
L'Escurial n'est pas un séjour plus joyeux.
On habite assez tôt ses mornes catacombes.
La demeure des rois est bien près de leurs tombes
Dans ce palais de mes ayeux !

Dites un mot : pour plaire à sa charmante reine
Notre vieux Caldéron rentrera dans l'arène ;
La cour va s'animer à l'appel de son roi ;
Voulez-vous voir encore, au vaste amphithéâtre,
Ces combats de taureaux qne mon peuple idolâtre !...
Mais vous y pâlissez d'effroi.....

En illustres cités mon Espagne est fertile ;
Voulez-vous voir Cordoue, ou Grenade, ou Séville,
Ou la riche Murcie aux vallons fortunés ;
Disposez de mes jours en arbitre suprême;
Je ne suis plus à moi depuis que je vous aime,
Je suis votre esclave : ordonnez !

Ordonnez. Mais pour prix de tant d'obéissance,
Mais par pitié, Marie, ou par reconnaissance,
Pour moi, pour cette cour qui voudrait vous chérir,
Effacez de vos pleurs la trace douloureuse ;
Voyez-vous, j'ai besoin de vous savoir heureuse
Pour me résigner à souffrir !

Hélas ! je souffre bien. Toute science ignore
Le nom même, le nom du mal qui me dévore ;
Dieu m'a fait l'instrument de ses terribles lois,
Je suis entre ses mains comme un jouet de verre.....
Ma vie est un exemple éclatant et sévère
Dont il veut effrayer les rois !

On dit qu'à mes tourmens il n'est plus qu'un remède ;
On dit que pour chasser le démon qui m'obsède,
Et pour fléchir du ciel l'inflexible courroux,
Arrachant à la tombe une dépouille chère,
Il faut baiser au front le corps du roi mon père.....!
Rassurez-vous, rassurez-vous.

Jamais je ne suivrai ce sacrilége oracle,
Jamais!... — Ah c'est de vous que j'attends un miracle ;
Vous êtes mon espoir, mon ange, mon amour!
Près de vous je respire et je reprends courage,
Comme un pâle marin qui voit, après l'orage,
Les premiers rayons d'un beau jour.

Ce bonheur consolant dont je goûte les charmes
Ne l'empoisonnez plus en versant tant de larmes ;
Souriez à l'époux que Dieu vous a donné,
Pour qu'il oublie un peu ses jours, ses nuits funestes,
Et pour le faire croire aux voluptés célestes
Lui qui sur la terre est damné! »

— Ainsi Charles parlait à la reine troublée.
Il ne comprenait pas sa pâleur d'exilée
Ni le secret amer de tous ses vœux trahis ;
La reine qu'épuisait une double souffrance,
Mourait de son amour pour le dauphin de France,
Et mourait du mal du pays!.....

Les auteurs du *Discours sur les Duels anciens et modernes*, du *Mémoire sur les Trouvères cambrésiens*, et du *Précis historique sur la bataille de Bouvines*, ayant désiré imprimer séparément ces trois ouvrages couronnés par la Société, et y faire de nombreuses additions, on ne les a pas compris dans le présent volume de Mémoires.

SUJETS DE PRIX

mis au Concours pour 1835,

par la Société d'Émulation.

HISTOIRE LOCALE ET ANTIQUITÉS.

Un mémoire sur un point quelconque de l'histoire ou des antiquités du département du nord, d'après le programme publié en 1831, par M. Le Glay.

ELOQUENCE, SUJET DE PROSE.

De l'affranchissement des Communes dans le nord de la France, et des avantages qui en sont résultés.

POÉSIE.

La Société, suivant l'usage qu'elle a adopté depuis longtemps, n'indique point de sujet spécial pour le prix de poésie.

Le prix pour le concours d'histoire locale et pour celui d'éloquence, sera une MÉDAILLE D'OR de la valeur de *deux cents francs*.

Le prix de poésie est une LYRE D'ARGENT.

Les ouvrages destinés aux divers concours doivent être adressés à M. le président de la Société, avant le 1^er^. Juillet 1835.

Chaque ouvrage portera une devise ou épigraphe, et sera accompagné d'un billet cacheté, lequel répétera la devise et contiendra le nom et l'adresse de l'auteur.

RAPPORT

DE LA

COMMISSION D'AGRICULTURE,

sur la Charrue-Grangé,

PAR M. BÉTHUNE-HOURIEZ.

(Séance du 3 Juillet 1833.)

MESSIEURS,

Dans la séance du 5 juin dernier, vous avez renvoyé à votre commission d'agriculture le recueil que vous avait adressé la Société centrale d'agriculture de Nancy, de ses procès-verbaux concernant la *charrue-Grangé*.

Cette Société fut instruite par M. Scitivaux, l'un de ses membres et agriculteur zélé de l'arrondissement de Château-Salins, de l'importance de la nouvelle charrue, due au génie modeste d'un simple ouvrier laboureur, Jean-Baptiste Grangé, de Harol, département des Vosges; elle nomma une commission qui se rendit à Lunéville, soumit la charrue à diverses épreuves, qui obtinrent le plus heureux succès.

Le rapport circonstancié et avantageux qu'elle en fit excita, au plus haut degré, l'attention et l'intérêt, et détermina la Société à faire confectionner, à ses frais, et sous la direction du sieur Grangé, la nouvelle charrue. Une seconde commission, plus nombreuse, fut nommée pour procéder à des expériences qui pussent faire apprécier, d'une manière certaine, le mérite d'une invention si précieuse. Ces nouvelles épreuves surpassèrent les espérances de la Société qui, dans sa séance du 9 mars dernier, résolut de procurer, par tous les moyens possibles, la plus grande publicité à la découverte du sieur Grangé, dont l'agriculture devait retirer tant d'avantages. Voulant, de plus, donner au sieur Grangé une preuve de sa reconnaissance et de son estime, la Société vota, par acclamation, une médaille d'or de la valeur de 200 francs, pour lui être décernée dans la séance publique.

Deux planches qui terminent le recueil, représentent la charrue dans ses divers sens, et peuvent faire juger de la simplicité et de la solidité du mécanisme qui la compose.

Elle offre l'aspect d'une charrue ordinaire à avant-train, et n'en diffère, au premier coup-d'œil, que par les leviers dont elle est garnie. L'un la surmonte; il est destiné à faire sortir et à soutenir le soc hors de terre; l'autre,

nommé levier de pression, lié invariablement aux armonts de l'avant-train, et passant sous l'essieu qui lui sert de point d'appui, vient s'accrocher au mancheron. Il fixe le soc en terre et remplace l'action des bras de l'homme sur notre charrue ordinaire; enfin, un troisième levier, plus faible que les autres, et placé à droite, soutient les armonts, lorsque la charrue tourne. Outre ces pièces, qui forment la base du nouveau système, et qui peuvent facilement et à peu de frais, s'appliquer à toutes les charrues à avant-train, le sieur Grangé a perfectionné l'instrument, de manière à faire disparaître les principaux inconvéniens que l'on reprochait à la charrue ordinaire, et à diminuer le travail de l'homme. Ce dernier point était l'idée fixe qui, pendant cinq ans, l'avait sans cesse provoqué à faire d'innombrables essais, pour améliorer la charrue. La pièce dite age, haye ou flèche, donne, dans sa nouvelle manière de la placer, de nouveaux avantages. Elle est maintenue au-dessus de l'avant-train, dans un double montant en bois, fixé sur la sellette de l'essieu; ce montant est traversé d'une broche de fer, destinée à la soutenir, et à l'élever ou l'abaisser à volonté, suivant le degré de profondeur que l'on veut donner au labour; la haye, ainsi maintenue dans ce double montant, ne

peut tourner sur elle-même, ni s'incliner a gauche ni à droite. Elle est aussi retenue à l'essieu par deux chaînes latérales qui s'allongent et se raccourcissent à volonté, suivant la largeur qu'on veut donner au labour.

Pour faire apprécier, d'une manière plus sensible, la bonté et l'utilité du nouveau système, M. Mengin, président de la Société d'agriculture de Nancy, a fait la comparaison de la charrue-Grangé avec la charrue ordinaire.

1°. Cette dernière ne peut être maintenue, dans une direction régulière, que par les efforts plus ou moins violents du laboureur.

La charrue-Grangé conserve toujours sa direction primitive, au moyen de l'age ou haye, maintenue par le double montant et les chaînes latérales dont nous venons de parler.

2°. Dans la charrue ordinaire, le laboureur est obligé, pour faire sortir le soc de terre en tout ou en partie, de soulever le corps tout entier de la charrue, souvent surchargé d'une bande de terre, et qui demande l'emploi de toute la force d'un homme robuste.

Dans la charrue-Grangé, cet inconvénient disparaît; il suffit au conducteur d'appuyer sur le bout du levier supérieur, de le suspendre au crochet placé du côté du mancheron; par ce moyen, aussi facile que puissant, le soc est

soulevé hors de terre, et le laboureur peut dépiquer sa charrue au bout du champ, et pour commencer le nouveau sillon, il n'a besoin que de décrocher le levier.

3°. Lorsque la charrue ordinaire rencontre un obstacle trop élevé, on est obligé de la coucher de côté, et l'on ne peut alors reprendre, sans difficulté et sans tâtonnement, la direction primitive.

Dans la charrue-Grangé, il suffit d'abaisser le levier supérieur jusqu'à la hauteur de l'obstacle, sans détourner la charrue de sa direction, qu'elle reprend aussitôt que cesse l'action du levier.

4°. La charrue ordinaire, dont la haye est mobile sur l'avant-train qui lui sert de point d'appui, présente de grandes difficultés pour opérer un labour d'une profondeur et d'une largeur constantes, et exige un travail continuel de la part de l'homme chargé de la maintenir.

Dans la charrue-Grangé, le levier dont nous avons expliqué la position sous l'essieu, opère sur le soc une pression qui le maintient à une profondeur constamment égale, sans exiger le secours de l'homme.

5°. Dans la charrue ordinaire, l'effort opéré par les chevaux, pour sa translation, n'est pas entièrement employé à cet effet; une partie est

décomposée, et tend à presser sur l'essieu de l'avant-train, ce qui augmente le frottement des roues sur le sol.

Dans la charrue-Grangé, le levier de pression, passant sous l'essieu et opérant, par conséquent, de bas en haut, diminue beaucoup le frottement, en appliquant au soulèvement de l'avant-train la portion de la force perdue pour la translation.

6°. La charrue ordinaire ne peut labourer sur les coteaux dont la pente transversale est un peu forte, sans exiger du laboureur des efforts d'autant plus pénibles, que la pente est considérable.

Dans la charrue-Grangé, la sellette placée sur l'essieu s'élève de gauche à droite, au moyen d'une charnière de ce dernier côté, et d'un régulateur du côté opposé, le long duquel elle peut s'élever et être fixée par des chevilles de fer : elle oblige ainsi la charrue à prendre l'inclinaison qui convient à la pente de la pièce de terre.

7°. Dans la charrue ordinaire, une des causes qui augmentent le tirage, est la grande distance qu'on est obligé de laisser entre l'avant-train et le soc, pour ne pas géner le maniement de la charrue, la résultante des forces perdues augmentant avec cette distance.

Le mouvement de la charrue-Grangé est indépendant de la longueur de la haye fixée à l'avant-train d'une manière presque invariable; il a donc été possible d'approcher la pointe du soc de l'essieu, et d'augmenter l'ouverture de l'angle, d'après lequel se forme la décomposition des forces, dont la résultante est alors moins grande que dans le premier cas.

Ce parallèle doit convaincre les esprits les moins crédules de la supériorité de la charrue-Grangé, non-seulement sur la charrue ordinaire, mais encore sur celles que l'on avait réussi plus ou moins à améliorer, d'après l'appel qu'en 1801, le gouvernement avait fait aux agronomes. M. Chaptal, alors ministre de l'intérieur, sachant de quelle importance il était pour l'agriculture, de perfectionner l'instrument le plus utile, et dont, jusqu'alors, on s'était le moins occupé, proposa un prix de dix mille francs à celui qui offrirait une nouvelle charrue simple, peu coûteuse, exempte des défauts qu'on reproche aux autres. Plusieurs agronomes prétendent que l'invention de Grangé satisfait à toutes les conditions du programme ministériel. Il est au moins certain que sa charrue est la seule qui marche et se dirige sans la main de l'homme, avantage immense auquel on ne paraît pas même avoir songé jusqu'à présent.

» les soulager des peines que j'ai ressenties. Je » verrai toujours, avec plaisir, qu'un autre » fasse mieux que moi. » Jusqu'à présent, ce dernier vœu n'a pas été accompli; il est possible que la charrue-Grangé soit susceptible de perfectionnement, et que son nouveau système amène une révolution complète dans la prinpale opération de l'agriculture; mais, dans l'état où est actuellement cette charrue, on lui a reconnu une supériorité incontestable sur toutes celles qui existent. Nous ne devons pas dissimuler que la charrue légère dite *Brabant*, employée dans notre pays de plaine, diminue quelques inconvéniens de la grande charrue; ainsi que dans la charrue-Grangé son versoir, sep ou oreille est inamovible. Ce n'est qu'en faisant manœuvrer ces deux charrues, en comparant leur action et le résultat du travail que l'on pourra juger des avantages ou des inconvéniens que chacune d'elles présentera, indépendamment de la facilité de la marche et de la direction par le moyen des leviers qui, sous ce rapport, nous paraît donner la supériorité à la nouvelle charrue.

Si nous avons pu vous faire apprécier les avantages de la nouvelle charrue, par les détails et les explications qui précèdent, nous ne doutons pas, Messieurs, que vous ne partagiez notre désir de recommander aux cultivateurs une

invention aussi favorable à l'agriculture. C'est donc avec confiance que nous venons vous proposer de faire l'acquisition de la charrue-Grangé, de l'exposer à l'examen des agriculteurs, lors de votre séance publique, et de procéder, le jour que vous indiquerez, aux expériences qui devront constater le mérite de l'invention. Si le succès justifie les éloges qui en ont été faits partout, vous jugerez, Messieurs, s'il convient de donner un témoignage des sentimens que vous ont inspirés le désintéressement et la philantropie du sieur Grangé, soit en lui décernant une médaille, soit en ouvrant une souscription en sa faveur.

Vous avancerez ainsi, Messieurs, vers le principal but que se propose la Société d'Émulation, celui de récompenser les hommes qui, par d'heureuses et utiles découvertes, hâtent et favorisent les progrès de l'agriculture, de propager toutes les améliorations qui intéressent le premier des arts, d'en faire apprécier les avantages, et d'en répandre ainsi les bienfaits dans notre arrondissement.

DE L'INFLUENCE

QU'A EXERCÉE, SUR LE STYLE

DE

PAUL-LOUIS COURIER,

l'étude approfondie de la Langue Grecque;

PAR M. MAIGNIEN, RÉGENT DE RHÉTORIQUE

au Collége de Cambrai.

« Quand je vois ces braves formes
» de s'exprimer, si vifves, si pro-
» fondes, je ne dis pas que c'est
» bien dire, je dis que c'est bien
» penser. »

MONTAIGNE.

Boileau a dit une grande vérité :

Ce que l'on conçoit bien s'énonce clairement.

Il faudrait, avant tout, apprendre à penser, s'habituer à bien concevoir, et ne faire d'autre étude de style que celle de deux ou trois bons auteurs, j'entends de ceux qui expriment leur pensée naïvement, naturellement, sans efforts, comme Pascal, Labruyère, Courier; et chez les anciens, surtout Démosthène (1). C'est là

(1) Je ne parle ici que du style et des premières études, et il n'y a rien d'exclusif dans la citation des noms d'auteurs.

que l'on trouvera vie et force, parce que là, un mot représente une idée; pas de phrases, pas de périodes, rien d'allongé et de tourné pour le plaisir de l'oreille, comme on dit; style pur et harmonieux, puisqu'il dit complètement tout ce que l'écrivain veut dire, et qu'il y a harmonie parfaite entre le mot et la chose. C'est une étude sérieuse et importante que celle d'une page de Démosthène, de Pascal et de Courier: il y a là plus de choses que dans beaucoup de rhétoriques, où l'on embellit un discours à grand renfort de périodes et de figures, et qui, avec leurs règles si multipliées, font sans cesse passer les jeunes gens d'un sujet à un autre, sans égard pour leur peu d'érudition, et finissent toujours par dire: lisez les bons auteurs. Ces livres donnent, sans doute, de bons conseils et présentent des remarques pleines de justesse, tirées, pour la plupart, de Cicéron, de Tacite, de Quintilien surtout; mais suivons leurs conseils, lisons ces bons auteurs qu'ils nous recommandent, et nous comprendrons cent fois mieux comment on est clair, pur, précis, éloquent. — C'est ce qu'a fait Courier; il a lu les Grecs, il a traduit une partie d'Hérodote, en style d'Hérodote, en style Grec, naïvement, non en académicien ou en homme de cour. Le génie des deux langues est différent, sans doute,

mais, ce qui doit être commun à toutes les langues, la simplicité, le nerf de l'expression, il l'a fait passer dans le français, et, dans ses pamphlets, il s'est montré tout grec, non par amour du grec, mais de la nature.

Il n'y a pas de style simple, noble, tempéré, sublime, indépendamment de la pensée; c'est la pensée qui doit avoir ces qualités, et l'expression, si elle est vraie, ou le style, suivra la pensée: or, c'est là la difficulté. P. L. Courier a un style à lui, parce qu'il a aussi une pensée à lui. Personne n'a manié la satyre avec plus d'habileté et de finesse, personne n'a donné à l'ironie plus de mordant qu'elle n'en a sous sa plume. S'il admire les Grecs, s'il rappelle leur façon de s'exprimer dans son style tout en relief, il ne leur a pas voué une admiration exclusive, et il en parle quelquefois comme Lucien, d'Homère ou de Pindare. Il cite, par exemple, une apostrophe de Dém. : *ou ma tous en marathoni*, que Foy, dit-il, aurait pu imiter ainsi : non, j'en jure par les guerriers morts à Waterloo. et il ajoute : *Moi, c'est mon fort que l'apostrophe, et je ne parle guère autrement. Je ne dis jamais, Nicole, apporte-moi mes pantoufles, mais : ô mes pantoufles et toi, Nicole, et toi!...* Ne dirait-on pas un coup de patte pour Démosthène, pour Foy, et pour ceux qui, *avec du langage, des*

raisons, de l'invention et du débit, n'ont su se faire écouter, faute de quoi? d'apostrophes.

Et dans sa lettre à M. Renouard, où il prouve que lui, et lui seul a découvert dans un Ms. de Florence, les passages perdus de Longus, et raconte si plaisamment la colère et la fureur du signor Furia, au sujet du pâté d'encre fait sur ledit Ms. on croirait que Courier, vû l'importance qu'il attache à sa découverte, est un antiquaire déterminé, qui ne prononce qu'avec respect un nom grec; mais ne voilà-t-il pas qu'il appelle ce roman de Longus, une fadaise, le vieux Ms. un bouquin, et qu'il ajoute : *avec tout cela, il s'en faut que le dommage soit immense, et quand j'aurais noyé dans l'encre tous ces vieux bouquins et lui* (M. Furia), *le mal serait encore petit.*

Voyons donc comment il étudie et conseille d'étudier les anciens : ses conseils ne seront pas suspects. *Il faut lire Homère* (préf. de la tr. d'Hérod.), *non pour l'imiter, mais pour apprendre à lire dans la nature, aujourd'hui lettre-close à nous, qui ne voyons que des habits, des usages, l'étude de l'antique ramène les arts au simple, hors duquel il n'y a pas de sublime.* Cette pensée est on ne peut plus juste. Il ne faut pas imiter les anciens, dit-il, et de fait, ce serait un contresens que d'être Grec de force, quand nous sommes naturellement Français; quand notre civili-

sation, notre religion surtout, qui nous fait trouver petites et mesquines, les idées antiques sur Dieu, quand enfin les élémens de notre société sont tout différents. Mais comme ces anciens auteurs n'avaient rien appris d'étranger, qu'ils étaient eux-mêmes, qu'ils disaient tout simplement ce qu'ils pensaient ou voyaient, et dans la plus belle langue qui ait encore été parlée, au dire des connaisseurs, Courier veut que nous apprenions de ces heureux écrivains, la manière de dire notre pensée naïvement, sans efforts, avec une noble et mâle rudesse, accommodant toujours les mots aux choses, et non les choses aux mots, comme il arrive dans de fort beaux discours.

Dire que Courier doit son talent si original exclusivement aux Grecs, et qu'il copie leurs tournures et leurs expressions, ce serait faire comme Gail qui, retrouvant de belles idées de Racine dans Démosthène ou un autre, assure gravement que notre poète les a copiées. Montaigne et Pascal ont, comme les anciens, contribué à former le style de Courier; mais il a tant étudié les Grecs, il connaissait si bien leur langue, qu'on peut dire qu'il s'est identifié avec eux, qu'il les avait surtout en vue et s'est habitué à parler comme eux dans notre langue, en la faisant plier à toutes ses pensées, avec un tact, un bonheur vraiment admirables.

C'est donc plutôt en gros, et comme en masse qu'il a fait passer le grec dans le français. Une fois habitué à cette manière, il ne s'est pas arrêté aux détails, il a dit simplement sa pensée, et ce style simple et naïf, s'est trouvé ici plaisant, là noble, là sublime, parce qu'il est l'expression vraie de pensées simples, plaisantes, nobles, sublimes.

Ainsi, en comparant notre pamphlétaire à Démosthène, par exemple, il faut bien se garder de croire que telle phrase, telle tournure, tel mot a été copié, ce serait s'exposer à le mal comprendre.

Courier raconte une invasion nocturne de gendarmes dans la petite ville de Luynes. Il le raconte à sa manière. Précision, inversion grecque, phrase coupée, après une pensée une autre, sans ambages ni détours.

Tout dormait; quarante gendarmes entrent dans la ville; là, de l'auberge où ils étaient descendus d'abord, ayant fait leurs dispositions, pris toutes leurs mesures et les indications dont ils avaient besoin, dès la première aube du jour, ils se répandent dans les maisons.... l'épouvante fut bientôt partout, etc.

N'est-ce pas Démosthène rappelant la prise d'Elatée :

« Espéra mén gar ên êke d'aggellôn tis ôs tous prutaneis,

» ôs Elateia kateilêptai. Kai metà taûta, oi mèn euthus
» exanastantes metaxu deipnoûntes, tons te ek tôn skênôn
» tôn kata tên agoran, exeirgon, kai to gerra enepim-
» prasan. Oi dé tous stratêgous metepemponto, kai ton
» salpigktên ékaloun. Kai thorubou plêrês ên ê polis. »

TRADUCTION LITTÉRALE.

« Il était déjà nuit. Quelqu'un vint chez les
» Prytanes, annonçant qu'Elatée est prise. A cette
» nouvelle, les uns, aussitôt, se levant au milieu
» de leur souper, chassèrent les (marchands)
» hors des tentes, celles sur la place, et brulè-
» rent leurs marchandises. Les autres mandaient
» les généraux et appelaient le trompette : et la
» ville était pleine de trouble. »

Cette traduction ne donne qu'une faible idée du récit de Démosthène, il est plus long. Embarrassé de mots inutiles, exigés par le français, mais que le grec ou n'admet pas ou sous-entend. Et puis, le génie des deux langues est si différent, que ce qui est énergique et simple dans le grec est, dans la traduction littérale, froid et languissant. Le grand mérite du style de Courier consiste donc dans cette simplicité, cette précision qu'il a su naturaliser dans une langue orgueilleuse qui, par vanité, s'est privée d'une foule d'expressions et de tournures originales. Ainsi, supposez au *mot-à-mot* que je viens de faire, la vivacité du grec, donnez la vie à cette

simplicité niaise, vous aurez la manière de Courier.

Et ne parle-t-il pas de lui-même, quand il dit des Américains : *L'expression claire et nette suffit à ces gens-là. Qu'il s'agisse d'une réforme dans l'état, d'un péril, d'une coalition des puissances de l'Europe contre la liberté, ou du meilleur terrain à semer les navets, le style ne diffère pas, et la chose est bien dite dès que chacun l'entend; d'autant mieux dite qu'elle l'est plus brièvement, mérite non commun, savez-vous? ni facile de clore en peu de mots beaucoup de sens.*

Ces idées sur le style sont neuves, j'entends pour nous, car je crois qu'elles auraient paru toutes simples à Athènes. Ce peuple athénien était, comme on sait, spirituel, délicat, passionné pour l'art de la parole, faisant moins de cas des conseils de Démosthène, que de la manière dont il les donnait; voulant entendre les choses à demi-mot, et exigeant pour cela un style simple et clair. Démosthène est admirable par sa profonde intelligence de ce qui pouvait plaire à son volage auditoire. Chez lui, les preuves sont multipliées, mais graduées et agencées de telle sorte, qu'on ne peut en retrancher aucune, sans mutiler son discours, et dans aucun argument, on ne pourrait retrancher une phrase, ni dans sa phrase un mot. Cet

orateur est donc concis, mais d'une concision riche et abondante. Je crois qu'à Athènes, Cicéron aurait été forcé de supprimer ses *longueries d'apprêt*, comme dit Montaigne; mais je crois aussi que là, Cicéron n'aurait pas été le Cicéron de Rome.

Eh bien, Courier veut, avant tout, ramener le style à la simplicité antique, et il fait avec l'ironie, toujours mordante sous sa plume, une guerre terrible aux périphrases qui remplacent les mots propres, et aux épithètes oiseuses. Aussi, comme il a beau jeu, quand il se fait reprocher, dans son procès, d'avoir dit, en parlant du duc de Bordeaux, *le maillot* et non *l'auguste maillot; la bavette*, et non *la royale bavette*, et, *son métier sera de régner*. Y a-t-il rien de plus plaisant, de plus naïvement caustique qne ce qu'il dit de l'esprit stationnaire et conservateur quand même, des hommes de l'ancien régime. *Ils ne songent pas, les bonnes gens qui veulent maintenir toutes choses intactes, qu'à Dieu seul appartient de créer, qu'on ne fait point sans défaire, que ne jamais détruire, c'est ne jamais renouveler. Celui-ci, pour conserver les bois, défend de couper une solive, un autre conservera les pierres de la carrière, à présent, bâtissez. L'abbé de la Mennais conserve les ruines, les restes des donjons, les tours abandonnées, tout ce qui*

pourrit et tombe. Que l'on construise un pont du débris délaissé de ces vieilles masures, qu'on répare une usine, il s'emporte, il s'écrie : l'esprit de la révolution est éminemment destructeur. Le jour de la création, quel bruit n'eût-il pas fait! il eût crié : mon Dieu, conservons le cahos.

Dans cette expression savante et simple, essayez de changer un mot, ou la place d'un mot.

Ce ton railleur est presque toujours celui de Courier; ce style répond parfaitement à sa pensée, et l'on voit qu'il est impossible de s'occuper exclusivement de la pensée sans le style et réciproquement. L'érudition, l'étude de l'antique est venue aider son esprit original, et a dû contribuer à le préserver de cette manière fausse, résultat de l'étude d'une littérature très étendue, souvent artificielle, qui peut nous faire prendre *le pastiche* pour *le vrai* (1). Certes, Courier n'est pas le seul qui sache écrire : mais comme il y a inévitablement chez un peuple dont la langue et la littérature se sont formées d'élémens divers, quelque chose qui tend à corrompre le naturel et le naïf, je crois que parmi ceux qui ont eu le mérite de placer toujours une idée sous un mot, Courier est un des plus habiles à être simple.

(1) Le dix-septième siècle est admirable par la vérité et la simplicité de la pensée et de l'expression. Comment a-t-on pu l'accuser d'avoir fait le pastiche de l'antiquité?

Pourquoi donc a-t-il tant recommandé l'étude des auteurs grecs, pourquoi son style est-il grec? la réponse est bien facile: pour parler, il faut avoir entendu parler; on imite avant de créer, car on peut dire, en thèse générale, qu'un homme qui n'aurait jamais rien lu écrirait fort mal. Quand on possède un langage, on s'en sert comme d'un instrument acquis, et si l'on a appris autre chose que des mots, on peut s'élever en n'imitant plus ses modèles, on peut suivre d'autres routes, on peut, par de nobles efforts, chercher à aller plus loin. Courier a été frappé de la belle simplicité d'Homère, d'Hérodote, de Démosthène, et il a écrit comme eux. Sans avoir l'intention de les imiter, il s'est pénétré de la manière grecque, et il a laissé courir sa plume. Donnons un exemple. J'ouvre Démosthène au hasard, car c'est partout la même précision, la même concordance entre le mot et l'idée.

» Logizesthe gàr: archein bouletai: toutou d'antagônistas » monous upeilêphen umas. Adikei polun êdê chronon. Kai » tout'autòs arista sunoidei eautô. Ois gàr oûsin umetérois » échei chrêsthai toutoî sapanta talla bebaiôs kektêtai. Ei » gàr Amphipolin kai Potidaian proeîto, oud'àn en Make- » donia ménein asphalôs êgeito. Amphòtera oûn oidé, kai » auton umîn epibouleuonta kai umâs aisthanoménous. »

TRADUCTION LITTÉRALE.

« Car raisonnez : Il veut commander et n'a » pris d'ennemis pour cela que vous seuls. » Il est injuste depuis un long temps, et il » sait très bien cela en lui même. Par vos pos- » sessions qu'il a pour s'en servir, il possède » sûrement tout le reste, (il trouve dans les » places qu'il vous a enlevées, un moyen de » mettre à l'abri ses propres états). En effet, s'il » perdait Amphipolès et Potidée, il ne croirait » pas pouvoir demeurer en sûreté dans la Macé- » doine. Il sait donc ces deux choses, et qu'il » vous tend des embûches, et que vous le » sentez. »

On voit ce qui rend la simplicité grecque si difficile à reproduire. Quelles tournures bâtardes, que de mots parasites qui viennent allonger l'expression. Les prépositions multipliées, le mot il, répété dix fois, les verbes auxiliaires, les périphrases. Eh bien, Courier, écrivant en français, n'a pu éviter cet attirail de mots invariables que notre grammaire rend inévitables. Mais il sait les dissimuler par la vivacité, le laisser-aller de sa diction. Il a dit : il faut tâcher d'écrire en français comme les Grecs écrivaient en grec. Il faut exprimer sa pensée par des termes simples, vrais, qui fassent oublier ceux qui n'expriment

aucune idée. La langue française est rétive, dédaigneuse, il faut la dompter, la maîtriser : et il a su le faire. Elle est, sous sa plume, humble et soumise, elle obéit au moindre signe, elle semble ne suivre que ses caprices, quand elle fait la volonté du maître. — Démosthène dit :

« Pollà an epeîn eechoien Olunthioi nûn a tot'ei proei » donto ouk an apôlonto. Poll' an Orectai, polla Phôkeis, » polla tôn apolôlotôn ekastos. »

TRADUCTION LITTÉRALE.

« Les Olynthiens auraient aujourd'hui beau- » coup de choses à dire, et s'ils les avaient » prévues, ils n'auraient pas péri. Beaucoup les » Oritains, beaucoup les Phocéens, beaucoup, » chacun de ceux qui sont perdus. »

Il y a certainement, dans cette expression, quelque chose de vif et de rapide. Mais ce *mot-à-mot* n'a pu rendre l'élégance et la justesse du mot *an*, placé après le second *polla*, et qui n'a pas de correspondant en français. Si chaque mot pouvait se rendre par un mot, sans contrarier sans cesse le génie des deux langues, il n'y aurait rien d'étonnant dans le style de Courier, et pour écrire comme lui, il suffirait de savoir le grec, car tel est le génie de cette langue, une élégante et énergique simplicité; il a su, sans imiter Démosthène, parler comme lui,

dans une langue moins riche, moins énergique. Encore un exemple.

Voici quelques vers de Sophocle.

Philoctète raconte à Néoptolème, qu'il a été trompé par les Grecs et abandonné dans l'île de Lemnos.

« Su dê teknon, poian m'anastasin dokeis
» Autôn bebôtôn, ex upnou stênai tote?
» Poi ekdakrusai, poi apoimôxai kaka?
» Orônta mèn naûs as echôn enaustoloun
» Pasas bebôsas, andra d' ouden' entopon,
» Ouch ostis arkeseie, oud 'ostis nosou
» Kamnonti sullaboito, panta de skopôn,
» Euriskon oudn plên aniasthai paron
» Toutou de pollên eumareian, ô teknon. »

TRADUCTION LITTÉRALE.

« Et toi, ô mon fils; selon quel réveil crois-tu » moi être sorti du sommeil, eux partis? » combien avoir pleuré, combien avoir gémi » sur mes maux? voyant ces vaisseaux que » possédant je naviguais (qui tout-à-l'heure vo- » guaient sous mes ordres) tous partis, et aucun » homme près de moi, ni qui m'aidât, ni qui » partageât mon mal avec moi. Regardant tout, » je ne trouvai rien, si ce n'est me désoler, et » de cela bien abondamment, ô mon fils. »

Je ne répète pas les réflexions que j'ai faites plus haut, ces sentimens sont vrais et tou-

chants, et l'expression se rapproche ici du génie de notre langue. En faisant à cette traduction littérale quelques changemens indispensables, on pourrait la donner pour une page de Courier. Toutefois, cette remarque n'a rien de général, et qui croirait *faire du Courier* avec un *mot-à-mot* grec, témoignerait par cela même qu'il n'entend ni Courier, ni le grec. Notre pamphlétaire a su s'approprier, autant que cela pouvait et devait se faire, non les mots, mais le génie de la langue grecque, mais il reste toujours lui-même. D'ailleurs, cet esprit original était nourri aussi de nos bons vieux auteurs, et ceux qui ont vécu avec lui, savent quelles heureuses imitations il faisait, dans ses boutades, du style de Régnier, de Montaigne, de Rabelais, d'Amyot; ils savent que dans ses improvisations chaleureuses et burlesques, il finissait quelquefois par être absolument inintelligible pour ceux de ses commensaux qui ne connaissaient pas notre vieux langage, et le priaient de vouloir bien parler français. Disons néanmoins qu'il a quelquefois matériellement recours au vieux français, disons qu'une imitation du style de Montaigne, et, par conséquent, de Pascal, se fait quelquefois apercevoir dans celui de Courier, et qu'elle lui donne une couleur heurtée, brusque, quelque chose de soudain, d'imprévu, de capricieux, qui étonne; mais on

pourrait dire aussi qu'alors même, on n'est pas bien sûr si c'est réminiscence ou création.

Comme on l'a vu, je cherche moins des rapprochemens particuliers et matériels, que des rapprochemens généraux. Ainsi, après les citations grecques que je viens de faire, je citerai ce passage du pamphlet des pamphlets : *Il fut savant (Franklin), qui le saurait, s'il n'eût écrit de sa science? parlez aux hommes de leurs affaires et de l'affaire du moment, et soyez entendu de tous, si vous voulez avoir un nom. Faites des pamphlets comme Pascal, Franklin, Cicéron, Démosthène, comme St.-Paul et St.-Bazile; car vraiment, j'oubliais ceux-là, grands hommes dont les opuscules, désabusant le peuple payen de la religion de ses pères, abolirent une partie des antiques superstitions, et firent des nations nouvelles....* Je n'ai pas besoin de remarquer que ce : *car vraiment j'oubliais ceux-là, grands hommes, dont les opuscules, etc.*, a tout spécialement l'allure vive et soutenue du grec : comme plus haut : *mérite non commun, savez-vous? ni facile, etc.* Je trouve encore la simplicité et l'habile contexture du grec, dans cette phrase. *L'auteur qui dit de Jeanne* :

Sentant son cœur faillir, elle baissa la tête
Et se prit à pleurer.

n'a point trouvé cela, certes, dans les salons; il s'exprime en poète, pouvait-il mieux, jamais, ni avec plus de grace, de douceur, d'harmonie.

La voix s'élève sur *pouvait-il mieux?* elle se repose sur *jamais,* et baisse graduellement jusqu'au dernier mot. Cette remarque que j'aurais pu répéter souvent, nous fait trouver aussi, dans le style de Courier, *la musique* du style grec.

Je ne puis m'empêcher de citer encore, comme modèle de précision et de force, ces quelques lignes qui disent plus que ne ferait un long discours. Il s'agit de détourner des ennemis de faire irruption dans un pays bien décidé à se défendre. C'est un petit tableau dramatique où l'impétueuse brièveté de la phrase est en parfaite harmonie avec les idées de courage et de constance quelle réveille.

« *Alors, si vous êtes sages, rappelez-vous l'avis que je vais vous donner. Lorsque vous marcherez en Lorraine, en Alsace, n'approchez pas des haies, évitez les fossés, n'allez pas le long des vignes, tenez-vous loin des bois, gardez-vous des buissons, des arbres, des taillis, et méfiez-vous des herbes hautes; ne passez point trop près des fermes, des hameaux, et faites le tour des villages avec précaution; car les haies, les fossés, les arbres, les buissons feront feu sur vous de tous côtés, non feu de file ou de peloton, mais feu qui ajuste, qui tue, et vous ne trouverez pas, quelque part que vous alliez, une hutte, un poulailler qui n'ait garnison contre vous. N'envoyez point de parlementaires, car on les*

retiendra; point de détachemens, car on les détruira..... Ayez provision de tout, car vous ne trouverez rien où vous passerez, si vous passez, et vous coucherez à l'air, quand vous vous coucherez, etc. » (1)

Toutes ces citations me dispensent de dire qu'en faisant, des écrits de Courier, une étude littéraire, il faut éviter ensuite le grave inconvénient qu'il a si bien évité lui-même, l'imitation, qui détruit toute originalité. Il y aurait d'ailleurs, à l'imiter, un autre écueil contre lequel on se briserait presque sûrement, et qui rappellerait une fable de La Fontaine, où il s'agit d'une imitation maladroite.

Que faire donc? ce qu'a fait Courier, étudier sérieusement tous les écrivains purs, corrects, précis, d'une élégante simplicité; après s'en être nourri, écrire d'inspiration.

En résumé, voilà d'une manière faible, incomplète, ce que j'ai senti en lisant Courier, et peut-être ai-je parlé trop long-temps du style d'un homme chez qui, à beaucoup d'égards, le style est encore le moindre mérite.

(1) L'auteur d'un petit vaudeville intitulé: *Les chansons de Béranger*, met ces paroles dans la bouche du roi d'Ivetot. Cette éloquence vive, animée, pittoresque, ce langage de l'ame, si adroitement emprunté à Courier, ex citeun enthousiasme général.

COMPLAINTE ROMANE

SUR LA MORT

D'ENGUERRAND DE CRÉQUI,

Annotée et précédée de quelques documens sur cet Évêque de Cambrai.

PAR M. EDW. LE GLAY.

A Messieurs les Membres de la Société d'Emulation de Cambrai.

Messieurs,

Quand les études spéciales auxquelles je suis livré, me laissent quelques loisirs, je les consacre à rechercher parmi les Mss. de la bibliothèque royale les monumens encore inconnus de notre vieux langage et de l'histoire de notre cher pays. Aidé de la bienveillance des hommes célèbres à qui est confiée la garde de cet établisse-

ment, j'ai été assez heureux pour exhumer quelques productions qui m'ont paru offrir un véritable intérêt. Dans ce nombre je crois pouvoir ranger une espèce d'élégie ou de complainte sur la mort d'un évêque de Cambrai, Enguerrand de Créki ou Créqui, décédé vers la fin du 13.e siècle. Cette pièce est tirée du n.° 7595 des Mss. la bibliothèque du roi. Les sentimens qu'elle respire son touchants et exprimés en beaux vers. Malheureusement, le nom de l'auteur, qui, sans doute, était un trouvère cambrésien, comtemporain d'Enguerrand de Créki, ne nous est point connu. Le même volume contient encore plusieurs morceaux très intéressants qui ont un grand air de famille avec celui que je transcris ici. Il n'est pas impossible que des recherches plus approfondies nous mettent à même de découvrir l'auteur de ces diverses poésies. Quoi qu'il en soit, Messieurs, comme cette pièce n'est point mentionnée dans l'excellent travail de M. Arthur Dinaux, sur les trouvères Cambrésiens (1), et que d'ailleurs elle me paraît rentrer tout-à-fait dans le genre de recherches que vous provoquez, souffrez que je vous en offre ici l'hommage.

J'ai essayé de rendre plus facile l'intelligence du texte de cette Complainte, en y ajoutant

quelques notes. J'ai cru devoir en outre la faire précéder d'une courte notice sur Enguerrand de Créqui, dont le nom doit être cher aux Cambrésiens, pour s'être montré favorable aux libertés politiques dont ils revendiquaient la jouissance.

L'accueil que vous daignerez faire à ce premier tribut, m'autorisera à vous présenter bientôt un travail beaucoup plus important, sur une épopée très ancienne, relative au Cambrésis. Ce poème, dont je dois la découverte à M. Paulin Paris, paraît offrir autant d'intérêt que *Berte aus grans piés* et *Garin le Loherain*, dont la publication fait tant d'honneur à ce savant antiquaire.

Je vous prie, Messieurs, d'agréer avec bonté l'assurance de mes sentimens les plus respectueux.

Paris, le 1^er^ Mars, 1834.

EDW. LE GLAY,
Étudiant en droit,
Élève de l'École des chartes.

(1) Il semble que M. Dinaux aurait pu consacrer un article spécial aux Trouvères anonymes que le Cambrésis est en droit de revendiquer.

NOTICE

SUR

ENGUERRAND DE CRÉQUI.

Enguerrand de Créqui, troisième fils de Philippe, sire de Créqui et de N. de Piquigni, sœur de Gérard, vidame d'Amiens, fut élu évêque de Cambrai en 1273, pour succéder à Nicolas de Fontaines. Peu de jours après son entrée solennelle, qui eut lieu au mois de septembre 1274, il intenta un procès au chapitre cathédral, auquel il reprochait d'avoir laissé dégrader les biens de l'évêché, pendant la vacance du siége. De son côté, le chapitre se plaignit de ce que l'élu, qui n'avait pas encore reçu l'investiture impériale, s'arrogeait la perception des revenus qui appartenaient aux chanoines, tant que les régales n'auraient pas été promulguées. Divers autres motifs de plainte étaient encore articulés. Les choses en vinrent au point que, dès le mois de janvier 1275, le chapitre signifia à l'évêque que, faute par lui de donner pleine satisfaction sur les griefs énoncés, l'office divin cesserait dans l'église cathédrale. Par suite de

cette menace, un arbitrage fut accepté, et, au mois d'août suivant, le chapitre obtint gain de cause sur tous les points.

En 1277, la ville de Cambrai qui, dès le onzième siècle, s'était érigée en commune, et qui, depuis, s'était vue privée de ses franchises par la violence, essaya de rentrer dans la jouissance de droits acquis au prix de tant de sang. Jacques de Sains, bailli du Cambrésis, et Arnoul Coispiel, prévôt de la ville, se mirent à la tête de la conjuration dans laquelle entrèrent Jean de Créqui et Philippe, son fils, proches parens de l'évêque; ce qui peut faire croire que ce prélat n'était pas étranger au soulèvement dirigé plutôt contre la souveraineté que s'attribuait le chapitre, que contre le pouvoir épiscopal, pouvoir toujours ébranlé à chaque vacance du siége, au profit du corps capitulaire. Le trésorier du chapitre fut enlevé et conduit prisonnier au château de Baudouin de Créqui, frère de Philippe. Les chanoines, en butte aux outrages du peuple, se réfugièrent à Valenciennes, d'où ils excommunièrent les insurgés et jetèrent l'interdit sur la ville.

Pierre des Barbes, archevêque de Reims, qui visitait alors sa province métropolitaine, se constitua juge dans cette grave affaire, et, comme de raison, déclara les bourgeois coupables de rébellion et infligea aux principaux mo-

teurs de la sédition, les peines les plus humiliantes. L'arrêt rendu par ce prélat se trouve consigné dans les *Recherches sur l'église métropolitaine de Cambrai*, p. 203. Quelle qu'ait pu être l'intervention d'Enguerrand dans les efforts que firent les Cambrésiens pour ressaisir leurs priviléges communaux, toujours est-il certain qu'en 1284, cet évêque donna un grand témoignage d'intérêt et de confiance à l'autorité municipale, en lui accordant de nouveaux droits, et en étendant sa juridiction. Beaucoup de bourgeois, pour se soustraire aux charges publiques, se disaient attachés aux chanoines ou à l'église, et le chapitre se prêtait volontiers à ces stratagèmes un peu frauduleux. Enguerrand remédia à de tels abus, par une charte que confirma l'empereur Rodolphe, charte qui est transcrite dans un Ms. de l'époque, intitulé : *Le livre de le loy*, fol. 29 (1).

On connaît plusieurs monnaies frappées sous l'épiscopat et au coin d'Enguerrand de Créqui, *V. Mém. de la Société d'Emulation de Cambrai*, année 1823, p. 207.

Notre prélat jouissait de la confiance particulière de l'empereur, qui le chargea, en 1285, de

(1) Ce Ms., nommé aussi *le Livre-bleu*, appartient au docteur Le Glay, qui le tient de M. le baron de Carondelet, ancien chanoine de Cambrai.

mettre Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, en possession des seigneuries d'Alost et de Grammont.

Il est maintenant prouvé qu'Enguerrand est mort au mois de septembre 1285, et que, par conséquent, ce n'est pas lui qui fut élu évêque de Térouane en 1301, comme tant d'historiens, et entr'autres les auteurs du *Gallia Christiana*, l'ont dit et répété. On ne concevrait guères, d'ailleurs, comment il se serait exilé dans le diocèse peu important de Térouane, après avoir occupé l'évêché de Cambrai, si riche alors et si vaste. Il y a eu en effet, à Térouane, un évêque nommé Enguerrand de Créqui; mais tout porte à croire que c'était un cousin germain de l'évêque de Cambrai qui, après avoir été archidiacre (1), en l'église de Térouane, devint prévôt de St.-Géri à Cambrai, vers 1297, et fut promu ensuite au siége de Térouane (2).

(1) Il est très probable que c'est ce même *archediakene des Flamens* dont il est question au couplet VIII de la Complainte.

(2) A cette époque, les prévôts et même les chanoines de la collégiale de St.-Géry étaient trés souvent promus à l'épiscopat; témoins Raoul de Torote, Rohert de Torote, Jean d'Enghien et Albert de Roye, qui passèrent de cette collégiale sur les siéges de Lyon, de Tournai et de Laon.

DE

ENGERRAN

Vesque de Cambrai ki fu.

I.

Chius ki le cuer a irascu, (1)
De bon signeur k'il a perdu,
Par mort ki maint homme a iré,
Prie de cuer au roi Jhésu,
Ki trespassa pour no salu,
K'il ait manaïde et pité (2)
Del ame au gentil ordené : (3)
Le biel, le bon, le bien létré,
Engerran ki de Chambray fu
Vesques et quens par sa bonté;
Car onques ni avait baé; (4)
Mais Dex le vaut; bien i paru. (5)

(1) *Irascu* — *Iratus*, irrité, chagrin.

(2) *Manaïde*. Protection, assistance, secours: — M. P. Paris croit ce mot dérivé de *amœnus*,, *amœnitas*. *Garin le Loherain*, t. 1, p. 287, à la note. Ne pourrait-on pas le faire venir de la basse latinité: *manu aida* ou *aidia*, aide de la main.

(3) *Ordené* — *ordinatus*, qui a reçu les ordres sacrés.

(4) *Baé* — Aspiré, souhaité.

(5) *Le vaut*. — Le veut.

II.

Espoir, ne fu pas à tous grés (1)
Que li gentiels clers fust sacrés ;
Je croi s'il n'éust mains d'amis,
Mais s'il éust esté amés
Si k'il déust et honorés,
Ains tel prélas ne fu bénis ;
Preudom estoit nés et apris.
Tout son vivant, au mien avis,
De Diu servir fu aprestés;
Deboinaires fu et amis.
S'en eut à tort plus d'anemis :
Che fu damages et pités !

III.

Hé ! las ! por coi le haoit-on,
En estoit-il benignes hom? (2)
Humles et dous sans cruauté,
Cortoisie amoit et raison,
Astenanche et religion; (3)
Et s'estoit plains de loiauté,
De mesure et de carité.
Ainc de tort faire n'ot pensé
Droituriers fu ; bien le set-on.

(1) *Espoir.* — Ce mot a ici le sens de *vraisemblablement.*
(2) *En estoit-il.* — Pour *n'etait-il pas.*
(3) *Astenanche.* — Abstinence.

De povre gent avoit pité,
Dou sien y métoit à plenté. (1)
Jhesus li fache vrai pardon!

IV.

Je croi s'onques nus hom ala
Em paradys, dont i est ja
L'ame au signor dont je vous di. (2)
Tous jors sainte vie mena,
Le mère Diu forment ama (3)
Et à son pooir le servi.
De ses drois warder s'a hati, (4)
Si que mainte painne en soffri. (5)
En la fin tant s'en travilla,
Que en la mort s'en enbati
Ki tost a 1 homme saisi
Ou païs là où devia. (6)

V.

Pour le vesque Engerran devons
De Créki estre en orisons,

(1) *A plenté.* En abondance.

(2) Je crois que si jamais quelqu'un est allé en Paradis, l'ame d'Enguerrand y est déjà.

(3) *Forment.* — Fermement, beaucoup.

(4) Il s'empressa de garder les droits de la mère de Dieu.

(5) Peut-être en défendant les priviléges d'une abbaye consacrée à la Vierge, ou plutôt en soutenant contre le chapitre les droits de son siége qui était sous l'invocation de la Vierge.

(6) *Devia.* — *De vita ire*, aller de vie à trépas. Le sens de ces deux derniers vers m'a paru fort obscur.

Au mains cil cui il essaucha. (1)
Or i parra ki ert preudons, (2)
Et ki donra as povres dons
Por s'ame, et ki la cuitera
Envers chiaus là où s'endéta :
Assés en cest païs laissa
Pour chou faire, bien le cuidons.
Bien puet estre con le fera,
S'à preudomme le sien kierka
Bien ert wardée se raisons. (3)

VI.

Mais une riens me fait douter, (4)
Que j'ai oï piécha conter :
C'onkes mors hom n'ot vrai ami ;
Or est venu al esprouver. (5)
Se cis i faut, ne sait penser
Ke tous li mons ni ait fali. (6)
Il dist : *miserere mei*
Orendroit, *amici mei ;*

(1) *Il essaucha.* — *Il exauça,* il fit bien.

(2) On verra alors qui sera prud'homme. — *Ert*, erit.

(3) Et s'il donna son bien à des honnêtes gens, ses engagemens seront tenus, exécutés. — *Raisons*, se prend dans le sens de paroles, d'où *arraisonner.*

(4) *Une riens.* — Une chose. Ce mot ne veut pas dire, *nulle chose*, comme l'avance le *Dict. de l'acad.* — Il faut pour cela qu'il soit précédé ou suivi d'une particule négative. — Il en est de même de *personne.*

(5) C'est qu'un homme mort n'a pas de vrai ami ; or nous allons l'éprouver aujourd'hui.

(6) Si celui-ci lui manque, je ne puis penser que tout le monde ne lui manque aussi.

Cil se devroient bien haster,
Cui il ama et enrichi,
De faire tant, por voir le di, (1)
K'en paradys péust entrer.

VII.

Chius Dex ki vint de mort à vie,
Et ma dame Sainte Marie,
Et tout li saint de paradys,
Metent chiaux en lor compaignie
Ki bonne en feront lor partie.
Et cui il trouvera amis
Par coi ses loiaus esperis
Soit hors des purgatoire mis
Dou feu ki aigrement aigrie;
Cil cui il ama quant fu vis (2)
Sont si sage et si bien apris
K'a tel besoing ne fauront mie.

VIII.

A chelui, cui jai plus amain
Cest à 1 sien cousin germain
L'archedyakène des Flamens, (3)
Envoi ces vers au premerain. (4)

(1) *Por voir le di*, pour dire vrai.

(2) *Vis.* — Vivant.

(3) *L'archedyakene des Flamens.* — L'archidiacre de Flandre, vraisemblablement Enguerrand de Créqui, qui devint évêque de Térouane, et que l'on a confondu avec l'évêque de Cambrai.

(4) *Au premerain.* — Au premier de tous.

Car j'el tieng au plus souverain
Des clers part de tous ses parens.
Por Diu li proi k'il ne soit lens
De metre sa forche et son sens
A s'ame aidier et soir et main;
Si fera-il au mien porpens; (1)
Car je ne vi onkes 11 gens
Plus entr'amer de cuer certain. (2)

IX.

Maistre Jehan Days vaillans hom, (3)
Plains estes de discrétion,
Et de clergie renommés :
Metés cuer et entension,
A chelui jeter de prison, (4)
De cui vous fustes tant amés
Et essauchiés et amontés.
Or faites chou que vous devés.
Tel besoigne haster doit-on,
Car vous ne poés estre cuités (5)
De penanche, ne délivrés, (6)
Se n'est par satisfation.

(1) *Porpens, propensio.* — Réflexion, méditation; *au mien porpens*, à mon idée.
(2) *Entr'amer.* — S'entr'aimer.
(3) Quel était ce maistre Jehan Days?
(4) Ceci se rapporte au purgatoire.
(5) *Cuités.* — Quitte.
(6) *De penanche.* — De pénitence, d'affliction.

X.

Or prions tout communément
Chelui ki fist le firmament,
Ke li bons Engerrans ki fu,
Soit alégiés hastéement.
Conseil i metront si parent,
Et cil à cui amis il fu,
Por arghent, s'il a acréu, (1)
Ne doit-il pas caukier ou fu (2)
Des purgatoire longhement.
Doi abbé plain de sen agu, (3)
Et doi grant clerc sage et crému,
Doivent furnir son testament. (4)

XI.

Se chascuns del sien à plenté
I devoit metre en carité,
Se devroit-il tost estre fait.
De Diu en averont mon gré ;
Dou siècle prisié et loé,
Et de moi ki ces vers ai fait.
Or sachent tout bien entresait, (5)

(1) *S'il a acréu.* Le sens de ces mots n'est pas bien déterminé ; il est probablement relatif à des dettes laissées par l'évêque.
(2) *Caukier ou fu.* — Chauffer au feu.
(3) *Doi, duo.* — Deux.
(4) Nous dirions aujourd'hui : sont ses exécuteurs testamentaires.
(5) *Entresait.* — Cependant.

Ke s'il est ensi con me pait,
Briement j'ai cuer et volenté
Dia servir, u que chascuns ait
De moi mestier, n'en court, n'en plait, (1)
Ne ailleurs trestout mon aé. (2)

XII.

Je ne sai que plus vous devis;
Mais chius ki en la crois fu mis,
Faiche pardon au bon prélas,
Ki fu sires du Cambrésis,
Au voloir le roi Jhesu Cris,
En cui honor il fist les pas; (3)
Dont tant fu travilliés et las,
Por coi li mors l'eut enseslas.
C'est grans damages au pais!
Douche mère Diu, ki sauvas
Théophylu et confortas,
OEvre li l'uis de paradys. (4)

(1) *N'en court, n'en plait, etc.*, soit en cour, soit en justice, soit ailleurs durant toute ma vie.

(2) Aé, *ætas.* — Age, vie.

(3) *Les pas.* — Les peines.

(4) Ouvre lui la porte du paradis.

INCENDIE

DE

L'ABBAYE D'ORIGNI (1),

Épisode du Poème de

RAOUL DE CAMBRAI.

Ce morceau est extrait et traduit d'un roman en vers, du 12e siècle, dont Raoul, comte de Cambrai, vers 940, est le héros. A une époque où l'étude du moyen âge a repris faveur, où

(1) Origni-Sainte-Benoite, *Oriniacum*, *Aurigniacum*, bourg du département de l'Aisne, arrondissement de Saint-Quentin, est situé sur l'Oise, entre Guise et Ribemont. Une abbaye des bénédictines y fut fondée vers le milieu du neuvième siècle, sous l'invocation de sainte Benoite qui passe pour avoir été martyrisée en ce lieu, en l'an 362. Il existait en outre à Origni, une église collégiale dont les chanoines étaient nommés sur la présentation de l'abbesse de sainte-Benoite. On lit dans le t. IV des Ordonnances du Louvre, p. 239, des lettres par lesquelles Philippe de Valois confirme, en 1339, les priviléges du bourg d'Origni.

l'on recherche avec empressement tout ce qui a rapport à ces temps pleins de poésie et de charmes, mais trop peu connus, on lira peut-être avec quelque plaisir, un fragment de notre vieille littérature, jeune encore pour nous, malgré ses 800 ans d'existence.

Les personnes auxquelles la langue romane est familière trouveront mon entreprise bien hasardée. C'est qu'en effet, il y a de la témérité a vouloir, avec notre langage moderne, riche, poli, aussi perfectionné que la civilisation dont il a suivi la marche progressive, retracer des mœurs narrées dans un idiôme naissant, pauvre, simple, naïf comme elles. Cependant, je l'ai tenté. J'ai cédé en cela aux conseils et à l'exemple du savant M. Paulin Paris qui, lui-même, dans les momens de loisir que lui laisse la publication de plus longs et plus importants ouvrages, traduit et met au jour divers extraits des *chansons de gestes* et poésies des trouvères, dans l'espoir de rendre ces monumens de notre littérature nationale, sinon populaires, au moins intelligibles à un plus grand nombre de lecteurs.

C'est à ce philologue distingué que l'on doit la découverte du roman de Raoul de Cambrai, entièrement inconnu jusqu'à présent des antiquaires. Admirable sous le rapport de la composition dramatique, ce poème nous offre encore un puissant intérêt historique; il rapporte une foule d'évènemens dont le temps avait entièrement effacé les traces, ou dont il ne nous restait que des récits imparfaits et confus.

Li quens Raoul (1) apela manecier
Droon le comte et son frère Gautier :
« Prenés vos armes, vistement, sans targier.
» Quatre C. soient chascuns sor bons destrier.
» A Origni soiés ains la nuitier :
» Mon tré tendez emmi liu del mostier,
» Et en ces porches esseront mi sonmier ;
» Dedens les creutes conrées men mangier ;
» Sor les crois d'or seront mi esprevier.
» Devant l'autel faites aparillier
» 1 riche lit où me volrai couchier ;
» Au crucefis me volrai apuier,
» Et les nonnains prendront mi esquier.
» Je vuel le liu destruire et essillier ;
« Por ce le fas, li fil Herbert l'ont chier. »
— Et cil respondent « nos nel poons laissier. »
Isnelement se vont aparillier,
Et chevals montent li nobile guerier.
N'ia celui n'ait espée d'acier,
Escu et lance et bon hauberc doblier.
Vers Origni prennent à aproichier,
Li saint sonnerent sus el maistre mostier,
De Diu lor menbre, le père droiturier.

(1) Raoul, comte de Cambrai, était, par sa mère, neveu du roi de France, Louis d'Outremer.

Raoul appela avec violence le comte Droon et son frère Gautier : « Prenez vos armes sans » tarder; que quatre cents hommes montent sur » de bons destriers, et soyez à Origni avant la » nuit. Vous tendrez mon pavillon au milieu de » l'église, et vous prendrez mon manger dans » les caves de l'abbaye. — Mes bêtes de somme » se tiendront sous les porches, et mes éperviers » percheront sur les croix d'or. — Vous aurez » soin de me préparer un bon lit devant l'autel : » je prendrai plaisir à m'y coucher, appuyé sur » le crucifix. — Mes écuyers auront les nonnains » pour eux. — Je veux saccager et détruire » cette abbaye, car les fils d'Herbert la chéris- » sent. » Les chevaliers répondent : « Nous ne » pouvons refuser. » — Aussitôt les nobles guerriers vont s'armer, et montent à cheval. Tous ont pris leur bonne épée d'acier, leur écu, leur lance et leur haubert. — Ils approchent d'Origni : les cloches ont sonné au maître clocher. Alors, ils se ressouviennent de Dieu et

Tos les plus fox convint à souploier.
Ne vollent pas le corsaint empirier.
Là fors ès prez fisent lor tré drécier ;
La nuit i giurent deci à l'esclairier.

. . . . . .

Là se logièrent li chevalier vaillant,
Desqu'al demain à l'aube apparissant.
Raoul i vint en droit prime sonnant,
A la maisnie tença par maltalant :
« Fil à putain, fel, glouton, souduiant,
» Molt estes ore glouton et mal pensant,
» Qui trespassez onques le mien commant ! »
— « Merci, biau sire, por Diu le racmant,
» Ne sommes mie ne giue ne tirant,
» Qui les corsains alomés destrivant. »

. . . . . .

Li quens Raoul fu molt desmesurez :
« Fil à putain, ce dist li desréez,
» Je commandai el mostier fust mes trez ;
» Par quel concel en est-il destornez ? »
— » Voir, dist Gérin (1), trop iés desmesurez,
» Encor n'a gaires que tu fus adoubés,
» Se Diex te heit, tu seras tost fuiez.
» Par les frans homes est cil lius honorez,
» Ne doit pas estre li corsains vergondez ;
» Car bèle est lerbe et fresche par les prez
» Et si est clere la rivière dalez,
» Où vos engardes et vos homes metez,

(1) Gérin ou Géri d'Arras était l'oncle de Raoul. Ce personnage ne serait-il pas le même que *Guerric-le-Sor* dont il est question dans Jacques de Guyse, édition de M. le marquis de Fortia, t. IX, p. 449?

de sa justice. — Les plus forts fléchissent et ne veulent pas outrager les corps saints. Ils dressent donc les tentes au milieu des prés et s'y établissent : puis, la nuit arrivant, ils se mettent à jouer jusqu'au lever du soleil.

Le jour apparaissait, et prime sonnait à l'abbaye, quand l'on vit arriver le comte Raoul. Il apostrophe ses barons avec colère. « Fils de .... » félons, gloutons, séducteurs, vous êtes bien » mal pensants d'oser ainsi oublier mes or- » dres! » — « Grâce, beau sire, grâce par Dieu » le ressuscité! nous ne sommes ni juifs, ni » tyrans pour aller, de la sorte, violer l'asile » des saints. » — « Fils de ..... reprit Raoul » furieux, j'ai commandé de tendre mon pavil- » lon dans l'église, et qui vous a donc conseillé » le contraire ? » — « Vraiment, dit le sor » Gérin, tu as trop d'outrecuidance; il n'y » a pas encore long-temps que tu as été armé » chevalier; et tu es perdu, si tu attires sur toi la » malédiction de Dieu. D'ailleurs, les francs » hommes doivent honorer les lieux saints et ne » pas outrager les reliques qu'ils renferment. — » L'herbe est belle et fraîche par les prés. Cette » rivière est claire : ne pourrais-tu pas placer » ici ton camp et loger tes gens à l'aise. La posi-

» Que ne soiés soupris ne encombrez. »
— Et dist Raoul : « Si com vos commandez,
» A tant le lais puisque vos le volez. »
Sor lerbe vert ont les tapis getez.
Raoul s'i est couchiés et acoutez :
X chevalier a avec lui menez.
Concel i prisent qui à mal est tornez.
Raoul escrie as amés chevalier :
« Alomes tost Origni pesoier,
» Qui remanra, jamais ne l'arai chier! »
Li baron montent qui ne l'osent laissier,
Ensamble furent plus de IIII millier.
Vers Origni prennent à avancier,
Le borc asaillent, si prennent à lancier.
Cil se deffendent qui en ont grant mestier.
La gent Raoul prennent à aproichier,
Devant la vile vont les aubres trenchier,
Et les nonnains issent fors del mostier.
Les gentix dame chascune ot son sautier
Et si faisoient le damerdieu mestier.
Marcens i fu qui fu mère Bernier (1),
. . . . . .
Marcens ot non la mère Bernecon,
Et tint I livre des letans Salomon.
De damerdieu disoit une orison.
Raoul saisi par l'auberc fermillon :

(1) *Bernier* est l'écuyer de Raoul. Il était bâtard du comte Ybert de Ribemont et de dame Marcent. Il joue le rôle le plus important dans la seconde partie du roman, en remplaçant sur la scène le comte Raoul qu'il a tué.

» tion est bonne, et tu n'aurais pas la crainte » d'une surprise. »

« Qu'il soit fait ainsi que vous le dites, répon- » dit Raoul, je l'accorde, puisque vous le vou- » lez. » — Les tapis sont jetés sur l'herbe verte: Raoul s'y couche avec dix chevaliers, et appuyés sur les coudes, ils prennent une résolution funeste.

« Allons au plus vite saccager Origni, mes » amis, s'écrie Raoul aux chevaliers. Celui qui » refusera de me suivre, jamais je ne l'aime- » rai! » — Les barons ne l'osent abandonner: ils montent à cheval au nombre de plus de quatre mille, et s'approchent d'Origni. Ils commencent alors à assaillir le bourg, et à lancer leurs traits. Les gens de Raoul vont couper les arbres devant la ville. Les habitans, voyant le danger, se disposent à la défense. Les nonnes sortent du monastère dans la campagne. Les gentilles dames ont en main leurs psautiers et récitent de saintes oraisons: à leur tête s'avance Marcent, la mère de Bernier, tenant le livre des litanies de Salomon. Elle saisit le comte Raoul par son hau-

« — Sire, dist-ele, por Dieu et por son nom,
» Où est Bernier, gentix fix à baron?
» Je ne le vi dès quel norri garçon. »
— « En non Dieu, dame, au maistre pavillon,
» Où il se joe a maint bon compaignon.
» Tel chevalier n'a jusqu'al pré Noiron (1),
» As fix Herbert m'a fait movoir tençon,
» Et ci dist bien ja ne chaut esperon,
» Se je lor lais le montant d'un bouton. »
— « Diex! dist la dame, com a cuer de félon!
» Il sont si oncle, si que bien le seit-on,
» Se le lor perdent, mar les i verra-on!
» Sire Raoul, valroit I rien proière
» Que I petit vos traisissiez arriere.
» Nos somes nones, par les saint de Bavière (2),
» Ja ne tenrons ne lances ne banière,
» Ne fu par nos n'en iert I mis en bière. »
— « Voir! dist Raoul, vos êtes losengière!
» Je ne fai rien de putain chamberiere
» Qui ait esté corsaus ne maaillière,
» A toutes gens communax garsonière.
» Au conte Ybert vos vi je soldoiere?
» La vostre chars ne fu onques trop chiere,
» Se nus en vost, par le baron St Piere! »

(1) *Pré Noiron.* — C'est le *Pratum Neronis* ou *Campus Neronis* dans lequel fut bâti le vatican. Ce mot, qu'on retrouve à chaque instant dans les romans des douze pairs, désigne généralement la ville de Rome.

(2) Marcent était fille d'un seigneur de Bavière.

bert : « Sire, dit-elle, au nom de Dieu, où est » Bernier, gentil fils de chevalier? Je ne l'ai plus » revu depuis que je l'ai nourri dans son jeune » âge. » — « Par Dieu, dame, au maître pavil- » lon, où il se divertit avec maints bons amis. » On ne trouverait point pareil guerrier d'ici au » prè-Néron. Il a excité ma colère contre les » enfans d'Herbert, et il dit bien qu'il ne chaus- » sera plus jamais un éperon, si je leur laisse » un bouton vaillant. » — « Dieu ! dit la dame, » comme il a le cœur méchant! Tout le monde » sait que les fils d'Herbert sont ses oncles; et » s'ils viennent à perdre leur terre... ah ! le mal- » heureux !... Sire Raoul, nous sommes nonnes, » et par les saints de Bavière jamais vous » ne nous verrez tenir ni bannière, ni lance; » jamais nous n'étendrons personne dans la » tombe... » — « Vrai ! interrompit Raoul, vous » êtes bien une méchante flatteuse. Je n'écoute » pas une courtisane de bas lieu, qui se don- » nait pour une maille : femme commune à tout » homme. — Eh! ne vous vis-je pas à la solde » du comte Ybert? — Par le baron Saint Pierre,

— » Diex ! dist la dame, or oi parole fière,
» Laidengier moi par estrainge manière ;
» Je ne fu onques corsaus ne maailliere.
» S'uns gentils hom fist de moi sa maistrière,
» I fil en oi, donc encor sni plus fière....
» La merci dieus ne m'ent met pas arière!

» Sire Raoul, dist la mère Bernier,
» Nos ne savons nule arme manoier ;
» Bien nos poez détruire et essilier,
» Escu ne lance ne nos verez baillier
» Por nos défendre, aceler nel vos quier.
» Tot notre vivre et tot nostre mengier
» De cel autel le convient repairier,
» Et en cel borc prenons nostre mengier.
» Li gentil homme ont ce liu forment chier,
» Quil nos envoie et l'argent et l'ormier.
» Donés nos trives de l'aître et del mostier,
» Et en nos prez vos alez à asier,
» De nostre sire, se le volez baillier,
» Conréerons vos et vos chevalier.
» La livroison aront li escuier
» Fuere et avainne à plenté à mengier. »
— Et dist Raoul : « Par le cors St. Richier,
» Par votre amor que m'en volez proier,
» Arez la trive qui qu'il doie annuier »
— Et dist la dame : « Ce fait à mercier. »

» votre chair n'était pas à si haut prix que tout » le monde n'en voulût goûter... » — « Dieu ! » dit la dame, quelles cruelles paroles j'entends » là ! sire Raoul, vous m'outragez d'une vilaine » manière : je ne fus jamais courtisane, ni folle » de corps. Si un gentilhomme fit de moi sa » maîtresse, eh bien ! j'en ai un fils ; ce qui me » rend plus fière encore de l'avoir été.... Mais, » pour la grâce de Dieu, je t'en conjure, ne » m'en sépares pas !..... Sire Raoul, vous le » savez, nous ne manions ni l'épée, ni la lance, » et vous pouvez nous mettre à mort sans dé- » fense : mais ce serait grand péché. — Toute » notre vie, c'est l'autel, et notre subsistance, » on nous la donne. — Les puissants seigneurs » qui vénèrent ces lieux saints, nous envoient » l'or et l'argent dont nous avons besoin. Quel » mal faisons-nous, et pourquoi nous traiter » cruellement ? Si vous voulez ravir cette terre à » notre sire, eh bien ! vous la conquerrez avec » vos chevaliers, mais respectez cette abbaye. » — Allez, retournez dans nos prés, nous vous » donnerons toutes provisions, et le foin et » l'avoine ne manqueront pas à vos écuyers. » — « Par saint Richier, dit Raoul, je vous fais » grâce, par pitié pour votre prière. » et la dame répondit, « sire, je vous en remercie. »

Raoul remonte sur son cheval coursier, et

Voit s'en Raoul sor sen cheval corcier ;
Bernier i vint qui molt fist à proisier
Veir sa mère Marcent o le vis fier :
Dali parler avait molt grant mestier.

Voit s'en Raoul, si est issus del pas.
Bernier y vint vestus d'un riches dras,
Véir sa mère, si descendi en bas,
Et le le baise et prent entre ces bras,
Trois foiz l'acole ne ce fist mie mas
« Biax fix, dist-ele, tes armes prises as.
» . . . . . .
» Mais une chose nel me celer tu pas?
» Lonnor ton père por quoi gueroieras,
» N'ia plus d'oirs, ja ne le perderas,
» Par ta proesce et par ton cens l'aras. »
Et dist Bernier : « Par le cors St. Toumas,
» Je nel feroie por l'onnor de Baudas
» Raoul mesires est plus fel que Judas ;
» Il est mesires, chevals me done et dras
» Et garnemens et pailes de Baudas.
» Ne li fauraie por lonnor de Damas,
» Tant que tuit dient : Bernier droit en as.
« Six, dist la mère, par ma foi droit en as. »
» Ser ton signor, Dieu en gaaingneras. »
En Origni le bor grant et plaingnier,
Li fil Herbert orent le liu molt chier,
Clos à palis qu'en tor fisent fichier,
Mais por deffendre ne valoit 1 denier.
1 pré avoit merveillans et plagnier
. . . . . .
Ligués estoit as nonnains del mostier.
Lors buef i paisseat dont doivent gaaingnier

s'éloigne. — Cependant, le vaillant Bernier a revêtu un riche habit; il vient trouver sa mère Marcent au fier visage; car il a grand besoin de lui parler. — Il met pied à terre : la dame alors le saisit entre ses bras, et par trois fois l'embrasse. « Beau fils, dit-elle, tu as donc pris tes » armes?..... tu ne peux me le cacher... Tu as » donc pris tes armes contre le fief de ton père! » et ne sais-tu pas qu'il t'appartiendra un jour? » Ybert n'a plus d'hoirs, et tu le mériteras par » ton courage et ta sagesse. » — « Non, par saint » Thomas, dit Bernier, Raoul, mon seigneur, » est plus félon que Judas...; mais il est mon » maître : il me donne chevaux, habits, harnais, » équipemens, et pour le fief de Damas, je ne » voudrais lui manquer : jamais, tant que tout » le monde ne répète : Bernier en a le droit. » — » Par ma foi, fils, tu as raison, sers bien ton » seigneur, et tu mériteras devant Dieu. »

Les fils d'Herbert aimaient beaucoup le beau et grand bourg d'Origny. Ils l'ont fait entourer de pieux fichés en terre; mais c'était là une bien faible défense. Près des palissades se trouvait une prairie fertile, appartenant aux nonnes, et où les bœufs de l'abbaye paissaient pour s'engraisser. Il n'y avait personne sous le ciel, qui l'eût osé endommager. Le comte Raoul y fait transporter sa tente; les draperies en étaient d'or et

Sous ciel n'a home qui l'osast empirier.
Li quens Raoul i fait son tré drécier.
Tuit li paisson sont d'argent et d'ormier :
Quatre C. homes si pueent herbergier.
De l'ost se partent III glouton pautonnier :
De ci al borc ne finent de broichier ;
L'avoir i prisent, ne li volent laissier.
Sous en pesa qu'il devait aidier.
X en i qeurent chascuns porte 1 levier ;
Les 11 ont mors por leur grant encombrier,
Li tiers s'en vait fuiant sor son destrier,
De ci as trez ne se vost atargier :
A pié descent de sor le sablonier,
Son droit signor va le souler baisier,
Tout en plorant merci prist à crier,
A haute voiz commença à huchier :
« La Damerdieu ne puist ton cors aidier,
» Se ne te vas de ces borgois vengier,
» Qui tant sont riche et orguillos et fier.
» Toi ne autrui ne prisent 1 denier :
» Ainz te manascent la teste à rooignier,
» Ce il te puent ne tenir ne baillier,
» Ne te garroit tot l'or de Monpellier.
» Mon frère vi ocire et détranchier,
» Et mon neveu morir et trébuchier.
» Mort mi éusent, par le cors St.-Richier,
» Quant je m'en ving fuiant sor cest destrier. »
Raoul l'oï, le sens quida changier,
A vois c'escrie « ferez franc chevalier!
» Je vuel aler Origni pesoier.
» Puis qu'il me font la guere comencier
» Se Diex m'ait, il le comperront chier.
Quand cil l'entendent, si se vont haubergier

d'argent, et quatre cents hommes pouvaient s'y héberger à l'aise.

Cependant, trois soudarts mauvais, ont quitté l'armée, et chevauchant à franc étrier aux alentours d'Origny, ils prennent et ravagent tout sur leur passage. Dix paysans, armés de leviers, sortent du bourg et leur courent sus. Ils en ont fait mourir deux à grands coups; le troisième s'enfuit sur son destrier et regagne le camp au plus vite. Il met pied à terre, va baiser le soulier de son droit seigneur, et se lamente en lui demandant sa merci. « Sire, dit-il à voix » haute, tu es perdu, et le Seigneur Dieu ne » te sera jamais en aide, si tu ne te venges pas » de ces bourgeois qui sont si riches, si orgueil- » leux et si fiers. — Ils ne t'estiment, ni toi » ni les autres, la valeur d'un denier. Ils font » menace de te couper la tête, s'ils peuvent » te tenir un jour, et sois sûr que tout l'or que » renferme Montpellier ne te garantirait pas » de leur fureur. Je les ai vus occire et mas- » sacrer mon frère et mon neveu; et, par » saint Richier, ils m'eussent aussi mis à mort, » si je n'avais fui sur ce destrier. » — Raoul l'entend, il pense perdre la raison : « Francs » chevaliers, s'écrie-t-il, or sus, je veux aller » saccager Origni. Ah! les bourgeois commen- » cent la guerre; si Dieu m'aide, je leur

Isnelement qu'il ne l'osent laissier.
Bien sont X mile, tant les oi prisier.
Vers Origni commencent à broichier.
Es focez entrent por le miex esploitier
Le palis tranchent à coigniés d'acier
De sous lor piés le font jus trébuchier.
Le fosé passent par delez le vivier
De ci as murs ne vollent atargier.

. . . . . .

Li borgois voient le paliz ont perdu,
Li plus hardi en furent esperdu.
As forteresce des murs sont revenu :
Si gètent pieres et maint grant pex agu,
Des gens Raoul i ont molt confondu.
Dedens la vile n'a home remasu,
As murs ne soient por deffendre venu.
Et jurent Dieu et la soie vertu,
Se Raoul truevent mal li est avenu.
Bien se deffendent li jouene et li chenu.
Raoul le voit, le quer ot irasqu,
Il jurent Dieu et la soie vertu
Se tuit ne sont afolé et pendu
Il ne se prise valisant 1 festu
Avoit c'escrie : baron touchiés le fu !
Et il li fisent quant il l'ont entendu
Car au gaaing sont volentiers venu.
Malement a Raoul couvent tenu
Qui entre lui et l'abeese fu.

. . . . . .

Li quens Raoul ol molt le quer irié
Por les borgois qui lont contraloié
Dieu en jura et la soie pitié
Quil ne l'arait por Rains l'arseveschié

» ferai payer cher leur audace. » — Les chevaliers courent aussitôt à leurs armures; car ils n'osent abandonner leur seigneur. Ils sont au nombre de dix mille, comme je l'ai ouï raconter, et commencent à éperonner vers Origni. — Bientôt ils tranchent les palissades de leurs coignées d'acier, et les font tomber à leurs pieds. — Ils traversent le fossé et le vivier, et s'avancent près de la muraille pour mieux l'attaquer.

Les bourgeois ont vu leurs palissades franchies. — Les plus hardis en sont attérés. Cependant ils se sont précipités aux tourelles des murailles, et de là, ils lancent des pierres et une multitude de pieux aigus. Il n'y a pas homme ayant maison dans la ville, qui ne soit à son poste. Déjà plusieurs des soldats de Raoul sont tombés morts, et les bourgeois jurent que s'ils trouvent le comte, ils le mettront en pièces. — Raoul voit l'acharnement avec lequel ils se défendent, et il en est furieux. Il jure par Dieu et par son épée, que s'il ne les fait pas tous brûler avant la nuit, il ne se prise pas la valeur d'un fétu de paille. Il ne tint pas ainsi la promesse qu'il avait faite à l'abbesse, la veille, comme vous allez bientôt le voir dans la chanson. — « Barons, » s'écrie-t-il, d'une voix terrible, » le feu! le feu! » Les écuyers l'ont saisi aussitôt, car ils pilleraient volontiers. Les murs sont

Que toz n'es arde ainz qu'il soit anuitié.
Le fu! cria, esquier l'ont touchié.
Li quens Raoul qui le coraige ot fier
A fait le feu par les rues fichier.
Ardent ces loges, ci fondent li planchier,
Tonnel esprenent, ci cercle sont trenchié;
Le vin espandent et fondent li célié.
Li baron ardent, si chieent li lardié.
Li effant ardent à duel et à péchié
. . . . . .
Li C. nonains por damerdieu proier,
El mostier fuient, ne lor a peu aidié.
Li sains fait le grant feu efforcier;
Fiert soi estors sus el maistre cloichier:
Les covretures covint jus trébuchier.
Entre II murs ot si grant charbonier,
Les nonains, ardent trop i ot grant brasier:
Totes C ardent par molt grant encombrier.
Art i Marsens qui fu mère Bernier,
Et Clamados la fille au duc Renier.
. . . . . .
De pitié pleurent li hardi chevalier.
Quant Bernier voit si la cose empirier,
Tel duel en a, le sens quida changier.
Qui li véist son escu embracier,
Espée traite est venuc au mostier:
Parmi les huis vit la flame raier,
De tant con puet 1 hom d'un dart lancier
Ne puet nus hon ver le feu aproichier.
Bernier esgarde dalez 1 marbre chier.
La vit sa mère estendu couchier,
Sa tenre face estendue couchier,
Sor sa poitrine vit ardoir son sautier.

escaladés et ils se répandent dans les rues. Bientôt le feu prend aux maisons. Alors ils enfoncent les celliers, brisent les cercles des tonneaux et font couler le vin à grands flots. Les saloirs au lard s'embrasent. La flamme gagne les planchers qui s'écroulent, et les enfans sont brûlés vifs au berceau. — Les nonnes de l'abbaye se sont réfugiées dans l'église. Mais cela leur a peu servi; car la flamme roule déjà dans le maître clocher. Les cloches fondent : les charpentes et les brandons tombent avec fracas dans la nef. — Le brasier alors devient si grand, si chaud que les cent nonnes se consument en poussant des cris de désespoir : avec elles expirent la mère de Bernier, Marcent, et Clamados, la fille au duc Renier.

A la vue de l'incendie, les hardis chevaliers pleurent de pitié. Bernier surtout, Bernier en devient presque fou : il prend son écu, et l'épée nue, il court droit à l'église. — Mais la flamme coule encore parmi les portes, et la chaleur est telle qu'on ne peut s'en approcher qu'à une portée de flèche lancée de toutes forces. Alors il s'arrête derrière un tombeau de marbre, et regardant, il voit sa mère étendue au milieu de l'église, sa belle face tournée contre terre : il voit son psautier qui brûlait encore sur sa poitrine. « Hélas! s'écrie-t-il, tout est fini, et c'est folie

Lor dist li enfes : « Molt grant folie quier ;
» Jamais secors ne li ara mestier.
» Ha ! douce mère, vos me baïstes ier !
» En moi avez mout malvais iretier,
» Je ne vos puis secore ne aidier.
» Dex ait vostre arme qui le mont doit jugier !
» E ! Raoul fel, dex te doinst encombrier !
» Le tien homaje avant porter ne quier,
» Se or ne puis ceste honte vengier
» Je ne me pris le montant d'un denier. »
Tel duel demaine, chiet li li brans d'acier,
III foiz se pasme sor le col del destrier.
Au sor Gérin s'en ala consellier,
Mais li consaus ne li ont preu aidier.
L'enfe Bernier ot molt le cuer mari
Por consellier s'en ala à Guéri :
« Conselliés moi por Dieu qui ne menti !
» Mal m'a bailli Raoul de Cambresi
» Qui ma mère art el mostier d'Origni
» Dame Marcent au gent cors signori.
» Celes mameles dont ele me norri,
» Vi je grailler, par le cors St.-Géri !
Gérin respont « certes ce poise mi,
» Por vostre amor en ai le cuer mari. »

As trez repairent li nobile guerier
Bernier s'en vait ou n'ot que courecier.
A pié descent de son corant destrier ;
As hueses traire queurent cil esquier.
Por sa dolor pleurent les gens Bernier ;
Cortoisement le prist à araisnier,
« Franche maisnie, savez moi concellier.
» Raoul mesire ne m'a mie molt chier,

» d'essayer de la sauver! Ah! douce mère, vous » m'embrassiez hier si tendrement! et moi, » aujourd'hui, je ne puis rien faire pour vous. » Que Dieu, qui doit juger le monde, prenne » votre ame.... Et toi, félon Raoul, qu'il te » confonde à jamais..... Je ne puis plus désor- » mais t'accorder mon hommage... Et je serais » bien méprisable, si je ne tirais vengeance » de ce crime. » Il est désespéré.... Son épée d'acier lui tombe des mains... Trois fois il se pâme sur le cou de son destrier. — Il va demander conseil au sor Gérin; mais le conseil ne lui a pas beaucoup servi, comme vous allez le voir. — « Sire Gérin, dit-il, le cœur dolent, au » nom de Dieu qui ne mentit jamais, conseillez- » moi, je vous en conjure. Raoul de Cambrésis » m'a traité bien mal. Il a brûlé dans l'église » d'Origni, ma mère Marcent au port majes- » tueux: et moi, par saint Géri, j'ai vu griller » ces mamelles qui me nourrirent! » Gérin répond: « j'en suis bien affligé pour vous. »

Le noble guerrier s'en retourne, plein de courroux, à son pavillon; il met pied à terre, et les écuyers courent dégarnir son cheval. Ses gens pleurent de le voir si triste: Alors Bernier les prend à raisonner courtoisement: « Franche compagnie, » conseillez-moi, je vous prie: messire Raoul » ne m'aime pas beaucoup, lui qui a fait brûler

» Qui ma mère art là dedens cel mostier.
» Diex me laist vivre que m'en puise vengier! »
Raoul repaire fait ot le destorbier

. . . . . .

A pié descent del fauvelet corcier,
Là le desarment li baron qui l'ont chier
Il li deslacent son vert elme à ormier,
Puis li descaignent son bon branc qu'est d'acier ;
Del dos li traient le bon haubert doublier :
Camosé ot le bliant de quartier.
En toute France n'ot plus bel chevalier,
Ne si hardi por ces armes baillié.

Devant la place de son demaine tré,
Descent Raoul del destrier abrievé.
Là le désarment li prince et li chasé,
De sont bliant ot l'elmin engoulé :
En nule terre n'ot plus bel désarmé.
Son séneschal a Raoul apelé,
Qui del mengier le servent molt à gré.
Et cil i vint, n'ia plus demoré.
Del mangier pense se fera grant bonté.
« Poons rostiz et bons cisnes pévréis,
» Et venoison à molt riche plenté.
» Que tout li pires an ait tot à son gré.

. . . . . .

Quant cil l'oi, ci l'en a regardé,
Trois foiz ce saigne por la grant cruauté.
« Homenidame, que avez empensé?
» Vos renoiés saincte crestienté,
» Et baptesture et Dieu de Maïsté!
» Il est caresme que on doit jéuner
» Li grans devenres de la solempnité

» ma mère dans cette église. Ah! si Dieu me » laisse vivre, je saurai m'en venger!..... »

Cependant Raoul est descendu de son coursier au poil fauve, à l'entrée de son pavillon. Ses barons le désarment; ils lui délacent son heaume doré, lui déceignent sa bonne épée d'acier, lui enlèvent du dos son haubert et lui passent sa robe: il n'y a pas en France de si beau chevalier, ni de plus habile à se servir de ses armes. Raoul a appelé son sénéchal, qui est venu sur le champ, et songeant au plaisir de la bonne chère: « Fais nous servir, » dit-il, des paons rôtis et des cignes poivrés: » donne-nous aussi du gibier à foison; je veux » que le dernier de mes gens en mange aujourd'hui à son gré. » Le sénéchal l'a entendu: il le regarde et se signe trois fois à cause de si grand sacrilége: » Y pensez-vous, Monseigneur? » Vous reniez donc la sainte chrétienté; vous » reniez le baptême; vous reniez le Dieu de » gloire. Il est carême; c'est aujourd'hui le ven- » dredi solennel, dans lequel les pécheurs ado-

» Que pécheor ont la crois aouré ;
» Et nos chaitif que ci avons erré,
» Les nones arces, le mostier violé,
» Ja n'en serons envers Dieu acordé,
» Se sa pitié ne vaint no cruauté. »
Oit le Raoul, si l'en a regardé :
« Fil à putain, porqu'en as-tu parlé ?
» Mi esquier sont andui afronté !
» Porquoi ont-il enver moi meserré :
» N'est pas mervelle se chier l'ont comparé.
» Mais le quaresme avoie oublié. »
Eschés demande, ne li furent vée :
Par maltalant s'aisist emmi le pré.

As eschés goue Raoul de Cambrésis,
Si com li om qui bien en est apris.
Il a son roc par force en roie mis,
Et d'un poon a 1 chevalier pris.
Por poi qu'il n'a et maté et conquis
Son compaingnon qui ert au giu asis.
Il saut en piés, molt parot cler le vis.
Por la chalor osta son mantel gris.
Le vint demande, X s'en sont entremis
Des damoisiax qui molt sont de grant pris.
Li quens Raoul a demandé le vin.
Lors i coururent tels XIIII meschin.
N'ia celui n'ait peliçon ermin,
1 damoisel nez fu de St.-Quentin
Fix fu Ybert 1 comte palasin.
Cil a saisie 1 coupe d'or fin
Toute fu plaine de puiment ou de vin,
Bien péust on estanchier 1 roncin.
Lors s'agenolle devant le palasin

» rent la croix : et nous, misérables, nous sommes » venus en ces lieux, violer le saint monastère » et brûler les nonnes qu'il renfermait. Ah ! » nous n'obtiendrons jamais miséricorde, à » moins que la pitié de Dieu ne soit plus grande » encore que notre méchanceté. » Raoul a jeté les yeux sur lui. « Fils de .... qui t'a dit de par- » ler... Mes écuyers sont bien effrontés !... Il » n'est pas étonnant que les fils d'Herbert aient » payé cher leur audace ; car pourquoi m'ont- » il manqué !.... Mais j'avais oublié le carême... » donne-moi des échecs. » Des échecs sont apportés. — Raoul s'assied sur l'herbe avec colère et joue comme un homme bien appris. Il met avec adresse sa tour en ligne, avec un pion prend un cavalier, et bientôt il a *mâté* et vaincu son compagnon. Alors il se dresse en pieds, le visage serein, et comme la chaleur est grande, il ôte son mantel gris et demande le vin. Quatorze jeunes damoiseaux, portant pelisses d'hermine, s'empressent d'exécuter ses ordres, et l'un d'eux, fils du comte Ybert de St.-Quentin, lui apporte une grande coupe d'or, contenant assez de liqueur pour abreuver un coursier. Il s'agenouille devant le noble comte et la lui présente..... — Raoul l'a

. . . . . .

Li quens Raoul quant le vaslet choisi,
Isnelement le hennap recoilli.

. . . . . .

Raoul parole qui plus ni atendi.
« Or m'entendez frans chevalier hardi,
» Par cest vin cler que vos vées ici,
» Et par l'espée qui gist sor le tapi,
» Et par les sains que Jhesu ont servi,
» Li fil Herbert sont ici mal bailli.
» Ne lor lairai que vaille 1 parisi,
» Par cele foi que je doi St.-Géri,
» Ja n'auront pais, se saichiés vos de fi,
» Tant que il soient outre la mer fui »

. . . . . .

Raoul parole qui le coraige ot fier :
« Entendez-moi, nobile chevalier !
» Par cel signor qui le mont doit jugier,
» Les fix Herbert ferai-ci airier :
» Ne lor lairai le montant d'un denier.
» . . . . . .
» Ou vif remaignent ou mort puise couchier
» Outre la mer les en ferai naigier. »
Hui mais orrez la deffense Bernier :
« Raoul, biaus sire, molt faites à proisier,
» Et d'autre chose fais molt à blastengier.
» Li fil Herbert, ce ne puis-je noier,
» Sont molt preudomme et molt bon chevalier.
» S'outre la mer les en faites chacier,
» En ceste terre arez malvais loigier.
» Je sui vostre hom, aceler nel vos quier,
» De mon service m'as rendu mal loier :
» Ma mère as arce la dedens cel mostier.

saisie entre toutes les autres. « Francs chevaliers, » s'écrie-t-il aussitôt, entendez-moi ! Par ce vin » clair que vous voyez, et par cette épée qui gît » sur l'herbe, par tous les saints serviteurs du » Christ, les fils d'Herbert seront maltraités, je » vous le jure ; jamais ils n'auront de paix, et par » Saint Géri, je ne leur laisserai pas même la » valeur d'un parisis.... Je veux les tenir morts » ou vifs, et je les poursuivrai jusque dans la » mer où je les ferai nager. » Or, vous allez entendre la défense de Bernier : » Beau sire » Raoul, vous faites des actions bien louables ; » mais vous en faites aussi qu'on ne peut trop » blâmer. Les fils d'Herbert sont prud'hommes » et bons chevaliers, et si vous les chassez par » delà la mer, vous ne serez pas à l'aise en ce » pays. Je ne vous le cacherai pas... je suis » votre homme : mais vous avez mal récompensé » mes services ; vous avez brûlé ma mère dans

» Dés qu'ele est morte n'i a nus recourier.
» Or viex mon oncle et mon père essillier!
» N'est pas mervelle sor me vuel corecier
» Il sont mi oncle, je lor volrai aidier,
» Et près seroie de ma honte vengier. »
Raoul l'oï, le sens quida changier:
Le baron prist forment à laidengier.

. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .

« Sire Raoul, tort faites et péchié.
» Ma mère as arce dont j'ai le cuer irié:
» Dex me laist vivre tant qu'en soie vengiés! »
Raoul l'oï, s'a le chief enbronchié.
« Fil a putain, le clama, renoié,
» Sor nel laissoie por Dieu et por pitié
» Ja te seroient tuit li membre tranchié.
» Qui me tient ore que ne t'ai essillié! »
— Et dist Bernier; « ci a mal amistié.
» Je t'ai servi, amé et soz haucié,
» De bel service recois malvais loié.
» Se je avoie le brun elme lacié,
» Je combattroie à cheval ou à pié.
» Vers 1 franc home molt bien aparillié.
» Qu'il n'est bastars c'il n'a Dieu renoié.
» Ne vos meisme, que voi outrequidié,
» Ne me ferriés, por Rains l'arceveschié! »
Oit le Raoul, si a le front haucié.
Il a saisi 1 grant tronçon d'espié
Que veneor i avoient laissié.
Par maltalent l'a contremont drécié:
Fiert Bernier quant il l'ot aproichié.
Par tel vertu, le chief li a brisié;

» ce monastère, et vous voulez maintenant le ren-
» verser, faire mourir mes oncles et mon père :
» Ne vous étonnez donc pas si je prends leur
» défense en ce jour, et pour moi-même, je ne
» serais pas éloigné de venger le propre affront que
» vous me faites. » — Raoul l'entend, il en pense perdre la raison, et il couvre le baron d'outrages..... (*Il injurie sa mère; Bernier prend sa défense, puis il ajoute*) : « Sire Raoul, vous avez
» tort et vous péchez : ma mère est brûlée, et
» mon cœur est plein de colère. — Je vous le
» redis; si Dieu me laisse vivre, je saurai me
» venger. » — Raoul l'a entendu et a branlé la tête. « Fils de..... s'écrie-t-il, si je ne te
» pardonnais pour la miséricorde de Dieu, je te
» ferais trancher tous les membres; il tient à
» bien peu de chose que tu ne sois déjà mort. »
— « Tu es un bien mauvais ami, dit Bernier, de
» me récompenser de la sorte, moi qui t'aimais,
» moi qui proclamais tes louanges. Ah ! si
» j'avais lacé mon heaume, je combattrais volon-
» tiers à pied, à cheval, contre le chevalier le
» mieux armé.... Je lui ferais voir qu'on n'est
» point bâtard, quand on n'a pas renié Dieu.
» Et vous même, que je vois si courroucé, non,
» pour l'archevêché de Reims, vous ne me frap-
» periez pas. » — Raoul a dressé la tête. — Il saisit un grand tronçon de pieu qu'un veneur a

Sanglant en ot son ermine delgié.
Voit le Bernier, tot a le sens changié :
Par grant irour a Raoul enbracié.
Ja éust molt son grant duel abaissié....
Li chevalier i querent a eslaissié,
Cil les départent qu'il ne ce sont touchié.
Son esquier a Bernier huchié :
« Or tost mes armes et mon haubert doublier,
» Ma bonne espée et mon elme vergié :
» De ceste cort partirai sans congié ! »

laissé à terre; il le soulève avec colère et s'approchant de Bernier, il lui en fracasse la tête : Bernier voit le sang rougir son manteau d'hermine, il est éperdu.... il embrasse Raoul avec rage, et c'en était fini... Mais les chevaliers accourent et les séparent. Bernier a appelé à haute voix son écuyer. « Or tôt, mes armes, mon haubert, ma » bonne épée et mon heaume. Je pars de cette » cour sans délai!.... »

Ce qui suit jusqu'à la fin est le récit des guerres, des vengeances et des atrocités que fit naître cette querelle. Bernier ayant pris parti pour les fils d'Herbert, tint parole. — Il se vengea en tuant Raoul, dans un combat près de Saint-Quentin. — Mais il avait l'ame trop bonne pour le faire de sang-froid : il fallut qu'il y fût forcé. — Poursuivi avec acharnement par Raoul, il n'eut d'autre moyen de sauver ses jours que de transpercer son ancien maître; ce dont il fut bien affligé. — Il demanda pardon à Dieu, et fit plusieurs pélerinages. — La paix enfin avait été conclue, et le sor Gérin d'Arras, oncle de Raoul, avait consenti à donner sa fille, la belle Béatrix, en mariage à Bernier qui l'aimait

beaucoup. — Un jour que, revenant ensemble de Saint-Jacques de Compostelle, Bernier et son beau-père passaient dans le champ où Raoul avait été tué, le rancuneux Gérin, qui conservait toujours un douloureux souvenir de la mort de son neveu, brisa d'un coup d'étrier la tête de son gendre. Julien, fils aîné de Bernier, jura de le venger, et mit le siége devant Arras, qu'il bouleversa de fond en comble. On ignore ce que devint le vieux comte Gérin; le poète présume qu'il se fit ermite.

BEAUX-ARTS.

PROFESSION DE FOI.

PAR M. MIEL, MEMBRE CORRESPONDANT.

Le code du bon goût n'est autre que celui du bon sens. Une doctrine fausse ou paradoxale mise en avant par quelques plumes spirituelles, appuyée par quelques exemples séduisants, peut bien exercer une action momentanée dans une école et donner le change à quelques esprits sur la véritable direction de l'art. Mais il y a toujours au fond de cette école un principe de résistance raisonnée ou instinctive. Toujours un certain nombre d'ouvrages sagement conçus, sagement exécutés, protestent contre les erreurs et tendent à faire rentrer dans la bonne voie l'artiste qui n'est qu'égaré.

L'école française paraît être dans une de ces crises où l'art se retrempe. C'est le résultat combiné des agitations politiques, de la lassitude qui leur succède, des fermens qui en restent, des besoins, des efforts, des méprises même, et particulièrement des institutions, qui frappent de leur empreinte tout ce qui est placé sous leur

influence. La consolidation de la monarchie constitutionnelle, un prince qui protége en roi ce qu'il encouragea en amateur, un ministre qui seconde les vues du monarque par une volonté aussi ferme que zélée, des chambres législatives qui s'associent à ces nobles vues, et dont le premier pas dans la carrière artielle a été marqué par l'achèvement des monumens commencés, les novateurs jugés par leurs œuvres, un public d'autant plus disposé à ressaisir les réalités de la raison qu'il a été plus abusé par les prestiges de la folie, telles sont les circonstances où l'art se trouve, et qui, selon toute apparence, en préparent le salut.

Ces époques imposent à la critique des obligations plus sérieuses, une tâche plus spéciale. L'aristarque des arts n'a plus seulement à suivre leur marche et à étudier leur produit; il doit encore diriger ou soutenir leur mouvement, montrer les chemins, signaler les écueils, rappeler les naufrages, endoctriner surtout par les faits, la meilleure des leçons. Mais ce ministère n'appartient qu'à la maturité de l'expérience; l'homme qui l'exerce doit avoir vu, entendu, comparé, réfléchi.

La critique tombée entre les mains de la jeunesse a été un grand mal; c'est l'âge où l'on crée et non celui où l'on juge; mais cette jeunesse

acquiert des années. Déjà l'art facile est répudié par ceux-mêmes qui ont poussé à le rendre tel, ou qui ont profité de ce qu'il l'était devenu. Quelques saillies d'imagination, bonnes fortunes de l'esprit, ne constituent pas le talent. Une composition étendue et variée, dont toutes les parties s'enchaînent par un lien logique, et dont le style est toujours animé sans cesser d'être naturel, voilà le titre à une estime durable.

Des les siècles antiques, les routes ouvertes à l'artiste avaient paru aussi bien définies que savamment jalonnées. On jugea qu'elles suffisaient à tous les genres avoués par le goût, et sauf les bornes de la carrière, que le génie seul est appelé à reculer, on comprit que le génie lui-même devait marcher dans ces voies pour atteindre le vrai but de l'art. D'un autre côté, les règles avaient été considérées, non seulement comme l'éternelle expression de la nature et du cœur humain, mais encore comme un frein salutaire destiné à prévenir les écarts sans jamais comprimer l'essor. Le sévère et judicieux législateur du Parnasse français a sanctionné l'émancipation du génie, mais à condition que l'art apprendrait de l'art même à franchir ses limites, c'est-à-dire que ses plus grandes hardiesses auraient la raison pour guide et mériteraient de devenir règles à leur tour. Aussi lorsqu'un des

plus intimes favoris du Dieu des arts a dit au poëte, et par conséquent au peintre, au sculpteur, à l'architecte, au musicien : *il nous faut du nouveau n'en fût-il plus au monde*, il a sous-entendu qu'on ne pouvait trouver ce nouveau qu'en portant plus loin les limites sur les chemins déjà tracés, ou en se frayant des sentiers si voisins de la route principale, que celle-ci ne cessât jamais d'être en vue. Un désir irréfléchi du neuf, un besoin inoui d'émotions, ou plutôt, de secousses, la contagion de quelques succès, l'invasion de littératures étrangères mal comprises ou mal imitées, ont amené la confusion des genres, et par elle, ont introduit dans l'art tous les excès qui le désolent. L'histoire de l'esprit humain offre de loin à loin un spectacle pareil. Mais, nous le répétons, ces éclipses sont passagères, et toujours la raison ressaisit ses droits pour les exercer ensuite avec plus d'empire, en ramenant l'art au *beau*, au *vrai*, au *moral*, ses trois élémens constitutifs.

Le *beau*, tel que nous le concevons ici, n'entre que secondairement dans le plan de la nature. La nature produit les êtres et pourvoit à leur conservation ; par là son objet est rempli, et peu lui importe qu'ils soient beaux ou laids ; il suffit qu'ils existent et qu'ils se perpétuent. Le beau, quelqu'en soit le principe, est une modi-

fication de l'existence, une relation à l'homme. Mais dès que l'homme l'eut remarqué, il en devint idôlatre, et s'y attachant comme à sa découverte, il en fit une condition des arts. L'imitation artielle ne pouvant disposer de la vie, y suppléa par la beauté, et la beauté, reproduite au gré de l'art, opéra plus de prodiges que la vie elle-même. La vapeur dont le brouillard est formé, grossière et opaque dans son contact avec la terre, s'éclaircit en montant dans l'atmosphère, et, nuage aérien, s'imprègne de lumière et de couleur; ainsi la matière vulgaire et brute reçoit d'une industrie céleste son éclat et son prix. C'est par ses brillantes métamorphoses que l'art devient le rival de la nature.

Il l'est encore plus par le *vrai*. Mais ce n'est pas ce vrai minutieux ou commun qui offre l'image de la nature dans ses productions ordinaires, avec ses pauvretés et ses dégradations. La vérité de l'art consiste dans un choix fait par le goût. C'est la faculté intelligente de suivre la nature à travers ses modifications les plus fines et ses passages les plus fugitifs, de la saisir au point où elle vaut tout ce qu'elle peut valoir, en laissant de côté ce qu'elle peut avoir d'accidentellement défectueux et de fortuitement incomplet, en un mot, de la voir grandement et de la reproduire dans sa plus haute perfection. L'idéal,

dont on a tant abusé, encore bien que ce mot soit l'expression d'un besoin réel et d'un sentiment juste, l'idéal de l'antique n'est autre chose que le modèle bien vu. Ainsi tout ce qui est dans l'imitation doit avoir été pris dans la réalité, tandis que tout ce qui est dans la réalité ne passe pas nécessairement dans l'imitation. Bien voir ce qui est, voir tout ce qu'on rend, ne pas toujours rendre tout ce qu'on voit, c'est être vrai selon l'art, et ce discernement constitue le style. Les artistes supérieurs de tous les temps et de tous les pays ont imité suivant ce système; leurs œuvres ont été travaillées par le goût de concert avec le génie.

Le complément des deux élémens sensitifs est l'élément moral. Les jouissances que les arts procurent ne sont que les moyens dont ils se servent pour arriver à leur but. Ce but est de nous instruire par un enseignement qui nous plaise, et de nous éclairer en nous charmant. Leur destination native ayant été de conduire à la vertu par le plaisir, leur premier principe doit être placé dans l'honnête, dans le convenant, dans ce TÒ PRÉPON des Grecs, que je traduis par le *moral*, et qui fit une règle de la modération; règle doublement précieuse, puisque, d'une part, la beauté ne fut point altérée par des sentimens ou des mouvemens excessifs, et que, de

l'autre, l'esprit put aller au-delà de la sensation actuelle. L'autorité des Grecs invoquée dans une matière d'art et de goût semblera toute simple; elle est presque d'obligation. Toutes choses égales d'ailleurs, les arts ont dû fleurir de préférence chez un peuple où le beau et le bon étaient exprimés par le même terme dans le langage, et où la philosophie avait désigné le beau comme l'éclat du bon.

Ces considérations, principalement empruntées à l'art du dessin pour qu'elles fussent plus sensibles, conviennent également et peut-être plus encore à la musique. Les impressions les plus voluptueuses devaient en effet être réglées par les lois les plus sévères. La mélodie est faite pour toucher l'ame sans la troubler, l'art des sons doit à ce principe de gravité, une partie de sa véritable puissance. Le public même se désabuse d'un vain dilettantisme, et il revient au vrai, étonné d'avoir fait tant de chemin sur la route opposée, un peu confus d'avoir été dupe d'une sensation, quand il s'était cru sous l'empire d'un sentiment.

Ne désespérons point de l'art. Dans toutes ses branches, le signal de la réaction est donné, et le mouvement commencé de toutes parts. Appuyons ce retour au bien par un redoublement de foi à notre symbole. *Beauté, vérité, moralité,*

tel est le résumé de l'école antique; cette trilogie est l'art grec tout entier; elle est l'art italien à la brillante époque de la renaissance; elle fut aussi, et elle doit encore être l'art français. Le beau suppose le simple, d'où le grand dérive, et il renferme l'élégant. Le vrai contient le naïf, qui, combiné avec l'élégant, produit le gracieux, et, combiné avec le grand, engendre le sublime; il est de plus la cause première de l'originalité. Enfin, le moral étend la portée des sens, et renvoyant à l'ame ce qui vient d'elle, assure à l'art ses plus brillants effets et ses plus nobles triomphes. Moralité, vérité, beauté, évangile de l'artiste, croyance sans laquelle il n'y a plus dans l'art qu'épicurisme et matérialité! Oui, l'art est une religion, ou il n'est rien.

SUR

LES CONTES FANTASTIQUES

D'HOFFMANN;

PAR M. MAIGNIEN, RÉGENT DE RHÉTORIQUE

au Collége de Cambrai.

« Le monde est vieux, dit-on, je le crois; cependant
» Il le faut amuser encor comme un enfant. »

LA FONTAINE.

Voici un conteur qui a écrit d'inspiration. Il a mêlé aux sentimens les plus intimes de l'ame, les conceptions les plus vives de l'imagination, et tout en s'égarant quelquefois, il a su intéresser par la naïveté dans les récits même les plus bizarres. Les passions douces ou terribles, toutes les affections, toutes les impressions ont été décrites par de grands poètes, qui ont fait voir que le génie sait y trouver une source intarissable d'émotions; mais Hoffmann, tout en présentant des tableaux de ces passions, en a dépeint une autre qui n'est pas toujours vraie, qui n'est pas dans toutes les ames, qui certainement était dans la sienne, et dont l'expression poussée un peu

loin, présente dans ses développemens un mélange d'idéal, de mystérieux et de grotesque qui justifie le titre de *fantastiques* qu'il a donné à ses contes.

Otez-lui son exaltation, son culte pour l'art; faites-en un esprit fort qui se moque des fantômes qu'il évoque, qui ne sente pas ce qu'il dit, qui feigne de rêver quand il écrit un rêve; alors, non-seulement la plupart de ses contes perdent presque tout leur attrait, mais quelques-uns ne sont plus que des fables ridicules, que les élucubrations d'un homme sombre qui veut être artiste et poète, mais qui n'est ni artiste, ni poète.

Car ces contes ne présentent pas seulement des faits plus ou moins intéressants: une vive passion pour les arts y est presque toujours développée avec les couleurs brillantes d'une imagination vraiment passionnée. Pour le comprendre, il faut donc étudier l'homme lui-même; pénétrer sa pensée, s'associer à ses sentimens, sympathiser avec ce cœur malade dont les souffrances sont souvent exprimées avec tant de poésie. Sans doute, il n'est pas toujours enveloppé dans ce mystérieux amour de l'art; il a écrit, sans avoir recours à ce mobile, de petits romans pleins de charme, et il a écrit aussi des pages qui ne sont que burlesques et ridicules; mais c'est par les beautés et non par les fautes qu'il faut juger un

écrivain; il faut faire la part du bien et du mal, et je crois qu'avec sa haute et grave raison, l'auteur de Waverley n'a pas observé tous les côtés sous lesquels se présente Hoffmann.

Le sentiment qui domine dans presque toutes ses compositions, c'est l'amour de l'art, mais un amour exalté et dont il semble impossible de se rendre compte. A cette passion se mèlent des craintes et des joies mystérieuses, une espèce de fatalité qui empêche l'ame de jouir de toute la plénitude de son bonheur; c'est un art capricieux qui échappe à l'artiste, comme les fruits à la bouche avide de Tantale, ou qui l'enivre et le tue. Je le répète, on ne suppose pas de pareils sentimens, il faut les éprouver, il faut avoir rêvé ce beau idéal, ou se résigner à n'être que ridicule.

Or, Hoffmann se peint lui-même, il ne se joue pas de son lecteur, sa foi d'artiste est vraie : la musique, par exemple, est pour lui une religion; elle le transporte dans le ciel, où il poursuit cette joie ineffable qui lui échappe, et dont la recherche le fatigue et l'épuise. On sent bien qu'avec une pareille organisation, les artistes qu'il met en scène ne seront pas des hommes ordinaires, et qu'il racontera de leur génie des effets prodigieux, qu'il sut admirablement décrire comme poète, et dont, comme musicien et comme

peintre, il ne put faire que le croquis ou la caricature.

Cette imagination exaltée sent un peu la fièvre, j'en conviens; mais avec quel art, quelle légèreté de pinceau il sait exprimer les effets de l'harmonie et les *souffrances* d'une ame vraiment musicale. — Bettina est malade, elle est menacée de ne pouvoir plus chanter. On croit d'abord que le rhume de cette jeune fille, prive son gosier délicat de sa flexibilité et de sa pureté. Mais Hoffmann y voit une cause surnaturelle. Ecoutons-le :

— « Maître de chapelle, dit le voyageur, je » vis une fois un petit papillon bariolé qui « s'était pris dans les fils de votre double clavi- » corde. La petite créature voltigeait gaîment de » côté et d'autre, et ses ailerons brillants bat- » taient tantôt les cordes supérieures, tantôt les » cordes inférieures, qui rendaient alors tout » doucement des sons et des accords d'une déli- » catesse infinie, et perceptible seulement pour » le tympan le plus exercé. Le léger insecte » semblait voluptueusement porté par les ondu- » lations de l'harmonie; il arrivait quelquefois » cependant qu'une corde, touchée plus brus- » quement, frappait, comme irritée, les ailes du » joyeux papillon, dont les couleurs étincelantes » s'éparpillaient aussitôt en poussière; mais il

» continua de voltiger gaîment, jusqu'à ce que,
» froissé, blessé de plus en plus par les cordes,
» il alla tomber sans vie dans l'ouverture de la
» table d'harmonie, au milieu des doux accords
» qui l'avaient enivré. »

Dans cette description si pure et toute aérienne, vous trouvez le spiritualisme de l'art que poursuit Hoffmann, cette vague et poétique rêverie d'artiste, qui lui est si naturelle. — Ailleurs, dans un conte qui a tout le charme et tout le prestige d'un songe, c'est une jeune fille dont les chants ont quelque chose de céleste, et dépassent la sphère de la voix humaine. Mais elle mourra si elle chante encore, parce que la musique agit avec trop d'énergie sur sa frêle organisation, et brise son ame. Et en effet, une nuit qu'elle avait chanté, on la trouva morte, le sourire sur les lèvres, comme si elle était bercée par des rêves de bonheur. Voilà le papillon qui s'est brisé sur les fils du clavicorde, et qui est mort ivre d'harmonie.

De ce spiritualisme aux espaces imaginaires, où la pensée va se perdre et se consumer sans fruit, il n'y a qu'un pas, et le conteur allemand le franchit quelquefois. La bizarrerie a pour lui beaucoup d'attraits; on voit qu'il éprouve un secret plaisir à épuiser l'activité de son esprit dans la peinture d'une espèce de folie raison-

nable, analyse la plus subtile, métaphysique la plus déliée des passions. Souvent aussi, il fait vibrer les cordes les plus délicates de l'ame, et l'on sent qu'il y a du vrai dans son exaltation religieuse. Ses artistes sont bizarres, capricieux, mais hommes de génie, hommes vraiment inspirés; tout différents de ceux qu'on voit dans bien des romans, et qui n'ont du véritable artiste que les ridicules. Ceux d'Hoffmann se laissent aller à une exaltation tout idéale, qui a bien aussi son côté burlesque, mais on voit que l'auteur s'est peint lui-même, qu'il a donné une forme à ses propres sensations, et que s'il est fidèle à son titre, c'est qu'il voit la figure qu'il dessine, à travers la flamme du punch et au milieu des tourbillons de fumée que sa pipe exhale autour de lui.

Qu'il mette en scène des peintres ou des musiciens, ce sont les effets les plus prodigieux de l'art qu'il veut peindre, les combats et l'épuisement d'une ame qui cherche le beau, son ivresse, quand elle l'a trouvé; chose remarquable! il dessine souvent des grotesques, il aime à saisir et à rendre ces figures imaginaires qui voltigent comme des ombres chinoises, et quand il s'agit de l'art, c'est dans les sentimens les plus profonds, les plus nobles, c'est dans le ciel qu'il va chercher ses inspirations. Alors, dans ses

conceptions les plus vraies, d'après le point de vue où il s'est placé, il y a de l'idéal, du surnaturel; ce sont souvent des esprits et non des corps qu'il dessine, parce que dans ses rêves d'artiste, il dépouille l'art de tout ce qu'il a de matériel, et ressemble à un enthousiaste qui voudrait saisir des sons mélodieux, mais fugitifs, qui retentissent au loin, et jettent son ame dans une douce extase.

Au reste, dans plusieurs contes, il ne sort pas du positif relativement à l'art, mais il n'en peint jamais froidement les merveilles. Voyez comment il décrit les chefs-d'œuvre de Salvator Rosa, voyez le court dialogue entre lui et son ami Antonio. Là, vous ne trouvez ni exaltation, ni ivresse, mais un sentiment vrai, mais les hautes pensées d'un artiste qui a pénétré, qui sent les mystères de son art.

Hoffmann est doué d'une vive et féconde imagination. Chez lui, les événemens se multiplient, se pressent, s'enchaînent, et sont narrés avec une précision, une clarté qui les empêchent de se confondre. Tout en se livrant à ses caprices, il tient les fils qui font mouvoir toutes ces figures. Belles ou laides, elles sont dessinées en quelques traits, fortement caractérisées, et quelquefois il les charge de la manière la plus bouffonne. Beaucoup de ses contes auraient aisément fourni

l'étoffe d'un long roman, ils n'ont cependant rien de sec dans leur modeste dimension, tant Hoffmann possède l'art de conter, de grouper ses personnages sans les confondre, de piquer la curiosité, en jetant au milieu de la scène, un personnage singulier, mystérieux, grotesque, qui serait peut-être déplacé ailleurs, et qui plaît chez lui, parce que c'est très naïvement qu'il puise dans son imagination, comme d'autres puisent dans la nature.

Et il puise aussi dans la nature; il sait la peindre; mais il affectionne le sombre et le terrible, et, comme il a une grande vivacité de conception, il jette hardiment ses couleurs, trouve des tons heurtés, saccadés; puis, tout-à-coup, au milieu d'un noir tableau, il fait briller une de ces figures angéliques, dont la délicatesse et la pureté forment avec le reste un contraste frappant. Mais souvent, son imagination, vivement excitée, lui fait voir la nature comme à travers un prisme, et il n'est pas étonnant qu'alors, il outre les formes et charge le coloris.

Dans *la Biographie de Kreisler*, par exemple, où les faits et les incidens sont multipliés avec profusion, où Hoffmann passe de la satyre fine et spirituelle, aux récits les plus sérieux; du grotesque à l'enthousiasme de l'art; de la niaiserie et de la folie, aux plus nobles pensées, aux

plus généreux sentimens, dans ce singulier roman et quelques autres contes, où l'auteur était si bien dans son caractère, la nature paraît, dans plusieurs scènes, plutôt électrique et galvanisée que vivante, ce que vous prendriez pour un homme, n'est parfois qu'un fantôme créé par le génie d'Hoffmann, c'est quelque chose d'indéfinissable, d'insaisissable, qui n'est qu'à moitié dans la vie humaine, et qui, du reste, est céleste ou diabolique. Mais vous trouvez dans tous des caractères pleins de vérité et saisis avec beaucoup de tact.

Hors de la nature, il n'y a pas de vrai. Pourquoi donc Hoffmann nous intéresse-t-il encore? c'est que pour lui, l'idéal, c'est aussi la nature, c'est que, s'il nous trompe, il se trompe lui-même; c'est qu'alors, il est naïf et sincèrement crédule, c'est que, quand il rêve, c'est tout de bon. Mais il ne rêve pas toujours. Il sait dessiner et colorier de petits tableaux pleins d'expression, de grâce et d'originalité, où tout le merveilleux consiste dans les contrastes et la singularité des formes. Il intéresse, il amuse, il attriste et égaie tour-à-tour. Sobre de réflexions et de portraits, il sait, en peu de mots, faire connaître complettement ses personnages, de manière à ce qu'on ne les puisse confondre. Voyez ses caricatures du conte intitulé : *Salvator-Rosa*. Comme elles sont jetées d'une main légère et ferme, et, malgré les invrai-

semblances, quoi de plus plaisant que le signor Pasquale Capuzzi, le docteur Pyramide, le petit nain, femme de chambre, et cette charge de Formica, qui réunit les arlequinades italiennes à la spirituelle bouffonnerie d'Aristophane? et, pour le contraste, voyez à côté de ces grotesques personnages, le grand artiste, l'habile, le rusé Salvator, son ami Antonio, et la belle Marianna, et ce dénouement qui nous montre Salvator lui-même, sous le masque de Formica. Tout cela est plein de bonne satyre, de peintures comiques, d'incidens curieux, narrés d'une manière très piquante.

Si, dans tout ce qu'il a fait, on retrouve toujours la touche d'Hoffmann, on peut dire cependant qu'il sait varier à l'infini ses tableaux, et qu'il n'a jamais besoin de se copier lui-même. Ainsi, puisque je parle des contes dans lesquels il n'a pas eu recours au merveilleux, ses personnages artistes, sérieux, comiques, bouffons, ne se ressemblent pas du tout. On voit qu'il est riche, très riche de son propre fond. Les événemens se colorent, dans son imagination, des reflets les plus singuliers; la manière dont il les présente, leur imprime quelque chose de vif et d'inattendu, et ses touches, rudes et anguleuses leur donnent un relief frappant.

Ce que j'ai dit de Salvator, je pourrais le dire

de plusieurs contes qui n'ont de fantastique que le titre. Ceux-là ressemblent-ils aux contes gris, bruns, noirs, de toutes les couleurs, dont nos jeunes auteurs sont si prodigues? non, c'est toujours Hoffmann, ce simple et candide rêveur, qui croit tout ce qu'il dit, qui frémit lui-même des scènes terribles qu'il raconte, qui, toujours vivement ému, écrit comme il sent, ne suit pas de système, peint tour-à-tour la vertu, le vice, le beau, le laid, l'horrible, trouve les contrastes sans les chercher, le surprenant sans y penser, n'épuise pas son sujet, et, plein d'imagination, poète exalté, bouffon spirituel, a la naïveté de l'enfance, et la sérieuse bonhomie d'un Allemand.

Et quand il emploie le merveilleux, on voit qu'il est dans son naturel. Il vous déroule, avec une sorte d'effroi, des tableaux sombres qu'il sait rembrunir par les incidens les plus insignifiants en eux-mêmes, comme un craquement de croisée ou de porte, le vent qui souffle dans la cheminée; il fait apparaître tout-à-coup une figure mystérieuse, et fait planer sur toute la scène, la fatalité et le malheur. On éprouve alors une agréable terreur, comme celle qui fait rapprocher les siéges au récit des histoires de fantômes, qui viennent abréger, par la peur, les longues veillées du village.

Ainsi, dans *le Majorat*, le somnambulisme de

Daniel est effrayant, on sent qu'il y a un grand crime au fond de cette histoire, et l'on frissonne en voyant ce malheureux, bourrelé de remords, venir, la nuit, pendant un sommeil pénible, répéter une effrayante pantomime. Cependant, tout s'explique, il n'y a rien de surnaturel, et à la fin, Daniel tombe mort en entendant prononcer par hasard, les deux mots que sa victime lui avait dits en expirant. Il n'y a là d'autre merveilleux que ce secret que l'on cherche à pénétrer, et qui est si bien enveloppé dans une suite de scènes brièvement racontées et enchaînées avec art. On retrouve d'ailleurs dans ce conte, les autres qualités d'Hoffmann. Le contraste entre Daniel et le bon et honnête Justicier; l'amour de la musique et ses puissants effets sur l'ame, et ces figures rapidement crayonnées, dont Hoffmann est heureusement prodigue.

Souvent, le merveilleux est inexplicable, et n'a de réalité que pour l'auteur lui-même. Un fait se présente, l'imagination d'Hoffmann le grandit, le développe, l'entoure de circonstances singulières, bizarres, crée des passions nouvelles, donne comme vrai tout ce qui est possible, aucun obstacle ne l'arrête alors, et il vous raconte très sérieusement ses hallucinations, qu'il sait d'ailleurs enchasser dans des récits vrais et intéressants; le magnétisme animal, par exemple, les

fascinations exercées sur l'ame, et tous les prodiges de cette nouvelle magie sont décrits par Hoffmann, dans le *Spectre fiancé*. Là, tout est sombre, mystérieux, terrible. Toute la nature s'anime; on est dans un monde nouveau, où le positif a disparu; on se sent pénétré d'un effroi involontaire, dominé par un songe affreux. Croyez au magnétisme, et tout cela sera vrai pour vous.

Pour jouer avec un enfant, il faut se faire enfant, pour lire ce singulier conteur, il faut croire un peu aux revenans, n'être pas trop difficile sur la logique, ne pas le chicaner sur ce spiritualisme, dont on a voulu faire un système, s'associer un moment au sentiment intime de cette ame malade, à cette imagination libre et rêveuse, et je vous assure qu'alors, il y a plaisir à suivre les caprices et les folies de son pinceau.

Je ne parlerai pas des contes d'Hoffmann qui sont réellement fantastiques dans le sens même que Walter Scott attache à ce mot. *Le grotesque surnaturel* n'a rien qui en rachète l'absurdité. Des êtres monstrueux; des prodiges ridicules qui ne disent rien à l'ame; des contes de sorcier qui sont sans but comme sans intérêt; des tableaux exagérés, horribles, hideux, tout cela n'est que le fruit de l'ivresse et du délire. Mais combien il serait injuste de juger notre auteur par ce côté,

et de confondre ces grossières productions, enfantées sous l'inspiration d'un cauchemar, avec celles où il ne paraît raconter que des songes et des rêveries pleines d'une douce mélancolie, d'une poésie exaltée, mais qui vient de l'ame, mais qui est pleine de naïveté et de bonne foi, où le terrible n'est pas hideux, où la fièvre n'est pas du délire, où enfin, chargeant sa palette de riches couleurs, qu'il emploie, il est vrai, avec plus de profusion que de sagesse, il jette sur la toile, ces petits drames pleins de mouvement et de verve.

On voit bien que par son génie, Hoffmann est un homme à part, et plus encore à cause de la singularité de son caractère et de son talent; que, pour l'apprécier, il faut aussi sortir des règles ordinaires du goût, et ne pas le soumettre à la critique sévère que provoquent les ouvrages où l'on est en droit de réclamer toujours la raison et la vérité. Il veut vous intéresser et vous plaire, sans doute; mais il veut, avant tout, s'amuser lui-même, car, écrire était pour lui une passion. (1) Pour y parvenir, il franchit les bornes de la nature, se jette dans un monde idéal, s'enivre de sa propre exaltation. Eh bien, suivez-le dans

(1) Si je pouvais seulement, disait-il dans la maladie qui l'enleva, conserver la force de travailler à l'aide d'un secrétaire!

ses écarts, observez avec curiosité sa fougue et ses caprices, et ne perdez pas de vue que cette ivresse, cette exaltation sont dans son ame.

Mais gardez-vous de vouloir marcher sur ses traces. S'il ne faut jamais imiter, il faut étudier, savoir beaucoup. Le littérateur ne peut faire trop ample provision de connaissances; il faut qu'il profite de l'exemple des autres, et pour éviter les écueils contre lesquels ils ont été se heurter, et pour apprendre d'eux à peindre la nature. Or, à quelle branche de la littérature se rattache les contes fantastiques? comment la lecture peut-elle en être profitable? Par la vérité, la poésie des détails, par la rapidité des tableaux, par ces qualités, enfin, que j'ai tâché d'esquisser. mais non par le fantastique. Quelques-uns ont beau vanter le genre rêveur, la poésie romantique, et tomber dans un excès, en voulant en éviter un autre, la rêverie n'est pas un genre, c'est une exception qui fatiguerait bientôt, si l'on s'en faisait un système, c'est-à-dire, si l'on se faisait rêveur. Il faut être Allemand, il faut être Hoffmann pour écrire comme lui; il faut avoir du génie à éparpiller dans de petits contes, et une imagination riche et folle qui, ne pouvant être appréciée que dans des circonstances exceptionnelles, trouve dans la variété et la vivacité des couleurs qu'elle emploie, une excuse pour

ses excès, et dans ses écarts même, un moyen de vous captiver. En un mot, on peut marcher sur les traces de Walter Scott et de Cooper; ceux-là parlent aux hommes de tous les pays : les contes d'Hoffmann sont une de ces productions de l'Allemagne qu'on goûte avec plaisir, avec intérêt même, qui vous charment en vous transportant dans un monde idéal, vrai pour l'écrivain, mais dont l'imitation serait de toutes les imitations la plus génante et la moins heureuse.

NOTICE

SUR

DES MONNAIES ANCIENNES,

trouvées à Avesnes, en 1832,

PAR M. EMILE TORDEUX, D'AVESNES.

Quelques jours après que l'on eût exécuté le curement de la rivière d'Hespre majeure, dans l'intérieur de la ville d'Avesnes, vers le mois de juin 1832, un pêcheur s'étant arrêté machinalement à remuer, du bout de son bâton, les terres d'un amas provenant du déblai, fut étonné de la résistance que lui offrait une espèce de mauvais petit pot ou fragment de vase en poterie grossière. Il le brisa et y trouva une masse qu'il crut reconnaître, après quelqu'examen, comme résultant de la réunion d'un certain nombre de pièces d'argent, agglomérées par la rouille. Ses premiers essais pour en retirer quelques-unes, n'ayant réussi qu'à les briser, il parvint néanmoins, avec un peu plus d'industrie, à les isoler en partie; il en vendit le plus grand nombre à différents particuliers et donna le reste.

Informé de cette circonstance, je parvins à m'en procurer plusieurs, et ma curiosité, stimulée par le résultat de mes premières observations, me détermina à tâcher d'en rassembler la totalité ou du moins la plus grande partie. C'est ce que j'obtins bientôt de la complaisance et de la confiance des amateurs, entre lesquels les divers lots avaient été partagés.

Quoique, selon toute apparence, les empreintes de ces monnaies, la plupart en billon, eussent déjà été plus ou moins altérées par l'usage, bien avant d'être attaquées par l'oxidation qui a achevé de les rendre presque méconnaissables au premier aspect, je suis parvenu, non sans persévérance, à en déchiffrer la plus grande partie et à déterminer, bien ou mal, le temps, les lieux et les personnages auxquels on peut les attribuer.

La singularité de la réunion d'une quarantaine de types différents dans cette masse contenant environ 250 pièces, m'a fait supposer que les érudits trouveraient quelqu'intérêt à en rechercher la cause probable, et je me suis décidé à essayer de leur en donner de mon mieux les figures, espérant que quelqu'un pourrait prendre plaisir à compléter, et s'il y a lieu, à rectifier mon travail.

Les seuls ouvrages dont j'ai pu m'aider dans cette recherche sont : le traité de Leblanc sur

les monnaies des rois de France; celui de Tobiésen Duby, sur celles des comtes et barons; le glossaire de Du Cange, article *monetæ*, l'*Art de vérifier les dates*, édition de 1770, et la *Chronologia sacra Belgii* de J. B. de Castillion.

---

*N*os 1 *et* 2. (de 1108 à 1225.) Leblanc dit, en donnant les figures 1 et 2 : « on voit ici des monnaies que je crois appartenir à Louis VI et à Louis VII, et si l'on veut en donner à Louis VIII, je ne m'y opposerai pas. »

La première a été frappée à Paris; la seconde à Orléans.

*N*o 3. La différence dans la position des lettres du mot $\frac{\text{FRA}}{\text{NCO}}$ au lieu de $\frac{\text{FRA}}{\text{OON}}$ ne me paraît pas suffisante pour attribuer cette monnaie à un autre roi que ceux ci-dessus.

*N*o 4. (de 1180 à 1223.) Est, suivant le même auteur, du roi Philippe Auguste, le premier entre nos rois de ce nom, qui ait été possesseur des villes d'Arras et de St.-Omer, lesquelles lui furent données en dot, avec les autres villes composant le comté d'Artois, par l'oncle d'Isabelle, sa femme, Philippe d'Alsace, comte de Flandre, à condition d'en jouir seulement après la mort de ce dernier.

N° 5. Ne me paraît différer de la précédente que par deux abbréviations, l'une au mot ARAS et l'autre au mot PHILIPS.

N° 6. Leblanc croit que cette monnaie est aussi de Philippe-Auguste; car, dit-il, après lui, on ne mit plus sur les monnaies, le nom des lieux où elles étaient fabriquées. MONTVRVEL, aujourd'hui Montreuil-Bonin en Poitou, était célèbre pour les monnaies. Une lettre de Saint Louis à son frère Alphonse, comte de Toulouse et de Poitiers, lui ordonne de faire cesser la fabrication de sa monnaie de Montreuil-Bonin.

N° 7. (de 1328 à 1364.) Le même auteur donne cette figure, page 244, deuxième planche, et considère la monnaie comme un denier parisis du règne de Philippe de Valois.

N^os 8 *et* 9. (de 1271 à 1285.) Monnaies de l'abbaye de Saint-Martin de Tours, laquelle avait reçu en août 1233, de Louis IX, l'autorisation de frapper monnaie. La première serait, d'après Tobiésen Duby, marquée au coin de Philippe-le-Hardi.

N° 10. (de 1235 à 1237.) Denier tournois de Louis-le-Hutin. Cette figure diffère de celle donnée par Leblanc, en ce que le triangle faisant partie de l'emblême distinctif de l'abbaye de St.-Martin, est surmonté ici d'une petite croix, et, dans cet auteur, d'une couronne.

Du Cange, qui donne la même figure, dit que cette monnaie, appelée *petits cornus*, parce qu'elle était mal frappée et mal formée, fut prohibée par un édit de 1315.

Ce type est de beaucoup, le plus répété dans la masse trouvée; il en formait assurément les trois quarts, tandis que chacun des autres n'y était qu'une, deux et trois fois, si ce n'est ceux de Philippe Auguste, que l'on y a rencontrés environ vingt fois.

N° 11. (de 1197 à 1249.) Raimundus COmes FILIVS REGXis. De Raimond VII, comte de Toulouse, né en 1197 de Raimond VI et de Jeanne d'Angleterre, laquelle avait précédemment été mariée à Guillaume II, roi de Sicile. C'est sans doute comme fils de cette veuve, que Raimond prend le titre de *Filius Regis* ou même *Reginæ*.

Raimond était aussi *marquis de Provence* et eut pour seule héritière Jeanne, sa fille, mariée à. .

N° 12. (de 1249 à 1271.) Alfunsus COMES TOLOSE, revers : MARCHio ProVINCIE. Alphonse, fils de Louis VIII, investi du comté de Poitou depuis 1241, hérita en 1249, par sa femme, des titres de Raimond VII. Tob. Dub.

N° 13. Le même, en sa qualité de comte de Poitiers.

N° 14. Le même encore, suivant Tobiésen Duby, qui lit au revers DERMOLIENSIS ou

plutôt DERIOMENSIS, et traduit ce dernier mot par de Riom (sic). Il m'a été impossible de découvrir si la ville de Riom a été sous la domination de ce prince.

*N*os 15 et 16. (de 1280 à . . .) Karolus COMES Provincie FIlius REgis Franciæ, Charles Ier, comte d'Anjou et de Provence, en 1280, avant qu'il fût roi de Sicile. Tob. Duby.

*N*o 17. (après 1315.) COMES CENOMANNIS, et dans le champ, au dessus de la couronne, les lettres KS. Cette monnaie, appelée mansois, diffère un peu de celles figurées dans Tobiésen Duby et dans Du Cange. Un édit du 28 novembre 1315, autorise le comte du Maine à forger monnaie blanche. Le premier des comtes de ce nom qui ait régné, à partir de cette époque, est Charles III, comte de Valois, d'Anjou et du Maine, fils puîné du roi Philippe-le-Hardi; il succéda, en 1480, à René-le-Bon, son oncle, comte de Provence.

*N*o 18. (de 1309 à 1329.) F. ROBERTVS, dans le champ ACOES pour COMES, et au revers, DRVCAS CASTA. (Tobiésen Duby dit CASTE.) Robert V, comte de Dreux, qui le fut de 1309 à 1329. On ignore pourquoi le nom de Robertus est précédé d'un F. (T. D.)

*N*o 19. (de 1140 à . . .) SANSON ARCHIEPISCOPVS, revers : CIVITAS REMIS. Samson Des-

pretz fut élu archevêque de Reims en 1140, sur le refus de St.-Bernard. Il a condamné, dit de Castillion, les erreurs de P. Abailard dans les conciles de Soissons et de Sens.

N° 20. (de 1176 à . . .) Guillaume de Champagne ou de Blois, aux blanches mains, oncle du roi Philippe Auguste, qu'il sacra lui-même le 1^er^ novembre 1191. Il avait été investi de l'archevêché de Reims, le 8 août 1176.

N° 21. (de 957 à 1221.) Il y a eu, dit Tobiésen Duby, trois comtes de Ponthieu du nom de Guillaume. Le premier vivait en 957, le second, surnommé Talvas, mourut en 1172, et le troisième régna depuis 1191 jusqu'en 1221. Celui-ci a donné le droit de commune à la ville de Dourlens, et s'est distingué à la bataille de Bouvines. On lit au revers de la monnaie, le mot ABBATISVILLE.

N° 22.

N° 23. (de . . . à 1341.) Jean III, duc de Bretagne, mort en 1341. J'ai rencontré deux ou trois autres pièces du même type, mais d'un module plus petit. C'était la maille de Bretagne.

N° 24. (de 1214 à . . .) ALEXANDER REX, revers : Alexandre II ou III, roi d'Ecosse. Le 1^er^ a été couronné en 1214, le second, le 8 juillet 1249. Celui-ci avait épousé Marguerite, fille de Henri III, roi d'Angleterre.

N^os 25 et 26. (de . . . à 1272.) HENRICVS REX III, roi d'Angleterre, mort en 1272. La légende du revers est différente sur plusieurs pièces. Il m'est impossible de la comprendre, quoique les lettres qui la composent, soient restées assez entières.

N° 27. GANT. Monnaie de la ville de Gand.

N° 28. La presque similitude du chiffre avec celui de la figure précédente me porte à croire que c'est aussi une monnaie de Gand.

N° 29. (de 1415 à 1417.) De Jacqueline de Bavière, dauphine de Vienne, comtesse de Hainaut, de Hollande et de Zélande, de 1415 à 1417. La monnaie a été frappée à Valenciennes, l'une des capitales du Hainaut, et résidence de la comtesse. C'est ce qu'indique la légende VA LE CE NE.

N° 30. LILA, et au revers, une fleur de Lys. Monnaie de Lille, du temps des derniers comtes de Flandre. T. D.

N° 31. Egalement monnaie de Lille, à cause de la fleur de lys et des deux lettres LI seulement. Tobiésen Duby, qui en donne la figure, supplément, planche 1^re^, n° 10, ne sait à qui l'attribuer.

N° 32. CVRT, pour Courtrai. Monnaie du temps des derniers comtes de Flandre qui ont possédé cette ville.

N° 33. LOVA, sans doute pour Lovanium, Louvain.

N° 34.

N° 35. (de . . . à 1127.) D'après Tobiésen Duby, cette pièce est de Guillaume Cliton, comte de Flandre, fils de Robert III, duc de Normandie. Il est mort en 1127.

N° 36.

N° 37.

N° 38.

N^os 39 *et* 40. Deux types différents, quant au côté de la croix, d'une monnaie de la ville d'Ipres, IPRA, au temps des derniers comtes de Flandre qui l'ont possédée.

Les N^os 17, 24 et les suivants, jusqu'à la fin, sont en argent, les autres en billon.

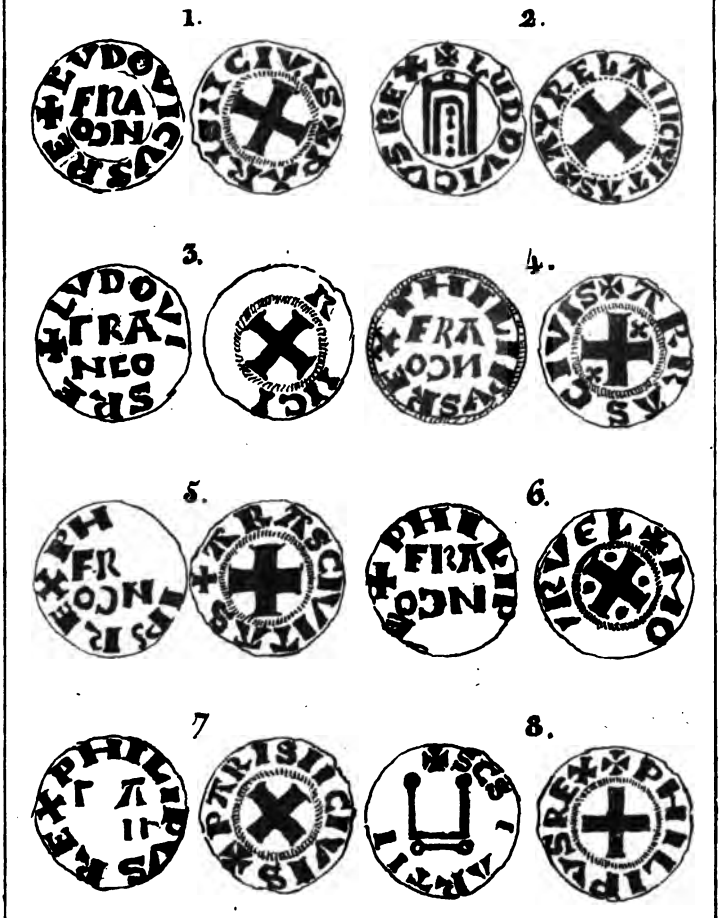
1.
2.
3.
4.
5.
6.
7
8.

9.

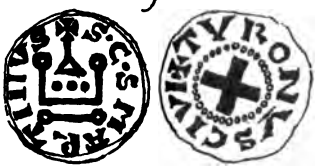

10.

11.

12.

13.

14.

15.

16.

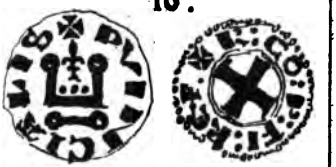

17.

18.

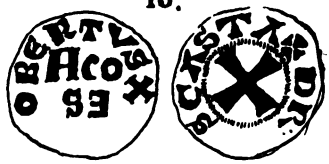

19.

20.

21.

22.

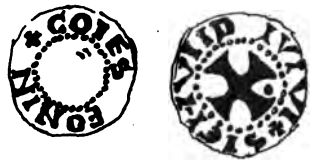

23.

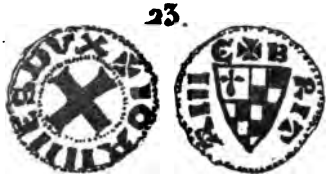

24.

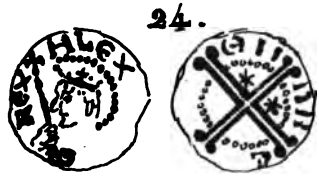

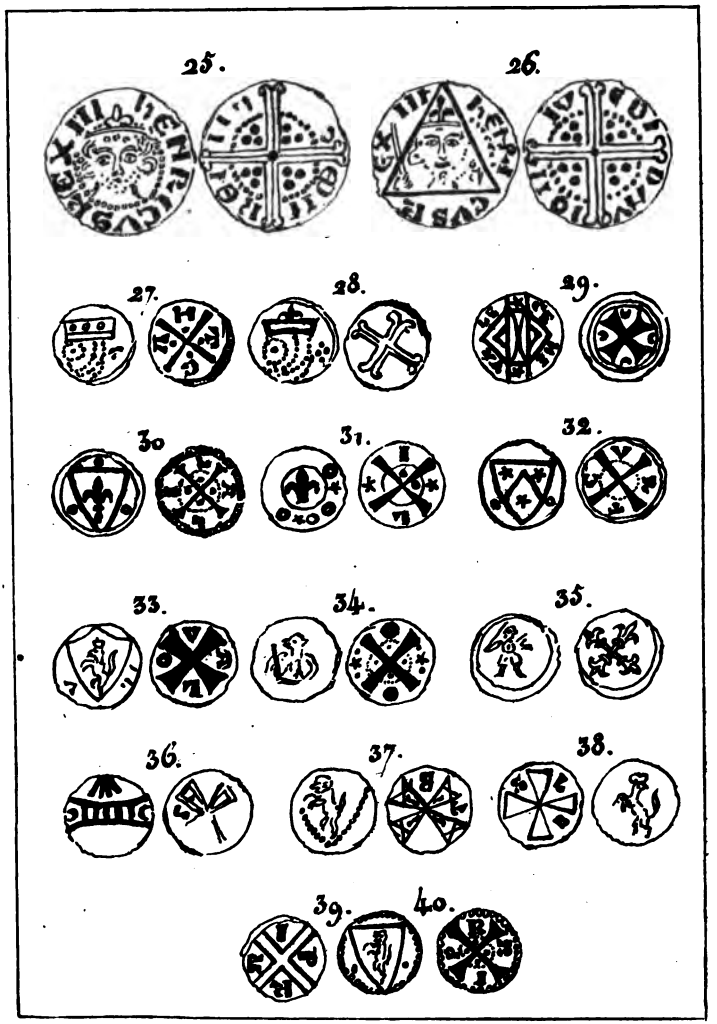
25.
26.
27.
28.
29.
30
31.
32.
33.
34.
35.
36.
37.
38.
39.
40.

MÉMOIRE

SUR

JEHAN MOLINET,

Historien et Poète,

PAR LE BARON **DE REIFFENBERG,**

Membre correspondant.

Lu à la séance de l'Académie des Sciences et Belles-Lettres de Bruxelles, le 1er Février 1834.

Quatre grands monumens littéraires semblent devoir être élevés par notre Académie (1), non qu'elle veuille s'arroger aucune espèce de monopole, mais parce qu'une association permanente comme elle, soutenue par le Gouvernement, dotée par l'Etat, est seule dans la possibilité de se livrer à des travaux qui demandent de longues années, une extrême diversité de connaissances, des relations étendues, des dépenses considérables; à des

(1) Bien que ce préliminaire soit adressé à une autre Académie que la Société d'Émulation, on a cru devoir le conserver ici. *Note du secrétaire de la société.*

travaux qui ne s'adressent pas à la frivolité des lecteurs vulgaires, et dont le temps, qui supprime les individualités les plus éclatantes, quand il respecte encore les corporations les plus modestes, fonde lentement le pénible succès.

Ces monumens sont: 1° Un *Cartulaire général de la Belgique;* 2° la *Collection de nos documens historiques inédits;* entreprise si souvent ébauchée, aussi souvent abandonnée, par une inexplicable fatalité (1); 3° des *Notices et Extraits des Mss. de nos bibliothèques;* dépouillement que, sur ma proposition, vous aviez fait commencer, et auquel, je l'espère, vous n'avez pas renoncé; 4° enfin, l'*Histoire littéraire* de notre belle patrie.

En attendant qu'il nous soit donné de réaliser ce quadruple projet, auquel j'attache toutes mes affections scientifiques, c'est dans nos Mémoires qu'il convient de déposer les matériaux nécessaires à ces vastes constructions.

Pour ne parler ici que de l'*Histoire littéraire,* les anciens et les nouveaux Mémoires de notre compagnie contiennent plusieurs morceaux qui roulent sur cette matière intéressante, et notre septième volume, par exemple, est enrichi d'une

(1) Un arrêté royal vient d'établir une commission pour l'exécution de ce dessein. L'auteur du présent Mémoire a l'honneur d'en être secrétaire.

Notice sur Froissart, rédigée par M. Dewez, après La Curne de Ste. Palaye. La *Notice sur Olivier de La Marche,* lue le 24 avril 1786, ne fut pas imprimée, parce que la publication du recueil de l'Académie fut arrêtée après le cinquième volume (1).

C'est d'un autre historien, moins connu, moins célèbre que Froissart, né, comme lui, dans l'ancienne Belgique, mais constamment attaché à la cour de nos princes, et dont les Mémoires sont consacrés à retracer une des époques les plus remarquables des annales de nos provinces, c'est de Jehan (2) Molinet que je vais avoir l'honneur de vous entretenir.

Après quelques détails sur sa vie, je l'envisagerai comme autorité historique et comme écrivain, soit en prose, soit en vers, en jetant un coup-d'œil sur la littérature contemporaine.

La Croix du Maine (3) fait naître Molinet à Valenciennes; mais personne ne conteste plus aujourd'hui qu'il ait reçu le jour à Desvres, dans

(1) Un modèle dans ce genre est la notice de M. Le Glay sur Jean Carpentier.

(2) D'après l'orthographe ancienne du mot Jean (Jehan), il paraît que ce nom se prononçait comme un dissyllabe. Marot n'a-t-il pas dit :

De Jehan de Méun s'enfle le cours de Loire ?

(3) *Bibl.* éd. de Rigoley de Juvigny, I, 552.

le Boulonnois; son épitaphe est précise sur ce point et donne un démenti formel à M. Auguis et à son prédécesseur, l'historien de Poligni, Chevalier, qui, suivant l'habitude des écrivains locaux, s'efforce de tout rapporter à la ville qu'il a pris mission d'illustrer (1).

Sa naissance, dont on ne sait pas la date au juste, doit être placée vers la fin de la première moitié du quinzième siècle (2). Il fit ses études à l'Université de Paris, et passa une partie de sa vie à Valenciennes, appelée dans ses épitaphes, *val doux et fleuri, vallis amorum.* C'est peut-être dans la confrérie du *Puy de rhétorique* (3), éta-

(1) Valer. Andr. 541; Sweert., 453; Fopp. 697; *Biogr. univ.*, XXIX, 323; *Mémoires de la Société d'Emulation de Cambrai* (1821), 61; (1826-27), 76; Le Glay, *Catal. des Mss. de Cambrai*, 136. M. Hécart n'a pas donné dans le travers de Chevalier; voy. sa brochure *sur le goût des habitans de Valenciennes pour les lettres et les arts*, 1826, in-8°, 288. Mais le sentiment bizarre de Chevalier a été adopté par l'éditeur des *Poètes français, depuis le* XII^e^ *siècle jusqu'à Malherbe*, II.

(2) C'est par distraction que, dans les notes de son *Discours sur l'univ. de la langue française*, Rivarol fait de Molinet *un petit chanoine du* XIV^e^ *siècle.* OEuv. II, 78.

(3) MM. Roquefort et Hécart ont fait connaître plusieurs pièces couronnées par cette espèce d'Académie qui avait un pendant à Tournay. *Nouv. Archiv.* V., 268, 408. Le Ms. dont M. Dumortier a écrit l'analyse, était déjà signalé par Sanderus, *Bibl. Belg. Ms.* I, 221.

blie très anciennement en cette ville, qu'il puisa le goût de la versification.

Il se maria et eut un fils appelé Augustin, qui fut chanoine de Condé. Lui-même, devenu veuf, embrassa l'état ecclésiastique, et fut pourvu d'un canonicat de l'église collégiale de Valenciennes.

La renommée dont jouissait alors Georges Chastellain, en qualité d'orateur, de chroniqueur et de poète, l'engagea à se le proposer pour modèle. Au titre de son disciple, il joignit bientôt celui de son ami, et lorsqu'en 1474, pendant le siége fameux de Neuss, Chastellain termina sa laborieuse carrière, Molinet, ainsi qu'il le raconte lui-même (1), *se tira vers la sérénité de son très redouté prince et le dépria en toute humilité qu'il lui plût lui donner licence de parachever ce que son maître avait encommancé; ce qu'il lui accorde libéralement, de plein gré et en faveur de hauts et puissants seigneurs ses médiateurs intercessoirs.*

Voilà donc Molinet, depuis 1474, *indiciaire* (2) et *historiographe* de la maison de Bourgogne (3).

(1) Second prol. de ses Mém. dans la coll. de M. Buchon, III, 24.

(2) *Ab indicando.*

(3) M. Gachard, qui commence sa liste de nos historiographes officiels par Juste-Lipse, n'a pu y comprendre Molinet. *Coll. de docum. inédits*, I, VI, note 1. L'épitaphe de Molinet offre cette explication :

Pourquoi se dirent-ils *indiciaires* lors?
Parce qu'ils ont *monstré* d'histoire les trésors.

Marguerite d'Autriche, gouvernante des Pays-Bas, et poète elle-même, le nomma son bibliothécaire (1).

Malgré ses fonctions, qui l'attachaient à la cour, ou peut-être même à cause d'elles, il paraît qu'il eut beaucoup à souffrir des guerres qui portèrent la désolation dans la Belgique, après la mort de Charles-le-Téméraire. Du moins, c'est ce qu'il est permis d'inférer de ces vers du *Temple de Mars* (2) :

> Pour ce que guerre m'a navré
> Et que Mars me travaille et blesse,
> Sans avoir mon bien recouvré,
> J'ai peinct son temple.....

A en juger également par ses écrits, les gens de lettres avec lesquels il se lia particulièrement, outre Georges Chastellain, furent le poète Guillaume Crétin et les musiciens Louis Compère et Antoine Bugnois. Son parent et son élève, Jehan Le Maire (3), surnommé *de Belges*, c'est-à-dire *de Bavai*, (Belgis), fut après lui bibliothécaire

(1) La Serna, *Mém. sur la Bibl. de Bourg.*, 35. Disc. prél. de mon éd. de Vander Vynckt, XIX et XXIV.

(2) *Les Faictz et Dict.*, Paris, 1531, fol. 64.

(3) Le titre du *Temple d'honneur et de vertus*, porte : *composé par maistre Jehan Le Maire, disciple de Moulinet* (sic). Ceux qui voulaient jouer sur son nom, préféraient cette orthographe.

de Marguerite, c'est du moins ce que conjecture l'abbé Sallier (1). Il en fut certainement secrétaire et historiographe, puisqu'il signe lui-même ces titres. La parenté de Le Maire et de Molinet, et les soins que prit celui-ci de l'éducation du premier sont attestés dans une épître de G. Cretin, laquelle ne se trouve pas dans ses œuvres, mais bien dans celles de Le Maire, où l'abbé Sallier en a pris cet extrait :

> Dont Molinet qui t'avoue à parent
> Acquiert honneur, bruit et loz apparent
> Veu que sous luy tu as si bien appris,
> Que ton labeur vaut être mis à pris.

Jean Le Maire, de son côté, conserva le souvenir de ce bienfait, et sa reconnaissance éclata en plus d'une occasion : *desquels très comandez historiens modernes,* dit-il, *je très petit incognu disciple et loingtain imitateur, désirait suivre les vestiges de mon seigneur et indiciaire archiducal, maistre Jean Moulinet mon précepteur et parent.*

A ce peu de détails se borne la biographie de Molinet (2), qui décéda à Valenciennes, en

(1) *Mém. de l'Acad. des Inscr.* XIII, 593 - 606.

(2) M. Hécart présenta, vers 1821, à la Société d'Émulation de Cambrai, une *Notice sur Molinet*; de son côté, M. Pascal-Lacroix préparait simultanément un travail sur le même écrivain. Nous pensons que ni l'un ni l'autre n'a paru.

1507 (1), et fut enterré dans l'église de la Salle-le-Comte, à côté de Chastellain, objet de l'admiration de sa vie entière.

Sa perte fut considérée comme celle du plus beau génie de son temps. Nous allons voir ce qu'il faut penser de la légitimité de pareils regrets, nous allons voir si les vers suivants sont conformes ou contraires à la vérité :

— Dis-moy qui gist icy, sans que point tu m'abuses.
— Cy gist l'ami privé d'Apollo et des muses.
— Quels choses avecque lui sont morts et transiés?
— Dicts subtils, savoureux jeux, ris et facetiés.
— Qui est-ce qui pour luy de plorer continue?
C'est rhétorique en chef, qui fort s'en diminue.
. . . . . .
Son maistre qui cy gist fut Georges Chastellain.
. . . . . .
L'un pour Virgile et l'autre est pour Ovide pris.
L'un doncques fut plus grave et l'autre plus facile;
Plus humain fut Ovide et plus divin Virgile (2).
. . . . . .

(1) Jules Chifflet, à la suite de l'épitaphe française de Molinet, qu'il transcrit en tête de l'histoire de Jacques de Lalain. p. 11, dit que si l'année du décès n'y est pas marquée, il trouve pourtant qu'il eut lieu en 1508. Mais Sweertius fait suivre l'épitaphe latine du millésime MDVII, et cette date est d'accord avec ce que rapportent Valère André, Foppens, Aubert le Mire, *Chr. Belg.*, 371.

(2) Ces deux vers ne feraient honte à aucun versificateur d'aujourd'hui.

Combien donc a perdu la langue gallicane?
Par leur mort elle est mise en basse barbacane.

. . . . . .

Jehan Le Maire, au prologue du traité intitulé : *La Concorde des deux langages*, confirme cet éloge : *et ce alléguoit pour ses garantz et defenseurs... Jean de Meung, Froissart, maistre Alain, Melchinor* (*Meschinot*), *les deux Grebans, Millet, Moulinet, Georges Chastellain et autres, dont la mémoire est et sera longuement en la bouche des hommes.* Cet hommage n'est pas trop fort pour un disciple.

Au seizième siècle, l'abbé de St.-Chéron disait encore, dans une épigramme adressée à Hugues Salel, valet de chambre du roi de France, François Ier.

De Moulinet, de Jean Le Maire et George
Ceux de Haynau chantent à pleine gorge.

Clément Marot, dont le goût était plus sûr et à qui Jehan Le Maire, de l'école de Molinet, donna des leçons de versification, s'exprime ainsi dans la complainte sur la mort de Guillaume Preud'homme, où il passe en revue les poètes célèbres :

Adonques Molinet
Aux vers fleuris, le grave Chastelain....

On s'aperçoit qu'il a observé entre ces deux auteurs, la différence établie dans l'épitaphe dont on

vient de lire un fragment. Le témoignage de Clément Marot, lequel, par parenthèse, en vaut bien un autre, a échappé à Jules Chifflet, pour qui Marot, peut-être, était déjà trop moderne.

Ces marques d'admiration ne s'adressent qu'à Molinet, poète. Examinons-le d'abord comme historien.

Molinet a écrit en présence des faits, à mesure qu'il se développaient sous ses yeux (1). En second lieu, il était historiographe officiel. Voilà deux raisons qui peuvent rendre son témoignage suspect; la première, parce que, placé trop près de l'objet à observer, on ne l'aperçoit pas dans son véritable point de vue; parce qu'un fait, pour être qualifié convenablement, doit être accompli, et qu'un homme n'est complet qu'en cessant d'exister; l'autre raison, parce que l'auteur, chargé par brevêt d'écrire l'histoire, l'écrit dans un intérêt prévu, et a des ménagemens à garder avec le pouvoir, lors même qu'il ne s'en fait pas le courtisan.

Eh bien! cette double considération n'est pas, suivant moi, défavorable à Molinet.

(1) Plusieurs endroits de ses Mémoires le prouvent: le premier prologue (p. 14) a été écrit pendant le siége de Neuss. Arrivé au mariage de Marie et de Maximilien: l'auteur (II, 87): « De la richesse de ce jeune duc ne me suis-je encoires au vif informé.... »

Sans doute, s'il avait prétendu expliquer les hommes et les choses, dérouler les causes des événemens, découvrir les pensées secrètes qui semblent les diriger, et faire preuve de cette sagacité, de cette finesse dont les modernes sont si fiers, il lui aurait été impossible, tenant une espèce de journal, de comprendre un fait à peine ébauché, de deviner le dernier mot d'un personnage qui entrait en scène. Mais tel n'a pas été son projet. Il raconte et ne commente jamais: Il ne se met pas même en souci de lier les parties d'un seul ensemble. Avec lui, on peut suivre les diverses phases d'un caractère ou d'un phénomène politique, et se prémunir contre cette disposition où nous sommes d'exiger des personnages et des événemens historiques tout d'une pièce, c'est-à-dire, tels, dès le principe, qu'ils se résument eux-mêmes, quand ils sont parvenus à maturité; disposition qui tend à fausser l'histoire, car plus d'un fait à sa naissance, plus d'un homme à son début, n'ont pas mérité l'éloge ou le blâme, la gloire ou l'ignominie auxquels on les a condamnés par la suite. Molinet, sans théorie, sans dessein arrêté, nous montre la vie humaine telle qu'elle est, avec ses vicissitudes, ses inconséquences, ses brusques passages du bien au mal, du mal au bien, ses légèretés qui passent quelquefois pour de la profondeur, ses fai-

vient de lire un fragment. Le témoignage de Clément Marot, lequel, par parenthèse, en vaut bien un autre, a échappé à Jules Chifflet, pour qui Marot, peut-être, était déjà trop moderne.

Ces marques d'admiration ne s'adressent qu'à Molinet, poète. Examinons-le d'abord comme historien.

Molinet a écrit en présence des faits, à mesure qu'il se développaient sous ses yeux (1). En second lieu, il était historiographe officiel. Voilà deux raisons qui peuvent rendre son témoignage suspect; la première, parce que, placé trop près de l'objet à observer, on ne l'aperçoit pas dans son véritable point de vue; parce qu'un fait, pour être qualifié convenablement, doit être accompli, et qu'un homme n'est complet qu'en cessant d'exister; l'autre raison, parce que l'auteur, chargé par brevêt d'écrire l'histoire, l'écrit dans un intérêt prévu, et a des ménagemens à garder avec le pouvoir, lors même qu'il ne s'en fait pas le courtisan.

Eh bien! cette double considération n'est pas, suivant moi, défavorable à Molinet.

(1) Plusieurs endroits de ses Mémoires le prouvent: le premier prologue (p. 14) a été écrit pendant le siége de Neuss. Arrivé au mariage de Marie et de Maximilien: l'auteur (II, 87): « De la richesse de ce jeune duc ne me suis-je encoires au vif inform[illegible]

Sans doute, s'il avait prétendu expliquer les hommes et les choses, dérouler les causes des événemens, découvrir les pensées secrètes qui semblent les diriger, et faire preuve de cette sagacité, de cette finesse dont les modernes sont si fiers, il lui aurait été impossible, tenant une espèce de journal, de comprendre un fait à peine ébauché, de deviner le dernier mot d'un personnage qui entrait en scène. Mais tel n'a pas été son projet. Il raconte et ne commente jamais: Il ne se met pas même en souci de lier les parties d'un seul ensemble. Avec lui, on peut suivre les diverses phases d'un caractère ou d'un phénomène politique, et se prémunir contre cette disposition où nous sommes d'exiger des personnages et des événemens historiques tout d'une pièce, c'est-à-dire, tels, dès le principe, qu'ils se résument eux-mêmes, quand ils sont parvenus à maturité; disposition qui tend à fausser l'histoire, car plus d'un fait à sa naissance, plus d'un homme à son début, n'ont pas mérité l'éloge ou le blâme, la gloire ou l'ignominie auxquels on les a condamnés par la suite. Molinet, sans théorie, sans dessein arrêté, nous montre la vie hu[illegible]lle qu'elle est, avec ses vicissitudes, ses ir[illegible]nces, ses brusques passages du bien au m[illegible]al au bien, ses légèretés qui passen[illegible]is peur de la profondeur, ses fai-

vient de lire un fragment. Le témoignage de Clément Marot, lequel, par parenthèse, en vaut bien un autre, a échappé à Jules Chifflet, pour qui Marot, peut-être, était déjà trop moderne.

Ces marques d'admiration ne s'adressent qu'à Molinet, poète. Examinons-le d'abord comme historien.

Molinet a écrit en présence des faits, à mesure qu'il se développaient sous ses yeux (1). En second lieu, il était historiographe officiel. Voilà deux raisons qui peuvent rendre son témoignage suspect; la première, parce que, placé trop près de l'objet à observer, on ne l'aperçoit pas dans son véritable point de vue; parce qu'un fait, pour être qualifié convenablement, doit être accompli, et qu'un homme n'est complet qu'en cessant d'exister; l'autre raison, parce que l'auteur, chargé par brevêt d'écrire l'histoire, l'écrit dans un intérêt prévu, et a des ménagemens à garder avec le pouvoir, lors même qu'il ne s'en fait pas le courtisan.

Eh bien! cette double considération n'est pas, suivant moi, défavorable à Molinet.

(1) Plusieurs endroits de ses Mémoires le prouvent: le premier prologue (p. 14) a été écrit pendant le siége de Neuss. Arrivé au mariage de Marie et de Maximilien: l'auteur (II, 87): « De la richesse de ce jeune duc ne me suis-je encoires au vif informé.... »

Sans doute, s'il avait prétendu expliquer les hommes et les choses, dérouler les causes des événemens, découvrir les pensées secrètes qui semblent les diriger, et faire preuve de cette sagacité, de cette finesse dont les modernes sont si fiers, il lui aurait été impossible, tenant une espèce de journal, de comprendre un fait à peine ébauché, de deviner le dernier mot d'un personnage qui entrait en scène. Mais tel n'a pas été son projet. Il raconte et ne commente jamais: Il ne se met pas même en souci de lier les parties d'un seul ensemble. Avec lui, on peut suivre les diverses phases d'un caractère ou d'un phénomène politique, et se prémunir contre cette disposition où nous sommes d'exiger des personnages et des événemens historiques tout d'une pièce, c'est-à-dire, tels, dès le principe, qu'ils se résument eux-mêmes, quand ils sont parvenus à maturité; disposition qui tend à fausser l'histoire, car plus d'un fait à sa naissance, plus d'un homme à son début, n'ont pas mérité l'éloge ou le blâme, la gloire ou l'ignominie auxquels on les a condamnés par la suite. Molinet, sans théorie, sans dessein arrêté, nous montre la vie hu[illegible]lle qu'elle est, avec ses vicissitudes, ses i[illegible]nces, ses brusques passages du bien au [illegible]al au bien, ses légèretés qui pas-sen[illegible]s peur de la profondeur, ses fai-

vient de lire un fragment. Le témoignage de Clément Marot, lequel, par parenthèse, en vaut bien un autre, a échappé à Jules Chifflet, pour qui Marot, peut-être, était déjà trop moderne.

Ces marques d'admiration ne s'adressent qu'à Molinet, poète. Examinons-le d'abord comme historien.

Molinet a écrit en présence des faits, à mesure qu'il se développaient sous ses yeux (1). En second lieu, il était historiographe officiel. Voilà deux raisons qui peuvent rendre son témoignage suspect; la première, parce que, placé trop près de l'objet à observer, on ne l'aperçoit pas dans son véritable point de vue; parce qu'un fait, pour être qualifié convenablement, doit être accompli, et qu'un homme n'est complet qu'en cessant d'exister; l'autre raison, parce que l'auteur, chargé par brevêt d'écrire l'histoire, l'écrit dans un intérêt prévu, et a des ménagemens à garder avec le pouvoir, lors même qu'il ne s'en fait pas le courtisan.

Eh bien! cette double considération n'est pas, suivant moi, défavorable à Molinet.

(1) Plusieurs endroits de ses Mémoires le prouvent: le premier prologue (p. 14) a été écrit pendant le siége de Neuss. Arrivé au mariage de Marie et de Maximilien: l'auteur (II, 87): « De la richesse de ce jeune duc ne me suis-je encoires au vif informé.... »

Sans doute, s'il avait prétendu expliquer les hommes et les choses, dérouler les causes des événemens, découvrir les pensées secrètes qui semblent les diriger, et faire preuve de cette sagacité, de cette finesse dont les modernes sont si fiers, il lui aurait été impossible, tenant une espèce de journal, de comprendre un fait à peine ébauché, de deviner le dernier mot d'un personnage qui entrait en scène. Mais tel n'a pas été son projet. Il raconte et ne commente jamais: Il ne se met pas même en souci de lier les parties d'un seul ensemble. Avec lui, on peut suivre les diverses phases d'un caractère ou d'un phénomène politique, et se prémunir contre cette disposition où nous sommes d'exiger des personnages et des événemens historiques tout d'une pièce, c'est-à-dire, tels, dès le principe, qu'ils se résument eux-mêmes, quand ils sont parvenus à maturité; disposition qui tend à fausser l'histoire, car plus d'un fait à sa naissance, plus d'un homme à son début, n'ont pas mérité l'éloge ou le blâme, la gloire ou l'ignominie auxquels on les a condamnés par la suite. Molinet, sans théorie, sans dessein arrêté, nous montre la vie humaine telle qu'elle est, avec ses vicissitudes, ses inconséquences, ses brusques passages du bien au mal, du mal au bien, ses légèretés qui passent quelquefois pour de la profondeur, ses fai-

blesses pour de l'habileté, ses crimes pour du génie. Il nous la montre, mais ses couleurs sont mal broyées et ses tableaux chargés d'ornemens ridicules.

Se bornant au rôle de simple narrateur, il a ôté à ses fonctions d'écrivain suivant la cour, ce qu'elles avaient de plus épineux; d'ailleurs, s'il est fortement attaché à la maison de Bourgogne, son affection ne lui fait pas dénaturer la vérité, car il faut bien distinguer les morceaux écrits par le *rhétoricien* (1) du récit rédigé par l'*indiciaire*.

Par exemple, il ne dissimule pas l'inconcevable obstination de ce Charles, si justement nommé le *Téméraire*, et s'il n'a point pour lui d'expressions amères, si, au contraire, il épuise en son honneur, toutes les exagérations du panégyrique, ces exagérations laissent intacts les défauts du duc de Bourgogne, et même les mettent plus en relief. D'autre part, il ne s'autorise pas des cruautés commises dans les états de Bourgogne par Louis XI, pour injurier le *très chrétien, très saint et très sacré liligère*, et si ailleurs il le traite plus sévèrement, c'est toujours avec une indignation respectueuse (2).

(1) *Rederyker*.

(2) V. tome II, p. 63.

Gardons-nous bien de juger la manière des anciens chroniqueurs, d'après celle des historiens modernes. Aujourd'hui, un historien se représente à notre imagination, enfermé dans son cabinet, au milieu d'une multitude de livres, appliqué à dépouiller des notes, à extraire ou à confronter des chartes, des mémoires, des journaux, embarrassé de difficultés chronologiques, s'efforçant de restituer un nom propre, guettant quelque détail ignoré d'un fait connu, à travers l'immense labyrinthe de ses matériaux, préoccupé de combinaisons philosophiques, de rapprochemens inattendus, évoquant enfin, de son fauteuil, par une inspiration pénible et stationnaire, l'esprit des siècles passés, sommé de déposer en faveur d'une idée favorite, ou d'une opinion *à priori*. Mais ce n'est pas ainsi que composaient Froissart et Jehan le Bel. Voyageurs à la façon d'Hérodote, ils s'en allaient chevauchant vers les marches lointaines, visitant, sur leur passage, les cours des princes, les nobles manoirs, aucunes fois les *hôtels* des bourgeois opulents; devisant de prouesses avec les gentils chevaliers et écuyers, de galanterie avec les belles dames, de l'église et du gouvernement, avec les clercs, les prêtres, les hommes d'état, et donnant eux-mêmes, au besoin, un bon conseil ou un bon coup de lance. L'impression des événemens arri-

vait immédiatement jusqu'à eux, sans être affaiblie par des relations mensongères, inexactes, infidèles à force d'art et en vertu de règles convenues. Leur partialité même trompait moins que notre réserve, parce que leurs passions étaient aussi franches que naïves, et que d'ailleurs elles traduisaient celles de l'époque. Malgré son incorrection, leur style se ressentait de leur vie d'action; expression directe de sentimens pris à la source, il était simple, abondant, souvent pittoresque, surtout naturel, et empruntait un charme indéfinissable à l'ignorance même de l'auteur.

Au temps de Molinet, les choses avaient bien changé, il faut en convenir: les siècles de l'érudition commençaient; on avait sous les yeux les modèles de l'antiquité. En présence de ces chefs-d'œuvre, les langues vulgaires, honteuses de leur nudité, se couvrirent bizarrement de tous les oripeaux qu'elles purent en arracher. On exigea une composition plus savante, il fallut des preuves qu'on avait beaucoup lu, beaucoup appris; et faute de goût, on tomba dans toutes les extravagances du pédantisme. La fin du quinzième siècle vit éclore une foule d'auteurs qui écrivaient dans un genre auquel Ronsard a depuis attaché son nom.

Mais, quoique Molinet ait ambitionné leurs

défauts les plus choquants, il n'en est pas moins au fonds, un de ces anciens chroniqueurs peu amoureux de critique et d'interprétation. Il n'y a que son style qui mette entre eux et lui, une énorme distance.

Ce style est en général détestable. L'emphase, les latinismes, les comparaisons empruntées aux romans, à la mythologie et à l'histoire, les apostrophes en rendent la lecture extrêmement fatigante. Molinet écrit souvent d'une manière toute pantagruélique, et rappelle tantôt le limousin de Rabelais, qui *contrefaisait le langage français*, tantôt le langage alambiqué de cet *Euphuis* que l'anglais Lylie mit au jour, en 1580, et que l'auteur du *Monastère* nous a fait connaître d'une manière si plaisante et si ingénieuse.

En veut-on des preuves? Il suffira de lire le second prologue des chroniques. Ailleurs, le duc Charles est le *fils de Mars*, au *cœur léonique*, à la *valeur scipionique*, au *bras herculien*, au *poing macédonien;* un gouverneur, ami de l'arbitraire, est un *satrape*; les habitans de Neuss ressemblent à Jupiter, qui foudroyait les géans. Les trois états du pays, c'est *la trinité terrestre;* l'artillerie, *le feu, le plus actif des quatre élémens, qui s'est adjoinct avec le soulfre, pour repugner au salpêtre, son contraire incompatible; c'est le très horrible éclitre et espoventable tonnoire artificiel, ordonné*

pour être sacrifié au Temple de Mars, encensé de poudre à canon; s'agit-il de peindre le camp de Neuss? *C'estoit un deduict déplaisant, un desplaisir esjouissant, une joie pleine de cris, une clameur confite en ris, une risée très piteuse, et une pitié très joyeuse.* Cela ne ressemble-t-il pas au sonnet du *misanthrope*, et, s'il est permis de le dire tout bas, à quelques-unes des pages les plus admirées dans nos salons?

Circé, Tantalus, Boreas, Vulcanus, Nothus, Annibal, les Mirmidons, interviennent au milieu des guerriers du quinzième siècle, couverts de leur heaume grillé et de leur rondache, et qui n'avaient rien de commun avec les héros de Virgile, encore moins avec ceux d'Homère. L'auteur rappelle les anachronismes des peintres d'alors, qui habillaient Cassandre en religieuse, et donnaient à Priam des armoiries et du canon.

Faut-il avoir une idée de l'orgueil des habitans de Neuss? il vous dira qu'*ès isles du Rhin* gisait *la racine de leur corne orgueilleuse, la potence de leurs bras furieux et le baston de leur fière mémoire.*

Les Bourguignons se logent dans un monastère et *occupent les dortoirs des moynes, lesquels firent place aux religieux de Mars, qui sont d'autre profession; car par l'abus du monde et mutation de fortune de guerre, les chambres de dévotion furent*

changées en dérision; là où on souloit estudier enseignemens beaux et notables, on tenoit escole de jeux de dez et de tables; où les repentans plouroient grosses larmes, les hardis combattans crioient à l'assault, aux armes! là où l'on souloit prendre aulmuces et chappes blanches, pendoient salades et blancs harnois et fers de lances, et ceulx qui se levoient au son de la cloche du moustier, furent réveillés au son de la bombarde et du mortier. Ce passage, quoique déplacé dans une histoire et blâmable par l'abus de la mythologie et de l'antithèse, n'est pas dénué d'une sorte d'imagination.

Quelquefois Molinet tombe de l'hyperbole dans le burlesque: témoin le portrait du commandant de Neuss qui, *tout engrossié de horions, et de soutenir siéges endurci, plus se délectoit en tonnoires de dures bombardes que en chansons de douces paroles, et plus prenoit appétit en cuisses de vieux chevaux que en pastés de jeunes poulets.*

Plus bas, Molinet nous avertit, en se frottant les mains, que les *Allemands servoient les Bourguignons de fruits à pierre et que les Bourguignons leur rendoient d'amères poires d'angoisse, confites en poudre à canon.*

Traduit-il des dépêches allemandes? il emploie son style amphigourique; fait-il adresser par le duc Charles des reproches aux Italiens qui l'avaient mal servi? même style encore.

Le soixante-sixième chapitre contient deux harangues bien différentes et qui sont mises dans la bouche du sire d'Esquerdes et de l'archiduc Maximilien, avant la bataille d'Esguinegatte. L'une est l'œuvre d'un *rhétoricien*, d'un rimeur sans goût: Molinet l'avait tirée de sa tête; l'autre est soldatesque, chaleureuse; apparemment qu'il ne faisait que la transcrire. « Noble fleur de chevalerie, fait-il dire au général français, les odorans par toute Europe, gens les plus famés du monde..... » Au lieu de ces phrases d'écolier, Maximilien emploie des paroles assez fortes pour se frayer un passage, à travers la cuirasse et le haubert, jusqu'à l'ame du soldat.

» Réjouissez-vous, mes enfans, leur dit-il, réjouissez-vous de bon cœur; voici la journée venue que long-tems avons désirée. Nous avons les François en barbe, qui tant de fois ont couru sur nos champs, destruict vos biens, bruslé vos hostels, travaillé vos corps. Employez vos sens et toutes vos forces; il est heure, mes beaux enfans, il est heure de besongner. Notre querelle est bonne et juste. Requerez Dieu en vostre aide, qui seul peut donner la victoire, et lui promettez de bon cœur que, en l'honneur de sa passion, vous jeunerez contens de pain et d'eau par trois vendredis ensuivans; et s'il nous veult sa grâce estendre, la journée sera pour nous. »

N'était-ce pas ainsi que devait s'exprimer au quinzième siècle un prince, un chevalier chrétien? Il me semble qu'il y a, en outre, dans ce ton mâle et franc, quelque chose de la loyauté germanique et de la candeur belge. De tous points, cette harangue est excellente. Aussi Molinet n'en a probablement été que le rapporteur.

Il faut observer cependant que ce n'est pas la première fois que Molinet revient à la simplicité convenable au récit. Il semble se contenter alors de copier les journaux qu'on tenait dans les palais des grands. Ainsi, rien de plus uni que la relation du supplice du connétable de Luxembourg. C'est au commencement de ses chroniques, qu'à l'imitation de son maître, Georges Chastellain, il étale le plus d'érudition et torture sa diction de la manière la plus pénible. Charles tué à Nancy, il semble que l'orgueil de ce prince en s'évanouissant, ait permis à l'écrivain de détendre un peu sa phrase. Cependant, ne croyez pas qu'il renonce tout-à-fait à la métaphore, car il plaque encore, à droite et à gauche, un bon nombre de morceaux postiches, de lieux-communs absurdes.

Au fait, on ne peut lire Molinet qu'à titre de renseignement; on ne peut affronter l'impertinence de ses figures, subir les prétentions de son beau style, que dans l'espoir de s'instruire. A

vrai dire, son sujet, il ne l'a pas gâté, quelque peine qu'il prenne pour cela; il l'a laissé tout entier à traiter. Et certes, ce n'est pas la matière qui lui a manqué. Quel siècle, en effet, plus instructif, plus intéressant, plus dramatique même, peut s'offrir à la plume de l'historien? Que de caractères énergiques et fortement tranchés, que d'événemens féconds en résultats! C'est bien là une époque de crise, une période d'enfantement. Charles-le-Quint, François Ier, Henri VIII, Luther et Bacon allaient venir. La politique, la religion, les sciences et les arts, tout devait changer.

Et d'abord apparaît la figure farouche de ce Charles dont la volonté de fer vint se briser contre les rochers de la Suisse et les murs de Nancy. L'astucieux Louis XI, qui avait précipité la perte de ce redoutable adversaire, s'empare de ses dépouilles. Tout ce grand héritage de la maison de Bourgogne est au moment d'échapper aux faibles mains d'une jeune princesse retenue captive par des marchands et des artisans, sortis de leurs comptoirs et de leurs ateliers, enseignes déployées, pour couper la tête aux ministres de leur souveraine et se moquer de ses larmes. A la voix de ces tyranniques sujets, le fils d'un empereur, qui n'avait pour tout bien qu'une illustre naissance et sa bonne mine, devient

l'époux de Marie et bientôt lui-même, victime de la mobilité de ceux qui l'avaient choisi, il est abreuvé d'outrages, enfermé dans une étroite prison et menacé de perdre la vie. Il recouvre enfin sa liberté, obligé de conquérir, pied à pied, les états de son fils au nom duquel on méconnaissait sa propre autorité, attaqué par l'étranger, poursuivi par la guerre civile. Au milieu des tumultes de la Flandre et du Brabant, des atroces vengeances des Hoecks et des Kabelliauws, des déprédations des bandes allemandes, se fonde cette colossale maison d'Autriche qu'une politique patiente devait protéger contre les vicissitudes de la fortune. Un prince belge monte sur le trône d'Espagne et déjà commencent les inimitiés qui, au seizième siècle, vont faire éclater une révolution, à laquelle en succéderont tant d'autres; les arts fleurissent, les lumières se répandent, l'esprit d'innovation fermente, le commerce fournit aux classes inférieures de la société des moyens infaillibles d'émancipation; la puissance souveraine se consolide aux dépens de quelques vieilles libertés; mais aussi il y a plus de sécurité, plus de régularité dans les relations sociales: le moyen âge, si divisé, si fragmentaire, disparaît devant une époque où domine la grande idée de l'unité, et la vie publique se perfectionne comme la vie privée.

Voilà les principaux traits du tableau qu'avait à tracer Molinet. S'il ne l'a pas même ébauché, au moins sans lui, je le répète, on ne saurait bien l'exécuter ; sans Molinet, on n'aurait pas une connaissance suffisante de son temps, quoiqu'il ne l'ait pas compris lui-même.

Si nous l'envisageons maintenant comme poète, nous ne trouvons, malgré les témoignage déjà cités, rien à louer en lui, attendu qu'il n'a ni verve, ni naturel, ni élégance, ni raison ; mais versificateur, mais mécanicien, opérant sur les formes du langage, il mérite peut-être quelque attention. Jehan Le Maire, qui avait appris de Molinet à mesurer des paroles, donna des leçons de versification à Clément Marot.

La revue qui va suivre des différents écrits de Molinet, réservera une place assez considérable au rimeur. Cette revue, je dois en avertir, contient d'assez nombreux renseignemens bibliographiques ; mais si la bibliographie peut paraître sèche à certaines personnes d'un goût difficile, elles conviendront, je l'espère, que, sans elle, l'histoire littéraire serait essentiellement incomplète (1).

(1) La revue des ouvrages de Molinet fera l'objet d'un second Mémoire.

FRAGMENS

D'UN JOURNAL

ÉCRIT A LA GUIANE;

PAR GILBERT-DÉMOLIÈRES,

DÉPORTÉ APRÈS LE 18 FRUCTIDOR.

(Adressé à sa Mère.)

1798.

AVERTISSEMENT.

Nous devons au hasard la connaissance du manuscrit de ce Journal, adjugé à vil prix, dans une vente de livres, avec des papiers sans importance. Il appartenait à la sœur même de Gilbert-Démolières, Mad. V^e^. de Gl**, femme excellente, morte à Cambrai, il y a quelques années.

Les documens historiques ne manquent point à la génération présente : elle aime à y puiser, non moins avide d'émotions fortes que d'ensci-

gnemens profitables ; mais il ne faut point perdre de vue que ces feuilles adressées à la mère du député, comportaient un intérêt plutôt privé que politique. Au reste, divers fragmens qui ont paru dignes à la Société d'Émulation d'être insérés dans son recueil, ne sont nullement dépourvus de cet intérêt qu'on est en droit d'attendre du compagnon d'exil des Tronçon-Ducoudray et des Barbé-Marbois. Les mémoires de Ramel, aussi déporté à la Guiane, sont infiniment plus dramatiques, mais par cela même ils inspireraient peut-être moins de confiance. On sait qu'il commandait la garde du Corps législatif, et qu'il prit une part active à la journée du 18 fructidor, sans pouvoir empêcher le triomphe du Directoire.

Ces temps, qui précédaient l'avènement du grand-homme au pouvoir, sont déjà loin de nous, et la multiplicité des événemens qu'on a vus depuis, les fait paraître plus éloignés encore. La révolution a marché, tantôt rapide et brûlante comme la lave de l'Etna, qui renverse et détruit, mais qui doit un jour fertiliser le sol,

tantôt procédant avec lenteur, faisant halte dix ans, refoulée sur elle-même, et qu'on aurait dit pour jamais enchaînée par la gloire... et aujourd'hui qu'ont disparu presque tous les acteurs de ce drame mémorable à tant d'actes divers, aujourd'hui que pour nous, enfans du nouveau siècle, tout cela est devenu de l'histoire, il nous est donné de juger avec calme et sans partialité des faits que ne pouvaient aborder nos pères, influencés encore par trop de motifs personnels et par des souvenirs trop récents. De nouvelles lumières, de nouvelles révélations peuvent encore être ajoutées à toutes celles dont nous avons déjà profité. Dans une cause aussi grande, tous les témoins ont droit d'être entendus, et l'historien prend note de leurs dépositions. Sous ce rapport, nous n'oserions affirmer que les mémoires de Gilbert-Démolières fûssent de nature à modifier ses convictions en ce qui touche le coup-d'état du 18 fructidor. Le principal tort de ces députés, presque tous honnêtes gens, dont les idées d'ordre et de modération, laissant s'éveiller autour d'eux d'imprudentes sympathies,

n'étaient pas trop en désaccord avec le retour aux idées monarchiques, sera toujours de s'être laissé prévenir par un ennemi plus adroit et qui, moins scrupuleux à violer une constitution solennellement jurée, prépara l'usurpation militaire par laquelle lui-même devait être renversé ; car le Directoire, dans son triomphe, ne voyait pas le germe de sa chute, et le 18 brumaire peut, en quelque sorte, servir de corollaire au 18 fructidor. — « Et la constitution ! » s'écriait, indigné, au nouveau César, le député Lenglet (1), du Conseil des anciens (dernier cri de liberté qui fit un moment pâlir le dictateur). — « La constitu- » tion ! vous n'en avez plus ; c'est vous qui l'avez » détruite en attentant, le 18 fructidor, à la » représentation nationale. » Ce n'est point le parti vaincu qui prit alors l'initiative, et, comme le dit M. de Montgaillard, « on peut assimiler » la conduite du Corps législatif à celle d'un

(1) Mort tout récemment à Douai, Président à la Cour royale. M. Lenglet, né à Arras en 1756, était correspondant de la Société d'Émulation de Cambrai, depuis nombre d'années.

» particulier assez timoré pour ne repousser un » spadassin qu'en observant les règles fixées pour » le combat singulier. » Et plus loin : « Le » sabre d'Augereau a tout décidé le 18 fructidor. » Que la nation croie ou ne croie pas à la conspi- » ration, cette journée aura sauvé les spoliateurs » et les concussionnaires, attaqués dans les » Conseils ; elle établit l'oligarchie des trois » directeurs Rewbell, Lareveillère-Lepaux, » Barras, et de leurs trois grands ministres, » Merlin, Schérer et Talleyrand. Leurs desseins » auraient échoué s'ils se fussent renfermés dans » le cercle des lois. »

Quelque soit, après tout, le plus ou le moins de secours que puissent offrir à l'histoire ces épanchemens familiers, ces conversations variées d'un proscrit avec sa mère ; quelque soit aussi la bannière sous laquelle se range le lecteur, il ne pourra du moins s'empêcher de s'intéresser à l'homme bon et sensible qui décrit ce qu'il voit, qui raconte ce qu'il souffre, et dont la vie, sans doute à regret, s'est trouvée mêlée aux graves

événemens de l'époque. De longs détails sur le climat, les mœurs et les productions de la Guiane méritaient aussi d'être recueillis, et nous en avons compris bon nombre dans nos extraits. Economiste habile, Gilbert y sait concilier ses vues sages avec les droits de l'humanité, dans une haute question de morale et de politique, question qui, chez une nation voisine, est aujourd'hui toute palpitante d'intérêt : je veux parler de l'affranchissement des esclaves. Ses idées d'amélioration, ses aperçus sur le sol et la fertilité de la Guiane eussent été chez nous fort bons à consulter, quand, sous le gouvernement de Louis XVIII, on s'occupa de la réorganisation de cette colonie, et, d'un projet d'établissement près des bords de la Mana, dans la partie française.

Quelques mots compléteront la biographie de notre malheureux proscrit: Gilbert, ou mieux *Gibert*, suivant l'orthographe du nom de sa famille qui est ancienne, originaire de Provence, et qui s'est distinguée dans les lettres, fut appelé au Conseil des Cinq-cents en l'an 4; il était pré-

cédemment inspecteur du domaine, comme l'avait été son père, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Il s'attira la haine du Directoire et de ses agens par des rapports pleins de justesse et de sévérité sur des questions financières. Aussi, ce fut sans beaucoup de peine que l'on inscrivit son nom sur la liste des députés *fructidorisés*, pour nous servir de l'expression d'alors. Arrêté peu après le 18 fructidor, il fut embarqué au port de Royan, dans la rivière de Bordeaux, le 12 floréal an 6, et arriva à la rade de Cayenne, le 21 prairial suivant (9 juin 1798). C'était six jours après la fuite de Ramel, Pichegru, Willot, Barthélemy, et quatre autres proscrits. Quoique dans une situation bien préférable à celle de ses infortunés compagnons, libre de sa personne, et dirigeant une exploitation agricole qui lui avait été concédée à loyer, il survécut très peu de temps à l'époque où il écrivait ce journal: nous lisons qu'il périt l'année suivante, victime du climat qui déjà avait moissonné le général Murinais, Lafond-Ladébat, Lavilleurnois, Bourdon de

l'Oise, Rovère et tant d'autres. Que la terre lui soit légère! Cette terre homicide et lointaine, où la voix éloquente de Tronçon-Ducoudray mourant faisait retentir ces touchantes paroles sur la tombe d'un exilé : *Super flumina Babylonis illic sedimus et flevimus dùm recordaremur Sion!*

F. Delcroix.

FRAGMENS

D'UN JOURNAL

ÉCRIT A LA GUIANE;

PAR **GILBERT-DÉMOLIÈRES,**

DÉPORTÉ APRÈS LE 18 FRUCTIDOR.

(Adressé à sa Mère.)

1798.

J'étais au poste des malades, sur la frégate *la Décade*, lorsque j'ai été débarqué à Cayenne, le 25 Prairial; je suis entré aussitôt à l'hôpital de cette ville, pour me rétablir, et j'y suis resté douze jours. Le dérangement de ma santé était dû non seulement à mes infirmités habituelles, mais aux fatigues d'une traversée pénible, mais à la mauvaise nourriture, mais au ressentiment profond qu'un traitement aussi inhumain m'avait inspiré.

Je me trouvais associé, sur *la Décade*, à des scélérats, à des galériens.... Je dois ajouter à cela la barbarie du capitaine, plus accoutumé à faire la traite des nègres, qu'à vivre et à traiter avec des hommes. Il nous avait empilés

à fond de cale, sans air et dans un espace de quatre pieds quatre pouces de haut; il y fallait coucher deux, l'un au-dessus de l'autre, dans des hamacs. . . . J'ai même été exposé aux horreurs de la faim, vis-à-vis de biscuits pourris et de viande salée, toute couverte de vers. Enfin, exténué et prêt à succomber, j'ai été mis au poste des malades; la nourriture y consistait dans du riz à l'eau ou bouilli, et du pain noir, rarement du blanc. J'ai pleuré, il m'en souvient, vis-à-vis du premier morceau de pain blanc gros comme un œuf; je l'ai partagé en deux avec le malade qui me l'avait cédé. Non, il n'y a pas d'idée des choses que j'ai eues à supporter. Mon courage ne m'a point abandonné. Tous les détails que j'aurais lieu de vous donner, ma mère, ne seraient propres qu'à vous affliger; ils auraient l'air de la plainte, du reproche, peut-être de l'exagération. Oublions-les, ma mère, et croyez que si l'on peut avoir été plus misérable, on ne peut être plus sans haine et sans rancune, et toutefois la mort, dans ce climat terrible, m'environne !

Après douze jours d'hôpital, pendant lesquels ma santé s'est un peu rétablie, j'ai été mis dans une maison de détention où je suis resté vingt-deux jours. On avait publié, peu après mon arrivée, une proclamation du gouvernement, qui

autorisait *ceux d'entre les déportés qui voudraient commercer ou cultiver, à louer, dans la partie de la Guiane française qui leur conviendra (l'île de Cayenne exceptée), ou à acheter un local ou un terrain où ils pussent s'établir.* C'était un adoucissement aux mesures prises d'abord par le gouvernement, qui avait fixé aux premiers déportés la résidence soit de *Sinamari*, soit de *Conamana*, près des établissemens hollandais, à vingt-cinq et trente lieues de Cayenne. Je redoutais cette résidence, dont l'air est extrêmement malsain, quoiqu'on en ait dit; mais je ne devais être rendu à la liberté qu'après avoir trouvé une retraite. Il m'eut été bien difficile d'y réussir, étant en prison, et ne connaissant personne, ni le pays, si je n'avais rencontré dans le galant homme auquel vous m'aviez fait recommander par M^me^. Maillard, tous les secours dont j'avais besoin. C'est lui qui a tout fait, tout arrangé, tout conclu, et je m'en étais absolument rapporté à lui. Je n'ai pas lieu de m'en repentir. On n'est pas plus généreux, plus obligeant que cet excellent homme. Aussitôt qu'il eût terminé, il m'est venu prendre à la maison de détention (1), ainsi que la personne avec laquelle je

(1) Il y avait vingt-deux jours que, depuis ma sortie de l'hôpital, j'étais dans cette maison. On nous menait

me suis réuni, et dont je vous parlerai tout à l'heure; il nous a conduits chez lui, où nous sommes restés deux jours sous sa responsabilité.

L'habitation que mon digne mentor a louée pour moi, et où je suis maître d'entreprendre toutes sortes de cultures, sauf à en faire les frais, peut avoir environ sept cents arpens de surface, ayant, sur la largeur qui longe la rivière *Mont-Sineri* (1), cinq à six cents toises, tandis qu'en profondeur (où elle longe la crique *Mapiri*, qu'on appelle dans le canton *Mapiribo*) elle doit avoir plus d'une demi-lieue. Il faut que vous voyiez cela sur la carte, si vous en avez une comme la mienne, et vous mettrez le doigt sur *Mont-Plaisir*. C'est le nom de l'habitation où je suis retiré et comme établi, tant qu'on me tiendra éloigné de vous. Ainsi elle fait l'encoignure de l'île du Petit-Cayenne, et elle n'est séparée d'une habitation voisine (celle de M^me^. Audifredy, avec qui je suis lié) que par une crique. (On appelle une crique, un courant d'eau dans lequel remontent la rivière et la marée, et

chaque jour promener comme un troupeau de moutons. Des nègres, les armes hautes, conduisaient et gardaient des hommes blancs, désarmés et autrefois libres.

(*Note de G. D.*)

(1) Cette rivière est plus large que la Seine, à Paris, surtout lorsque la marée monte. (*Idem.*)

qui s'enfonce dans les terres de deux, trois et quatre lieues, comme pourrait faire un petit ruisseau qui serait entretenu par une source : ici c'est la rivière même sur laquelle la crique s'ouvre, qui la remplit.

L'ange consolateur auquel j'ai été recommandé, mon mentor, mon sauveur dans ce pays-ci, pendant le temps que j'ai été à la maison de détention n'a pas laissé passer un jour sans m'envoyer à déjeûner et un dîner qui aurait suffi à quatre personnes : il n'y a pas eu moyen de s'en défendre, et dès ce moment j'ai partagé tout avec un ecclésiastique nommé M. Vaillant, de la ville de Vierzon en Berry, et qui m'avait rendu beaucoup de services, d'ailleurs point cagot et point quêteur. Je me suis même entièrement chargé de cet ecclésiastique à Mont-Plaisir; il était sans ressources, et nous nous entr'aiderons l'un l'autre, en cas de maladie.

L'habitation de Mont-Plaisir n'est pas éloignée de Cayenne de plus de trois lieues (1), et l'on peut y aller en trois quarts d'heure quand on a

(1) J'entends à Mont-Plaisir le canon de retraite de Cayenne, qui tire à cinq heures du matin et à huit heures du soir; il nous sert à remettre nos montres. Elles vont fort mal parce que la grande humidité de ce pays les dérange. (*Note de G. D.*)

la marée, c'est-à-dire lorsque le reflux de la mer monte dans la rivière de Mont-Sineri. On arrive chez moi par une petite baie ou havre en demi cercle qui fait mon port, et où j'ai deux canots dépendant de l'habitation. La côte est fort élevée à cet endroit, ce qui est rare, car partout les arbres ont le pied dans l'eau, et les deux rivages sont ainsi bordés d'un mur vert qui renferme la rivière : tous ces arbres ont, à marée haute, leur branches dans l'eau. On monte de mon port dans mon habitation par un escalier taillé dans la terre, ce qui me donne une hauteur de quinze à vingt-pieds au-dessus de la rivière, suivant la marée. Il se présente au haut de cet escalier une avenue de vingt-cinq à trente toises de longueur, dont les arbres naturels et venus en forme agreste sont comme des allées de pommiers en France. Il y a quatre rangées d'arbres; les deux rangs qui forment l'allée du milieu sont des orangers : cette avenue conduit à une petite place que j'appelle ma cour. Sur le côté droit est mon bâtiment qui n'a qu'un rez-de-chaussée couvert en bois en manière de tuiles (c'est ce qu'on appelle en France bardeaux). Ce bâtiment est composé de trois pièces, une au milieu qui a douze pieds de long sur neuf au moins de large : à gauche, une petite pièce de sept pieds de large; à droite, une autre pièce semblable; un

grenier au-dessus, mais dont le plancher est à claire-voie. Les murs sont aussi en lattes à claire-voie; on y avait mis de la terre qui s'est séchée et qui est tombée, en sorte que c'est une véritable cage. Je la trouve charmante telle qu'elle est, et j'en suis tous les jours plus content. Le plancher des chambres, c'est de la terre battue. Tout cela est bien; et je vous jure, en homme d'honneur, que je me félicite tous les jours d'y être, que j'en remercie Dieu et mon digne bienfaiteur. . . . . .

L'homme qui, par sa situation, est obligé de réfléchir souvent, et c'est ce que je fais, a de grands sujets de surprise. Par exemple, depuis onze mois, proscrit, emprisonné, traîné de cachots en cachots, épuisé de mauvais traitemens, abreuvé de toutes sortes d'humiliations, transporté au-delà des mers, mis à l'hôpital de Cayenne pour y rétablir ma santé, et obligé de prendre la chemise et la robe de cet hôpital, retenu encore vingt-deux jours prisonnier, me voilà maintenant établi dans un nouveau *chez moi*, où j'ordonne, où je me fais obéir par treize individus. J'ai envoyé, ce matin, un canot à la pêche, un autre avec trois hommes à Cayenne, pour faire des emplettes, notamment acheter de la nourriture pour mes volailles, et enfin pour diverses commissions; je suis obéi ponctuelle-

ment; jamais service n'est plus exact, ni plus fidèle. Si je donne quarante sols pour acheter une chose, on revient en me disant : » La voilà, mais cela ne coûte que vingt-six sols. Ainsi, toi reprendre le reste. » Réellement cette existence est inconcevable.... Voilà deux canots occupés et quatre hommes employés. Pendant ce temps ma cuisinière fait son ouvrage, une autre femme fait ma lessive ou cuit mon pain de cassave; et enfin on travaille à la terre. Je le répète, et je suis proscrit! Grand Dieu! Que de réflexions! Mais je suis séparé de vous, de tous les miens, et mon cœur se brise. J'ai été heureux près de vous. Les méchans ont troublé mon existence; ils ont tout détruit. Que ne détruiraient-ils pas?

Mon terrain est couvert de bois ramassés en bouquets, en masses ou isolés. C'est, je le répète, un véritable jardin anglais, mais tel qu'on n'en saurait faire en France. Le mien ne me paraissait avoir qu'un seul et unique sentier; j'en ai découvert depuis plusieurs autres; il n'y a pas, l'un à côté de l'autre, deux arbres qui se ressemblent; là, vous trouvez un oranger (1);

(1) Les oranges ici ne sont pas si fines qu'en Portugal, mais elles sont bonnes; elles sont du double des plus belles qu'on trouve à Paris. Il faut les manger après son lever; car le proverbe du pays dit que *c'est de l'or le matin, de*

ici un citronnier ou un cocotier au milieu des bois; plus loin, parmi les ronces et les épines, un champ de cent à deux cents pieds d'ananas. L'ananas est ici bien supérieur à celui de France; c'est le jour et la nuit; il vient tout naturellement, sans soins, sans culture, comme vient en France un chardon. En parcourant mon sentier, vous voyez successivement des places vides, des bouquets de bois, de petites plaines cultivées, un grand terrain consacré à la culture du manioc et à sa préparation, et où chaque nègre et négresse va faire sa tâche; des palmiers maripas, qui donnent le chou palmiste, excellent manger, mais il faut abattre un arbre de quarante à soixante pieds, chaque fois qu'on mange un chou; de délicieux bananiers, quelques cafeyers, des cacaoyers, des cotoniers en petit nombre, un terrain préparé pour une plantation de coton, des arbres singuliers et rares. Un petit sentier que vous rencontrez vous conduit en descendant à une source de très bonne eau, et là je formerai un potager.

Telle est la possession dont je jouis par bail, compris les nègres et les négresses, que je fais

l'argent à midi, et du plomb le soir. Mes arbres en sont chargés, et l'on trouve dessous plus d'oranges et de citrons gâtés qu'il n'y a de brins d'herbe. (*Note de G. D.*)

travailler et que je paie comme c'est l'usage et comme le veut le réglement, depuis la liberté accordée aux noirs. Vous serez certainement effrayée de voir treize individus à ma charge, outre mon compagnon d'infortune et mon loyer; mais rassurez-vous; je ne suis pas fou, et je compte que je n'aurai pas fait d'étourderie. Les nègres et négresses ont d'abord un espace de terrain consacré à les nourrir, et qui leur fournit toujours au-delà; ils vendent le surplus. Dès lors, vous voyez que leur nourriture ne me coûte rien; je ne m'en occupe point et ne doit point m'en occuper; la terre fait ici tous les frais. Elle produit presque d'elle-même; il suffit de récolter. L'habillement ne me coûte rien non plus; Dieu les a habillés de noir. J'ai peine à me faire à ce vêtement, mais il est d'usage.... Parmi les nègres, l'un est cuisinier; un autre chasseur; d'autres pêcheurs; un autre charpentier, une femme blanchisseuse, et tous, hommes et femmes, quelles que soient leur fonctions particulières, sont cultivateurs, le cuisinier excepté; encore celui-ci est-il obligé d'aller cueillir.

Voici à présent quelques détails sur la dépense que tout ce monde là m'occasionne. Sept seulement de ces nègres et négresses ont la paye, et toutefois les nuds comme les autres doivent travailler parce qu'ils ont tous la nourriture et

le logement : tel est le réglement qui a été modelé sur celui qu'on a fait pour la Guadeloupe, depuis la liberté des nègres, et afin de ne pas tomber dans les désordres qui ont anéanti la colonie de Saint-Domingue. Les nègres payés sont partagés en trois classes. La première classe a la haute-paye, qui est de six sols par jour; la deuxième classe n'a que cinq sols, et la troisième trois sols. Les heures de travail sont aussi fixées, et s'ils font leur tâche en moins de temps, ils peuvent travailler pour eux. Tout cela est fort sage; d'autant que la tâche est très modérée. Nos jardiniers de France la feraient en deux heures de temps. Un cinquième de l'année, c'est-à-dire les 9 et 10 de chaque décade sont sans travail, et conséquemment, il n'y a point de paye ces jours-là. Si un nègre travaille mal, sa paye baisse d'une ou deux classes; s'il persiste, on le punit; s'il continue, il est mis à la maison de détention à Cayenne. Cette police sévère, et que des inspecteurs nationaux maintiennent par des visites imprévues, a été un petit remède à la liberté prétendue des nègres. Je connais une sucrerie où l'on avait dépensé cent cinquante mille livres pour la mettre en activité; la liberté des nègres est venue, et le colon a été forcé de perdre ses dépenses, parceque les nègres, contents de leur subsistance et

paresseux au-delà de ce qu'on peut imaginer, sont indifférents sur l'aliment du commerce et le bénéfice du colon. Celui dont je parle leur a offert, sans succès, le tiers du produit. Il s'en suit qu'un pays singulièrement fertile, et qui peut offrir les plus grandes ressources à la France, surtout à cause des épiceries qu'on y a naturalisées, telles que le poivre, le girofle et la canelle, et qui ne demandent qu'à venir, reste inculte et abandonné; que la mère-patrie, qui serait à même d'économiser son numéraire et d'encourager puissamment, à la Guiane, la culture et les colons, ruine ou décourage ces derniers, en même temps qu'elle ensevelit son or dans les pêches des Hollandais qui l'entassent et l'encaquent chez eux. Ah! que nous connaissons mal nos intérêts, quand nous écoutons les passions des intrigans et les rêveries des gens à systèmes, ou des soi-disant philosophes, philantropes? Que ces derniers surtout ont fait de mal! Si ces amis prétendus des noirs avaient eu du bons sens, ils auraient, au lieu de déterminer la liberté précipitée des nègres, excité le gouvernement à ordonner que dorénavant les propriétaires seraient tenus d'affranchir, chaque année, un dixième de leurs esclaves, suivant que leurs services l'auraient mérité; en laissant ainsi subsister la traite, il se serait établi une

navette qui, tous les ans, aurait rendu le dixième de tous les esclaves à la liberté. Il y aurait eu alors de l'émulation, de la prospérité, et peut-être aurait-on préféré la traite avec les Français, par cette raison que seule elle aurait tendu, chaque jour, à rendre des hommes libres; mais je moralise là sans m'en apercevoir, et j'oublie de vous présenter les détails que je viens de vous promettre.

. . . . . .

Telle est ma vie; telles sont mes occupations. Je vais, je viens, je me fatigue; je prépare des travaux dont je souhaite n'avoir pas long-temps besoin. Je ne puis être bien qu'auprès de vous, et j'aspire au moment qui nous réunira. Le soleil couché, je rentre, vers les sept heures(1); je tâche de prolonger ma promenade le plus de temps qu'il est possible, quoiqu'il soit alors nuit close.

. . . . . .

Après vous avoir entretenu plus haut des choses singulières qui doivent frapper un européen dans ce pays, et surtout de son étonnante fertilité, car nous pouvons faire deux et jusqu'à trois récoltes par an, les arbres y portent toujours des fleurs

(1) C'est-à-dire lorsqu'il doit être 10 heures 3/4 du soir en France. (*Note de G. D.*)

et des fruits, il convient de vous parler de ses incommodités extrêmes et de son climat perfide. La plus grande de ces incommodités sont les insectes innombrables dont nous sommes environnés, persécutés et tourmentés sans presque pouvoir nous en défendre, tels que les maringouins, les tiques, les chiques, les moustiques, les fourmis, les scorpions, les chauves-souris, les rats, les souris et mille autres animaux, plus ou moins dangereux, qui pénètrent partout, incommodent, blessent et sucent le sang, font un sabat très fort la nuit; ils ne réussissent pas cependant toujours à m'empêcher de dormir, non que je cesse d'être dans l'inquiétude de leurs attaques, de leurs morsures : on a tué dans ma chambre, le 17 thermidor, un crapaud qui était large comme les deux mains. Les chiques s'insinuent entre la chair des pieds et les ongles, et elles y pullulent; il faut avoir soin de les en faire retirer soigneusement tous les jours. Je ne me plaindrais pas autant des mouches à feu, quoique leur bourdonnement et leur multiplicité les rendent assez incommodes. Mais je ne saurais ne pas admirer l'illumination qu'elles offrent dans l'ombre de la nuit. Elles jettent beaucoup plus d'éclat que vos vers luisants. L'air, les arbres, et les chambres en sont remplis, et dès qu'elles volent, elles lancent des

éclairs. J'oubliais de vous parler des serpens énormes qu'on trouve à chaque pas et des grands tigres rouges. On signale en ce moment un de ces derniers, qui vient de se montrer à Cayenne. Ces animaux cruels traversent fort bien les rivières à la nage pour venir dérober leur proie. On rassemble des chasseurs pour parvenir à le tuer. Nous avons rencontré, mon compagnon et moi, le 27 thermidor, un serpent fort long, fort gros, fort noir, lorsque nous allions dîner chez une dame colon de nos voisines (*M^me^. d'Audifredy*). Il était à une toise de nous; chacun a passé en silence et sans rien dire, et heureusement il ne nous a point attaqués (1).

La chaleur excessive qu'il fait ici pendant trois mois et demi de l'année et les pluies continuelles et chaudes qui ont lieu pendant huit autres mois et demi, rendent le climat de ce pays mortifère, surtout si l'on habite des terrain bas, noyés, peu défrichés, et où il subsiste beaucoup de bois.

(1) *Ramel*, dans sa relation, parle d'un serpent monstrueux, plus gros que le bras, que *Pichegru* trouva dans son hamac, et qui s'était glissé dans les replis de son manteau; il le tua. Ce manteau, placé dans une misérable case, servait d'oreiller au vainqueur de la Hollande!

(*Note de l'Éditeur.*)

Ces deux différents temps sont les deux seules saisons que l'on connaisse ici; on appelle le premier *l'été*, et le second se nomme la saison de *l'hivernage*, non pas qu'il fasse froid en ce dernier temps, si ce n'est peut-être pendant quelques soirées ou matinées, ou la nuit; car l'hiver de ce pays est beaucoup plus chaud que votre été; les pluies sont pareillement chaudes, et il règne, tout à la fois, une chaleur et une humidité plus difficiles à supporter que la chaleur de l'été du pays. En effet, lors de ce dernier temps, qui commence, dans le lieu où je suis, vers le 8 fructidor, et qui doit finir vers le 23 frimaire à peu près (1), il s'élève avec le soleil une brise ou vent de mer qui met à même de supporter cette excessive chaleur beaucoup mieux qu'on ne saurait penser. Ce n'en est pas moins l'époque des fièvres et des maladies. Elles n'ont jamais été plus communes que cette année, parce qu'au dire des habitans même, la chaleur n'avait été depuis long-temps si grande. Chaque jour j'apprends qu'un de mes compagnons est malade ou vient de succomber (2). Cela fait faire les plus tristes ré-

(1) C'est-à-dire depuis le 25 août jusqu'au 15 décembre environ.

(2) Au départ de la frégate *la Bayonnaise*, qui a apporté les lettres de *Gilbert-Démolières*, du port de Cayenne,

flexions, et nous sommes contraints de regarder nos habitations comme nos tombeaux. Pendant la saison des pluies ou de l'hivernage, la chaleur abat; l'humidité est si grande dans les maisons que tout s'y gâte; le fer et l'acier se rouillent; les marqueteries se lèvent et se décolent; le tain des glaces et miroirs coule; les reliures des livres s'abîment; les violons se détachent; les cordes cassent; il n'est pas possible de conserver une chanterelle. Cette chaleur humide pénètre partout; le linge et les habits renfermés dans les armoires s'en ressentent; mais que les pluies cessent un instant, le soleil en reparaissant sèche tout promptement. Le temps qui varie alors à chaque moment coupe les journées et les fait paraître moins longues. Ces pluies viennent tout de suite, lorsqu'on s'y attend le moins, et, comme on dit en mer, ce sont *des grains*, mais qui tombent fort et larges, en sorte que tout est aussitôt inondé; delà les toits des habitations plus en pente pour empêcher le séjour des eaux, et la nécessité des galeries autour des maisons, comme l'élévation du terrain de ces dernières, pour se défendre de l'humidité.

dans les premiers jours de brumaire, sur *trois cent onze déportés*, il y en avait *cinquante-neuf* de morts; cela fait à peu près un cinquième.

Les fruits de France ne réussissent point ici : le soleil est trop brûlant; il dessèche le raisin, même avant sa maturité, en sorte que les grappes portent à la fois des grains mûrs, des grains verts et des grains pourris. Ce n'est qu'avec les plus grands soins que l'on parvient à en sauver quelques grappes. Les figues de Provence ne réussissent pas; j'en ai goûté, mais elles n'avaient point d'eau. Le melon réussit avec des soins. Les melons verts qu'on vante beaucoup m'ont paru assez fades. Les plantes potagères, l'ognon excepté (on le remplace par la ciboule, parce qu'il ne peut venir ici d'ognon), viennent bien, mais tous ces légumes sont sucrés; car ici la terre est au quart sucrée. Les fruits particuliers au pays ont en général une peau épaisse, et cela est nécessaire pour qu'ils résistent à l'ardeur du soleil. Les feuilles des arbres et des plantes sont plus grandes ici qu'en Europe; on trouve des feuilles des premiers qui ont plus de cinq pieds de long. On s'en sert pour couvrir les maisons, et cette couverture n'est pas mauvaise. En général, on ne peut avoir ici de graines, et il faut les renouveler. Un jardin potager de deux ou trois arpens bien tenu, rapporte à Cayenne près de trois mille livres, tous frais faits : cela vous prouve la cherté des légumes. Ici, cinq ou six raves se vendent deux sols.

Parlons maintenant des habitans du pays. Leur diversité est grande. Il y a les noirs qui sont les plus nombreux, mais qui diminuent en quantité tous les jours, depuis la cessation de la traite. Il y a des mulâtres de différentes gradations, je veux dire ceux qui sont nés d'un nègre et d'une blanche; il y a les créoles, qui sont en général les européens d'origine nés en Amérique, et parmi lesquels je crois et je vois que l'on confond ceux qui naissent d'un blanc, soit européen soit créole, et d'une négresse. Il y a enfin les naturels du pays; c'est à savoir les indiens ou sauvages, qui sont couleur de cuivre rouge, parce qu'ils se peignent la peau avec du rocou. Ces derniers sont fortement constitués; ils ont les cheveux longs, très durs et très forts. Quelques-uns travaillent, mais rarement; la plupart restent dans les champs où ils habitent des cases légères. Les hommes ne sont que chasseurs ou pêcheurs : ils ne cultivent presque point; ce sont les femmes seules qui bêchent la terre, qui cultivent et récoltent quelques patates, quelques racines de manioc. Ils n'élèvent point non plus de bestiaux. Quand ils ont chassé, si la pièce de gibier est forte, ils ne la rapportent pas, mais ils reviennent chez eux après avoir fait des marques aux arbres de leur route, et ils disent à leurs femmes d'aller chercher leur

gibier; ensuite ils se mettent dans leur hamac, qui est leur lit, où ils restent tant que dure ce gibier, que leurs femmes écorchent et préparent : s'il y en a pour huit jours, ils sont huit jours en repos. Quand leur femme accouche, ils se mettent réellement au lit, c'est-à-dire dans ce même hamac; puis ils reprennent leur chasse, qu'ils supportent très bien, quoique fatigante. Si le lieu de leur habitation vient à leur déplaire, ils le quittent aussitôt, et vont construire ailleurs de nouvelles cases ou carbets; c'est un toit de feuilles sous des perches, et cela se fait très promptement. Il est curieux de voir marcher une famille entière qui se transporte ainsi. Tout marche du même pas et avec la même gravité, père, mère, enfans et animaux. Les femmes portent derrière le dos ceux de leurs enfans qui ne peuvent encore marcher. Tels sont ce qu'on appelle des hommes dans ce pays-ci.

. . . . . .

Admirez comme dans un climat ardent l'auteur de la nature a voulu que la culture ne fût pas pénible pour des hommes nécessairement lâches et mous. Aucun arbre n'est taillé, on n'en retranche point le bois mort, et ils viennent comme dans les forêts. Je croyais n'avoir pas de cerisier chez moi, et je viens d'en trouver dans

mes bois. Les cerises ne sont pas comme celles de France; elles ont l'éclat du bigarreau, sont rudes, plus petites et aigrelettes.... J'ai peu de cannes à sucre : j'en veux avoir plus, et j'y ferai aussi travailler; rien n'est si aisé que cette sorte de culture : je ne parle pas de la fabrication du sucre; c'est autre chose. On prend une canne à sucre; on la couche en terre, et de chaque nœud de la canne il sort une tige qu'on transplante où et comme on veut. Chaque nouvelle canne s'élève avec de longues feuilles, comme le blé de Turquie, mais la tige est plus haute et les feuilles plus longues. Il est facile d'en tirer le sirop de sucre. Il faut pour cela couper la tige en morceaux de quatre à cinq pouces, lorsqu'elle est mûre. On jette ces morceaux dans un mortier et on mêle le tout presqu'en pâte avec un pilon; on presse ce résultat qui donne le sirop qu'on fait clarifier sur le feu, et qu'on met ensuite dans des bouteilles bouchées avec du coton; le coton sert à éloigner les fourmis.

12 *thermidor an* 6 (30 *juillet* 1798). Je viens de faire une course en canot, dont je veux vous rendre compte. J'ai été rendre visite à deux déportés qui étaient venus me voir. Ils sont établis à une petite demi-lieue de chez moi, de l'autre côté de la rivière de Mont-Sineri, en sorte que j'ai eu à traverser cette rivière qui,

comme je vous l'ai dit, est plus large que la Seine à Paris, surtout en marée haute, et à entrer ensuite dans une crique qui est presque vis-à-vis mon habitation. Cette crique, ou courant d'eau, est bordée, des deux côtés, d'arbres de futaie qui se croisent et forment le berceau le plus couvert. C'est sous ce berceau que notre canot a vogué pendant plus d'un quart de lieue. Les arbres des bords tombent dans l'eau et barrent la crique; cela fait des accidens, des difficultés à surmonter: rien n'est si singulier ni si agréable qu'un pareil passage. Notre canot, mince, petit et léger, traverse tout cela; il faut quelquefois baisser la tête sous les branches des arbres les plus surprenants. Ces arbres sont faiblement enracinés et la marée mine le terrain; mais, indépendamment des feuilles qui garnissent les branches, il en sort de gros filamens comme des racines, qui plongent dans l'eau, y prennent terre et servent d'étais naturels à l'arbre qui, en tombant, se trouve soutenu par ces racines pendantes. Le canot passe dessous et va avec une rapidité étonnante. L'adresse des nègres me surprend toujours. Vous avez à juger de là que l'habitation où nous nous rendions, au lieu d'être située comme la mienne sur le bord de la rivière, est au contraire enfoncée dans les terres, de plus d'un quart de lieue, et n'a pas dès lors autant

d'agrément. Il suit aussi de cette situation un autre inconvénient, c'est qu'on ne peut arriver qu'en marée haute, comme sortir que quand la marée revient, et qu'enfin on y est plus éloigné de Cayenne que je ne le suis. Mais je trouve bien toutes les retraites où l'on vit libre et tranquille. J'ai donc été fort content de l'*Habitation de la marée*; c'est ainsi qu'elle se nomme. Elle a un terrain assez bien employé, et l'on peut s'y couvrir de ses dépenses; mais ce n'est pas *Mont-Plaisir;* la différence est grande; j'ai été fort satisfait de ce petit voyage, et néanmoins, à chaque instant, je désirais rentrer chez moi.

J'eus hier, 13 thermidor, la visite de *Perlez* et d'un nommé *Pradon,* autre déporté ecclésiastique, avec qui il s'est établi dans une habitation qui est à une demi-lieue de chez moi et vis-à-vis de mon terrain, sur la crique Maripi; ils la louent trois cent soixante-quatre livres, et ils n'ont ni un bâtiment comme le mien, ni arbres fruitiers. Tout est à créer, à mettre en valeur, mais ils sont en état de faire la dépense convenable.

Barbé-Marbois m'apprend la mort presque subite de *Lavilleurnois;* il est fort affecté; cela ne me fait pas regretter Sinamari.

. . . . . .

27 *thermidor.* Je ne vous ai point écrit le 26,

parce que j'ai été rendre visite à une dame qui a une habitation superbe, précisément à côté de la mienne. Elle me pressait depuis long-temps déjà de l'aller voir, et elle m'avait fait toutes sortes d'offres de plantes, de semences, de mille autres choses dont je pouvais avoir besoin; enfin, de se charger de l'envoi des mes lettres, ayant pour cela des occasions que je n'ai pas et du monde. Cette dame est veuve; elle se nomme *Audifredy* et elle est créole. Elle vit dans son habitation avec deux jeunes filles à elles et qui sont fort aimables. Dans le trajet, je n'ai fait que voguer autour et le long de mon habitation (voyez la carte) et de la sienne, car il n'y a qu'une crique étroite et nos impénétrables bois qui nous séparent.

. . . . . .

Vous lirez avec intérêt ces détails sur l'habitation de M^me^ Audifredy, où j'ai été fort bien accueilli, où l'on m'a fait mille politesses, *où l'on a bu à votre santé*. Je suis revenu chez moi, à cinq heures du soir, avec la marée descendante. Je rapportais beaucoup de plans de bananes. Notre retour en canot a été aussi agréable que leste. Car j'aime mes ronces, mes épines, même après avoir vu des lieux bien séduisants. A mon retour je trouve chez moi un paquet de France, où était avec vos

lettres celle d'un député de mes amis (1) et le rapport de Bailleul. J'ai lu vos lettres et celle de mon ami avec le plus grand plaisir. J'ai lu aussi le rapport. J'y ai cherché partout des preuves de la conspiration, et je n'ai trouvé, au lieu de raisons, de preuves, que des assertions ou des invectives violentes. Il y a à la fin une note qui me concerne, et qui n'est pas relative à l'endroit du texte auquel elle est renvoyée. B. m'y impute un propos inepte et que je n'ai pas tenu, et je l'aurais tenu, comme il est faux (2),

(1) Le républicain Dupère d'Auchy, de l'Oise.

(2) Je ne pouvais pas être le moteur de la commission des finances, je n'étais que son organe; je n'ai jamais rien proposé que sur sa résolution et d'après son vœu. Si cette commission et moi eussions eu l'intention de *faire mourir de faim le Directoire et les armées*, intention que l'innocent B. nous prête, nous n'aurions pas procuré, pendant cette cinquième année, 700 millions écus au gouvernement, que celui-ci a dépensés, indépendamment des contributions sur l'étranger, ainsi qu'il est aisé de le démontrer, papier sur table; et assurément un gouvernement qui a été si bien traité ne doit pas mourir de faim, à moins qu'il n'ait un furieux appétit! On nous reprocherait avec plus de raison de l'avoir voulu faire crever d'indigestion. Mais ce reproche n'était pas aussi séduisant puur les peuples. Ces peuples pour lesquels le gouvernement existe, n'ont-ils donc des représentans que pour satisfaire à la faim dévorante, à l'ambition et aux vengeances de ceux qui tiennent les rênes de l'état! (*Note de G. D.*)

qu'il ne s'en suivrait pas que j'aie conspiré contre la chose publique, ni que j'aie été jamais complice de conspirateurs. Ce sont ceux-là qui conspiraient, qui ont violé toutes les formes légales et constitutionnelles vis-à-vis des députés qu'ils accusaient de conspiration. Ils les ont fait arrêter sans aucune dénonciation, aucun mandat préalable. On a prononcé contre eux en masse, et sans qu'ils fussent entendus, sans que ceux même qui prononçaient fussent en nombre suffisant pour le faire, ni dans le lieu de leurs séances, ni libres, puisqu'ils étaient environnés par la force armée. On a exécuté cette déportation avec une inhumanité dont il n'y a pas d'exemple. On cite la clémence et la justice de cette journée, et cette journée prouve qu'on a violé toute espèce de justice et de clémence. Nous sommes surtout des preuves de cette inhumanité, nous qui vivons encore et nos malheureux compagnons qui tombent en foule dans cette contrée mortifère, sous cette zone torride, sous ce climat tout à la fois brûlant et humide; ceux-même qui ont été assez heureux pour échapper à une mort certaine, en fuyant sur une terre étrangère, sont autant de preuves existantes de la barbarie, de l'injustice avec lesquelles nous avons été traités.

Si j'avais, comme l'ami B., agité et pillé à

droite et à gauche, j'aurais de quoi me faire construire un bâtiment sous lequel je serais au moins à l'abri, au lieu que j'habite une véritable cage. Je me donnerais toutes les petites commodités de la vie, mais peut-être aussi à ma honte, comme ce coquin de B., je deviendrais alors insolent, persécuteur, bavard et menteur; mais on a pris si bien soin de me ruiner, que vous pourrez à peine m'envoyer six cents livres par an, et il n'y a pas là de quoi bâtir. C'est tout au plus pour vivre très modestement et en travaillant à la terre, comme je me prépare à le faire, puisque je n'ai pas d'autre ressource. Au surplus, que sur les onze cent mille livres de mes deux tiers (1), qu'on m'a volés, ou me rende seulement vingt à quinze mille livres, et je garantis que je me forme ici une habitation non d'un grand seigneur républicain, comme il serait nécessaire pour B. et compagnie, mais d'un bon colon, d'un homme qui n'a aucun reproche à se faire ni à essuyer; avantage inconnu aux B. et leurs adhérens. Je sais bien que mes ennemis

(1) *Gilbert-Démolières* comme on le voit ici, était au nombre des créanciers de l'État, que le directoire avait privés des *deux tiers* de leur propriété. Le directoire établit, par cette véritable banqueroute, ce qu'on a appelé depuis *le tiers-consolidé.* (*Note de l'Éditeur.*)

puisque j'en ai, diront avec joie : B. est sur le duvet et Gilbert Démolières sur une terre humide et brûlante; mais s'ils pouvaient lire dans mon ame, et découvrir la boue qui tient lieu d'ame à ce B., ils verraient lequel des deux doit avoir le plus de satisfaction.

Je vis avec mes nègres, amicalement et sans les avilir. Ils me paraissent satisfaits de moi. Aussi ils disent : « *Blance, être bons; bien vivre avec les blancs; blance, être humains.* (Ils ne les connaissent pas tous.) S'ils étaient moins noirs et moins nus, je les aimerais davantage, mais c'est aussi trop nus.

20 *thermidor* (7 *août* 1798). On ma apporté aujourd'hui des huîtres. La manière de les prendre est unique. C'est dans la rivière de Mont-Sineri, sur laquelle est mon habitation, qu'on fait cette pêche. Je vous ai dit que la rivière était bordée d'arbres qui forment un mur vert des deux côtés, et dont les branches pendent dans l'eau lors de la marée. Il y a là beaucoup de mangliers; c'est une espèce d'arbres que les huîtres aiment, et auxquelles elles s'attachent de la manière la plus forte, se tenant ensemble autour de la branche, de sorte que les écailles masquent le bois. Vous coupez cette branche, qui se trouve garnie d'huîtres du haut en bas, de même que chez vous on garnit de cerises un petit bâton.

On ma apporté sept ou huit branches semblables. Ces huîtres sont vertes et petites, mais elles ne valent pas les nôtres. Il faut avoir soin de ne les *cueillir* que lorsqu'elles ont reçu le flot de la marée, autrement elles ont une eau douceâtre et sont peu agréables.

J'ai force poisson dans ma rivière, et il est excellent; il y en a de trois à quatre pieds de long. Il faut deux hommes pour les rapporter suspendus à une perche. On appelle ce poisson *le machoiran;* c'est une bonne espèce. Il se pêche à la ligne; vous sentez qu'elles doivent être fortes.

Perlez est venu me demander à déjeûner et à dîner le 11 fructidor; l'objet de sa visite était de me prier avec les plus grandes instances d'aller dîner chez un colon qui demeure à un peu plus de trois lieues de chez moi. Ce colon se nomme M. *Maynard,* et l'avait chargé de cette commission, en me faisant faire des excuses s'il ne venait pas lui-même m'inviter, mais que c'était à cause de la marée. Ce M. Maynard est oncle de M^me^. Audifredy; je n'ai pu me refuser à son invitation; et pour le 10 fructidor, c'est-à-dire que nous partirons ce jour-là, je dînerai, en allant, chez Perlez, et je coucherai deux nuits chez M. Mainard, le 13 et le 14. Je reviendrai le 15; je dinerai de nouveau chez Perlez, et de là je me rendrai chez moi. C'est, comme vous voyez,

une grande débauche; mais il n'a pas été possible de s'en défendre.

Je ne vous ai point encore parlé des mœurs du pays : il n'est pas question de l'hospitalité, des relations civiles; vous avez dû juger par tout ce que je vous ai marqué, combien on est ici obligeant, serviable, accueillant; mais il s'agit de la manière des hommes et des femmes. Si ce sont les nègres et les mulâtres, il y a peu de mariages réels, mais beaucoup d'unions de convenance, et une variation continuelle qui fait qu'il y a des enfans partout qui appartiennent au même père. . . . cela est comme avoué, et l'on dit : je suis l'enfant d'un tel ou j'ai eu cet enfant d'une telle. Il y a cependant de la jalousie, et j'ai été témoin d'une scène très forte à ce sujet, entre deux négresses, chez M^me^. Audifredy. Cette dame elle-même parle des bâtards de son mari. C'est une chose familière et qui n'étonne que les arrivans. Parmi les blancs, les mariages sont dans les formes, mais les convenances établissent des liaisons qui ne brouillent personne. Tout cela s'arrange, et c'est d'autant plus singulier, qu'un nouveau débarqué n'est pas long-temps à s'en apercevoir, tant on y met peu de mystère. Si les législateurs font des lois indulgentes sur les bâtards, ils introduiront sans le vouloir un désordre capable de détruire la société. On

s'apitoye trop sur les bâtards, je le crains; et un législateur ne doit voir aucun individu, il ne doit voir que les conséquences; elles sont graves. Il est une limite sévère dans cette partie de la législature, qu'on ne peut passer sans le plus grand danger pour l'ordre social.

18 *fructidor* (2 *septembre* 1798.) Je puis donc vous rendre compte aujourd'hui de mon voyage: Perlez est venu nous prendre le 13, à neuf heures, à mon habitation, comme nous en étions convenus. Nous avons fait chez lui un très bon dîner. Sa retraite, je crois vous l'avoir dit, est loin d'être aussi agréable que la mienne. Après dîner nous sommes remontés jusqu'à une crique basse où nous avons trouvé des nègres de M. Maynard, en canot, qui venaient au-devant de nous. Nous sommes descendus lorsque nous n'avions plus que trois quarts de lieue à faire pour arriver chez M. Maynard. Il fallait traverser auparavant deux habitations, celle d'un vieillard indien et celle d'un fils naturel de M. Maynard. Ces deux petites habitations sont deux thébaïdes au milieu des bois; chacune est environnée d'un cercle de superbes orangers, et on n'y cultive que ce qu'il faut pour vivre. Ces retraites sont délicieuses pour des ames mélancoliques; vous ne sauriez vous faire d'idée des sensations qu'on y éprouve, de la surprise qu'on a d'y trouver des habita-

tions et des hommes, de couleur à la vérité, mais les meilleurs gens du monde. Il semble qu'on soit là séparé d'avec les méchans pour n'être plus qu'avec des hommes purs. La cordialité, la franchise et la simplicité de ces bons sauvages, tout vous charme, tout vous ravit. Il a fallu s'asseoir chez ce bon vieillard qui avait la fièvre, se rafraîchir avec de l'orangeade. Je jouissais dans sa case du bonheur vrai que tant d'écrivains peignent dans leurs livres, que des peintres transportent sur la toile; mais qui n'existe que là. J'étais pensif et enivré; je voyais et je croyais rêver. Cet indien avait la fièvre; il souffrait. Nous lui témoignâmes le plus sincère intérêt ainsi qu'à sa famille.

Pour passer de cette habitation dans celle du fils naturel de M. Maynard, il faut parcourir des bois épais entrecoupés de sentiers étroits et dans lesquels on trouve un ruisseau profond. Une poutre élevée de quinze pieds au-dessus de l'eau, forme l'unique pont qu'il faut traverser; la poutre n'a qu'un pied de large et trente pieds de long. Une espèce d'appui chancelant vous rassure, et vous passez sur cette eau qui coule à quinze pieds au-dessous de vous et sous des arbres de quatre-vingts à cent pieds de hauteur, qui couvrent le pont et le ruisseau. Comment vous peindre le charme de ces lieux où règne le

silence le plus profond ? C'est enchanteur. On a voulu représenter, je me le rappelle, des situations à peu près semblables ; mais tout ce que les peintres ont fait est au-dessous de ce que j'ai vu. Ils ne pouvaient pas imaginer un aussi beau site et des arbres d'autant d'espèces et aussi singuliers. J'ai tremblé un peu en traversant ce pont, et j'ai ri de ma peur après l'avoir passé. Je m'étends à vous conter tout ceci, parce que j'y ai pris du plaisir, et que ces lieux sombres et isolés m'ont bien fait réfléchir et penser à vous.

Après avoir traversé ces habitations champêtres, dont la dernière est sur le terrain de M. Maynard même, (1) nous sommes parvenus à celle de ce dernier. En y entrant, on en aperçoit tout de suite la forme et la distribution. Un territoire immense ; car ici on a plus d'arpens de terre que

(1) Ce particulier a eu quarante-six enfans naturels de différentes femmes ; il les a tous fait élever ; il leur a fait apprendre à chacun un métier, et il leur donne successivement des cases avec du terrain. Vous concevez qu'il est mort beaucoup de ces enfans dans cet heureux climat ; néanmoins, à ses secondes noces (car il est veuf pour la deuxième fois), il y avait vingt-deux de ses bâtards. Tous lui disent *Monsieur*. Aucun ne lui donne le titre si cher à entendre. Jamais il ne mange avec eux ; c'est l'usage constant des autres enfans. (*Note de G. D.*)

vous n'avez de toises dans vos plus grands jardins ou vos parcs. Ce territoire est en général un pays plat, mais s'élevant un peu plus vers son centre, en sorte que ce centre est un petit monticule qui domine sur tous les environs. On a là construit un bâtiment isolé, tout en bois, et qui ressemble très bien à un bel édifice chinois, avec des galeries extérieures à l'entour. Il est ouvert de tous les côtés. Des avenues magnifiques conduisent à toutes les faces, et dans les divisions de ces avenues sont des terres en rocou (1). Toutes les allées sont en arbres fruitiers, notamment d'orangers et de citronniers de la plus grande hauteur, et dont la tête touffue couvrirait des compagnies entières. Ces arbres dominent souvent tous les autres, et les oranges plus multipliées que les feuilles sont par bouquets et présentent à l'œil un mélange d'or et de vert d'une grande beauté. Entré dans le bâtiment, vous découvrez toutes les avenues à travers les les fenêtres dont il est percé de toutes parts;

(1) Le *rocou*, ou *roucou* est un arbrisseau qui s'élève à sept ou huit pieds; il porte toujours en même temps fleurs et fruits, comme à peu près tous les arbres du pays. Les fruits ont une couleur rouge qui est fort employée dans les manufactures; elle sert également aux indiens pour se peindre le corps et se garantir ainsi des moustiques.

(*Note de G. D.*)

les persiennes étaient ouvertes, car il n'existe ici ni châssis, ni vitres. Une des avenues est en outre bordée de cases de nègres, à droite et à gauche, toutes sur deux lignes, couvertes en feuilles et entourées d'orangers et de palmiers. C'est un village véritable, très long et très joli. Une foule de petits négrillons, nus comme des vers, jouent autour des cases: tout est animé, tout est vivant.

Il est impossible d'être reçu plus cordialement que nous l'avons été. On voulait nous faire changer de tout, laver, essuyer, soigner, rafraîchir. Le maître est un homme de cinquante-cinq ans; il est fort gai, grand chasseur, ne pense qu'à rire, aime la joie, est toujours bon patriote, mais honnête, mais humain. Il ne lui reste qu'un fils unique, qui vit à Cayenne; il n'a avec lui qu'un homme très intelligent qui conduit son habitation, et à qui il laisse un tiers du revenu. Vous concevez que la vie est abondante dans un pareil lieu, mais point de lait, comme dans presque tous ces cantons. Les bestiaux y prospèrent six mois, et périssent rapidement. Les fourrages sont trop durs. Mais les volailles sont superbes et nombreuses, les cochons multipliés et excellents; et enfin, on a la ressource, ainsi que partout, du gibier, du poisson et des productions du pays.

Dans ces grandes habitations, il n'y a toujours qu'une culture principale, comme rocou, coton, sucre, cacao ou café, et c'est l'objet du produit. Jamais ils ne réunissent en grand deux cultures; c'est au moins fort rare. Chaque cultivateur a des pieds de coton, des cannes à sucre, des cafeyers, des cacaoyers, des tabacs, mais tout cela comme objet de consommation intérieure ou d'amusement. On a toujours, en outre, dans toutes ces habitations, ce qu'on appelle des vivres, c'est-à-dire du manioc, du mil ou maïs, du riz; des arbres de toute espèce et variés à l'infini, mais tous confiés aux soins de la nature. M. Maynard cultive de plus de beaux girofliers et des cannelliers. La colonie est en état de fournir toute la France de girofle. Elle devrait, pour cette raison, fixer l'attention du gouvernement. Quel avantage ne trouverait-on pas à profiter de ces productions? Quels plus grands moyens peuvent lui être offerts d'encourager les colons et de faire prospérer la culture? Mais ces derniers abondent de denrées utiles et tous les débouchés pour en tirer parti leur sont fermés.

C'est en voyant ces belles habitations, qu'on juge encore mieux du parti qu'il y aurait lieu de tirer d'une habitation chétive, agreste et inculte, telle que celle de Mont-Plaisir, et des moyens qu'on aurait de la rendre non seulement

utile, mais agréable. Un colon intelligent peut se faire ici aisément, avec 15,000 liv., un revenu de 5,000 liv., étant abondamment nourri et tous frais faits. Avec 50,000 liv., il se ferait aisément 15 à 18,000 livres de revenu. La terre ne demande qu'à produire, mais ce n'est pas seulement l'argent qui manque, ce sont les bras... Tout le monde me presse de faire quelque entreprise; je n'y saurais penser néanmoins, sans être effrayé, puisqu'il semble alors que j'envisage mon exil comme ne devant point avoir de fin... Ah! que je suis tourmenté dans ces voyages et ces déplacemens; j'ajoute à mes regrets journaliers sur ma famille, mes amis, le pays où je suis né, ceux que me cause l'abandon de mon héritage. Il y a des gens qui croient s'étourdir et même se procurer du plaisir en se déplaçant continuellement: moi, c'est me causer une peine véritable que de me contraindre à courir le pays. Je ne veux rien que ma case et mes ronces, quand je suis loin de vous. Mon humeur, mon caractère, mes habitudes me retiennent dans le même lieu; mais il faut céder pour ne point paraître sauvage, et il faut montrer de tous côtés l'homme qui est venu de seize cents lieues pour exciter la curiosité. Que d'efforts pour ne pas paraître triste et ennuyeux; car il ne faut pas croire qu'on puisse être gai, et si

quelquefois je ris, je sens quelque chose qui me le reproche. La gaîté ne peut plus me convenir; j'ai tout perdu.

18 *Fructidor* (*mardi 4 septembre* 1798). C'est aujourd'hui l'anniversaire de mes malheurs : ce sera, à Paris, un jour de joie, parce qu'on ne réfléchit pas; mais c'est le jour où la constitution a été renversée, où la liberté a été anéantie, où le corps législatif, déjà garrottée, s'est encore fait resserrer ses liens; c'est un lion muselé qui se rappelle inutilement toute sa force. Je suis plus libre que lui dans mon désert; aussi j'aurais plus de sujets de joie si les peine de l'ame, si ma séparation d'avec ma famille et mes amis ne troublaient pas le calme dont je devrais jouir. La véritable liberté politique n'affranchit pas des tourmens du cœur. S'il fallait cesser d'être humain et sensible pour être libre, je renoncerais à la liberté. Comme le temps fuit, même pour les malheureux! Il y a un an que l'acte de notre séparation a été prononcé; il y a un an que j'ai cessé de goûter le sommeil et le repos sous le même toit que vous; il y a un an que vous pleurez, ma mère, et que les méchans jouissent de nos douleurs. Espérons un terme à nos maux, et puissions-nous nous réunir, nous réfugier à la campagne pour y être libres et pleurer sur les malheurs de notre patrie en proie aux tigres!

Ah! les tigres rouges de ce pays, qui viennent jusque dans nos terres cultivées et près de nos habitations, sont moins cruels!

25 *Fructidor*. A pareil jour, l'année dernière, on conspira mon arrestation, à Villeneuve-la-Guiard, où je n'aurais jamais dû mettre le pied. C'est le jardinier de ce lieu qui m'a trahi; il vint me dire que la maison était cernée, et qu'il fallait monter à sa chambre; j'y montai, et j'y trouvai un honnête factionnaire qui ne voulut pas m'arrêter. Je descendis dans le jardin, et j'y fus bientôt environné. On arrête ce malheureux avec moi plutôt que le domestique de la maison. Tout le long de la route si cruelle que j'avais à faire, il avait l'air de sourire, et n'était nullement effrayé. Il a fait bien des infortunés en même temps; il est la cause de bien des larmes. Ses remords, s'il en est susceptible, doivent être ses bourreaux. A l'heure où je vous écris, j'étais déjà chez ce général assez peu citoyen pour s'être permis d'attaquer le corps législatif et d'arrêter ses membres, contre le vœu et les formes prescrites par la constitution, qu'il a jurée ainsi que moi. Il m'a pris une médaille de représentant, en disant qu'il me la rendrait; ce qu'il n'a pas fait, quoiqu'elle fût bien à moi, puisque je l'avais payée de mon argent. Ceux même qu'il a servis le puniront; je n'en doute

pas : tel est toujours le sort de la trahison qui croit servir la tyrannie.

26 *Fructidor*. J'apprends par *Barbé-Marbois* que *Rovère*, qui s'était embarqué sur une goêlette pour aller voir une habitation qu'il vient d'acheter pour lui et sa femme, vient d'être remis à terre mourant. Il avait un peu de fièvre lorsqu'il s'est embarqué, et il était dans l'état que je vous marque lorsque, deux jours après son départ, cette goêlette est rentrée à Sinamari, à cause des vents contraires. *L'abbé Brottier* a également la fièvre et n'est pas bien non plus. Sur huit de nos prêtres déportés, sept sont dangereusement malades. A Conamana, sur quarante-deux déportés, onze sont morts en un mois, et voilà le climat sain que nous habitons! c'est-là qu'il faut vivre en attendant la mort, qu'un climat brûlant porte partout! mais je puis encore vous écrire, et je pense à vous....

1^er^ *Vendémiaire*. Je ne vous ai point écrit hier; j'avais trop de chagrin; mes phrases s'en seraient ressenties, et, indépendamment de cela, je souffrais beaucoup de mes pieds. Ils ont été mordus par les chiques, qui y sont entrées et y ont pullulé; ils s'introduisent, comme je vous l'ai dit, entre la chair et les ongles. A force de les faire déchiqueter par nos petits négrillons, il y est venu des plaies; toute la jambe en est

douloureuse et souffrante. Je suis enchaîné sur ma chaise, délaissé et navré d'ennui. On m'a appris la mort de Rovère, de l'abbé Brottier, de plusieurs de mes compagnons, et notamment d'un abbé Prisé, qui demeurait dans mon voisinage ; il n'avait que quarante-cinq ans et était fort et vigoureux ; de plus, il vivait sagement ; vous remarquerez que cela n'est pas tranquillisant, et que quand on souffre, on voit en noir. Si l'on arrive ici dans la saison de l'hivernage, on dit que c'est funeste ; si l'on arrive dans l'été, on dit encore que cette saison est mauvaise pour les européens. Qu'en conclure ? c'est que toutes les saisons sont mauvaises pour nous dans ces pays perfides. Pour un européen qui a eu le bonheur de s'acclimater sur peut-être cent, il faut mettre à côté les quatre-vingt-dix-neuf autres qui ont été victimes du climat ; et il se trouvera des ames assez viles pour dire qu'on ne tue pas, quand sur trois cent onze individus qu'on déporte en masse sans aucune formalité de justice, on choisit si bien le lieu de la déportation, qu'on est assuré que, dans un peu de temps, il y en aura au moins trois cents de crévés! Ces valets ou agens de la tyrannie auraient bien besoin d'être envoyés ici à leur tour ; ils ne parleraient au moins de la clémence dont on use à notre égard, qu'en connaissance de cause.

13 *Vendémiaire* (4 *Octobre* 1798). Mon pied va mieux sans que je puisse encore marcher. Cependant on est venu me demander à dîner le 12, et le soir à souper et à coucher. A onze heures du soir, un orage affreux a conduit chez moi tous ceux qui étaient en rivière. Je sers d'abri à tous mes voisins. Je n'aurais pas suffi aux vivres, si mes chasseurs n'avaient tué quatre oiseaux de rivière.

Billaud-Varennes était passé le matin devant mon habitation. Ceux qui le conduisaient sont entrés chez moi; il n'a pas risqué d'y venir; il attendait seul dans le canot si je l'y ferais inviter. Je n'y ai pas même songé. Je puis bien oublier les crimes, mais je ne puis faire honnêteté aux grands scélérats. S'il avait pris sur lui de monter, je l'aurais reçu plus que sèchement.

. . . . . .

Oh ! ma mère, que de pleurs il me faudra verser encore ! Tout espoir m'est-il donc interdit? Et si j'en conserve, serait-ce une illusion comme les jouissances que je me fais? Je crains quelquefois d'avoir des vapeurs. Je veux être souvent seul; puis, je recherche mon compagnon, et presqu'aussitôt je désire me retrouver seul. Ma tête travaille, élève des difficultés contre tous mes vœux; puis, elle aplanit tous les obstacles. Je suis étonné parfois que vous ne répondiez pas

à ce que je vous ai écrit la veille; je ne puis pas me faire à l'idée de cet intervalle immense qui nous sépare. Mon tourment est extrême; je m'en afflige, et je me raidis contre les persécutions; et puis l'avenir, ce cruel avenir qui s'écoule tous les jours, me désole. . . Ah! quand verrais-je le terme de mes maux? Le temps de l'hivernage va revenir; le soutiendrais-je, dans ma case ouverte de tous côtés? Ah! pleurons, pleurons d'avoir voulu le bonheur de notre patrie, d'avoir consumé deux années de ma vie en pure perte. Je ne regrette ni mes peines, ni mon travail, mais vous, ma mère, mais bien tout ce qui m'est cher, mais ce repos dont j'avais besoin et sur lequel je comptais tant, après cette année révolue. Qu'est-ce que tout cela est devenu? Je me serais retiré dans ma campagne avec vous, près de vous, pour vous et toujours content; il faut convenir que c'était un sujet de conspiration bien dangereux, bien redoutable!

22 *Vendémiaire* (13 *Octobre* 1798). La *Bayonnaise*, qui retourne en France, n'attend plus qu'un vent favorable pour partir. Il faut donc terminer ma lettre. Plaignez-moi, et cependant remerciez le ciel de m'avoir procuré une retraite, de me donner le courage nécessaire pour soutenir mon malheur, la santé pour vous revoir, car je me porte assez bien à présent. Conservez, je

vous en supplie, la vôtre. Vos grands esprits de Paris ne concevraient pas comment j'ai pu vous entretenir de tant de misères; mais vous, ma mère, vous me jugerez avec indulgence, et vous ne serez point surprise que je n'ai point douté que ces détails vous intéressassent. J'ai surtout compté que vous seriez plus tranquille, quand vous serez instruite que je vis bien et que je me fais des occupations douces qui me distraient. Ah! mes amis, mes amis, ma respectable mère, je ne puis finir, je pleure; je n'y vois plus. Adieu, je vous embrasse. C'est tout ce que je puis écrire. Je n'ai plus une seule idée. Adieu, adieu, mon frère, ma sœur, mon Antoine, adieu. Je me jette sur mon lit. Adieu.

CARTE

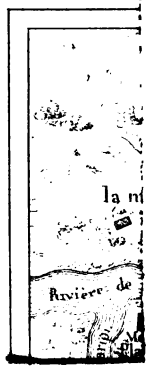

SUR LA DÉPLANTATION

ET

LA REPLANTATION DES ARBRES;

PAR M. **A. DE BARALLE**, ARCHITECTE.

Note lue à la Société d'Émulation.

En octobre 1831, après avoir construit la nouvelle salle de spectacle de Cambrai, je fus chargé de faire démasquer la façade principale, des arbres qui la cachaient; le conseil municipal avait voté la somme nécessaire pour cette opération, et les platanes déjà forts qui existaient sur le terrain, devaient être remplacés par de jeunes plants. Mais comme, en 1828, j'avais eu occasion de faire déplanter trois pêchers très vieux, qui se trouvaient sur un terrain où je devais élever des constructions, je me souvins que sans autre précaution, je me bornai à faire préparer à l'avance les fosses qui devaient les recevoir, après toutefois avoir fait arroser les racines avec de la bouse de vache liquide : ces pêchers, qui avaient été replantés en mars, portèrent des fruits, la même année. Je tentai

donc une seconde fois le même procédé pour la déplantation de dix-huit platanes; je mis cette fois plus de soin dans mon opération, parce qu'il s'agissait d'un essai dont la non-réussite entraînerait la ville dans des frais en pure perte, et priverait encore le public, pendant plusieurs années, du principal agrément de la promenade; car de jeunes arbres auraient été longtemps à atteindre leur croissance, pour être en rapport avec ceux qui ne devaient pas être déplantés.

Je commençai ma déplantation le 20 novembre 1831; les tranchées faites à l'avance pour recevoir les platanes, je fis enlever les terres au pourtour de chaque arbre, de manière à laisser aux racines une motte convenable; les racines qui dépassaient la terre furent coupées au *louchet* (espèce de bèche); les arbres après cela étant enlevés et transportés dans les trous qui leur étaient destinés, je les fis arrêter dans la même position que celle qu'ils avaient à leur ancienne place; c'est-à-dire, que le côté exposé au sud restât au sud, et *vice-versa*.

Tous les trous furent alors bouchés, et l'on ménagea au pied de chaque arbre un enfoncement circulaire pour recueillir les eaux pluviales. Cette transplantation a réussi complétement puisque sur les dix-huit platanes, deux seule-

ment sont morts, et encore faut-il l'attribuer à l'état de dépérissement où ils se trouvaient au moment de leur déplantation, dépérissement causé par le voisinage d'un banc de pierre, qui leur ôtait toute substance nutritive et empêchait le développement de leurs racines.

Aujourd'hui, ces platanes présentent une végétation qui sera bientôt plus belle que celle des autres arbres de la place Fénelon. Le dépérissement de ceux-ci, au contraire, ne tardera pas à se manifester, comme j'ai pu l'augurer par la déplantation des dix-huit platanes. Les espaces qui les contenaient, creusés en forme de caisse, n'avaient pas assez de capacité pour le développement des racines. Ce défaut de prévision est d'autant plus grave que c'est sur ce même terrain que jadis s'élevait l'église métropolitaine de Cambrai, dont l'érection date des premiers siècles, et qui fut vendue et démolie en 95. Le sol est dès lors très compacte et se prête difficilement à la végétation.

Tout récemment, dans le mois de janvier dernier, j'ai répété la même expérience pour un beau noyer qui me gênait dans le tracé d'une usine. Ici, je n'omis point non plus de faire arroser les racines avec de la bouse de vache. L'arbre n'a aucunement souffert, et ses noix ont été très abondantes cette année.

Je terminerai par l'indication d'un procédé qui a également réussi : un mûrier de première force et très vieux fut, à ma connaissance, transplanté d'un lieu à un autre, sans le moindre dommage (1). On avait eu soin, au préalable, de creuser circulairement une tranchée autour de ses racines. Lors de la gelée, on enleva l'arbre emportant avec lui une motte de terre assez considérable, et on le replaça dans la même situation, quant aux rayons solaires. Surpris ainsi par artifice, durant cette espèce de sommeil qui tient pour un temps la nature engourdie, ce mûrier ne fut ni moins beau de son feuillage au printemps, ni moins prodigue de ses fruits quand la saison en fut venue. On sait, du reste, que Jean Truchet, connu sous le nom du père Sébastien, avait inventé pour Louis XIV une machine à transporter de gros arbres tout entiers sans les endommager, lorsqu'un désir, un caprice du grand roi donnait à chaque instant une nouvelle disposition aux jardins de Versailles, et que Marly, suivant l'expression de Fontenelle, du jour au lendemain changeait de face, et était orné de longues allées arrivées de la veille.

(1) Ce mûrier existe dans le jardin de M. *Béthune-Houriez*, à Cambrai.

COMPTE RENDU

DES

TRAVAUX LITTÉRAIRES DE LA SOCIÉTÉ,

DEPUIS SA DERNIÈRE SÉANCE PUBLIQUE;

PAR M. ALC. WILLERT,

Secrétaire de la section des Lettres.

MESSIEURS,

En parcourant l'*Histoire littéraire de la France* on voudrait avoir partagé la vie de ces hommes, si long-temps obscurs, qui recueillaient ça et là les débris que les diverses invasions des peuples du Nord laissèrent successivement après elles. L'espoir ou le pressentiment confus d'une grande régénération, dont les bases étaient en désharmonie complette avec celles des sociétés de leur temps, était leur unique aiguillon : sûrs de son inévitable avénement, ils léguaient à leurs successeurs la gloire de l'avoir préparé.

L'avenir des sociétés littéraires de notre époque, Messieurs, moins brillant que celui des premiers Bénédictins, a cependant aussi son caractère de grandeur : il faudrait n'avoir jamais pénétré dans leur enceinte pour ignorer combien d'utiles enseignemens jaillissent du choc des opinions qu'on y développe; il faudrait n'avoir jamais entendu de comptes-rendus de leurs travaux pour méconnaître le besoin de s'y arrêter : plus heureux que les premiers Bénédictins, en se livrant, dans ces sociétés, à la recherche du vrai et du beau, du bon et de l'utile, ceux qui y font aujourd'hui quelques progrès doivent à la publicité leur première récompense.

C'est à votre secrétaire perpétuel, Messieurs, qu'à chacune de vos solennités littéraires, vous aviez confié le soin de rendre à chacun ce qui lui appartient, en disant quels ont été ses travaux et quels résultats vous en avez obtenus. Ce tableau, imposé comme une obligation par vos statuts, a eu jusqu'ici tout à la fois pour objet d'apprendre à l'autorité comment vous avez mérité l'appui qu'elle vous prête, et à vos concitoyens tout ce que vous avez fait pour justifier leur bienveillance; aujourd'hui, pour la première fois, ce soin a été partagé : au secrétaire perpétuel, à qui vos correspondances donnaient trop à faire, vous avez subtitué deux secrétaires

chargés l'un, des travaux scientifiques, l'autre, de ceux purement littéraires; c'est dans le cercle de ces derniers travaux que doit trouver place la rapide analyse où je vais entrer.

Peu de mois après votre dernière séance publique, Messieurs, vous avez accueilli avec acclamation la proposition d'organiser des cours, dans le but de compléter l'instruction primaire et de donner à l'enseignement universitaire une impulsion plus forte et plus large : le dessin linéaire, la taille des pierres, les mathématiques réduites à leurs plus simples élémens, l'anatomie et l'hygiène mises à la portée des gens du monde, le droit commercial et ses plus fréquentes applications, enfin la littérature moderne et l'examen impartial des écoles qui la divisent, tels sont les sujets qui ont d'abord fixé votre attention : on vous avait dit, en parlant des artisans, tout ce qu'ils doivent gagner à substituer à la routine la connaissance raisonnée de leur art; on vous avait dit combien est funeste à la plupart de ceux qui vivent étrangers à la pratique de la médecine, l'ignorance des premiers phénomènes de la vie; on vous avait dit que les plus grands revers ont souvent pour cause l'abandon où l'on a laissé les conseils du droit commercial; on vous avait dit que, faute d'avoir recueilli les leçons de l'histoire et de tenir

compte à chaque civilisation de ses progrès, on est condamné à ne pas comprendre le temps où l'on vit; on vous avait dit, enfin, que rien ne contribue d'avantage à fausser le jugement, en matière de goût, que l'intérêt exclusif qu'on porte à la littérature nationale; et ces diverses considérations ont motivé la résolution que vous avez prise, résolution à laquelle M. le Recteur de l'académie de Douai a donné une nouvelle force en vous faisant savoir qu'il y adhérait.

Tous les cours dont vous avez autorisé l'établissement n'ont malheureusement eu, Messieurs, que le succès de la nouveauté; le zèle et le talent des professeurs n'ont pas suffi pour y amener long-temps le public! Puisse son retour vous prouver bientôt que s'il n'a pas méconnu le but où se dirigeaient vos efforts, un premier moment de tiédeur ne le lui a pas fait dédaigner!

Les études spéciales qu'a exigées de chacun des professeurs l'établissement des cours que je viens de rappeler, ne vous ont heureusement pas fait regretter, Messieurs, la communication de leurs travaux ordinaires :

M. le docteur Le Glay qui, depuis long-temps déjà, s'occupe, avec une admirable persévérance, de recherches sur l'*Histoire de Cambrai*, histoire qu'il doit écrire avec la conscience et la naïve simplicité des anciens chroniqueurs, et

qu'il a conçue avec l'esprit de méthode qui leur manque, M. le docteur Le Glay, dont tous les loisirs semblaient devoir être employés aux soins qu'exige de lui la réimpression de la *Chronique de Balderic* qui doit paraître sous votre patronage, a trouvé le temps d'écrire la *Notice biographique de Carpentier*, historiographe de notre province, et, enchassée comme une perle dans les *Archives du Nord de la France*, cette notice a été lue avec le plus vif intérêt. — L'empressement qu'il a mis à déchiffrer une vieille charte conservée dans des lettres de famille et le soin qu'il y a apporté, lui ont fait *retrouver*, dans le Cambrésis, *un ancien village* dont il ne restait aucun vestige; enfin, Messieurs, vous avez entendu, avec le plus grand plaisir, la relation qu'il vous a faite d'un *Voyage à Esnes*, entrepris dans le but de constater l'état de conservation des anciens monumens du pays.

Deux nouvelles publications de M. S. Henry Berthoud, *La Sœur de lait du Vicaire* et *Le cheveu du Diable*, vous ont été offertes, et la lecture que vous avez entendu de l'extrait d'un ouvrage encore inédit, *Les trois familles*, vous a fait désirer, impatients que vous étiez de son succès, que rien n'en retardât l'apparition.

Vous avez tous lu, Messieurs, *La Sœur de lait du vicaire* et *Le chereu du diable:* dans le premier

de ces ouvrages, le plus remarquable peut-être par l'art avec lequel l'action attache et se développe, M. S. Henri Berthoud, frappé de l'inconcevable aveuglément qui porte notre société à se jouer des plus saints devoirs de la famille, a voulu stigmatiser l'adultère. Le second lui a été inspiré par cette pensée de Lessing : « Si le » diable te saisit seulement par un cheveu, tu » lui appartiens pour l'éternité » ; son but, en la développant, a été de prouver que l'homme est encore plus malheureux qu'il n'est méchant. — *Le cheveu du Diable* et *La Sœur de lait du vicaire* pourront amener les lecteurs que l'intérêt des détails d'une composition préoccupe exclusivement, à faire à leur auteur le reproche d'immoralité ; cette pensée ne viendra pas à ceux qui, plus raisonnables, ne cherchent la moralité d'un ouvrage que dans le but où son auteur est arrivé.

Les ouvrages que je viens de citer en passant, Messieurs, me conduisent à vous parler de la perte que la société a faite au départ de M. S. Henri Berthoud : je me ferais un devoir d'énumérer ici les services qu'il lui a long-temps rendus comme secrétaire perpétuel, et de rappeler sa collaboration aussi utile qu'empressée, si le souvenir que vous en avez conservé était moins présent à vos esprits.

Chacun de vous, Messieurs, se rappelle les fragmens de critique littéraire de M. Maignien, professeur de rhétorique au collége de Cambrai; écrits *sur les sympathies en matière de goût, sur l'imitation dans les arts* et, à propos de *la Coucaratcha* de M. Eugène *Sue*, sur l'immoralité de la nouvelle littérature, ils renferment les aperçus les plus ingénieux.

Les travaux littéraires de la Société, Messieurs, ne se bornent pas à l'établissement des cours, à la publication des opuscules de M. le docteur Le Glay et des romans de M. S. Henri Berthoud et à la lecture des fragmens de critique littéraire de M. Maignien: la Société qui, dès son origine, a reconnu la nécessité d'encourager les arts pour les faire fleurir (1), s'est montrée de nouveau fidèle à sa mission; des médailles ont été distribuées par elle:

A M. Louis Hollain, d'Iwuy, jeune sculpteur, en qui elle a trouvé de l'avenir, et qu'elle a particulièrement recommandé à M. le Maire de Cambrai et à M. le Préfet du département;

A M. Edouard Dowa, jeune peintre de Cambrai, pour les progrès incontestables qu'elle a remarqués dans l'exécution du portrait à l'huile de M^me^. Emile de Girardin;

(1) Sa devise est: *Honos alit artes.*

Enfin, à M. Doy Fleury, pour la menuiserie de la bibliothèque communale, qui lui a paru traitée de la manière la plus satisfaisante.

Les acquisitions de la société, n'ont pas été moins honorables que ses travaux:

M. Clément Dejardin, notaire et membre de l'administration municipale, M. Adolphe Dejardin, son frère, avocat du barreau de Cambrai, M. Lefebvre, principal du collége, M. Lefranc, régent de seconde, et M. le docteur Lenglet, par leur assiduité à vos séances et par la sagesse des avis qu'ils ont ouverts dans toutes les circonstances où vous avez eu à les consulter, ont justifié le droit que vous leur avez donné de siéger parmi vous.

Ce serait ici, Messieurs, le lieu de parler de M. le commandant du génie Barré que vous avez admis comme membre résidant, si son départ de Cambrai ne lui avait interdit le moyen de réaliser les espérances que sa présentation avait fait naître.

Des diplômes de membres correspondants ont été délivrés à M. de Reiffemberg, recteur de l'académie de Louvain, et depuis longtemps connu par ses travaux historiques; à M. l'abbé Hubert, secrétaire de la société académique de l'Aube; à M. Ernest Bouton, secrétaire de la société d'agriculture de Valenciennes; à

M. Roguin, l'un des cultivateurs les plus éclairés de l'arrondissement, et à M. Fournier, principal du collége de Châtillon-sur-Seine, qui vous a fait remettre un discours où l'on remarque tout à la fois les principes qui font l'homme de bien et les lumières qui revèlent le professeur habile.

Deux grands noms, Messieurs, sont venus jeter un nouvel éclat sur la liste de vos correspondants; le premier écrivain de notre époque et le seul, peut-être, de ses poètes dont le nom ne doive pas vieillir, MM. de Châteaubriand et Béranger, ont accepté les diplômes que vous leur avez offerts par acclamation.

Plusieurs des correspondants de la Société se sont rappelés à son souvenir par l'hommage qu'ils lui ont fait de leurs nouvelles publications: ainsi, Messieurs, vous avez reçu de M. Charles Quentin, de Cambrai, maintenant résidant à St.-Quentin, une notice qui contient des recherches fort curieuses sur l'histoire de la ville qu'il habite.

M. Alex. Boniface, originaire de Cambrai, maintenant chef d'institution à Paris, vous a adressé sa *Grammaire raisonnée et méthodique*. Fruit de ses recherches et de son expérience, cet ouvrage, écrit avec la plus grande clarté, est surtout destiné aux professeurs; en le rédigeant, M. Alex. Boniface a pensé qu'une grammaire aux

mains d'un enfant est un instrument au moins inutile; qu'elle ne peut servir qu'à celui qui, chargé de lui faire observer les faits qu'il voit ou qu'il entend raconter, doit l'amener à en déduire des règles.

Vous devez à M. Bignan, l'un des lauréats de la Société, l'envoi d'une *Epître à un jeune romantique*, et à M. de la Bouisse-Rochefort, membre de plusieurs académies et correspondant de la vôtre, l'hommage d'un *Voyage à St.-Leger* et celui d'une *Promenade à Longchamp*, faite en 1805, publiée en 1807 et réimprimée en 1831.

Indépendamment des ouvrages qui lui ont été adressés par ses correspondants, la Société a reçu et lu, avec beaucoup d'intérêt, un *Essai sur l'origine de l'écriture*, dû à M. de Fortia d'Urban qui a entrepris et qui continue, avec un talent fort remarquable, la traduction de l'*histoire du Hainaut*, écrite par Jacques de Guise.

M. Vigarosy vous a fait parvenir un opuscule qui renferme de sages *Considérations sur les brevets d'invention;* M. Albert Montémont, un exemplaire de ses *Excursions dans l'Inde* et l'*Introduction à sa bibliothèque des voyages;* M. Hécart la seconde édition *des Servantois et sottes chansons* couronnés à Valenciennes, et qu'il a tirés des manuscrits de la bibliothèque du roi.

A ces divers envois il faut ajouter, Messieurs,

une *Epître au roi de Bavière* par M. de Pongerville, les *Poésies* de M. le Comte Anatole de Montesquiou, celles de M. Adolphe de Chesnel et de M. Edmond du Petit Bois.

Les mémoires des Académies de Besançon, du Gard, de Bordeaux, de la Société des sciences du département du Bas-Rhin, des Sociétés d'agriculture de la Marne et d'Angers, les annales d'agriculture de la Société d'Indre-et-Loire et le journal d'agriculture de la Société d'Emulation de Bourg ont été échangés avec nos mémoires.

Enfin, les rédacteurs du *Semeur* ont spontanément offert à la Société leur journal écrit avec une conviction profonde, et dont la rédaction revèle les connaissances les plus élevées.

Ici, Messieurs, doit finir la revue des travaux littéraires de notre Société depuis sa dernière séance publique ; la crainte de fatiguer votre attention en l'y arrêtant trop long-temps, justifiera la sobriété de mes réflexions: c'est au rapport de mon collègue que je renverrai ceux qui, dans ce rapide exposé, ne verraient qu'une preuve incomplète des progrès que nous avons faits dans la voie que nos prédécesseurs nous ont ouverte.

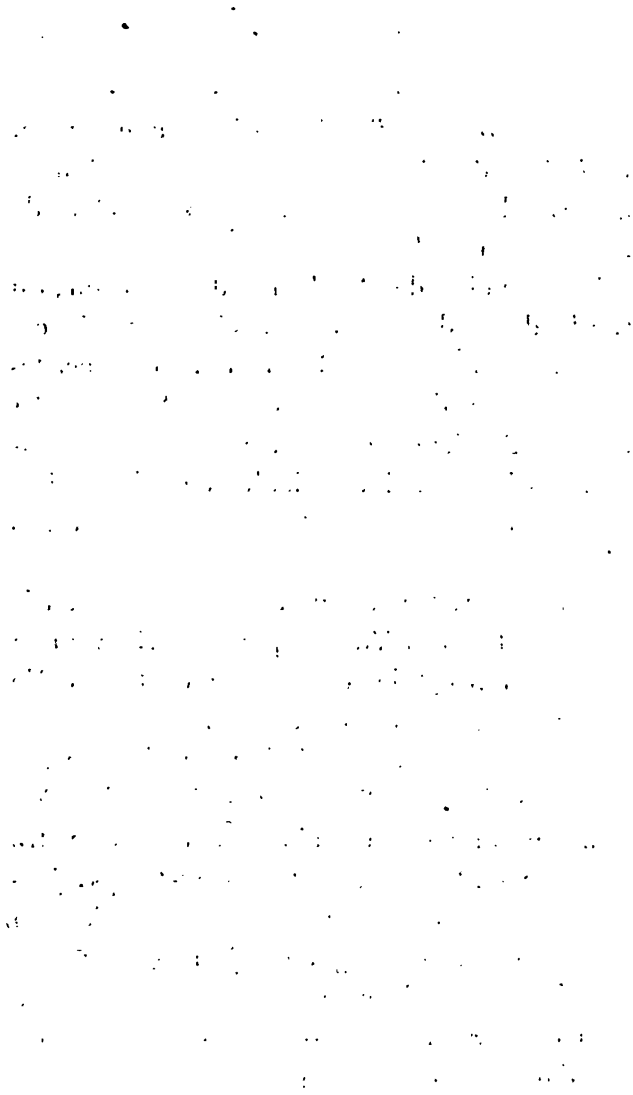

MANIÈRE

SIMPLE ET PROMPTE

DE TROUVER LA CONTENANCE D'UNE CHAUDIÈRE, EN OPÉRANT SEUL ET SANS Y DESCENDRE;

par M. **J.-J. GOURDIN**, *régent de mathématiques*,

Membre de la Société d'Émulation.

Les chaudières des brasseries sont rarement des portions de sphère, et d'ailleurs, une fois placées entre maçonnerie, elles perdent bientôt toute forme régulière.

Pour parvenir à trouver la contenance d'une chaudière, on a imaginé de la partager en tranches que l'on considère, non pas comme *segmens de sphère;* mais comme *cônes tronqués.* Et pour avoir la solidité ou la capacité d'un de ces cônes, la Régie prescrit d'ajouter ensemble les deux bases parallèles, d'en prendre la moitié et de multiplier par la hauteur du cône, c'est-à-dire, par la distance des deux bases (1).

(1) Cette méthode de calculer chaque tranche, quelqu'inexacte qu'elle soit, a été adoptée, à cause, sans doute, de la simplicité des calculs, et parce qu'elle approche aussi beaucoup de la vraie mesure.

EXPLICATION.

Montez sur le plancher de la chaudière (*fig.* 1), et à l'endroit de son ouverture, cherchez le diamètre; placez-y une règle telle que AB, laquelle sera divisée en centimètres; cherchez le point P, moitié du diamètre, et par ce point, laissez tomber un fil à plomb jusqu'au fond de la chaudière, en Q, vous aurez la plus grande profondeur.

Cela fait, tenez note de cette première profondeur.

Elevez le fil à plomb en le faisant glisser le long de AB, de P vers B, jusqu'à ce que le plomb vienne toucher le point O, qui marque une des extrémités du fond de la chaudière; marquez aussitôt le point R par un trait avec de la craie, et prenez note de la profondeur RO.

Faites de nouveau glisser successivement le fil à plomb, pour avoir les profondeurs SM, TK, UH, XF, YD, et marquez, au fur et à mesure que vous opérez, les points S, T, U, X, Y.

Maintenant, puisque la distance *a*O, est égale à PR, il suffira de compter sur la règle, le nombre de centimètres depuis P jusqu'à R pour avoir le demi diamètre du fond.

De même la distance *b* M étant égale PS, on comptera le nombre de centimètres compris entre P et S, on aura la moitié du diamètre LM.

La distance PT = *c*K, sera le demi-diamètre KI, et ainsi de suite.

Les profondeurs PQ, P*a*, P*b*, P*c*, P*d*, P*e*, P*f* étant connues, voici comment on trouve la hauteur de chaque tranche : on otera la profondeur P*a* de PQ, le reste *a*Q sera la hauteur du segment *a*NQO, ou de la première tranche, si cette tranche existe; on otera P*b* de P*a*, le reste *ab* sera la hauteur de la seconde tranche; on otera P*c* de P*b*, le reste *cb* sera la hauteur de la troisième tranche, et ainsi de suite.

Mais remarquons que le fond des chaudières étant ordinairement plat, le segment *a*NQO n'existe pas, et la courbure de la chaudière, au lieu d'être AQB, est ANOB; ainsi P*a* ou RO est la plus grande profondeur.

D'après cela, supposons qu'on ait trouvé, 1° :

PR = 0,51		*a*O = 0,51		NO = 1,02.
PS = 0,66		*b*M = 0,66		LM = 1,32.
PT = 0,76	On aura	*c*K = 0,76	Et les diamètres	IK = 1,52.
PU = 0,86	pareillement :	*d*H = 0,86	entiers seront :	GH = 1,72.
PX = 0,96		*e*F = 0,96		EF = 1,92.
PY = 1,06		*f*D = 1,06		CD = 2,12.
PB = 1,14		PB = 1,14		AB = 2,28.

2°.	$Pa = 1,14$	$Pa - Pb = 0,10.$
	$Pb = 1,04$	$Pb - Pc = 0,07.$
	$Pc = 0,97$	$Pc - Pd = 0,13.$
	$Pd = 0,84$	$Pd - Pe = 0,17.$
	$Pe = 0,67$	$Pe - Pf = 0,28.$
	$Pf = 0,39$	$Pf - o \quad 0,39.$

CALCULS

Faits selon les instructions de la Régie.

Diamètres	CYLINDRE ayant un centimètre de hauteur.	TERMES moyens entre les cylindres.	Hauteurs des tranches.	CONTENANCES en hectolitres.
1,02	8,171			
1,32	13,688	10,928	0,10	1,09280
1,62	18,146	15,9155	0,07	1,11409
1,72	23,255	20,6905	0,13	2,68976
1,92	28,953	26,094	0,17	4,43598
2,12	35,299	32,126	0,28	8,99328
2,28	40,828	38,0635	0,39	14,84476
		Somme totale. . .		33,17267
		Déduction des sommiers. .		1,02044
				32,15223

OBSERVATION.

Les chaudières sont ordinairement inclinées vers l'une de leurs extrémités, (*fig.* 2). Si l'on veut avoir égard à cette inclinaison, voici comment on doit opérer : ayant placé la règle comme on l'a fait pour la chaudière (*N°.* 1), mais de manière qu'elle soit fixe en A, on y posera un niveau à bulle d'air, et on élevera cette règle vers B, jusqu'à ce qu'elle soit de niveau.

Cela fait, on fera toutes les opérations comme il a été prescrit pour la première chaudière, mais étant arrivé à la dernière tranche en remontant, on en retranchera la hauteur de l'inclinaison.

Supposons que ACGD soit la dernière tranche; que P*f*, hauteur de cette tranche, soit égale à 0^m. 24; que BD, hauteur de l'inclinaison, soit de 0, 08; on otera 0, 08 de 0, 24, le reste 0^m. 16 sera la hauteur *f*I de la tranche HCGB.

INSTRUMENS NÉCESSAIRES AU JAUGEAGE.

Autant que possible, on doit avoir une règle de trois mètres de longueur, sur 0^m. 03, et 0, 03, divisé en centimètres; ou mieux trois règles d'un mètre chacune, et que l'on puisse adapter

l'une à l'autre à volonté, ce qui serait plus portatif.

Le niveau à bulle d'air dont on doit faire usage, est un instrument ayant $0^m.16$ de longueur, et que l'on trouve chez tous les opticiens.

Le fil à plomb, représenté par la *fig.* 3, est un petit cône, ayant $0^m.07$ de hauteur, et $0^m.015$ de diamètre à sa base.

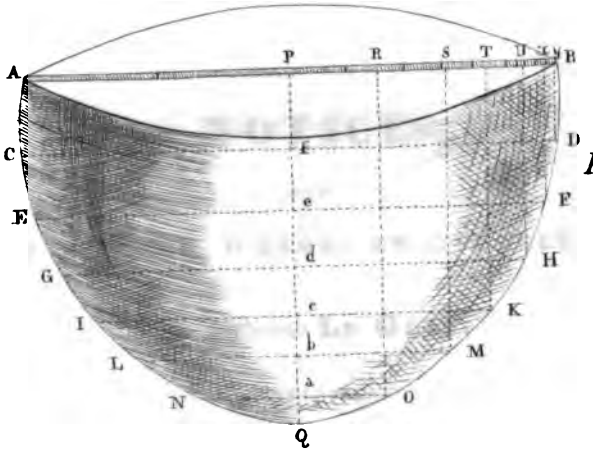

Fig.1

Fig. 3

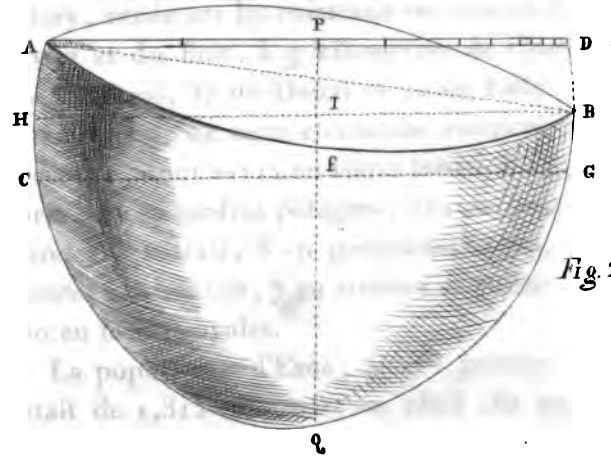

Fig. 2

Courtin Gr a Cambrai

NOTICE

SUR

LE VILLAGE D'ESNE, EN CAMBRÉSIS,

par le Docteur **LE GLAY,**

SUIVIE

DE LA CHARTE OU LOI OCTROYÉE A CETTE COMMUNE

EN MC LXXXXIII.

Esne ou Esnes est une commune de l'arrondissement de Cambrai, canton et décanat de Clary, située sur les ruisseaux ou torrens d'Haucourt et du Bois, à 9 kilomètres de Clary, 11 de Cambrai, 37 de Douai et 70 de Lille.

Le terroir de cette commune contient 1,440 hectares, dont 1,112 en terres labourables, 5 en prés, 29 en jardins potagers, 181 en bois, 6 en landes et marais, 8 en propriétés bâties, 32 en routes et chemins, 7 en rivières et ruisseaux, et 60 en forêts royales.

La population d'Esne, au 1er janvier 1835, était de 1,315 habitans; en 1823 elle ne s'élevait qu'à 1,149. Un dénombrement du même

lieu, daté du 4 août 1709, est conçu en ces termes : « *Hommes;* ils sont 42, tant vieux » que jeunes, pauvres que riches. *Femmes;* elles » sont 63, y comprises les veuves réduites à » l'indigence et plusieurs aux charges de la » paroisse. *Enfans;* ils sont 250, tant garçons » que filles, y compris les orphelins (1). »

Esne, dans les anciennes chartes, est nommé tantôt *Aisna, Aisne, Ayne,* tantôt *Esné, Enne, Eisnes* ou *Aesnes.* Cette terre était l'une des douze pairies du Cambrésis, titre qu'elle portait déjà en 1007, s'il est vrai, comme l'affirme Carpentier, qu'Alard d'Esne prêta alors serment de fidélité à l'évêque Herluin, en qualité de pair du Cambrésis. Jusqu'en 1789, le seigneur d'Esne était obligé, comme les autres pairs de la province, d'assister, en l'église métropolitaine, à la procession du jour de la chandeleur, revêtu du manteau seigneurial, de la cotte d'armes, le heaume en tête, et tenant à la main une épée de cire blanche armoriée dont il faisait offrande à la messe. Il était précédé de deux écuyers, portant chacun une bannière ornée de ses armes.

(1) Je tiens ce document, ainsi que quelques autres, de M. Boniface, né à Esne, élève distingué du séminaire épiscopal de Cambrai.

Cette pairie et celle de Cauroy ou Cauroir (1), ont été possédées long-temps par la même famille. Déjà on les trouve réunies dans des titres de 1265. Eustache d'Esne prit le parti de l'évêque Liebert contre Hugues d'Oisi, ennemi déclaré de ce prélat. Amauri de Landast, fils d'Eustache et seigneur d'Esne, se prononça également en faveur de Gérard, successeur de Liebert, qui avait aussi à se défendre contre l'ambitieux châtelain. Suivant Gélic, ce même Amauri, avec ses frères, se signala dans la première croisade sous Godefroi de Bouillon. Un Robert de Landast mérita, en 1153, d'être inhumé dans le vieux moustier de St.-Aubert à Cambrai, avec cette épitaphe honorable :

Hic quiescit Robertus,
Cognomine Laudastus.
Ut Mars fuit bellator.
Huic da pacem, Creator.
Obiit anno M. C. LIII. (2)

Simon d'Esne, Géri et Gérard d'Esne, sur-

(1) Cauroir, du canton de Cambrai-Est, à droite du chemin qui conduit de cette ville à Solesmes, est nommé dans les vieux titres *Cauretuum*, *Korriletum*, *Korrois*, *Kuroy*, etc. distance de Cambrai, 6 kilom.

(2) « Ci gît Robert, surnommé de Landast. Il fut vaillant comme le dieu Mars. Seigneur, faites lui miséricorde. Il trépassa en 1153. »

nommés quelquefois de Landast, figurent au bas de diverses chartes du douzième siècle.

En 1193, Ernoul de Landast, nommé mal à propos *Eustache* par Carpentier, donna aux habitans d'Esne la charte que nous insérerons ci-après avec une traduction et quelques notes. Ce même Ernoul ou Arnoul reparaît encore dans divers documens authentiques jusqu'en 1232. On voit par quelques-uns de ces titres que la femme dudit Ernoul se nommait Mathilde. La vieille église de St.-Aubert renfermait le tombeau de Gérard d'Esne, qui était vraisemblablement fils d'Ernoul et de Mathilde. Son épitaphe mérite d'être rapportée :

Chy gist, chy kouck un Girars d'Aynes
Ki desplya meintes enseignes.
Chil fuet molt boen, proux et molt saige,
Et de molt honneré lingnaige.
Chil mouruet il en li par fins,
Kronné de Dius, kieri des sints.
Li ans de grasce M. CC. III en joing.

On rencontre, en 1260, un autre Gérard d'*Enne*, surnommé *de Landast*, avec sa femme Alix de Beauvoir, qui apporta dans la maison d'Esne la terre de Beauvoir ou Beauvois, située aussi en Cambrésis.

Robert d'Esne était, en 1281, grand-bailli du Cambrésis, c'est-à-dire chef de la *haute-cour* du palais épiscopal, ayant charge de conjurer les

vingt-quatre francs-fiévés pour connaître des affaires féodales, civiles et criminelles. Alard d'Esne et Pierre d'Esne furent aussi baillis de Cambrésis, le premier en 1354, l'autre en 1400. Gérard d'Esne, surnommé *Sauve-Dame*, était grand-bailli du Hainaut en 1333.

Les archives de l'abbaye de St.-Aubert qui avait le patronage d'Esne, et celles de Vaucelles contiennent beaucoup de titres où il est fait mention des seigneurs de ce village, durant le treizième et le quatorzième siècle. Pierre d'Esne fut gouverneur d'Arras en 1321, et Jean d'Esne en 1386. Ce dernier, ou son fils portant le même nom, est indiqué par La Morlière comme bailli et capitaine d'Amiens en 1412. Jean d'Esne, dit *le Baudrain*, fils de Robert et de Colle de Brassart, dame de Béthencourt, fut tué le 25 octobre 1415 à la funeste bataille d'Azincourt. Jean-Robert d'Esne, son fils, surnommé *le Borgne*, grand-bailli du Cambrésis, mourut en 1455, au château de Thun-Levêque (1), et fut inhumé

(1) Thun-Levêque, *Thunium Episcopi*, situé sur la rive gauche de l'Escaut, au-dessous et à 8 kilomètres de Cambrai, avait un château fortifié, servant de résidence à l'évêque qui, ordinairement, y descendait avant de faire sa première entrée à Cambrai. Il y a toute apparence que c'est à Thun-Levêque que les Normands furent défaits en 879 par Louis, roi de Germanie. Cette commune appartient aujourd'hui au canton de Cambrai-Est.

dans l'église de Crèvecœur. Monstrelet nous apprend qu'un Mansart d'Esne, chevalier, pair du Cambrésis, fut créé en 1415 bailli du Cambrésis par Charles VI, roi de France. On voyait dans l'ancienne église du St.-Sépulcre à Cambrai, l'épitaphe d'un membre de la famille d'Esne, ainsi conçue : *Chy gist noble homme Jehans d'Enne, dit le Baudrain, chievalier, S^r. de Biauvoir, Lescaille et de S^te.-Aldegonde, qui triespassa l'an MCCCCLXXXXII* (1).

De Mansart d'Esne, dont il a été question plus haut, naquit Amé, qui était tout à la fois sire d'Esne et de Cauroir : mais cet Amé, qui n'eut point d'héritiers mâles, donna la seigneurie d'Esne à sa fille Jeanne, et celle de Cauroir à Michelle, son autre fille. La première épousa Guillaume de Bische qui, dès lors, se qualifia sire d'Esne. Michelle d'Esne transporta la seigneurie de Cauroir à son mari, Baudouin de Lannoy, chevalier, seigneur de Molembais, Tourcoing, etc.

Ici se perd la filiation des seigneurs d'Esne pour ne reparaître qu'avec Jean de Baufremez, au dix-septième siècle; mais nous voyons qu'une

(1) Ce personnage a fourni à M. S. Henry Berthoud, le sujet de l'une des nouvelles les plus intéressantes de son recueil intitulé : *Chroniques et traditions surnaturelles de la Flandre.*

branche, portant le nom d'Esne, était en possession de la seigneurie de Béthencourt (1); c'est à cette branche qu'appartient le célèbre Michel d'Esne qui, après avoir été page de Philippe II, et avoir servi avec distinction dans les armées Espagnoles, se retira à Cambrai, puis à Douai, pour y vivre dans les exercices de piété et dans la culture des lettres. Ordonné prêtre en 1589, il se tenait éloigné de toutes les dignités auxquelles il pouvait prétendre, quand Philippe II le força d'accepter l'évêché de Tournai. Michel d'Esne, qui avait pour devise : *virtute, non sanguine,* mourut à Tournai, le 1er octobre 1614 (2); il était né à Cambrai, d'autres disent au Cateau, le 8 janvier 1540.

Nous manquons de documens pour établir comment la terre d'Esnes est passée dans la maison de Baufremez; mais il est certain qu'en 1630, Jean de Baufremez était seigneur d'Esne, pair et grand-bailli du Cambrésis, et que le 13 septembre 1630, cette même terre fut érigée en baronie en faveur d'Adrien de Baufremez, fils

(1) Béthencourt, sur une colline, près le torrent de l'Erquelin, est du canton de Carnières, à 17 kilomètres de Cambrai. Au dixième siècle les évêques y avaient un château-fort. *V. Chron. de Balderic,* édit. de 1834, p. 128.

(2) Voyez *Mémoires de Paquot,* in-12, t. 3, p. 288.

de Jean, par lettres patentes du roi d'Espagne, Philippe IV. Après lui, la baronie d'Esne passa à son fils Jean-Baptiste de Baufremez, qui fut inhumé avec sa femme dans l'église d'Esne, où j'ai recueilli leur épitaphe ainsi conçue :

Dans la cave de cette chapelle gissent les corps de Messire Jean-Baptiste DE BAUFREMEZ, *chevalier, baron d'Esnes, Brimeu et Cauroir, qui, après avoir fait ériger cette table d'autel, est décédé le 1^er^ de novembre* 1700; *et de Madame Jeanne-Marie* DE LA PORTE, *dite* D'ESPIERRE, *sa compagne, décédée le 1^er^ de septembre* 1674. Requiescant in pace (1).

J.-B. de Baufremez, baron d'Esne, eut trois fils; les deux aînés, successivement colonels d'un régiment d'infanterie française qui portait leur nom, moururent sans être mariés. Le troisième, Charles-Alexandre, marié en 1716 à Françoise-Louise de Croix, hérita de la baronie d'Esne, Brimeu (2) et

(1) Les armes de Baufremez, gravées en tête de cette épitaphe, sont : *d'azur, à un écusson d'argent, accompagné en chef de trois merlettes d'or.*

(2) Brimeu était un fief situé sur le territoire et au nord d'Esne. Suivant la tradition, c'était jadis un village assez considérable, que des désastres ont fait disparaître. A l'appui de cette assertion, on montre encore des débris de

Cauroir (1), et fut créé marquis de Baufremez, en février 1723. Leur fille unique, Françoise-Caroline-Josèphe de Baufremez, née en 1722 hérita de ces divers titres et domaines.

Celle-ci étant morte sans alliance, Esne entra dans la famille de Lannoy, qui possédait déjà Cauroir. Des deux héritières de cette maison, l'une épousa M. le marquis de Montazet, de qui elle n'eut pas d'enfans; l'autre fut mariée à M. le marquis de Villefranche, encore vivant, qui donna Esne et ses dépendances, indivisément, à ses deux gendres, M. le comte de Choiseul d'Aillecourt, maréchal-de-camp, et M. le comte Destutt d'Assay.

Le château d'Esne, antique demeure de tant de hauts et puissants seigneurs, est aujourd'hui inhabité. C'est une des belles ruines gothiques du pays. Au quinzième siècle, ce château était une forteresse dont les Français s'emparèrent pour inquiéter les environs; mais bientôt les

construction. Quoiqu'il en soit, ce fief prit son nom de Guyon de Brimeu qui le possédait au douzième siècle, et qui en fit hommage à l'évêque de Cambrai.

(1) Il paraîtrait, d'après la réunion de ces titres, que la seigneurie de Cauroir, séparée d'Esne, comme on l'a vu ci-dessus, par le mariage d'une héritière de ce nom avec Baudouin de Lannoy, serait rentrée ensuite dans la famille des Baufremez.

troupes de l'archiduc Maximilien les débusquèrent de ce poste et rendirent ainsi au Cambrésis une tranquillité momentanée.

En face du château et près de l'église, s'élève un tertre qui domine tout le village. Ce tertre, nommé *les Castelets*, recèle des tombeaux antiques que les gens du pays désignent sous le nom de *Sarrasins*. Au mois de décembre 1832, je fus invité par M. le baron Méchin, préfet du Nord, à me rendre sur les lieux, pour constater l'existence de quelques uns de ces tombeaux qui, disait-on, avaient été mis récemment à découvert. J'ai effectué cette petite excursion archéologique le 26 décembre. Le maire de la commune se prêta de la meilleure grace à me donner toutes les facilités dont j'avais besoin pour opérer avec fruit. M. Thuliez, instituteur, homme fort intelligent et instruit, m'accorda aussi son utile assistance. Les tombeaux dont les journaux avaient annoncé l'existence, n'étaient pas à découvert, ou plutôt ceux qui avaient été exhumés avaient tout-à-fait disparu par l'incurie ou l'insouciance des personnes qui les avaient trouvés. Dans l'espoir qu'une nouvelle fouille produirait quelque résultat, je priai M. le maire de mettre plusieurs ouvriers à ma disposition. En peu d'instans, cinq hommes, armés de bèches et de pioches, pratiquèrent une tranchée

dans un jardin situé sur le mont des Castelets. Après un travail de trois quarts d'heure, on atteignit, à trois pieds environ au-dessous du sol, un banc de pierre que les ouvriers reconnurent aussitôt pour la partie supérieure d'un *Sarrasin*. Cette pierre ayant été enlevée, on mit à nu une espèce d'auge quadrilatère dont les parois sont formées par des pierres de même nature que la première. Toute la capacité de ce cercueil était remplie d'une espèce de terreau assez noir, au milieu duquel se trouvaient les débris d'ossemens d'un cadavre humain. Satisfait de ce premier résultat et voyant que l'heure était trop avancée pour qu'il me fût permis de rester plus long-temps, j'invitai M. le maire à faire continuer et surveiller les fouilles pour mon compte. Un autre tombeau fut effectivement découvert après mon départ; celui-là renfermait, outre les débris d'un squelette, une petite urne en terre de poterie plombée, contenant une matière pulvérulente et comme incinérée qui fut épanchée, et dont je ne pus faire un examen spécial.

A quelle époque se rapporte l'existence de ce *tumulus?* A quel événement, à quel désastre se rattache-t-il? N'était-ce qu'un cimetière? Ce sont là des questions que j'examinerai peut-être dans un mémoire ultérieur, mais sur lesquelles je

n'ai encore maintenant que des idées bien peu positives. Toutefois, il est bon de rappeler que ce genre de sépulture n'est pas rare dans le pays. On a trouvé des tombeaux en pierre à Marchiennes, à Roucourt près Douai, à Abscon, canton de Bouchain. On vient d'en découvrir tout récemment encore à Venduille (Aisne) près du Câtelet. En 1822, j'ai moi-même fait exhumer de dessous l'emplacement de notre ancienne métropole le cercueil de l'évêque Nicolas de Fontaine, mort en 1272. Ce cercueil était formé d'une seule pierre blanche, assez tendre et taillée en forme d'auge. Une dissertation de M. Raillier, insérée dans les *Mémoires de la Société royale des Antiquaires de France*, t. 4, p. 280, tend à établir que l'usage des cercueils en pierre est dû aux chrétiens, et qu'il remonte à l'époque des premières croisades. Il est pourtant certain que le tombeau de Charles-le-Chauve, mort en 877, et celui de Dagobert, mort en 638, étaient de véritables auges de pierre.

Grandpont et Lonsart, qui forment aujourd'hui des hameaux dépendants de la commune d'Esne, étaient jadis des villages; ou du moins des seigneuries distinctes. Grandpont avait encore, en 1606, son mayeur, ses échevins et son territoire particulier. On connaît une *Marie de Grandpont* qui, au commencement du quinzième

siècle, épousa Jean d'Assonville dont le père, Hugues d'Assonville, subit une condamnation correctionnelle pour avoir fait arrêter indûment un fermier de l'abbaye de St.-Aubert.

Long-sart ou Lonsart, *Longum Sartum, Longus Sart, Lonchars* fut jadis, selon Carpentier, l'appanage d'un cadet des anciens comtes de Cambrésis. En 1096, Jehan de Lonsart figure parmi les chevaliers du Cambrésis au célèbre tournoi d'Anchin. Son fils ou son frère Guillaume mourut en 1102, dans la Palestine. Un autre Guillaume de Lonsart souscrivit, en 1193, la charte d'Esne, transcrite ci-après. Mathieu de Lonsart fut grand-bailli du Cambrésis en 1286. Colard de Lonsart portait le même titre en 1407.

La Charte ou Loi d'Esne a été publiée par Carpentier dans les *Preuves* de son *Histoire de Cambrai*, p. 22, mais, tout-à-fait tronquée et incomplète. Je la donne ici d'après l'original, que j'ai retrouvé dans les archives de l'ancienne abbaye de St.-Aubert. C'est un document curieux et authentique à ajouter à ceux que nous possédons déjà sur l'histoire des communes dans cette contrée. J'y joindrai la *Loi* de Walincourt, commune voisine d'Esne. Cette dernière charte a été octroyée d'abord en 1237, puis renouvellée en 1316; comme elle est en langue romane et qu'elle régissait aussi les villages de Selvigny,

d'Elincourt, Prémont, Malincourt, Clary et autres, il m'a semblé qu'il était important de la mettre ici à la suite de celle d'Esne qui est antérieure de 123 ans. On verra, par la comparaison de ces actes, quels progrès a faits la législation de nos communes pendant tout le treizième siècle. Du reste, la charte de Walincourt est insérée dans Carpentier; et c'est cette copie qui m'a servi de guide; je la crois assez fidèle, bien que Carpentier y ait placé quelques *et cætera* qui indiquent des lacunes.

LOI D'ESNE.

In nomine patris et filii et spiritûs sancti. Amen. E. de Landast, par Cameracesii et dominus de Aisna, tam presentibus quam futuris in perpetuum. Cum siquidem preteritorum abusus in meliorem consuetudinem transformare pium (1) esse consideravimus, que de assensu nostro et de amicorum nostrorum consilio, petitioni etiam hominum nostrorum adquiescentes pio affectu ordinavimus ut perpetua solidentur firmitate, nostre auctoritatis numine convenit insigniri. Ad posterorum igitur notitiam volu-

(1) Dans Carpentier on lit *prius*, ce qui est un non sens.

mus pervenire quatenus in villa de Aisna perpetuo tenendum constituimus, quod si quis in eadem villa mansum vel terram tenuerit, sex curiatas per annum, a festo beati Remigii usque ad festum beati Johannis-Baptistæ, quandocunque Dominus voluerit, solvere tenebitur. Itaque, si manu operarius sit, opere manuum solvet, et, si equum habeat, cum equo solvat. Quicunque etiam ibidem mansum tenuerit, pro eo tres solidos cameracensis monete quotannis solvet et reliquum redditum velut antiquitus statutum est. Si quis autem sex mencaldatas terræ vel minus cum manso possederit, de singulis singulos solidos solvere tenebitur, nec de tribus supradictis solidis eo amplius taxabitur. Sed si sex mencaldatas et dimidiam vel plures tenuerit, de singulis singulos solidos, ut dictum est, solvet, et tres solidi de manso remittentur. Preterea si quis terram suam vendere voluerit, proximo suo primum offeret; si proximus eam emere renuerit, Domino venalis offeratur; sin autem Dominus eam emit; cuilibet, salvo jure Domini, vendere eam valebit, eo tenore quod emptorem in eadem villa sub potestate Domini oportebit remanere. A venditore vero sex nummi de quacunque mencaldata pro exitu, ab emptore, duodecim pro introitu, Domino solventur. Insuper si aliquis in manso suo tres domos vel plures vel minus ha-

buerit, de singulis, preter illam in qua manere consueverit, voluntatem suam, si ibidem remanserit, libere faciet. Et si de manso omnino exire voluerit, Dominus suus in meliori domo medietatem habebit. Si vero in eadem villa, sub potestate ejusdem Domini, causa meliorandi se aliquis ad aliud mansum transtulerit, domos suas quotquot sint vendere vel alibi deferre poterit. Dominus vero hospites suos in negocium suum vel in negocium episcopi cameracensis cum armis ducere poterit, sic autem quod in ipsius diei vespere ad hospicium suum possint remeare. Et si isdem Dominus eos in illud negocium dimitti tenuerit, necessarias eis expensas de suo pendebit. Si etiam Dominus filium suum vel fratrem tyronem militem fecerit, aut filiam suam vel sororem maritaverit, vel si Jherusalem peregre perficere voluerit, ab hospitibus suis auxilium, juxta possibilitatem eorum, impetrabit. Et si de guerra vel de tornamento captus fuerit, hoc idem semel in anno impetrare ei licebit. Si quis autem in eadem villa aliquem coram testimonio blasphemaverit, V solidos satisfaciet. Si violentas manus injecerit non apparente sanguine, X solidos. Si sanguinem violenter effuderit, LX solidos. Si vero aliquis ibidem hominem occiderit, vel alicui membrum abstulerit, in dispositione Domini ipse et census ipsius relinquetur. Si vero aliquis hominum de

villa exire voluerit ut ad aliam villam se mansurum transferat, Dominus ipsum et sua infra terminos dominii sui, salvo jure suo, conducere debet. Et si aliqua causa inter homines ad invicem inciderit, vel inter Dominum et ipsos, lege et judicio scabinorum a Domino, causa eorum tractabitur. Dominus vero bannos et reliquos justitiæ articulos in manu sua plenarie retinet. Tam favorabilis igitur institutionis paginam, ut rata jugiter et inconcussa permaneat, sigilli nostri karactere munivimus, et ne posteris videatur irritum quod pie ordinavimus, illos qui tante institutioni contraire præsumpserint, a pluribus presbiteris excommunicari fecimus, et testes idoneos subnotavimus. Signum presbiterorum, Herberti abbatis Sancti-Auberti. Werrici prepositi, Sigeri, Egidii capellani. S. militum, Walteri Gaskiere, Willelmi de Lonsart, Philippi de Rumelli, Hugonis Infantis, Amalrici de Deheries, Egidii de Caveleri, Egidii Louet (1), Balduini de Pomerio. Actum Dominicæ Incarnationis M° C° LXXXXIII°.

---

(1) Carpentier a substitué de son chef *Levin* à *Louet*.

TRADUCTION.

Au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit. Amen. Arnoul de Landast (1), pair du Cambrésis (2), seigneur d'Esne, à tous présens et à venir. Attendu que c'est une chose bonne et pieuse de réformer les abus et d'y substituer de louables coutumes; après avoir, de notre plein gré, de l'avis de nos amis et pour faire droit à la requête de nos hommes, établi certaine constitution, nous avons voulu la rendre ferme et stable en lui donnant la sanction de notre autorité. Que la postérité sache donc que nous avons statué à perpétuité ce qui suit pour notre ville d'Esne. Quiconque y possédera un manse ou une terre, devra fournir six corvées par an, quand il en sera requis par le seigneur, depuis la St.-Remi jusqu'à la St.-Jean. Si c'est un manouvrier, il s'acquittera par le travail de ses mains; s'il possède un cheval, il fournira son cheval pour la corvée. En outre, tout possesseur d'un manse devra pour cette propriété trois sols cambrésiens; et si

(1) Le sceau, pendant au bas de la charte et attaché avec lemnisques de cuir, présente un cavalier armé, et porte pour légende : *Sigillum Ernulfi domini de Aisna.*

(2) On ne sait pas bien à quelle époque remonte l'institution des pairs du Cambrésis; mais cette qualification prise ici par Arnoul de Landast, prouve qu'elle existait avant le treizième siècle. Carpentier les fait remonter au dixième, mais sans preuves.

le manse est grevé d'une autre redevance, il la payera comme par le passé. Si quelqu'un possède six mencaudées, ou plus ou moins avec un manse, il payera un sol pour chaque mencaudée et n'en sera pas moins assujéti aux trois sols dont il vient d'être question pour le manse. Quant à celui qui aura six mencaudées et demie, ou plus avec un manse, il payera bien un sol par chaque mencaudée, mais les trois sols dus pour le manse lui seront déduits. Quiconque voudra vendre son champ, devra l'offrir d'abord à son voisin; si celui-ci ne veut pas l'acheter, le propriétaire proposera au seigneur de l'acheter; et si le seigneur n'en fait pas l'acquisition, le propriétaire pourra vendre son champ à qui bon lui semblera, pourvu toutefois que l'acheteur prenne l'engagement d'habiter ladite ville d'Esne; le seigneur percevra à chaque mencaudée, du vendeur, pour droit d'issue, six deniers, et de l'acheteur, pour droit d'entrée douze deniers. De plus, si quelqu'un a dans son manse trois maisons, ou plus ou moins, et qu'il habite ce même manse, il fera ce qu'il voudra de chacune de ces maisons, à l'exception de celle où il aura sa demeure; et s'il veut sortir de son manse et de la commune, le seigneur aura droit à la moitié de la meilleure maison qui s'y trouvera; mais si, dans l'intention d'améliorer ses biens, un habitant voulait s'établir dans un autre manse de la même ville, sous la juridiction du même seigneur, il pourra à son gré vendre toutes ses maisons où les transférer ailleurs. Le seigneur peut, pour ses propres affaires ou pour celles de

l'évêque de Cambrai, emmener avec lui ses vassaux armés, mais toujours de manière qu'ils puissent être rentrés dans leurs foyers, le soir du même jour. Or, toutes les fois que le seigneur retiendra ainsi ses vassaux pour ses propres affaires, il devra fournir à tous leurs besoins.

Quand le seigneur élèvera son fils ou son frère au rang de chevalier, quand il mariera sa fille ou sa sœur, et quand il entreprendra le voyage de Jérusalem, ses vassaux lui devront un secours proportionné à leurs moyens. S'il arrive au seigneur d'être fait prisonnier, soit à la guerre, soit dans un tournoi; les vassaux lui accorderont encore un secours, mais seulement une fois dans l'année. Quiconque dans cette ville d'Esne insultera gravement un autre en présence de témoins payera cinq sols. Celui qui aura frappé quelqu'un sans effusion de sang, payera dix sols. Celui qui, en frappant, aura fait couler le sang devra payer soixante sols. Enfin, quiconque aura donné la mort à un homme, ou l'aura démembré, sera mis, lui et tous ses biens, à la disposition du seigneur.

Quand un homme voudra quitter la ville pour prendre domicile ailleurs, le seigneur, après avoir assuré ses propres droits, devra le faire conduire, lui et tout son avoir, jusqu'aux limites du territoire.

Si quelque procès s'élève soit de vassal à vassal, soit entre le vassal et le seigneur, la cause sera jugée conformément à la loi, par les échevins du seigneur. Du reste, le seigneur retient dans sa main les bans et autres points de la justice. Enfin, pour rendre cette institution ferme et inébranlable nous avons muni le

présent acte de l'empreinte de notre sceau, et, afin que la postérité ne regarde pas comme une chose vaine ce que décrète ici notre piété, nous avons fait excommunier par plusieurs prêtres tous ceux qui oseraient enfreindre cette charte qui est attestée par des témoins respectables. *Seing des prêtres*, Herbert, abbé de St.-Aubert (1), Werric, prévôt, Siger, Gilles, chapelain. *Seing des chevaliers*, Watier Gaskiere, Guillaume de Lonsart, Philippe de Rumilly, Hugues Lenfant, Amaury de Déhéries, Gilles Louet, Baudûin de Pomery. Fait l'an de l'incarnation 1193.

PREMIÈRE LOI DE WALINCOURT.

En nom li peres et li sint Esprite, Amen. Jo *BaudoinsBuridans*, Sires de *Walleincourt*, fach savoir a tos chiaus ki chest escript verront et orront, ke jo por li salut de marme, et de mi anchisseurs ai donee et assise loi en me tierre à le requeste de mes homs en li ville de *Wallaincort*, de *Maslaincort*, de *Preumont*, de *Aelincort*, de *li Sottiere*, de *Clari*, et de *Selvigni*. Et li loi si est telle. Kicunque tuera home ou desmemberra dedens li teroir li Seignour de

(1) Herbert fut abbé de St-Aubert à Cambrai, depuis 1183 jusqu'en 1200.

Wallaincort, mort paie mort, membre por membre, u en le volentet au Seignour, et li sire ne puet chelui qui mes fais remetre en le ville, san en faire raisnable pais as amis. Et li mordreres prieront de merchi. Se aucuns manans en le villes a werre à autre manant en li villes, li Sires li doibt faire asseurer deden li franchise de le villes, etc. Cette loi ai-ie creancée avec *Joie Soier* no suer, et *Jean Liesuins*, Sires de Dours, *Drues* ses freres, et *Colars* ses freres etc. Che fu fait en li an dele Incarnation nostre Seignour, M.CC. et XXXVII. el mois de Jenuier, etc.

DEUXIÈME LOI DE WALINCOURT.

Nous *Iehans* Sires de *Walincourt* et de *Chisoing*, Bers de Flandres; façons savoir à tous ki ches laitres veront u oront ke veiant, et aiant veus molt de corruptele, et defaillanche en no loi de *Waulincourt* depuis li estaulissement fait par no anchestre *Bauduins Buridans* Sire de chile mesme tierre à ke Dius pardonist, nous por li salus de no arme, et de no anchestres, et ossi por li repos et pais de tos mes gens habitans en me villes de *Waulincourt*, de *Selvingni*, de *Eslinkourt*, de *Percmont*, de *Malincourt*, de *Claris*

et otres, nous avons apielés, huqués et convoqués à no conseil molt de personnes nobles, sages, et honnerables de no viesinage, pour no loi bien estaulir, deviser, et deubement konfermer. Ores est il donc ke jourdhuy xv. de May à me requeste se assemblerent en no castiel de Waulincourt, nobles hommes (1). . . . .

. . . . . .

et autres tant chevaliers qu'escuiers, tos hommes molt saiges et prudens por chou ke nous aviesmes à faire, en le fourme come il sensuit. 1. Quicunque tuera home ou dememberera ens et dedans no tieroir de Wallincourt, mort doit paier mort, et piel pour piel, ou en le volentet dou Seigneur etc. Qui fiert de piet ou de poing sans faire sang xx sols paiera, et si sang y a lxxx sols. Qui fiert de baston sans faire sanc, et sans afoler lxxx. sols, et sil fait sanc C et xx sols. Quicunque traira coutiel à pointe sour aulcun sans ferir lxxx sols, sil en fiert sans occire et sans afoler xx. Qui fiert de hache, et qui trait espee sans sanc et sans ferir xl sols, et s'il en fiert C sols et de toute autre arme moelue C. sols et rendre au navré doit dammage raisonable, selon li gugement de no bailliu. Quicunque fiert aucun en

(1) Je supprime les noms des témoins, tous seigneurs du pays, au nombre de 115.

se maison LXXX. etc. Si on vent maison manaule en no tieroir, li Sires en doit avoir le tierche, etc. De le mencaudée de tiere vendue IV. sols d'issuë et autant d'entrée, etc. Cascuns hom ki manoir tient entier doit IV coruuées l'an; li manouvrier doit 8 deniers pour le courouwée, etc. Cil ki a un keval doit III sols pour le corouvée, etc. Li Sire puet prendre si come il sieut les kiutes en se tiere, et li maires doit faire seurement, etc. Quicunque desmentira autri par ire VII sols doit, s'il en est convaincu par tesmoins. Quicunque apiellera femme putain, VIII sols. Quicunque fiert femme ki n'est en li mamburnie LXX sols, etc. Si le Sire de Wallincourt est fait prisonnier en guiere ou en Terre Sainte, les manans doibuent douner dou leur pour se redemption selon le diskretion dou Sire. Sil fait faire sen fils aisné chievalier, les manans doibvent ensaule douner CLX lib. Sil doune se fille aisnée en mariage LXXX livres pour honnerer ses espeusailles. Quand li Sires aurat guiere, ou en sera semonchiet par sen souverain, les manans debvront livrer deniers selonc le reisonable requeste de leur Signor, et sils trop grievés se trovoient cils pourront remonstranche en faire au Sires de Crievecuer, au gugement duquels mi ou li Sires apries mi entendre deverat il, etc. Si manans quitte no tieroir pour se placher alieurs, il debvera al Sire le

quint de le valeur de sen manoir, s'il en a un, etc. Quicunque vendera vin sans afforer par eskievins c sols etc. Si le serjant dou Signor trove kesnes coupant, ou portant à cou ou à karete, si le serjans en a tiesmongnage, cil a LXX sols de forfaits, etc. Si vacke, ou si keval trouvé par jor en bled, ou bos, ou en damage d'autrui a warde faite doit XX deniers, etc. Et se aucuns clame chatieus sour aultrui, qui eskievins doivent gugier, s'il est prouvé de faus clain, il doit VIII sols au Signor d'amende; et se aucuns nie dete ou chatieus, sil en est convencus, il doit X sols. Et se aucuns clame hiretage, dont il soit convencus de faus clain il doit LXXX sols d'amende etc. Ches coses toutes oredennées nouvelement apries meur, sage et boen conseil de tous les seignors et no amis à chou faire par nous ensaulement appiellés, comme dit est, avons confirmet, et seailet de no propre saiel (1), etc. Ce fut fait en l'ans del Incarnassion N. Signeur M. CCC. et XVI. li jor susdits.»

---

(1) Le scel représentait un seigneur à cheval, tenant d'une main, une épée, et de l'autre un écu chargé d'un lion, avec ces mots : *S. Johann. domini de Wallincurte, militis.*

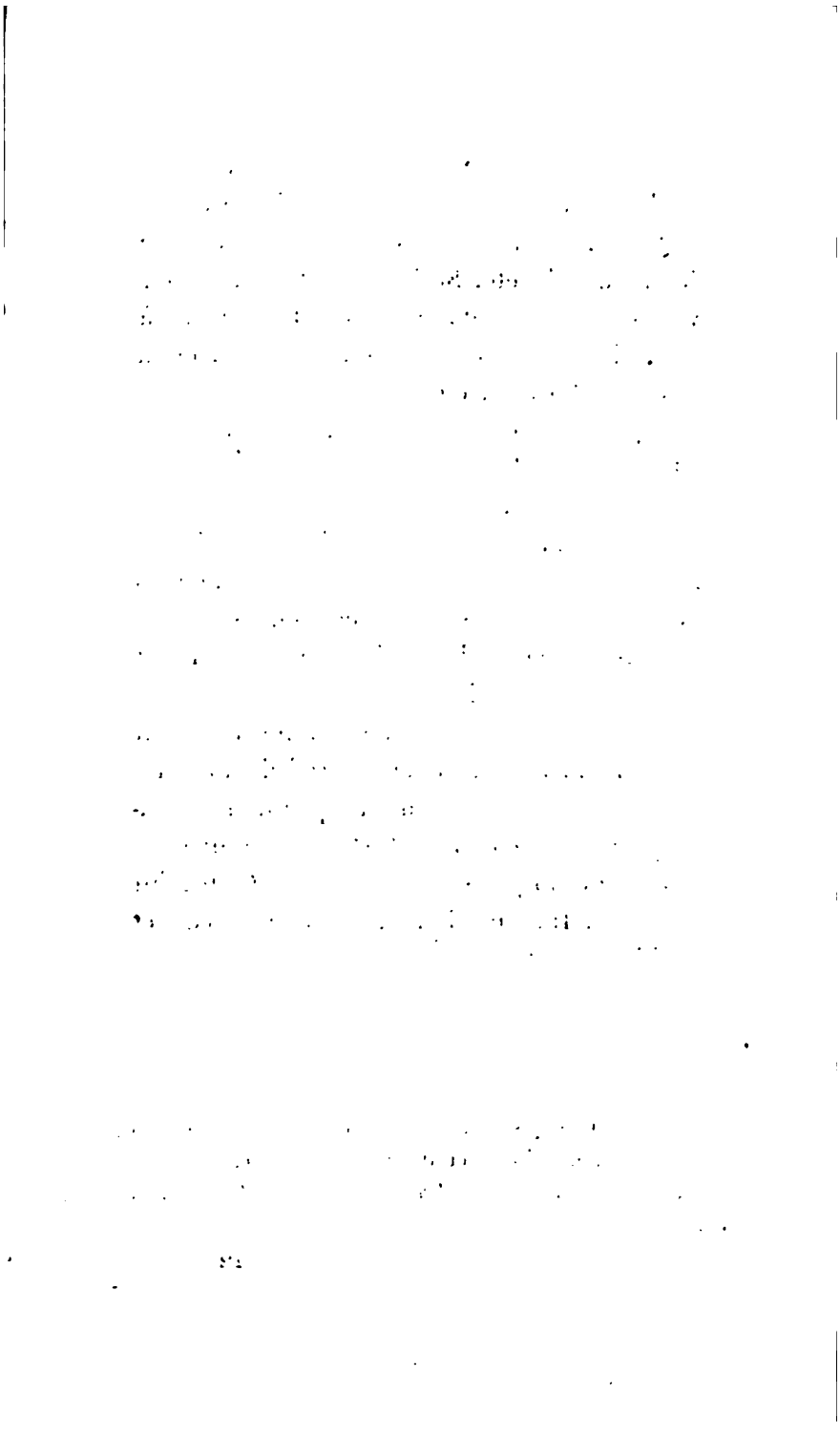

GALERIE HISTORIQUE

DES CONQUÊTES DE LOUIS XIV,

PAR

J. LA FONTAINE et le Baron DE VUOMBRON.

A Monsieur *F. Delcroix*,

Cambrai, 1^er^ *Mars* 1835.

Mon cher ami. Lorsqu'il m'arrive de découvrir ou de croire que j'ai découvert quelque fait nouveau, quelque circonstance ignorée, en bibliographie, en archéologie, en histoire, vous en êtes toujours le premier et heureux confident. C'est vous qui le premier souriez, un peu malicieusement à ce qu'il m'a paru, de la joie qui m'anime alors. Souvent votre goût judicieux a réprimé l'essor de mon enthousiasme, et j'ai vu plus d'une fois mes découvertes réduites par vous à leur plus simple expression, c'est-à-dire, à bien peu de chose.

Or, comment me traiterez vous aujourd'hui? Voici que je vous apporte des vers inédits de La Fontaine,

oui, de Jean La Fontaine, né à Château-Thierry en 1621, auteur de certaines fables que vous connaissez. Malheureusement ces vers ne sont ni des fables, ni des contes; ce sont des incriptions assez médiocres, inscriptions louangeuses, en un mot ouvrage de commande, mais enfin elles sont de La Fontaine, et je vais vous le prouver.

Le baron Michel Ange de Vuoerden, bailli des États de Lille, homme d'ailleurs d'un mérite fort remarquable, s'était constitué le panégyriste, en style lapidaire, de tous les hauts faits de Louis XIV, de ses ministres et de ses généraux d'armée. Chaque bataille gagnée, chaque prise de ville, chaque traité glorieux lui fournissait la matière d'une inscription latine, qu'il se hâtait de faire imprimer et dont il adressait des exemplaires aux personnages les plus éminents qui lui en savaient fort bon gré, et s'en servaient pour faire eux-mêmes leur cour au grand roi.

De tous ceux qui accueillaient ainsi les productions de notre baron flamand, le marquis de Louvois fut peut-être le plus soigneux à encourager l'auteur et à le combler de faveurs. Le premier commis de ce ministre, Du Fresnoy à qui Voltaire a donné une espèce de célébrité dans son *Candide*, lisait sans doute ou se faisait lire et expliquer les inscriptions qui arrivaient de Lille. Possesseur d'une jolie maison de campagne à Glatigny, près de Pontoise, il imagina un jour d'y faire construire une galerie historique et pittoresque où seraient représentées les principales conquêtes de l'époque. Il fallait joindre à chaque tableau une inscription explicative.

L'adroit courtisan voulut même que chaque inscription fût en deux langues. Il s'adressa pour le texte latin au baron de Vuoerden, et il pria La Fontaine, qui était son ami, de se charger des inscriptions françaises. Ceci se passait en 1694, c'est-à-dire dans les derniers temps de la vie de La Fontaine qui est mort, comme on sait, en 1695. La galerie se composait de vingt-deux tableaux, dont chacun devait avoir sa double inscription. La Fontaine n'en avait fait que seize quand il mourut. Tous ces détails sont consignés dans les manuscrits du baron de Vuoerden que nous possédons à la bibliothèque de Cambrai. Le baron, fier d'avoir été traduit par le grand homme, n'a pas manqué, lui qui écrivait tout, de transcrire les inscriptions françaises ainsi que deux lettres de Du Fresnoy qui y ont rapport et qui donnent quelques notions curieuses sur ce dernier travail du bon homme. Il n'y a pas moyen de révoquer en doute l'authenticité des inscriptions et des deux lettres. Le baron de Vuoerden était l'homme le plus probe et le plus consciencieux. D'ailleurs tout ce qu'il dit à ce sujet porte un caractère de franchise et de vérité auquel on ne peut se méprendre. Les lettres de Du Fresnoy ne sont pas moins dignes de foi. Elles sont piquantes par la manière dont le premier commis de la guerre s'exprime sur le compte de notre fabuliste qu'il traite de *bon homme*, de *pauvre bon homme*. Vous trouverez ces lettres ci-après.

Lisez donc tout cela, mon cher ami, et si, comme moi, vous pensez que cette petite découverte littéraire doit être consignée dans les *Mémoires* de la Société

d'Émulation, agréez en l'hommage comme un nouveau tribut de ma tendre amitié. Adieu.

LE GLAY.

P. S. Quant au château de Glatigny et à la galerie de Dufresnoy, il n'en reste plus trace. M. le Maire de Joui-le-Moûtier, dont Glatigny forme une dépendance, m'a informé que tout avait disparu par les soins d'un M. Maître-Jean, membre fort zélé de la Bande-noire.

Lettres de Du Fresnoy au Baron de Vuerden.

A Versailles, le 9 Juin 1697.

MONSIEUR,

Je n'ai pas oublié que vous m'avez demandé copie de ce que pauvre feu Monsieur de La Fontaine a fait pour ma galerie, ensuitte des belles inscriptions que vous avez eu la bonté de me donner, mais il m'a été impossible d'y satisfaire jusqu'ici; ce pauvre homme ayant voulu y retoucher, je n'ai pu recouvrer ce qu'il avoit fait que depuis son décès, par l'entremise d'un de ses amis, qui a bien voulu prendre ce soin pour moy. Vous trouverez icy joint, Monsieur, copie de ce qui m'est revenu, qui ne vous paroîtra ni de la force de *Fatiscebat sub bellorum pondere*, etc., ni des autres inscriptions qui sont sorties de vostre estude. Ce n'est pas que ce bon homme ne m'ait dit plusieurs fois que vos inscriptions lui avoient beaucoup servi à eschauffer

son génie, sans quoi il auroit eu peine a venir à bout de ce qu'il a fait.

Je n'ai point trouvé, Monsieur, dans les inscriptions que j'ai de vous, celles pour Aire et Condé, dont j'ai pourtant besoin, ayant dans ma gallerie les tableaux de la prise de ces deux places, et c'est pourquoi il n'en a point esté aussi fait en françois; vous m'obligerez sensiblement de me les envoyer, et vous n'obligerez pas peu aussi le public, si vous ne vous rétractez pas du dessein que vous avez formé de faire imprimer et mettre au jour toutes les belles inscriptions que vous avez faites sur les divers événements arrivés depuis 1667. Car, sans flatterie, il ne s'en voit point de ce genre là de plus fortes ni de plus energiques. J'en dirois davantage si j'escrivois à un autre, et que je lui exprimasse ce que j'en ressens; je suis toujours très véritablement,

Monsieur,

Vostre très humble et très obéissant serviteur,

Du Fresnoy.

A Versailles, le 8 *Août* 1697.

Monsieur,

Je suis en peine de l'estat de votre santé, n'ayant pas eu de reponse à une lettre qu'il y a déjà du temps que je me suis donné l'honneur de vous escrire, qui

estoit accommpagné des inscriptions françoises que feu M. de La Fontaine avoit faites pour ma galerie, à l'imitation de celles latines que vous m'avez fait la grace de me donner. Je vous supplieis aussi, monsieur, en continuant vos bontés de m'envoyer les inscriptions que vous avez faites pour Condé et pour Aire; ces deux là me manquent; si vous aviez fait le présent au public de toutes vos belles inscriptions, je ne vous importunerois pas de ces deux cy. Je vous en ay cy devant sollicité, et je vous en sollicite encore, personne n'ayant le roy en tant d'endroits ni si noblement; et il faut que vous soyez bien peu soucieux de vostre gloire, si vous ne mettez cet ouvrage là en lumière en un seul recueil. Je suis toujours avec une entière passion,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

Du Fresnoy.

GALERIE HISTORIQUE.

I.

Locus hic sacer esto
Quæsitæ maximis rebus gestis perenni gloriæ
LUDOVICI MAGNI,
Omnium, omnibus bellis feliciter exhaustis, hostium,
Seu data, seu etiam imperata pace victoris;
Quem mutuo consensu imperatoriæ virtutes,
Maturitas in capiundis consiliis,
In exequendis celeritas,
Labor in expeditionibus, constantia in laboribus,
Fortitudo in periculis, fides in socialibus pactis,
Robur et fortuna in obsidionibus et prœliis,
Clementia et moderatio
In ipsis manu partæ victoriæ arbitriis,
Supra clarissimos gentium reges,
Supra omnium mortalium laudes evexere;
In optimi, fortissimi, fortunatissimi Principis
Æternum decus.

INSCRIPTION POUR L'ENTRÉE DE LA GALERIE.

Loin du tumulte de la cour,
C'est ainsi que nos cœurs vénèrent le monarque.
Voici le temple où chaque jour
Il a de notre zèle une nouvelle marque;
Ses hauts faits y seront respectés par la Parque,
Si la Parque a jamais épargné quelques lieux.
O vous dont ses exploits ont attiré les yeux,
Admirez en la suite. Elle doit vous apprendre
Que dans chaque dessein Louis fait éclater
De la prudence à l'entreprendre,
De la force à l'exécuter.

II.

Urbs bellicosissimi olim populi princ
Tornacum, metropolis Nerviorum
Incunabulis Clodovei, sepulchro Chi
Nascentis in Galliis Francorum im
Primordiis inclyta et spectand
Primitiæ victoriarum bella capes
LVDOVICI MAGNI.
Postquam per M. C. annos ab Anglis
A Gallico dominatu fuisset av
Mariæ Theresiæ, Galliarum r
Armis vindicato dotalitio j
Nativæ ditioni restituta e
M. D. C. LXVII.

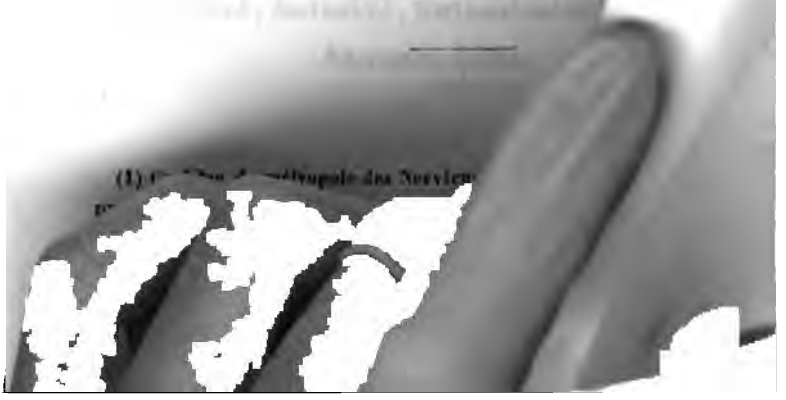

PRISE DE TOURNAY LE 24 JUIN 1667 (1).

Tributaire des lys, je receus autrefois
Clovis en son berceau, Childéric en sa tombe (2);
J'étois ville des Francs; je le suis des François.
Un vainqueur sous qui tout succombe
Sceut à ce premier joug ranger ma liberté.
Ce qu'on crut mon malheur fait ma félicité;
Aux efforts de Louis je dus d'abord me rendre;
Ce prince sur Clovis l'emporte en piété,
En grandeur il passe Alexandre.

(1) Louis XIV commandant en personne l'expédition qui avait pour but de prendre les villes des Pays-Bas, sur lesquelles sa femme, la reine Marie-Thérèse, avait des droits incontestables, s'empara de Tournai, après une attaque de quatre jours. Le marquis de Trazegnies, qui s'était retiré dans le château avec sa faible garnison de 300 hommes, capitula honorablement deux jours après.

(2) En 1653, on avait découvert à Tournai, le tombeau de Childeric avec tous les ornemens de la royauté, dans les ruines d'un vieil édifice, près du cimetière de St.-Brice.

III.

Duacum Palladis eruditæ et armatæ sedes,
Academiæ Lovaniensis primum colonia,
Academia deinde æmula,
Ob vastum ac longum muri ambitum,
Profundam latitudinem aggerum,
Civium robur, Scarpensis arcis munitionem
Bellis civilibus et externis intentata,
A LUDOVICO MAGNO,
Jamdudum munia Regis
In imperatoris Poliorcetis munia convertente,
Opus, vineas, cuniculum strenue urgente,
Iter ad citam expugnationem
Manu, consilio, exemplo, aperiente
In fidem post VI dierum oppugnationem accepta est.

PRISE DE DOUAI (1).

Douay, ville à Pallas si chère,
Soit que Pallas se considère
Un armet à la teste, ou l'aiguille à la main,
Douay, la fille de Louvain,
Bénit le conquérant dont le bras l'a soumise.
Elle n'a jamais cru la révolte permise,
Ni suivi des Flamands les cœurs séditieux;
Cette ardeur si fidelle à Louis est acquise;
Car quel roy la mérite mieux?

(1) Six jours après la réduction de Tournai, c'est-à dire le 1er juillet 1667, Louis XIV vint investir la ville de Douai. Le 4 il s'empara du fort de Scarpe, qui était défendu par don Alvarado. Le 6 après une vive attaque contre tous les ouvrages extérieurs, il reçut la ville à composition. Le gouverneur, M. d'Ostiche, qui avait été blessé pendant le siége, sortit de la place avec la garnison composée de 400 hommes.

IV.

Quis urbem Insulas,
Alterum Belgii catholici emporium,
In vetere atque novo orbe notissimum,
Cive, pedite, equite, munimentis, fiducia,
In longos bellorum apparatus et casus instructum,
Diebus XVIII expugnatum credat?
Credet, cum resciet mirabunda posteritas
LUDOVICUM MAGNUM,
Castrorum eo obsidio metatorem,
Celeberrimæ urbis strenuissimum oppugnatorem,
Ducem suorum ac pene commilitonem,
Proprio demum expugnatorem fuisse periculo.

PRISE DE LILLE, LE 28 AOUT 1667 (1).

Lille, cette cité qui vaut une province,
Par l'effort de Louis notre grandeur accroist.
Qu'en couste la conqueste aux armes de ce prince?
Dix jours. Qui le croira? celui qui le connoist.

(1) Ce fut le 10 août 1667, que le roi se présenta devant cette place. Après en avoir reconnu lui-même tous les abords, il la fit investir par un corps de six mille cavaliers que commandait le marquis d'Humières. Le 17, la tranchée fut ouverte en deux endroits, vers la porte de Fives; le roi passa au bivouac les dix nuits suivantes; et le 28, le gouverneur, comte de Brusy, obtint une capitulation honorable, avec tous les avantages qui furent demandés en faveur des habitants et du commerce de cette grande ville.

V.

Opis operæque suæ a Galliarum regibus impensæ
Latarumque recens a Ludovico Magno suppetiarum
Maxime conscii, minime memores Batavi,
Oblivioni veterum præsentes contumelias adjecerant;
Castigandæ genti
Rex classes, socios, auxilia paravit;
Mosa, Rhenus, Issala, Vahalis victori cessêre;
Captæ provinciæ ex septem quatuor,
Urbes aut munitiones LX;
Mere in præcordia Hollandiæ immissum,
Et spes unica desperatio.
Excidium totius Reip. per centum annos victricis avertit.
Gesta hæc trimestri expeditione M. D. C. LXXII (1).

---

(1) Il existe une autre inscription du baron de Vaserden, sur cette conquête de la Hollande, dans le *Journal Historique* de cet auteur, in-8°, Lille, 1684 et 1686, t. 1, p. 526.

CONQUESTES DU ROY EN HOLLANDE. 1672 (1).

Triompher en courant d'un climat invincible,
Pénétrer un pays que de leurs propres mains
La nature avec l'art rendoient inaccessible
Aux entreprises des humains;
Lasser le Rhin, l'Issel, et lasser la victoire,
Faire à plus de cent forts son tonnerre esprouver,
C'est ce qui de cent roys pourroit remplir l'histoire;
En trois mois cependant un seul sceut l'achever.

(1) Le 5 juin 1672, tandis que Louis XIV obligeait le gouverneur de Rimberg de se rendre à discrétion, le vicomte de Turenne s'emparait de la place de Burich; le lendemain, le prince de Condé prenait le fort de la Lippe et Wesel. Le 8, les villes de Rees et d'Emmerick, situées sur le Rhin, se rendent à Louis XIV, qui, le 12, opère le passage du Rhin et du Vahal. Ce furent là les débuts de la glorieuse conquête de la Hollande.

VI.

Non intermissis priore anno emensus victoriis,
Plerosque Batavicæ reipublicæ tractus
LUDOVICUS MAGNUS.
Cum hostiles exercitus et classes,
Amnibus, urbibus, portubus abditæ
Præliorum et sortis decretoriæ ansam adimerent,
TRAJECTUM ad Mosam ipse aggredi instituit.
Flore totius peditatus hollandici,
Robore equitatus hispanici propugnatum
Parvo XII dierum impendio,
Muris, munitionibus, viris lata strage laceratis,
Tot pene præsidiariis in urbe oppugnata
Quot oppugnatoribus cæsis
REX idem et IMPERATOR,
Perculsa tantæ celeritatis prodigio Europa,
In ditionem suam redegit.
MDCLXXIII.

PRISE DE MAESTRICHT (1).

Louis sçait commander ; c'est le mestier des roys,
C'est celuy que font les dieux mesme ;
Les héros par cet art faisoient joindre autrefois,
Les honneurs de l'Olympe à ceux du diadème ;
Notre prince le porte en un degré suprême.
Contemplez de quel air il sçait aux champs de Mars,
Comme au throsne exercer le plus noble des arts.
Maestricht en est témoin : cette ville fameuse
Change bientôt de souverain.
Peu de temps la réduit ; douze jours.... et la Meuse
En faveur de Louis suit l'exemple du Rhin.

(1) Le 29 juin 1673, cette place fut reçue à composition par Louis XIV, après 13 jours de tranchée. Le sergent général de bataille, Fariaux, qui en était gouverneur et à qui il ne restait que 4,000 hommes sous les armes, des 8,000 qui composaient la garnison, sortit à la tête de cette troupe valeureuse et reçut les félicitations du roi.

VII.

Vesontionis situm, momentum, vetustatem, nobilitatem
Ipsi C. Julii Cæsaris Commentarii prædicant.
Urbs valido præsidio et magnis nominibus propugnata
Pluvia tempestate ac viris acerrime defensa,
LUDOVICO MAGNO
Victoris exercitus imperatori post octiduum se permittit;
Mox Rex arcem in rupe scissam e rupibus binis adortus,
Petram situ, arte, opere creditam inexpugnabilem,
Lothara virtute, Lotharisque suppetiis
Frustra defensam aut erectam
Tormentaria vi ad deditionem compulit (1).

---

(1) Une autre inscription sur la prise de Besançon, en 1674, est insérée dans le *Journal Historique*, t. 1, p. 413.

PRISE DE BESANÇON (1).

Je louerois Besançon; mais César l'a dépeint.
On sait que dans les airs son rocher va s'estendre.
Quoique voisin du ciel nos armes l'ont contraint
Après huit veilles à se rendre;
Tout concouroit pour le defendre;
Le nom de ses guerriers, l'aspect de ses remparts.
Ibères et Germains venus de toutes parts,
Voyoient entrer pour lui l'hiver même en leurs lignes.
Huit retours de l'aurore ont décidé son sort;
Louis est un torrent dont les plus fortes digues
Ne sçauroient arrêter l'effort.

(1) Besançon a été pris deux fois par les armes de Louis XIV; d'abord le 6 février 1668, puis le 16 mai 1674.

VIII.

Adamantinis (1) antehac munita Dola muris,
Et adversus obsessores olim invicta,
Ab ipso LUDOVICO MAGNO
Bis obsessa, bis oppugnata est;
Hieme primùm rigenti M. DC. LXVIII,
Æstate demùm torrenti M. DC. LXXIV.
Paci primùm Aquensi condonata,
Paci demùm Neomagensi Galliæ innexa
Sub felicissimo optimi regis imperio,
Periculosæ adeò sortem exuens vicissitudinis,
Haud inglorio, haud pœnitendo transitu
Dominatum Hispaniæ
In Galliæ dominatum commutavit.

---

(1) Ce mot fait allusion à la manière dont étaient taillées les pierres qui avaient servi à bâtir les murs de Dôle.

PRISE DE DOLE (1).

Besançon fut suivi de Dôle, et ces projets
Entassèrent bientôt conqueste sur conqueste,
Louis mène une troupe aux combats toujours preste;
En autant de héros il change ses sujets.
Rien ne résiste aux mains conduites par sa tête;
Qu'on soit ministre ou chef, qu'on soit sage ou vaillant
Il connoît de chacun le zèle et le talent.
Sous ses ordres Louvois, d'une peine assidue,
Par l'exemple du prince au travail animé,
Suffit seul à cent soins d'une immense étendue.
Quel génie! Il est vrai que Louis l'a formé.

(1) Dôle, comme Besançon, a ouvert deux fois ses portes à Louis XIV; le 14 février 1668 et le 6 juin 1674.

IX.

Directus in Limburgi obsidionem
Gallicus hoc anno apparatus,
Infra illius obsidionis solutionem
LXX.M. hostium fuit conatus.
Conjunxerant acies Lotharingi, Hispani,
Germani, Batavi,
Regemque omnis roboris victorem
Numero tandem obteri posse speraverant.
In oculis numerosi ac minacis exercitus,
LUDOVICUS MAGNUS
A CONDÆO ET ANGUIANO
Angi, impeti, premi Limburgum imperat;
Hostes ipse inter et obsessores medius,
Principes provinciam in urbe oppugnantes tegit:
Multitudinis tantæ rex contemptor,
Illius ipsius fuit triumphator:
Necquicquam strenue agente Nassovio principe,
Urbs valida, arx munitissima
Decimo die regi victori panduntur.

PRISE DE LIMBOURG, 20 JUIN 1675 (1).

Rien ne sauva Limbourg. Les forces de l'empire,
Le Batave, l'Ibère, enfin le monde entier.
Condé formoit le siége, instruit en ce mestier.
Mars et lui ne font qu'un; c'est ce que l'on peut dire.
Louis couvroit son camp et le favorisoit;
Aux secours assemblés ce prince s'opposoit.
Où sont ces Ilions qui coustoient dix années?
Limbourg après dix jours tomba sous nostre fer.
Eust-il pû retarder l'arrest des destinées
Et la foudre de Jupiter?

(1) Le prince de Condé et le duc d'Enghien avaient mis le siége devant Limbourg, en juin 1675, lorsque le prince d'Orange passa la Meuse avec une armée de 70 mille hommes pour tenter de secourir cette ville. De son côté, Louis XIV protégeait les opérations du siége avec 45 mille hommes. Le prince de Nassau, qui commandait dans cette place, se rendit à composition le 20 juin.

X.

Media erat inter Valencenas et Cameracum
Urbs munitissima Buccinium.
Hanc LUDOVICUS MAGNUS
Præsentibus majora animo volutans,
Phil. Aurel. fratri expugnandam dedit;
Prosperis itineribus irritus vindex
Se stitit regi Princeps Auriacus;
Directæ utrimque acies, Mars communis,
Imago præsentissimi discriminis, sors anceps,
Spes in robore et lacertis.
Centum utrimque millia armatorum fuere.
Victoriam Galli tanto rege, imperatore, auspice,
Summo ardore præsagiebant;
Cum cani receptui Auriacus et Villa-Hermosa
Hispanorum, Batavorumque duces jussere;
Urbs male vindicata Aurelianensi cessit.

PRISE DE BOUCHAIN, 12 MAI 1676 (1).

Bouchain servoit de clef à deux superbes villes;
Sa prise les rendoit à dompter plus faciles.
Ni Valenciennes ni Cambray
N'eussent tombé sitost sans ce premier essay.
Philippe l'entreprend; Bouchain voit une armée
Sous l'un et l'autre frère à vaincre accoustumée.
Orange accourt en vain; Bouchain cède à Louis.
Tenant presqu'en ses mains une double victoire,
L'ennemi se retire, envieux de la gloire
Dont ce prince eust comblé tant de faits inouïs.

(1) Tandis que le duc d'Orléans assiégeait Bouchain, le prince d'Orange s'était présenté en face des bastions de cette place, dans la plaine d'Hurtebise, avec 50 mille Hollandais et Espagnols. Louis XIV l'ayant appris, vint lui-même y offrir la bataille aux alliés, qui se retirèrent. Druhot, gouverneur de Bouchain, capitula le 12 mai 1676.

XI.

Alexandrum Tyrus, Cæsarem Massilia,
Saguntus Annibalem, Scipionem Carthago,
Medio in victoriæ quondam sinu et decursu,
Longa et cruenta obsidione detinuerunt;
VALENCENA, ceu Troja Belgica,
Frustra olim Marte petita,
Munitione, aquis, pedite, equite, animis
In longas expeditionum moras instructa,
Ab ipso LUDOVICO MAGNO
Manu, impetu rapta, nec tamen direpta est.
Dubium esto posteris,
Ecquid mirabilius fuerit et majus,
An quod incruente armatus rex vicerit,
An quod victor non iratus urbi opulentæ pepercerit;
Tanta principis moderatio et clementia
Valencenatum æterna fide rependatur :
Pignus sit hoc monumentum
Regi suorum duci et amori positum.

PRISE DE VALENCIENNES, MARS 1677 (1).

Valenciennes estoit l'écueil de nos guerriers;
Elle avoit arrêté le cours de nos lauriers.
Ses enfans rappelloient de tristes funérailles,
Nous monstrant nos tombeaux creusés sous leurs murailles.
Que les temps sont divers? Il n'est que notre roy
Qui se puisse vanter d'avoir toujour pour soi
La faveur du dieu des batailles;
Bientost cette cité fut soumise à ses loix.
Nous pouvions nous venger des pertes d'autrefois;
Le soldat renonça de lui-même au pillage;
Il eut horreur d'un droit acquis à son courage;
Ce miracle n'est dû qu'au plus clément des rois.

(1) Parti de St.-Germain le 28 février 1677, le roi fait ouvrir la tranchée devant Valenciennes le 8 mars; le 17, il prend cette ville d'assaut et fait la garnison prisonnière. La présence du roi fut cause que la ville ne fut pas pillée et que les habitants furent traités avec toute la douceur possible en pareille circonstance.

XII.

Fama, qua ipsa bella constant
Invictum ac terrens eatenus
Steterat CAMERACUM,
Bis olim obsessum, bis obsidione liberatum;
Hæc Hispanorum munita in urbe belli,
Inclyta in arce Palladii sedes,
Qua sospite provincias servari Belgicas,
Invadi Gallias posse speraverant,
A LUDOVICO MAGNO impetita est;
Sextiduo tanti nominis civitas regi permissa;
Mox impigre præparatis animis,
Jugulatis publico consilio equis,
Quater mille defensores
Arcem strenue propugnaturi insedere:
Dies XIII ignea et tormentaria oppugnatio tenuit;
Petrus Savalius, Hispanus, urbis præfectus,
Per diruti subrutique muri ruinas suos eduxit.

PRISE DE CAMBRAY (1).

Cambray portoit son nom aux terres inconnues;
Ses plus fiers ennemis n'osoient en approcher;
Ils passoient; et ce lieu, plus ferme qu'un rocher,
Gardoit un air tranquille, et menaçoit les nues;
Qu'ont servi ses châteaux, ni leurs cimes chenues?
Ce rempart s'est soumis; c'estoit le seul recours
Que l'Ibère opposât au cours
D'un torrent qui sans doute eust emporté le reste.
La paix a suspendu ces rapides efforts.
Flandres, ton sort dépend d'un conquérant modeste
Et non des ligues et des forts.

(1) Après avoir réduit Valenciennes, Louis XIV investit Cambrai le 20 mars 1677. Le 4 avril, il reçoit la ville à composition. Don Pédro Zavala se retire dans la citadelle avec la garnison composée de 4,000 hommes, après avoir fait égorger les chevaux de la cavalerie, n'ayant ni assez d'espace, ni assez de vivres pour les conserver. La citadelle se rend le 17 avril.

XIII.

Obsidentium repulsa olim tumida,
Prædatrix Bononiensium et Caletum,
AUDOMAROPOLIS,
Jussu et auspiciis LUDOVICI MAGNI,
Cameracensem obsidionem urgentis
A PHILIPPO AURELIANENSIUM DUCE impetitur;
Illa jam citæ deditioni obnoxia,
Ab Auriaco numeroso exercitu erecta est.
In acerrimo ad Casletum certamine,
Magnis itineribus emensis, suppetiis urbis intenti
Cœsi, capti, fusi, fugati Batavi;
Area, insignia, tormenta
AURELIANENSI cessere;
Iterata vi post victoriam oppugnata civitas
Duci bis triumphatori se permisit.

PRISE DE ST.-OMER (1).

Cambray résistoit encore;
Saint-Omer voit de ses tours
Le défenseur qu'il implore
Accourir à son secours.
On se bat; le sort chancelle;
Philippe enfin est vainqueur;
Louis laisse agir son zèle
Et sa conduite et son cœur.
Saint-Omer se rend ensuite;
Et par tant d'exploits divers
On crut la Flandre réduite,
Et l'Europe et l'Univers.

(1) Dix jours après la victoire de Cassel, le duc d'Orléans se rend maître de St.-Omer le 22 avril 1677. Le prince de Robecq, qui en était gouverneur, sort de la place avec 3,000 hommes de pied et 500 chevaux.

XIV.

Quod timere supersedit Hispanus,
Vix potuit sperare Gallus,
Neutiquam subodorare hostis fœderatus,
GANDAM LUDOVICUS MAGNUS
Intra XI dies adortus, adeptus est.
Fiduciam Ibero dederat iter regis in Lotharing,
Ex qua, ceu augustus accipiter,
In Flandriam advolavit.
Pontes, vallum, vineæ,
Contabulati lacus, immensa opera,
Signante, urgente ipso rege, triduo confecta;
Urbs Caroli V, imperatoris, altrix,
Fama, libertate, cive nobili inclyta,
Claustris amnium, fastis annalium,
Trophæis bellorum tumida,
Regi imperatori cessit.

PRISE DE GAND (1).

Qui ne sçait des Gantois les dures destinées,
La colère de Charle indigné justement,
Et de ces villes mutinées
Le sévère et long châtiment?
Ce sont événements trop marqués dans l'histoire;
Ils ne le sont pas moins dans le cœur des Gantois;
Et l'Espagne avoit lieu de croire
Que Gand feroit des vœux en faveur des François.
Ce n'est point ce qui fit incliner la balance;
Le ciel n'entend les vœux des mutins qu'à regret;
Louis força ces murs, mais par sa vigilance,
Par sa valeur, par le secret.

(1) Le roi, après des préparatifs de guerre dont on ne connaissait pas le motif, fait tout-à-coup marcher 100 mille hommes sur la Flandre. Le maréchal d'Humières investit la ville de Gand le 1er mars 1678; il la fait capituler le 9, et entre dans la citadelle le 11. Cette place était défendue par le lieutenant-général, don Francisco de Pardo.

XV.

Instructam omnibus obsidii adminiculis
Munitione, milite hispano et batavo IPERAM
LUDOVICUS MAGNUS
Ipsis mart. id., Gandavo subacto, adortus est.
Primus et summus labor
Humum pluvia tempestate tenacem,
Mox tormenta in suggestus moliri;
Dein cum strenuo urbis defensore
Acer urbis oppugnator rem habuit;
Major quam pro brevitate vis et utrinq. cædes;
Decimo die Ipera Flandr. occid. caput,
Atque ampla ditio dominatricis urbis,
Casletum, Balliolum, Varnetonium regi cessere;
Sic illa commerciorum statio,
Finium imperii gall. et hisp. limes,
In regiam ditionem recepta est.

PRISE D'IPRES (1).

La jalousie aux yeux incessamment ouverts
Fut toujours attentive au progrès de nos armes.
Près d'Ipres menacée on vit les champs couverts
D'escadrons accourus sur le bruit des alarmes.
L'Anglois avec fierté, l'Espagnol avec larmes;
Représentaient à l'univers
Que de l'Europe et des deux mers
Notre prince vouloit régler seul la fortune;
Qu'Ipres prise, la Flandre entière alloit tomber;
Ipres, malgré leur plainte aux peuples importune,
Ne laisse pas de succomber.

(1) Le lendemain de la prise de la citadelle de Gand, 12 mars 1678, Ipres est investie. Le marquis de Conflans qui y commandait, est obligé de capituler le 25. Le siége avait été fort meurtrier de part et d'autre. On compta 3000 hommes tués ou blessés.

XVI.

Fatiscebat sub bellorum pondere terrarum orbis,
Europam in partes Gallus, Hispanus, Germanus,
Suecus, Danus, Batavus divulserant;
Arma victricia per Mosæ, Mosellæ, Visurgis,
Rheni, Albis, Iberi, Scaldis, Lisæ, Sabis tractus,
LUDOVICUS MAGNUS circumtulerat;
Dum in medio victoriæ se ipse sistens curriculo,
Moderatissimus princeps,
Jam non spem belli, sed ipsa belli præmia
Spontaneo pacis amori donavit.
Convenerant Neomagum ad Vahalim
Omnium pene principum ac gentium legati.
Pax regis arbitrio, orbis beneficio,
Reparato sociorum damno sancita est.

LA PAIX DE NIMÈGUE (1).

Louis maintient la paix qu'il rappelle ici bas.
Alexandre soupire au sein de la victoire ;
Rien ne remplit son cœur que l'amour des combats ;
Malheureux de n'aimer qu'une sorte de gloire,
Il fut grand, il ne fut sage ni modéré ;
Louis l'est. O toi ! chef dont la Grèce se vante,
Et vous, dont Rome a vu le mérite adoré,
Mânes des deux Césars, Louis vous représente.
En ce monarque seul on peut tous trois vous voir ;
Arbitre de l'Europe il en fait le partage.
Il sait vaincre, régner, maintenir son ouvrage ;
Le détruise quiconque en aura le pouvoir !

(1) Le traité de Nimègue, conclu en 1678, assure à la France la Franche-Comté bourguignone, Cambrai et le Cambrésis, Valenciennes, Ipres, Cassel, Bailleul, Bouchain, Condé, Menin, Charlemont et leurs dépendances.

L'HOMME ET LA NATURE,

DIALOGUE,

Par M. MIEL.

Mon œil s'éteint; secourable nature,
Rends-moi la vue. — Allons, je te la rends. —
J'ai du tympan la membrane un peu dure. —
Je l'assouplis. — Mon nez et mon palais
Sont vainement flattés par un bon mêts;
Pour tout plaisir je déguste et je flaire;
Plus d'estomac pour digérer. — Digère. —
Ma jambe est faible et mon orteil goutteux;
Je marche mal. — Hé bien! soit, marche mieux.
Quoi! de mes ans vais-je revoir l'aurore,
Me renflammer, aimer et plaire encore?
Oui, de ce front sillonné par le temps
Efface un peu les rides; recolore
Ce teint flétri; noircis ces cheveux blancs:
Que ton bienfait s'achève. — Je t'entends;
Tu veux revivre. Hé! c'est de l'ellébore
Qu'il te faudrait, ô le plus fou des fous!
Que je t'exauce, alors où logeons-nous

Ton petit-fils? ira-t-il dans la lune?
Je ne puis faire au gré de ton désir
L'espace double et deux cases pour une.
N'as-tu pas vu ton aïeul déguerpir?
Tu pris sa place. Il faut céder la tienne
A ce marmot dont les yeux sont ouverts.
Prends ton parti; fais une fin chrétienne,
Et rends ton corps aux élémens divers.
Seule je dure autant que l'univers.

LA FAUVETTE;

Fable,

Par M. **F. Deloroix.**

De bosquets en bosquets une jeune Fauvette
Voltigeait au hazard, disant sa chansonnette.
Mais du printemps la riante saison
De l'orageux été bientôt sera suivie :
D'adopter un logis la pauvrette eut raison ;
Car il faut enfin dans la vie
Avoir ses lares, sa maison.
Là bas, près du village, elle voit un grand chêne
Qui, solitaire, sans rivaux,
Et jusque dans la nue élevant ses rameaux,
D'un seigneur opulent ombrage le domaine.
« Bon ! se dit-elle, ici j'établis mon séjour.
» Oh ! pour moi quel plaisir ! là haut, comme une reine,
» Je m'en vais dominer sur les bois d'alentour. »
A se construire un nid elle fut diligente.

Le nid fait, un beau jour, la foudre avec fracas
Sur l'arbre sourcilleux.... Ne vous effrayez pas :
Notre Fauvette était absente.
Au retour, plus de nid, et le chêne en éclats.
« Bien fou qui, par orgueil, vit trop près du tonnerre!
» Plus humble, a-t-elle dit, ne quittons pas la terre. »
Nouveau nid, mais hélas! désagrémens nouveaux :
La poussière et les vermisseaux,
Qui souillent son asile et troublent son repos,
Lui font à chaque instant la guerre.
A ses regards enfin s'offre un buisson fleuri,
De hauteur raisonnable et d'un riant feuillage ;
Tranquille, elle y fut à l'abri
De la poussière et de l'orage.

Heureuse médiocrité,
Trésor du sage et le seul que j'envie,
Véritable secret de la félicité,
Sois le partage de ma vie!

TABLE

DES ARTICLES

Contenus dans ce 14e volume des Mémoires de la Société d'Émulation.

Pages.

1° Discours de M. *Le Glay*, président de la Société, à la séance publique du 16 août 1833. 5

2° Rapport sur les travaux scientifiques de la Société, depuis sa dernière séance publique, par M. *A. J. Tordeux*, secrétaire de la section d'Agriculture, Sciences et Arts. . 13

3° Rapport de la commission d'Agriculture sur le concours; par M. *Béthune-Houriez*, rapporteur de la commission. 29

4° Extrait des procès-verbaux de la Société d'Émulation, séance du 7 août 1833. 38

5° Rapport sur le concours d'Éloquence, par M. *Henri Leroy*, rapporteur de la commission. 39

6° Rapport sur le concours de Poésie, par M. *Fidèle Deloroix*, rapporteur de la commission. 43

7° Extrait des procès-verbaux de la Société d'Ému-

Pages.
lation, séance du 13 août 1833. . . . 55
8° Extrait des procès-verbaux de la Société d'Émulation, séance du 14 août 1833. . . . 57
9° *Une des Sept Merveilles du Cambrésis*, sous l'épiscopat de Gui de Collemède (1296-1305), par M. *Henri Carion*, de Cambrai, ouvrage qui a obtenu la LYRE D'ARGENT. 59
10° *Le Vieillard Grec*, élégie dans le goût antique, par M. *Durand de Modurange*, de Marseille, pièce qui a obtenu une MÉDAILLE D'OR, au concours de la Société d'Émulation. 85
11° *Charles II à Marie de France*, par M. *Ch. Lafont*, à Lunéville; pièce qui a obtenu une MÉDAILLE D'OR, au concours de la Société d'Émulation. 91
12° Sujets de prix mis au concours pour 1835. 97
13° Rapport de la commission d'Agriculture sur la Charrue-Grangé, par M. *Béthune-Houriez*. Séance du 3 juillet 1833. 99
14° De l'influence qu'a exercée sur le style de Paul-Louis Courrier, l'étude approfondie de la langue grecque; par M. *Maignien*, régent de rhétorique au collége de Cambrai. . . 111
15° *Complainte romane sur la mort d'Enguerrand de Créquy*, annotée et précédée de quelques documens sur cet évêque de Cambrai, par M. *Edw. Le Glay*, de l'école royale de Chartes. 129
16° *Incendie de l'abbaye d'Origni*, épisode du poëme de *Raoul de Cambrai*, extrait et

Pages.
traduit par le même. 145
17° Beaux-arts, profession de foi; par M. *Miel*, membre correspondant. 179
18° Sur les contes fantastiques d'Hoffmann, par M. *Maignien*. 187
19° Notice sur les monnaies anciennes trouvées à Avesnes, en 1832, par M. *Émile Tordeux*, d'Avesnes, membre correspondant. . . . 203
20° Mémoire sur Jehan Molinet, historien et poète, par M. le baron *de Reiffenberg*, membre correspondant. 213
21° Fragmens d'un journal écrit à la Guyane, par Gilbert-Démolières, déporté après le 18 fructidor; précédés d'un avertissement par M. *F. Deleroix*, membre résidant. . . 235
22° Note sur la déplantation et la replantation des arbres, par M. *A. de Baralle*, architecte de la ville de Cambrai, membre résidant. . 289
23° Rapport sur les travaux littéraires de la Société, depuis sa dernière séance publique, par M. *Alc. Wilbert*, secrétaire de la section des lettres. 293
24° Manière simple et prompte de trouver la contenance d'une chaudière, par M. *J.-J. Gourdin*, régent de mathématiques, membre résidant. 305
25° Notice sur le village d'Esne, en Cambrésis, suivie des chartes octroyées à cette commune et à celle de Walincourt; par M. le docteur *Le Glay*. 311

Pages.

26° Galerie historique des conquêtes de Louis XIV; texte latin, par le baron *de Vuoerden*; imitation inédite en vers français, par *La Fontaine*; précédée d'une notice par M. *Le Glay*. 345

27° *L'Homme et la Nature*, dialogue, par M. *Miel*. 377

28° *La Fauvette*, fable, par M. *F. Delcroix*. . 379